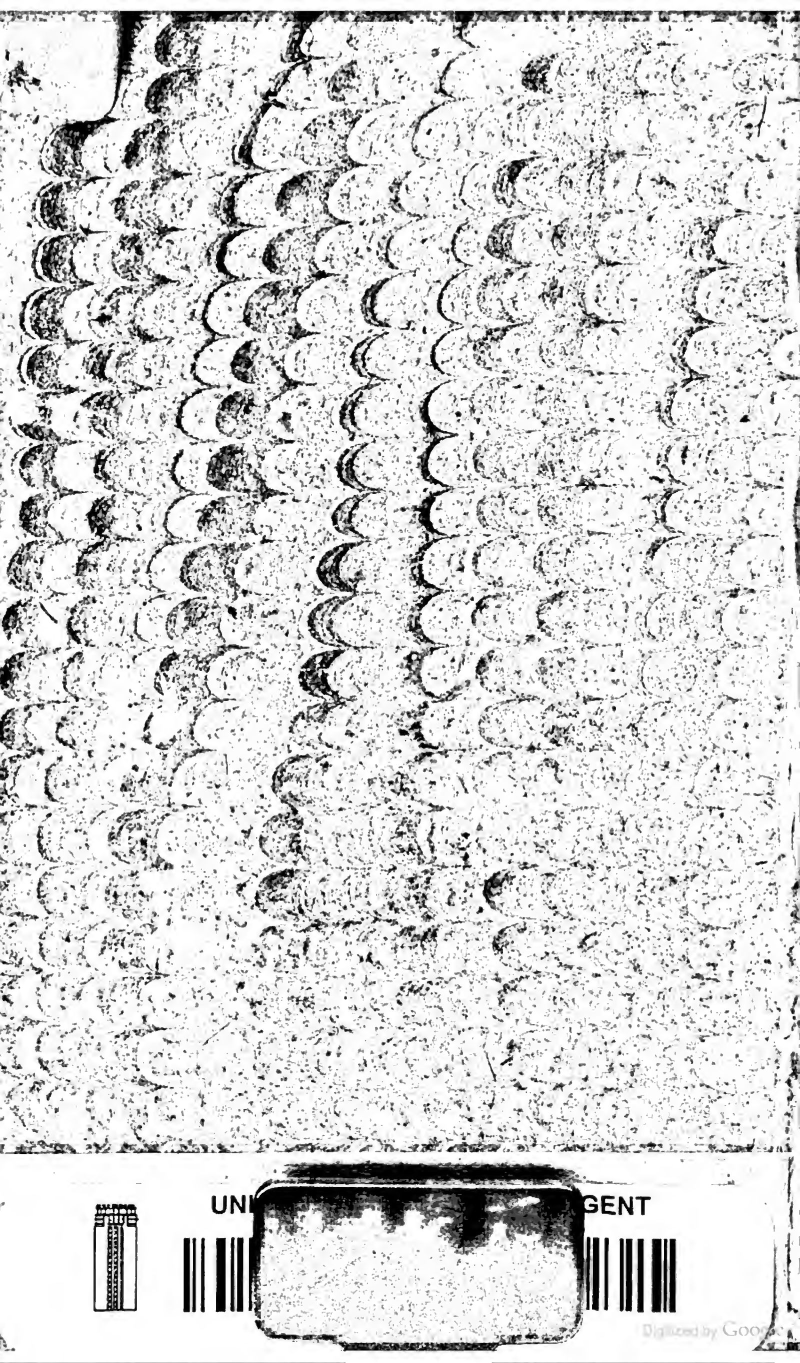
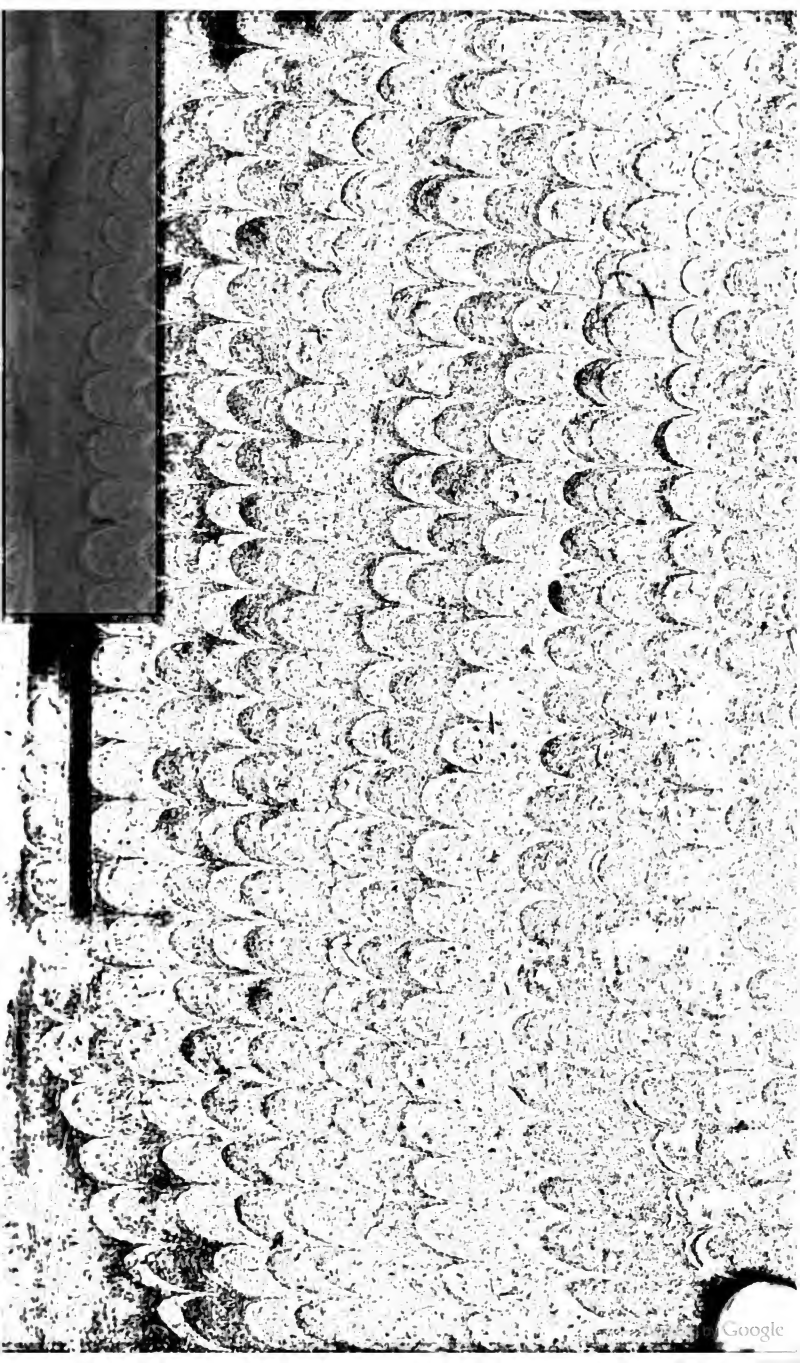
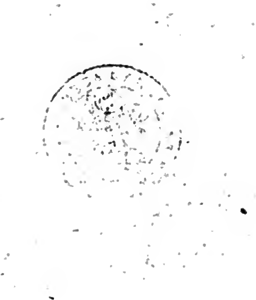






le chevalier Chrysolin J. B. et Sieur Joppens




DELICES
DES
PAIS-BAS
D. F. Bassompierre
restauravit et auxit 1769

LES DÉLICES DES PAYS-BAS, OU DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DES XVII. PROVINCES BELGIQUES.

Sixieme Édition, revue, corrigée, & considérablement augmentée de Remarques curieuses & intéressantes.

TOME PREMIER,

Contenant une Description générale des XVII Provinces Belgiques, & la Description particuliere du Duché de Brabant & du Brabant Wallon.

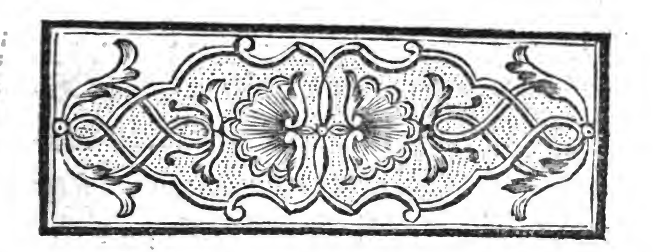


A LIEGE,

Chez J. F. BASSOMPIERRE, Pere, Imprimeur de S. A. & Libraire.

M. DCC. LXIX.

Avec Approbation & Permission.



AVERTISSEMENT.

LEs Editions multipliées ſont la preuve la plus certaine & la moins équivoque de la bonté d'un Livre. Le nombre de ceux qui ſont curieux de le lire, & jaloux de le poſſéder, annonce une multitude & une continuité de ſuffrages, qui ne permettent pas de douter de ſon mérite.

Quand il paroît pour la premiere fois, on le juge; & s'il n'a rien qui le rende utile ou intéreſſant, la foule des Lecteurs diminue; leur empreſſement ſe ralentit; le Livre tombe inſenſiblement dans l'oubli, & il ſemble ne s'être montré à la lumiere,

que pour être enſeveli dans les ténebres. Les bons Livres, au contraire, acquierent avec le temps une réputation, qui ſe ſoutient, & qui s'augmente; plus ils ſont connus, plus ils ſont lus & recherchés : on en renouvelle ſouvent les Editions, parce que le Public eſt toujours également empreſſé de les avoir. Le jugement favorable qu'il en a porté, paſſe ſucceſſivement d'une génération à l'autre; & comme ils ont un mérite réel, ils jouiſſent d'une réputation ſolide & durable.

C'eſt par cette raiſon que l'on a fait un ſi grand nombre d'Editions du Livre intitulé : *Les Délices des Pays-Bas*.

Jean-Baptiſte Chriſtyn, célebre Juriſconſulte, très-verſé dans la connoiſſance des XVII Provinces-Belgiques, qui mourut Chancelier de Brabant

en 1690, en donna d'abord un essai en un très-petit volume. Ce Livre fut si bien reçu du Public, que d'autres Ecrivains travaillerent à en donner des Editions plus amples & plus instructives; & malgré tous les défauts que l'on pouvoit lui reprocher avec justice, il fut réimprimé pour la cinquieme fois en 1743 : on le trouvoit à la vérité très-estimable pour le fond, c'est ce qui le faisoit lire avec tant d'avidité; mais on jugeoit en même-temps que la forme en étoit très-défectueuse en beaucoup d'endroits : il étoit, en effet, rempli de constructions vicieuses, d'expressions basses, surannées, impropres, ou même tout-à-fait barbares ; de phrases obscures, de répétitions fastidieuses, de réflexions fausses ou insipides, quelquefois même d'assertions contraires à la vérité de l'his-

toire. On a donc cru faire un préſent agréable au Public, en lui donnant une ſixieme Edition de cet Ouvrage, écrit d'un ſtyle plus correct & plus élégant, où les Regles de la Grammaire Françoiſe fuſſent mieux obſervées, où les expreſſions réprouvées par l'uſage, qui eſt, comme l'on ſait, le ſouverain arbitre des Langues vivantes, ſe trouvaſſent remplacées par des termes plus propres & plus uſités; qui fût, en un mot, exempt de tous ces défauts, que les Lecteurs habiles & intelligents ne ſupportoient qu'avec peine dans les Editions précédentes. On ne craindra point de dire que celle-ci ſera fort ſupérieure à toutes les autres; on y a corrigé les fautes de François, dont le nombre étoit incroyable : on ne s'eſt pas contenté de ſupprimer les redites & les réflexions fauſſes ou

languiſſantes, on s'eſt encore appliqué à ſuppléer aux omiſſions, par de nouvelles recherches ; à fortifier, pour ainſi dire, les endroits foibles, à amplifier ceux qui n'étoient pas aſſez étendus, à reſſerrer ceux qui l'étoient trop ; enfin, on n'a rien négligé pour donner un nouveau prix & un nouveau luſtre à cet Ouvrage.

Il n'y a preſque point de Pays qui n'éprouve dans l'eſpace de vingt ou trente années des changements & des révolutions, qui obligent de changer les deſcriptions que l'on en a faites pour les rendre plus exactes. On a eu ſoin de marquer les époques des divers changements qui ſont arrivés dans les XVII Provinces des Pays-Bas, où ils ont été plus grands & plus fréquents que dans toutes les autres Contrées de l'Europe.

On a conſervé le titre de *Délices*

des Pays-Bas, ſous lequel ce Livre eſt connu, & qui a paſſé en uſage depuis que l'on a donné au Public *les Délices de l'Angleterre*, *les Délices de la Suiſſe*, &c. Ces ſortes de Livres ſont également utiles & à ceux qui voyagent, & à ceux qui ne ſont pas en état de voyager ; les premiers y apprennent ce qui mérite d'être vu, & les autres ce qu'il leur eſt impoſſible d'aller voir ; ils inſtruiſent juſqu'aux habitants du Pays, qui n'ont ſouvent eux-mêmes qu'une idée très-ſuperficielle du Gouvernement ſous lequel ils vivent, & qui ont au milieu d'eux des chefs-d'œuvres de l'Art, auxquels ils ne font aucune attention. Combien de gens dans Paris, n'ont jamais admiré le Portail de Saint-Gervais, le Tombeau du Cardinal de Richelieu, & tant d'autres ouvrages admirables, qui décorent les

Temples & les Maiſons Royales, dont le prix & le mérite leur eſt inconnu ? Tous les Livres qui peuvent ſervir à inſtruire les hommes, ſur des objets dignes de leur curioſité, méritent aſſurément d'être lus & recherchés, préférablement à tant d'autres, où l'on ne trouve que dés fables & des rêveries, qui n'apprennent rien.

M. l'Abbé Lenglet, dans ſon Livre intitulé : *Méthode pour étudier la Géographie*, *page* 75, s'exprime ainſi ſur *les Délices des Pays-Bas*, dont on avoit déja fait pluſieurs Editions : *L'Ouvrage eſt écrit avec ſens ; le détail en eſt fort exact & fort juſte, & ne contient d'hiſtoire que ce qui eſt néceſſaire pour varier, & non pour charger une deſcription géographique.*

On ſait que cet Ecrivain étoit un des plus habiles Bibliographes qu'il

y eût en France; c'eſt lui qui avoit le plus travaillé à former la Bibliotheque du Prince Eugene de Savoie; & cette collection, une des plus riches & des mieux choiſies qu'il y ait en Europe, fait voir que M. l'Abbé Lenglet ſavoit connoître & apprécier les bons Livres; il n'avoit aucun intérêt à louer ni à blâmer celui des *Délices des Pays-Bas*, dont les Auteurs lui *étoient inconnus*; & malgré les défauts qui défiguroient leur Ouvrage, il n'a cherché qu'à lui rendre juſtice, en diſant qu'il étoit écrit *avec ſens & avec exactitude, quant au fond & à la ſubſtance des faits*, qui lui faiſoit oublier les défauts & les imperfections de la forme qu'il avoit alors.

Ce jugement n'a pas plu à M. Janiçon, Auteur du Livre intitulé: *Etat préſent de la République des Provinces-Unies*.

„ Je ne ſais à quoi penſoit M. l'Abbé
„ Lenglet, dit-il dans ſa Préface,
„ lorſqu'il s'eſt aviſé de donner tant
„ de louanges au Livre intitulé, *Dé-
„ lices des Pays-Bas*; il s'en faut bien,
„ ajoute-t-il, que cet Ouvrage étant
„ examiné avec des yeux critiques,
„ puiſſe conſerver aſſez de bon &
„ d'utile, pour vérifier un tel éloge.

On a déja remarqué que M. l'Abbé Lenglet n'avoit aucun intérêt à le louer ni à le blâmer, au-lieu que l'on voit clairement l'intérêt que M. Janiçon a cru avoir à le décrier. Il s'eſt imaginé que le vrai moyen de donner au Lecteur une haute idée du mérite de ſon Livre, étoit de rabaiſſer tous les Auteurs qui ont travaillé dans le même genre & ſur le même ſujet que lui; il n'épargne pas même M. Baſnage, dont la réputation eſt ſi bien établie parmi les Savants.

La bonne opinion qu'il a de lui-même, ne l'a pas empêché de croire qu'il ne pouvoit s'élever que ſur les ruines de ceux qui ont écrit avant lui. C'eſt une ſorte d'inconſéquence dans laquelle pluſieurs autres Ecrivains étoient déja tombés par une vanité aveugle & mal entendue; car s'il étoit ſi ſûr de ſon mérite, qu'étoit-il néceſſaire de le faire valoir au préjudice des autres? On veut bien croire qu'il a mieux approfondi & mieux détaillé qu'eux tout ce qui regarde l'Etat & le Gouvernement des Provinces-Unies; mais ne pouvoit-il pas les ſurpaſſer ſans les mépriſer? Croit-il être lui-même exempt de défauts? Il eſt bien difficile, en écrivant, de contenter tout le monde. Il y aura peut-être des Lecteurs qui jugeront qu'à force de multiplier les détails, ſon Livre devient ennuyeux; qu'il y regne une

espece de monotonie & d'uniformité, qui diminue considérablement le prix & le mérite de ses recherches & de son exactitude.

Quoiqu'il en puisse dire, les Editions fréquentes & multipliées, qui se sont faites *des Délices des Pays-Bas*, sont une preuve certaine de l'approbation publique, qui justifie suffisamment l'éloge qu'en a fait M. l'Abbé Lenglet : cette approbation générale est l'effet d'un suffrage plus respectable que celui de quelque Particulier que ce puisse être, qui s'efforcera toujours en vain d'opposer son jugement à celui du Public; sur-tout si ce Particulier est un Auteur qui court la même carriere que ceux qu'il critique, & qui croit avoir une sorte d'intérêt à rabaisser des concurrents, dont la réputation pourroit, à certains égards, éclipser la sienne.

Au reſte, quelque ſoin que l'on ait pris pour donner à cet Ouvrage toute l'exactitude & toute la perfection dont il eſt ſuſceptible, on ne ſera point étonné s'il s'y trouve encore quelques fautes qui auront échappé à l'attention des Ecrivains ou des Imprimeurs. Qui pourroit ſe flatter que dans cet amas prodigieux de faits, de dates & de noms propres, dont ce Livre eſt rempli, il ne ſera rien reſté qui puiſſe donner lieu à la critique?

Le meilleur Livre n'eſt pas celui qui eſt tout-à-fait exempt de défauts; c'eſt celui qui en a le moins, & c'eſt ce que l'on peut dire de plus avantageux de tous les hommes, & de tous les Ouvrages qui ſortent de leurs mains, en quelque genre que ce ſoit. *Optimus ille eſt, qui minimis urgetur.*

DÉ-

DÉNOMBREMENT

Des XVII Provinces des Pays-Bas.

Description générale des XVII Provinces-Belgiques, Tome I. page 1
I. Le Duché de Brabant, T. I. 129
II. Le Duché de Limbourg, T. II. 73
III. Le Duché de Luxembourg, T. IV. 1
IV. Le Duché de Gueldres, T. II. 117
V. Le Comté de Flandres, T. II. 320
VI. Le Comté d'Artois, T. II. 208
VII. Le Comté de Hainaut, T. III. 215
VIII. Le Comté de Namur, T. II. 161
IX. Le Comté de Hollande, T. IV. 289
X. Le Comté de Zélande, T. V. 171
XI. Le Comté de Zutphen, T. IV. 245
XII. Anvers, Marquisat du Saint-Empire, T. I. 259
XIII. La Seigneurie de Malines, T. II. 93
XIV. La Seigneurie d'Utrecht, T. V. 217
XV. La Seigneurie de Frise, T. V. 282
XVI. La Seigneurie d'Over-Issel, T. V. 330
XVII. La Seigneurie de Groeningue, T. V. 365

Le Brabant Wallon, T. I. 322

Le Brabant Hollandois, T. II. 1

La Flandre Hollandoise, T. III. 90

La Flandre Françoise, T. III. 108

Le Cambresis, T. III. 321

L'Evêché & Principauté de Liege, T. IV. 73

Le Territoire d'Aix-la-Chapelle, T. IV. 205



TABLE GÉNÉRALE

Des Provinces & des Villes, dont on fait la Description dans les cinq Volumes des Délices des Pays-Bas.

A.

AIre, Tome II. *page* 275
Aix-la-Chapelle, IV. 205
Alcmaer, V. 141
Aloſt, III. 74
Amersfort, V. 270
Amſterdam, IV. 340
Anvers, I. 261
Ardenbourg, III. 101
Arlon, IV. 28
Armentieres, III. 199
Arnemuiden, V. 205
Arnhem, IV. 246
Arras, II. 231
Arſchot, I. 318
Aſperen, V. 118
Ath, III. 265
Aveſnes, III. 290

B.

BAilleul, Tome III. 49
Bailliage de Douay, III. 150
Bailliage de Namur, II. 185
Bailliage de Saint-Omer, II. 269
Bapaume, II. 283
Bastogne, IV. 34
Bassée, (la) III. 212
Bavay, III. 300
Beaumont, III. 295
Berg-op-Zoom, II. 26
Berg-Saint-Vinox, III. 36
Béthune, II. 271
Béveren, Bourg, III. 88
Beuvrage, Château, III. 260
Bidbourg, IV. 70
Biervliet, III. 107
Bilsen, IV. 190
Binche, III. 296
Blockzyl, Forteresse, V. 355
Bodegrave, Village, V. 121
Boertang, Fort, V. 385
Bois-le-Duc, II. 4
Bolswaert, V. 315
Bommel, IV. 265
Borckeloë, IV. 286
Bornhem, Terre, III. 88

Bouchain, III. 279
Bouillon, IV. 175
Bourbourg, III. 50
Bouvigne, II. 204
Boxmeer, II. 46
Braine-le-Comte, III. 314
Breda, II. 19
Brefort, Forteresse, IV. 286
Briele, (la) ou la Brille, V. 72
Brouwershaven, V. 207
Bruges, II. 365
Bruxelles, I. 192

C.

CAdsant, Isle & Village, Tome III. 102
Cambray, III. 346
Cambron, Village, III. 307
Campen, V. 343
Campine, Contrée I. 293
Cateau-Cambresis, III. 364
Charleroi, II. 189
Charlemont, II. 195
Châtellenie d'Ypres, II. 407
Châtellenie de Courtray, III. 1
Châtellenie de Cassel, III. 46
Châtellenie de Bailleul, III. 50
Châtellenie de Lille, III. 126
Chievres, III. 306

Chimay, III. 292
Chiny, IV. 47
Ciney, IV. 183
Coeverden, V. 358
Comines, III. 203
Condé, III. 271
Cortegene, V. 211
Courtray, II. 410
Culembourg, IV. 270

D.

DAelem, Tome II. 86
Damme, ou Appingedam, V. 383
Damme, III. 69
Damvilliers, IV. 63
Delft, V. 1
Déventer, V. 336
Dickrich, IV. 66
Dieſt, I. 310
Dinant, IV. 156
Dixmude, III. 66
Dockum, V. 312
Doesbourg, IV. 281
Domburg, V. 213
Dort, IV. 367
Douay, III. 131
Dunkerque, III. 23
Durbuy, IV. 68

E.

EChternach, Tome IV. 59
Ecluse, III. 91
Edam, V. 159
Egmont, Bourg, V. 145
Enchuyse, V. 155
Enghien, III. 308
Erckelens, II. 157
Estaires, III. 47
Eynhove, II. 17

F.

FAuquemont, Tome II. 84
Fintelle, Fort, III. 62
Flessingue, V. 196
Florenne, IV. 179
Fontaine-l'Evêque, IV. 180
Fort de la Knocque, III. 60
Fosse, IV. 182
Franc-de-Bruges, II. 392
Franeker, V. 311
Fréderic-Henri, Fort, II. 48
Fumay, IV. 188
Furner-Ambacht, Châtellenie, III. 35
Furnes, III. 33

G.

GAnd, Tome II. 346
Gemblours, I. 328
Gertruidenberg, II. 33
Givet, II. 196
Givet-Notre-Dame, petite Ville, II. 198
Givet-Saint-Hilaire, Village, II. 197
Gorcum, V. 63
Gouvernance d'Arras, II. 254
Grandmont, III. 81
Grave, II. 38
Gravelines, III. 54
Grave-Macheren, IV. 72
Groeningue, V. 373
Groll, IV. 283
Gueldres, II. 145

H.

HAesebroeck, Tome III. 48
Halle, III. 316
Harderwyck, IV. 261
Harlem, IV. 391
Harlingen, V. 317
Hasselt, IV. 168
Hasselt, V. 356
Hedin, II. 286
Helmont, II. 17

Herenſtals, I. 294
Herve, II. 89
Heuſden, V. 122
Hindeloopen, V. 326
Hoffalize, IV. 71
Hondtſchote, III. 40
Hoogſtrate, I. 295
Horn, V. 151
Hulſt, III. 95
Huy, IV. 145

I.

ILſt, Tome V. 325
Iſſelſtein, V. 280
Ivoy, IV. 57
Judoigne, I. 331

K.

KEvelaer, Bourg, Tome II. 148

L.

LA Haye, Tome V. 77
Landrecies, III. 284
Lannoy, III. 210
Leau, I. 313
Leerdam, V. 116
Lens, II. 280
Leſſines, III. 311

Leuze, III. 305
Lewarde, V. 303
Leyde, V. 15
Lezil, Fort, V. 384
Liege, IV. 110
Liefkenshoeck, Fort, II. 48
Liere, I. 307
Lille, III. 110
Lillers, II. 299
Lillo, Fort, II. 48
Limbourg, II. 81
Linghen, V. 362
Lochem, IV. 286
Louvain, I. 233
Luxembourg, IV. 20

M.

MAeſtricht, Tome II. 52
Malines, II. 103
Malmedy, IV. 203
Marche, IV. 44
Marchiennes-au-Pont, IV. 189
Mardick, Port, III. 57
Marienbourg, II. 202
Marville, IV. 50
Maſeyck, IV. 163
Maubeuge, III. 261
Medemblic, V. 163
Menin, III. 11

Merville, petit endroit, III. 47
Middelbourg, III. 99
Middelbourg, Capitale de Zélande, V. 178
Molquern, Bourg, V. 323
Monikendam, V. 161
Mons, III. 231
Montaigu, I. 315
Montmedi, IV. 36
Munſter-Milen, Abbaye, IV. 155
Montfort, V. 278

N.

NAerden, Tome V. 130
Namur, II, 174
Néau, Bourg, II. 91
Neuf-Chatel, IV. 69
Nieuport, III. 62
Nimegue, IV. 250
Ninove, III. 84
Nivelle, I. 323
Nort-Hollande, V. 138

O.

OLdenzeel, Tome V. 351
Ommerſchans, Fort, V. 362
Orchies, III. 201
Oſtende, III. 14
Oudenarde, III. 5
Oudewaeter, V. 136

P.

PAys de Drenthe, Tome V. 386
Pays de Waes, III. 86
Philippeville, III. 288
Poperingue, III. 53
Prévôté de Haspre, III. 284
Prévôté de Mons, III. 245
Prévôté de Valenciennes, III. 256
Purmerent, V. 165

Q.

QUartier d'Anvers, Tome I. 293
Quartier de Bois-le-Duc, II. 16
Quartier de Bruxelles, I. 226
Quatre (les) Offices, III. 103
Quesnoy, III. 276

R.

RAmmekens, Tome V. 215
Ravestein, II. 44
Rhenen, V. 277
Riswyck, Château, V. 113
Roche, (la) IV. 45
Rochefort, IV. 41
Rolduc, II. 88
Rotterdam, V. 49
Ruremonde, II. 134

S.

SAint-Cornelis-Muſter, Abbaye, IV. 232
Saint-Amand, III. 195
Saint-Guilain, III. 302
Saint-Hubert, IV. 50
Saint-Mertendick, V. 209
Saint-Omer, II, 256
Saint-Paul, II. 301
Saint-Trond, IV. 152
Saint-Venant, II. 296
Saint-Vit, IV. 64
Santvliet, Fort, II. 48
Sardam, Bourg, V. 168
Sas-de-Gand, III. 104
Schenck, Fort, IV. 275
Schiedam, V. 68
Schoonhove, V. 70
Slooten, V. 327
Sneeck, V. 316
Soignies, III. 312
Spa, Bourg, IV. 192
Stavelot, IV. 199
Staveren, V. 321
Steenberghe, II. 47
Steenvoorde, III. 47
Steenwyck, V. 353
Stevenſweert, Fortereſſe, II. 145
Swammerdam, Village, V. 121
Swarze-Sluys, V. 358

T.

TEr-Goes, Tome V. 190
Tamiſe ou Temſche, Bourg, III. 87
Tergouw, ou Gouda, V. 45
Termonde, III. 77
Térouane, II. 304
Ter-Vere, V. 203
Teſſel, Iſle, V. 167
Thionville, IV. 31
Tholen, V. 193
Thuin, IV. 159
Tiel, IV. 268
Tirlemont, I. 300
Tongres, IV. 140
Tourcoing, Bourg, III. 213
Tournay, III. 153
Tournaiſis, (le) III. 193
Turnhout, I. 296

V.

VAlenciennes, Tome III. 246
Venlo, II. 149
Vervier, IV. 174
Vianden, IV. 61
Viane, V. 133
Vieux-Jonc, ou Alde-Bieſſen, Commanderie, IV. 144
Vilvorde, I. 319

Virton, IV. 60
Viſet, IV. 173
Vollenhove, V. 350
Utrecht, V. 245

W.

WAchtendonck, Tome II. 159
Waes-Munſter, Bourg, III. 88
Walcourt, II. 205
Watene, Bourg, III. 48
Wavre, I. 332
Weert, II. 155
Weſtcapelle, V. 212
Willemſtadt, Fortereſſe, V. 128
Woerden, V. 119
Worcum, V. 125
Worcum ou Woldercum, V. 324
Wyck-te-Duerſtede, V. 275

Y.

YPres, Tome II. 396
Yſendicke, Fortereſſe, III. 106

Z.

ZIriczée, Tome V. 186
Zutphen, IV 278
Zwol, V. 346

Fin de la Table générale.

APPROBATION.

J'Ai lu les *Délices des Pays-Bas* : dans cet Ouvrage, presqu'entiérement refondu, on verra des corrections très-néceſſaires, & des augmentations très-intéreſſantes. Je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion. A Liege, ce 24 Juin 1768.

G. LA RUELLE, Chanoine de Saint-Barthelemi, Profeſſeur au Séminaire, Examinateur Synodal, & Cenſeur des Livres.

PERMISSION.

NOus en permettons l'impreſſion. Donné à Liege, ce 24 Juin 1768.

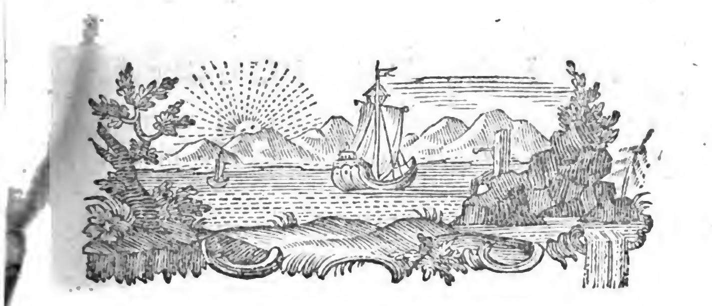
F. L. DE STOCKHEM, Vicaire-Général.

LES





23
PROVINCES
BAS
ER
MAGNE.
Ostende
Nieuport
Furne
Ypres
Cassel
Lille
Tournai
Condé
Lens
ARRAS
Perone
Ham
Oise
R.
24
Digitized by Google



LES DÉLICES DES PAYS-BAS.

DESCRIPTION GÉNÉRALE des XVII Provinces Belgiques.



N a donné le nom de *Pays-Bas* aux dix-ſept Provinces ſituées entre la France, l'Allemagne & l'Océan, & qui s'étendent depuis le 49me degré, 30 minutes de latitude, juſqu'au 53me, 30 minutes; & depuis le 19me degré, 40 minutes de longitude, juſqu'au 25me. Elles ont la France au Midi, l'Allema-

LES XVII PROVINC. BELGIQ.

gne à l'Orient, l'Océan au Septentrion & à l'Occident. Le terrein y est en plusieurs endroits plus bas que la Mer, & c'est ce qui leur a fait donner le nom de *Pays-Bas*. La ressemblance du langage & des mœurs les a fait aussi appeller la *Basse Allemagne*. On les distingue très-souvent par le nom de Flandres, en prenant une partie pour le tout. Jules-César dans ses Commentaires, les nomme la *Gaule Belgique*, à laquelle il donne plus d'étendue qu'elle n'en a aujourd'hui; car il comprend sous ce titre tout le Pays situé entre le Rhin, l'Océan, & les rivieres de Seine & de Marne. Les Romains eurent beaucoup de peine à s'en rendre maîtres, parce que les Belges étoient la Nation la plus brave & la plus belliqueuse des Gaules. Ils étoient connus sous les noms de *Germains*, d'*Atrebates*, de *Bataves*, de *Nerviens*, de *Morins*, &c. Tacite en parle dans ses Annales, où il dit que les Romains les traitoient d'amis, de freres, & d'associés.

Lorsque les dix-sept Provinces Belgiques étoient réunies sous un même Souverain, elles formoient un Etat beaucoup moins considérable par son

étendue, que par ses richesses, par le nombre & par l'industrie de ses habitants. L'espace qu'elles occupent n'est pas plus grand que la cinquieme partie de l'Italie; & le Pays est plus riche & plus peuplé que l'Italie entiere. On y compte jusqu'à deux cents Villes murées, cent cinquante Bourgs aussi grands que des Villes, six mille trois cents Paroisses, sans parler d'une quantité prodigieuse de Villages & de Hameaux.

L'on ne doit attribuer cette abondance de Peuple & de richesses qu'aux travaux infatigables & à l'industrie des habitants; car bien qu'à parler en général, ils respirent un air grossier & marécageux, beaucoup moins vif & moins subtil que celui des Provinces méridionales de l'Europe, il ne faut pas s'imaginer que la nature leur ait refusé le génie & les talents nécessaires pour former les grandes entreprises, & pour en assurer le succès; ils n'ont rien à envier à cet égard aux Nations les plus vives & les plus habiles. Avec des dehors moins brillants, ils ont pour l'ordinaire des qualités plus solides; ils sont communément plus capables de constance & d'application. S'ils sont quelquefois

lents à prendre leurs résolutions, ils y tiennent avec plus de fermeté quand elles sont une fois prises; delà vient qu'il n'y a presque point de science & de travaux utiles dans lesquels ils n'aient excellé, à commencer par ceux de l'Agriculture, qui est sans contredit l'art le plus nécessaire & le plus avantageux au genre-humain. Sans avoir composé autant de Livres sur ce sujet que l'on en voit ailleurs, ils s'y sont rendus savants par la pratique & par l'expérience. On voit peut-être dans diverses Contrées de l'Europe, des terres plus fertiles que celles des dix-sept Provinces Belgiques, prises dans leur totalité, mais on n'en voit nulle part de mieux cultivées: c'est là que l'on sait vaincre, à force de travail & d'industrie, la résistance de la nature; & il n'y a point de terrein si ingrat & si stérile, dont les Flamands ne viennent à bout de tirer quelque parti.

L'art de filer le lin, & d'en faire des toiles & des dentelles d'une finesse & d'une beauté merveilleuse, y est encore porté à la derniere perfection. Dès le temps que Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, étoit Souverain des Pays-Bas, les tapisseries de Flandres étoient

recherchées dans toute l'Europe; les desseins en étoient bizarres & gothiques, c'étoit le vice du temps: mais l'éclat & la vivacité des couleurs, joint au mêlange industrieux de la laine & de l'or, formoient un tissu qui se fait encore admirer, & qui décoroit autrefois les appartements des plus grands Princes. Depuis ce temps-là cet Art, loin de dégénérer entre les mains des Flamands, n'a fait que se perfectionner. Leurs tapisseries, faites sur des desseins plus corrects & plus réguliers, sont encore plus recherchées qu'elles ne l'étoient autrefois.

Jusqu'où n'ont-ils pas porté l'art de la Peinture? L'Ecole Flamande, devenue si fameuse par les chefs-d'œuvres immortels de Rubens & de Vandeick, tient un rang distingué, aux yeux des connoisseurs, parmi les plus célebres Ecoles de Peinture. Le burin délicat des Wierxs, des Galles & des Edelincks, a presque égalé, dans l'art de la Gravure, le mérite de ces grands Peintres.

Les célebres Imprimeurs d'Anvers, de Leyde & d'Amsterdam, tels que les Plantins, les Blaeus, les Elzevirs, ont

enrichi le Public d'un nombre prodigieux de Livres, qui, pour la beauté du papier & des caracteres, ne laissent rien à desirer.

Mais en quoi les Peuples des Provinces Belgiques semblent avoir particuliérement excellé, c'est dans la science du Commerce, la plus propre de toutes à enrichir un Etat. Les Vénitiens, les Florentins & les Genois n'avoient connu, pour ainsi dire, que les premiers éléments de cette Science; ceux-ci les ont surpassés. Les richesses de la Hollande en sont la preuve; plus ses Peuples se sont trouvés resserrés dans les bornes étroites de leurs Provinces, plus ils ont fait d'efforts pour s'étendre par le commerce dans tous les Pays du monde. Quelles Mers n'ont pas été & ne sont pas encore aujourd'hui couvertes de leurs vaisseaux? dans quelle Contrée de l'Univers n'ont-ils pas pénétré? où n'ont-ils pas des Comptoirs & des Etablissements dont ils tirent des profits immenses? quel genre de commerce n'ont-ils pas embrassé? de quelle espece de denrées & de marchandises ne font-ils pas le débit? est-il un climat dans l'Univers qui ne soit obligé de payer

en quelque ſorte, un tribut annuel à leur induſtrie? quelle multitude innombrable de vaiſſeaux & de barques de tranſport abórdent continuellement à tous les Ports de cette République? ne diroit-on pas qu'elle a preſque autant de Sujets ſur la mer que ſur la terre? que d'intérêts & d'engagements divers entretiennent un mouvement perpétuel dans la Bourſe d'Amſterdam? qui n'admireroit la marche & le progrès de leur Compagnie des Indes? Celle d'Oſtende, formée par les Flamands des *Pays-Bas Autrichiens*, ſeroit devenue très-conſidérable, à en juger par ſes premiers ſuccès. Que n'auroit-elle pas fait ſi elle avoit ſubſiſté? Quoique la Ville d'Anvers ſoit aujourd'hui fort déchue de ſon ancienne ſplendeur, il s'y fait un commerce auſſi étendu que les circonſtances le permettent.

Les Flamands n'ont pas eu moins de ſuccès dans les ſciences plus abſtraites & plus élevées, quand ils s'y ſont appliqués avec cette conſtance, &, ſi l'on oſe le dire, avec cette eſpece d'opiniâtreté qui leur eſt naturelle. Quels noms dans la République des Lettres que celui d'un Eraſme, d'un Voſſius, d'un

Grotius, d'un Juſte-Lipſe, d'un Heinſius, d'un Huyghens, &c! Ils ont eu même parmi eux des Poëtes Latins, tels que Hoſſchius & Wallius, qui par leur élégance nous rappellent le ſouvenir du ſiecle d'Auguſte.

Doit-on s'étonner de ce que les plus grands Princes de l'Europe ſe ſont diſputé ſi long-temps la poſſeſſion de ces belles Provinces? Elles ont été pendant pluſieurs ſiecles le théâtre ordinaire de la guerre; & ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que les Peuples y ont toujours été auſſi patients pour en ſupporter les ravages, qu'habiles & induſtrieux pour les réparer. Ce ſont ces guerres qui ont obligé d'y conſtruire tant de belles Fortifications, dont les unes ſont l'ouvrage du fameux Vauban, pour la France; & les autres de l'illuſtre Coehorn, ſon émule & ſon rival, pour les Provinces-Unies.

Le caractere de ce Peuple eſt doux & paiſible; ils ſont paſſionnés pour la liberté, dont l'amour ſemble être né avec eux. Strada les accuſe de pouſſer quelquefois cet amour à l'excès: ce qu'il y a de certain, c'eſt que la dureté les aigrit, la ſévérité les rebute, le mépris les irrite; & que ceux qui ont droit de

leur commander, en obtiennent tout ce qu'ils veulent en les traitant avec douceur, & même avec une ſorte de familiarité. C'eſt par-là que l'Empereur Charles-Quint avoit trouvé le ſecret de s'en faire adorer.

Chaque Province a ſes Loix, ſes Uſages & ſes Coutumes particulieres, auxquelles elles ſont extrêmement attachées, ainſi qu'à leurs Privileges. Charles-le-Hardi avoit eu envie de réunir en un ſeul corps toutes celles qu'il poſſédoit, & d'en faire un Royaume, qu'il auroit gouverné avec le titre de Roi. Les guerres qu'il entreprit avec plus de témérité que de prudence, ne lui permirent pas de ſuivre ce projet. Charles-Quint, qui poſſéda toutes les dix-ſept Provinces ſans aucune exception, eut la même idée dans la ſuite; mais il fit réflexion que le titre de Roi paroît annoncer une puiſſance illimitée, & une certaine uniformité dans la maniere de gouverner les différentes Provinces d'un même Royaume, à laquelle ces Peuples n'étoient pas accoutumés: il aima mieux renoncer à cette innovation, que de leur cauſer la moindre inquiétude.

On eſt naturellement curieux de connoître un Pays ſi peu favoriſé de la nature à certains égards, & qui s'eſt cependant rendu ſi conſidérable par les reſſources qu'il a trouvées dans le génie de ſes Habitants : on veut ſavoir quelle eſt l'origine & l'antiquité de tant de Villes floriſſantes ; les noms des Souverains qui les ont poſſédées ; par qui & en quel temps elles ont été détruites ou réparées ; quelle eſt la forme actuelle de leur gouvernement ; quels ſont les principaux monuments qui les embelliſſent ; les noms des Hommes illuſtres qui en ſont ſortis. C'eſt ce qu'on expoſe dans cet Ouvrage, avec ce ſtyle ſimple & naïf qui eſt le plus propre à l'inſtruction, & qui repréſente plus parfaitement le langage de la vérité.

Les dix-ſept Provinces des *Pays-Bas* ſont diviſées en quatre Duchés, ſept Comtés, cinq Seigneuries, & un Marquiſat.

Les Duchés ſont : le Brabant, Limbourg, Luxembourg, & Gueldre.

Les Comtés ſont : Flandres, Artois, Hainaut, Namur, Hollande, Zélande, Zutphen.

Les Seigneuries : Malines, Utrecht, Frise, Over-Issel, Groningue.

LES XVII PROVINC. BELGIQ.

Le Marquisat, est la Ville d'Anvers avec son District.

Toutes ces Provinces sont soumises présentement à quatre différents Souverains. L'Impératrice-Reine de Hongrie possede ce qu'on appelle les *Pays-Bas Autrichiens*. La France a les Pays conquis. La République de Hollande possede la partie maritime du côté du Nord. Et depuis la Paix d'Utrecht une partie de la Gueldre appartient au Roi de Prusse.

Les Historiens sont fort partagés sur l'origine de la plupart des Villes de ce riche Pays, ainsi que sur le commencement de la conversion de ces Peuples. Quelques-uns soutiennent que S. Nazaire, Romain, qui souffrit le martyre sous l'Empereur Néron, a été le premier qui y ait annoncé l'Evangile. D'autres, qu'Ægiste, un des septante-deux Disciples du Seigneur, fut envoyé par S. Pierre en Frise, pour y annoncer la Foi. D'autres enfin croient que le Pape Evariste y envoya, vers l'an 112, S. Siagre, pour tirer les Peuples de ce Pays des erreurs du Paganisme.

Il est plus vraisemblable qu'ils n'ont embrassé la Foi Chrétienne que vers l'an 270, sous le Pontificat de S. Denis. Vers la fin du même siecle le Pape Marcellin envoya en France & aux Pays-Bas plusieurs saints Ecclésiastiques, qui choisirent chacun leur quartier. Saint Ruffin & S. Valere prêcherent à Rheims; S. Fuscien & S. Victoric, à Terouane; S. Piat, S. Chrysole & S. Eugene, à Tournai. S. Piat y ayant fait de grands progrès, & converti plus de 30000 ames, y fut martyrisé par des Soldats Romains; ainsi que S. Chrysole, pendant qu'il prêchoit à Commines. S. Eugene prêchoit vers le même temps à Seclin, & S. Servais à Tongres & à Maestricht. L'an 390, S. Diogene fut envoyé par S. Nicaise, Archevêque de Rheims, à Arras, pour y fortifier la foi de ces Peuples.

L'an 407, les Vandales, après avoir saccagé une partie de l'Allemagne, vinrent fondre sur les Pays-Bas, où ils mirent tout à feu & à sang. S. Nicaise, S. Diogene, & plusieurs autres Apôtres furent cruellement massacrés par ces barbares. L'an 445, Clodion, Roi de France, mit une puissante Armée en cam-

pagne, ſe rendit maître de Cambrai & de Tournai, & ſubjugua tout le Pays juſqu'à la Meuſe.

Pendant que les François firent ces conquêtes, Attila, Roi des Huns, vint, l'an 451, avec une Armée de ſix cents mille hommes, ruina & brûla preſque toutes les Villes des Pays-Bas. L'an 484, le Pape Félix III créa S. Eleuthere Evêque de Tournai; & comme la Religion Chrétienne commençoit à fleurir, on bâtit des Egliſes à Cambrai, à Arras, à Terouane, à Maeſtricht, & en pluſieurs autres Villes du Pays.

S. Amand prêcha l'Evangile à Gand vers l'an 608; & après avoir renverſé les Idoles, il y fit bâtir l'Egliſe de Saint-Pierre; celle de Renay, près d'Oudenarde; une à Drongene, & une à Anvers, qu'on appelle encore aujourd'hui l'Egliſe du Bourg. L'an 662, S. Eloi prêchoit à Anvers, & S. Vaaſt à Arras; en 678, S. Boniface en Friſe; en 690, S. Willebrord, avec pluſieurs de ſes compagnons, en Hollande, Zelande, & Utrecht; S. Lambert, dans la Campine; & en 753, S. Rombault à Malines, ſans compter un grand nombre d'autres ſaints Apôtres & Evêques ſortis princi-

palement de l'Irlande & d'Ecosse, pour prêcher la Foi Catholique aux Peuples des Pays-Bas.

En 836, les Normands vinrent avec une Armée formidable, & mirent pied à terre dans l'Isle de Walcheren, d'où ils vinrent à Anvers. Après avoir brûlé cette Ville, ils vinrent à Malines, où ils exercerent les mêmes cruautés, ainsi qu'à Liere. L'irruption qu'ils firent l'an 880, fut encore plus violente; ils prirent & saccagerent Arras, S. Omer, Tournai, & toutes les autres Villes situées sur l'Escaut. L'Empereur Arnoul assembla une puissante Armée contre ces barbares, & vint à Louvain, où il les défit entiérement.

Après ces troubles, le Pays fut pendant plus de deux cents ans dans une tranquillité profonde; la Religion Chrétienne s'accrut de plus en plus, & on augmenta considérablement le nombre des Eglises, Abbayes & Monasteres; mais l'héréſiarque Tanchelin vint troubler sa paix l'an 1115, & causa par-tout des désordres terribles, principalement à Anvers. Dieu qui n'abandonne jamais son Eglise, tira S. Norbert du fond de la France: il vint en Brabant avec qua-

rante compagnons, pour combattre & détruire l'héréſie de Tanchelin, & fonda, l'an 1120, l'Ordre de Prémontré, lequel fleurit particuliérement aux Pays-Bas. L'an 1132, S. Bernard, Abbé de Clairvaux, y vint pareillement prêcher l'Evangile.

Après la décadence de l'Empire Romain, les Peuples Belgiques s'affranchirent de toute ſervitude plus qu'aucune autre Nation. Après avoir reconnu pluſieurs Souverains particuliers, ils vinrent enfin au pouvoir des Ducs de Bourgogne, qui en furent Souverains depuis l'an 1383 juſqu'en 1477. Voici par qui & comment ces Provinces ont été réunies ſous un même Chef, & comment elles ſont paſſées ſous la domination de la Maiſon d'Autriche.

Le Comte de Flandres, Louis de Creſſi, Comte de Nevers & de Rethel, fut le premier qui augmenta ſa puiſſance par l'acquiſition qu'il fit, en 1333, de la Ville & Seigneurie de Malines, laquelle lui fut vendue, avec ſes dépendances, par Adolphe de la Marck, Evêque de Liege, pour la ſomme de 100000 florins.

Il acheta en même temps de Renaud,

Comte de Gueldre, l'Avouerie de la même Ville de Malines, pour la fomme de 60000 florins; de forte qu'il réunit en lui les droits de fouveraineté, de domaine & de protection, qui appartenoient auparavant à deux perfonnes différentes.

Ce Comte avoit époufé Marguerite de France; & quoi qu'elle ne fût que la feconde fille du Roi Philippe-le-Long, & de Jeanne, fille d'Othon, Comte de Bourgogne, & de Mahaut, Comteffe d'Artois, cependant elle fuccéda dans la fuite aux Comtés de Bourgogne & d'Artois, & à la Seigneurie de Salins, qui lui échurent, en 1361, par la mort de Philippe, Duc & Comte de Bourgogne, fon petit neveu, premier mari de Marguerite de Flandres, de laquelle il n'avoit point eu d'enfants.

La Princeffe Marguerite de France mourut en 1382, & laiffa tous fes biens au Comte de Flandres, Louis, dit de Male, fon fils unique; de forte que ce Prince réunit fous fa puiffance les Comtés de Flandres, de Bourgogne, d'Artois, de Nevers, de Rethel, & les Seigneuries de Malines & de Salins.

Marguerite de Flandres, fille unique du

du Comte Louis de Male, hérita de tous ces biens après la mort de son Pere en 1383. Elle avoit été mariée, en premieres noces, à Philippe, Duc & Comte de Bourgogne, duquel elle n'avoit point eu d'enfants; elle épousa en secondes noces Philippe de France, surnommé le Hardi, qui avoit été fait Duc de Bourgogne en 1363 par le Roi Jean, son pere.

Outre les Pays & Seigneuries qui appartenoient au Duc Philippe-le-Hardi, tant de son chef que de celui de la Duchesse son épouse, cette Princesse étoit encore héritiere présomptive des Duchés de Lothier, de Brabant & de Limbourg, du Marquisat d'Anvers, & de quelques Terres du Pays d'outre-Meuse, du chef de Marguerite de Brabant, sa mere.

Jean III, Duc de Brabant, Grand-Pere de la Duchesse de Bourgogne, n'avoit laissé que trois filles, dont l'aînée, nommée Jeanne, lui avoit succédé au Duché de Brabant; la seconde, nommée Marguerite, avoit été mariée à Louis de Male, Comte de Flandres; & la troisieme, nommée Marie, avoit épousé Renaud, Comte de Gueldre.

Jeanne, Duchesse de Brabant, n'ayant point eu d'enfants de ses deux maris, Guillaume, Comte de Hollande, mort en 1346, & Wenceslas de Boheme, mort en 1383, avoit mis toute son affection aux petits enfants de sa sœur Marguerite, Comtesse de Flandres.

Philippe-le-Hardi & Marguerite de Flandres, sa femme, profitant de la bonne volonté de la Duchesse de Brabant, leur tante, avoient disposé de leurs biens, en 1403, en faveur des trois enfants mâles qu'ils avoient eus de leur mariage.

Ils avoient assigné pour partage à l'aîné, nommé Jean, les Duché & Comté de Bourgogne, la Seigneurie de Salins, les Comtés de Flandres, d'Alost, d'Artois, & les Seigneuries de Termonde & de Malines.

Antoine, leur second fils, devoit avoir les Duchés de Lothier, de Brabant & de Limbourg, le Marquisat d'Anvers & les Terres d'outre-Meuse, dans lesquels il fut reçu comme Gouverneur, & ensuite comme Propriétaire, après la mort de la Duchesse Jeanne, sa grande tante, en 1406.

Philippe, le troisieme fils, devoit

avoir les Comtés de Nevers & de Rethel, la Baronie de Donzy, les Terres de Châteaurenault, de Braux & de Champagne; & en cas que le Duc de Berry vînt à mourir ſans enfants, ce Prince devoit encore avoir le Comté d'Eſtampes, avec les Villes de Dourdan & de Gien; ou à leur défaut, les Châteaux de Montreal & de Caſtelguyon, avec trois mille livres de rente ſur la Saline de Salins.

Cette diſpoſition fut exécutée après la mort de Philippe-le-Hardi; le Duc Jean, ſon fils ainé, ſe contenta du patrimoine que ſon Pere lui avoit laiſſé: heureux s'il s'étoit auſſi contenté d'y dominer, & ſi la paſſion de gouverner la France ne lui avoit fait abandonner ſes propres Sujets pour aller inquiéter ceux d'autrui, & commettre des violences, qui lui attirerent le malheur d'être aſſaſſiné en 1419.

Philippe-le-Bon, ſon fils unique, n'eut pas plutôt recueilli la ſucceſſion de ſon Pere, qu'il ſongea à s'agrandir; il commença par acquérir le Comté de Namur, les Villes, Terres & Seigneuries de Bethune, Bailleul, Peteghem, Poillevache, & les quatre Mêtiers de

Flandres, qui ſont Hulſt, Bouchaut, Axel & Aſſenede, qui lui furent vendus, en 1421, par Jean de Flandres, Comte de Namur, pour la ſomme de cent trente-deux mille écus d'or.

Les Duchés de Lothier, de Brabant & de Limbourg, le Marquiſat d'Anvers, & les Terres d'outre-Meuſe, (qui ſont Dalem, Fauquemont & Rolduc) avoient été donnés en partage à Antoine de Bourgogne ; & ce Prince ayant été tué à la bataille d'Azincourt en 1415, ces Duchés & Seigneuries étoient paſſés à ſes enfants.

Le Duc Jean les poſſéda juſques en 1426; lors qu'étant mort ſans avoir eu d'enfants de Jaqueline de Baviere, Comteſſe de Hainaut, ſa femme, ils paſſerent à ſon frere Philippe, qui mourut en 1430 ſans avoir été marié. La mort de ce Prince fit naître une conteſtation pour la ſucceſſion.

Marguerite de Bourgogne, fille du Duc Philippe-le-Hardi, & veuve de Guillaume de Baviere, Comte de Hainaut, prétendit qu'étant la tante du dernier Duc de Brabant, elle devoit être ſon héritiere, préférablement au Duc de Bourgogne, qui n'étoit que couſin germain du défunt.

Charles de Bourgogne, Comte de Nevers, prétendit que dans le partage que Philippe-le-Hardi avoit fait à ſes enfants, il avoit été ordonné qu'en cas que la ligne maſculine d'Antoine, ſon ſecond fils, vînt à manquer, le Duché de Brabant & les autres Terres qu'il lui laiſſoit, paſſeroient aux deſcendants mâles de Philippe, Comte de Nevers, ſon troiſieme fils; & qu'en vertu de cette clauſe de ſubſtitution, il devoit hériter du défunt Duc de Brabant, ſon couſin germain.

Le Duc de Bourgogne, ſans attendre la déciſion de ce différend, ſe rendit en diligence à Louvain, où il ſe fit reconnoître Duc de Brabant, & ſe mit enſuite en poſſeſſion du Duché de Limbourg, du Marquiſat d'Anvers, & des Terres d'outre-Meuſe, qu'il conſerva malgré les oppoſitions de la Comteſſe de Hainaut & les pourſuites que le Comte de Nevers & ſes ſucceſſeurs firent dans la ſuite pour être rétablis dans leurs droits.

Ce ne furent pas les ſeuls biens qui échurent au Duc de Bourgogne par la voie de ſucceſſion: Jaqueline de Baviere, Comteſſe de Hainaut, Hollande,

Zélande, & Dame de Frise, sa cousine, n'ayant point d'enfants de Jean IV, Duc de Brabant, son mari, l'avoit voulu faire passer pour impuissant. Elle avoit commencé quelques procédures pour faire déclarer son mariage nul : mais sa vivacité ne pouvant s'accommoder des longues formalités de la Justice, elle se livra toute entiere à l'amour; & en épousant Humfroy, Duc de Glocestre, elle prévint un jugement qui ne devoit pas lui être favorable.

Une conduite aussi déréglée, que l'on pourroit, sans calomnie, traiter de libertinage, lui attira le mépris de tous ses Sujets. Philippe, Duc de Bourgogne, sut profiter de cette conjoncture : il réduisit cette Princesse à lui remettre la garde & le gouvernement de ses Pays, & à le reconnoître pour son plus proche & légitime héritier; le Traité en fut passé à Delft le 3 Juillet 1428, & il eut tout l'effet que le Duc en attendoit. Cette Princesse étant morte sans enfants en 1436, laissa par testament au Duc de Bourgogne, son cousin germain, les Comtés de Hainaut, de Hollande & Zélande, avec la Seigneurie de Frise, ou au moins une partie de cette

Seigneurie, & les prétentions qu'elle avoit ſur l'autre partie, que Charles-Quint acheta depuis du Duc de Saxe, en 1515, pour la ſomme de 100000 florins d'or.

Le Duché de Luxembourg fut la derniere acquiſition que fit Philippe-le-Bon. Ce Duché étoit poſſédé par Eliſabeth de Gorlits. Elle étoit inquiétée par Frédéric, Electeur de Saxe, & Guillaume, Landgrave de Thuringe, ſon frere, qui prétendoient que ce Duché ne lui appartenoit pas en propriété, & qu'elle n'y avoit qu'un droit d'engagement.

Le Duc de Bourgogne étoit le Prince le plus voiſin qui fût en état de ſoutenir les droits de cette Princeſſe; elle eut recours à lui, & il entreprit ſa défenſe: mais il lui fit payer bien chérement les ſecours qu'il lui envoya. Elle fit un Traité avec lui, par lequel elle fut obligée de ſe contenter d'une ſomme capitale de ſeize mille florins, & d'une penſion viagere de huit mille florins du Rhin, tant pour le revenu du Luxembourg, que pour quelques prétentions de douaire qu'elle avoit en Hollande; moyennant quoi elle lui céda tous ſes

droits ſur le Duché de Luxembourg & le Comté de Chiny.

Guillaume de Saxe, Landgrave de Thuringe, avoit épouſé Anne d'Autriche, ſeconde fille de l'Empereur Albert II, & il en avoit eu pour dot la ſomme de cent mille florins d'une part, & vingt mille florins de l'autre, qui lui avoient été aſſignés ſur le Duché de Luxembourg. C'étoit à cauſe de cette prétention qu'il avoit fait la guerre à Eliſabeth de Gorlits; & il ne voulut point faire de paix avec cette Princeſſe, que le Duc de Bourgogne ne ſe fût engagé à lui payer cette ſomme; ce qui fut fait par un Traité du 29 Décembre 1443.

Eliſabeth de Gorlits, Ducheſſe de Luxembourg, n'avoit d'autre droit ſur ce Duché que celui qui lui avoit été cédé par l'Empereur Wenceſlas, ſon oncle, lorſqu'elle avoit été mariée à Antoine, Duc de Brabant; & par le contrat de leur mariage, paſſé le 27 Avril 1409, cet Empereur s'étoit réſervé pour lui & les ſiens la faculté de racheter ce Duché.

Le droit de rachapt étoit dévolu à Ladiſlas d'Autriche, Roi de Hongrie,

& il lui avoit été réſervé expreſſément dans ce Traité du 29 Décembre 1443; mais ce Prince étant mort ſans enfants, Guillaume de Saxe, Landgrave de Thuringe, mari de ſa ſœur Anne d'Autriche, prétendit que ce droit de rachapt appartenoit à ſon épouſe; de ſorte que le Duc de Bourgogne voulant s'aſſurer la propriété du Duché de Luxembourg & du Comté de Chiny, trouva à propos de s'accommoder avec ce Landgrave. Il lui promit, en 1462, la ſomme de quarante mille écus d'or, qui lui furent payés dans les quatre années ſuivantes; moyennant quoi la femme du Landgrave, autoriſée de ſon mari, lui céda tous les droits qu'elle avoit ſur ce Duché & ce Comté, qui ſont par ce moyen paſſés à ſa poſtérité.

Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, ſuccéda, en 1467, à tous les Etats de ſon Pere, & il y ajouta le Duché de Gueldre & le Comté de Zutphen. Arnoul, Comte d'Egmont, à qui ce Duché & ce Comté appartenoient en propriété, avoit le malheur de n'avoir qu'un fils, qui étoit le moins raiſonnable & le plus violent de tous les hommes. Il ne s'étoit pas contenté de faire la guerre à

son pere, il l'avoit encore fait enfermer dans un cachot, où il seroit mort de froid & de misere, si Charles, Duc de Bourgogne, n'avoit eu la générosité de l'en faire retirer par force, l'an 1470, & de le rétablir dans ses Etats, dont son fils s'étoit emparé.

Le vieux Duc de Gueldre outré contre un fils ingrat & dénaturé, & d'ailleurs plein de reconnoissance du service que le Duc de Bourgogne lui avoit rendu, lui transporta par forme d'engagement, le 7 Décembre 1472, son Duché de Gueldre, avec le Comté de Zutphen, pour trois cents mille florins d'or, sans y rien réserver que la faculté de rachapt pour lui & ses héritiers, à l'exception de son fils Adolphe & des enfants descendants de lui.

En vertu de cet engagement, le Duc de Bourgogne alla, en 1473, prendre possession du Duché de Gueldre & du Comté de Zutphen : mais comme Gérard, Duc de Juliers, avoit des prétentions sur ces deux Provinces, quoiqu'il ne les eût jamais possédées, le Duc de Bourgogne, pour rendre son acquisition plus sûre & ajouter un droit à l'autre, traita avec le Duc de Juliers, qui, par

Lettres du 20 Juin 1473, lui céda & transporta tous ses droits & prétentions sur le Duché de Gueldre & le Comté de Zutphen, moyennant la somme de 80000 florins du Rhin.

Le transport du 7 Décembre 1472 n'étoit qu'un engagement simple, sujet à rachapt; & celui du 20 Juin 1473 étoit absolu : aussi le Duc de Bourgogne le jugeant plus favorable à ses desseins, cacha le premier transport, & se servit seulement du second, (quoique fait par un Prince dont le droit n'étoit pas trop certain) pour obtenir de l'Empereur Frédéric III, l'investiture de ce Duché & de ce Comté, qui lui fut accordée pendant leur entrevue dans la Ville de Treves, le 6 Novembre 1473, en vertu seulement de cette seconde cession, sans qu'il fût fait mention dans les Lettres du droit de cession faite de ces Provinces par le Duc Arnoul, ni de la faculté de rachapt, qu'il avoit réservée à ses héritiers.

Quoique par les Lettres d'engagement données par le Duc Arnoul, la postérité de son fils Adolphe eût été exclue de la faculté de racheter ces Provinces, cependant ce Prince Adolphe

ayant été tué en 1477, Charles son *fils*, qui étoit né avant le transport, prétendit rentrer dans les biens de son Pere & de son Grand-Pere. Il fit long-temps la guerre pour ce sujet; mais enfin par un Traité de l'an 1528, il céda à l'Empereur Charles-Quint son Duché de Gueldre & son Comté de Zutphen, en cas qu'il vînt à mourir sans enfants mâles ou femelles; ce qu'il confirma par un autre Traité du 10 Décembre 1536.

On ne sait pour quel sujet le Duc de Gueldre changea de sentiment, après avoir fait deux Traités aussi solemnels que ceux de 1528 & 1536. Mais on trouve un autre Traité du 27 Janvier 1538, par lequel il reconnoît, du consentement des Etats de ses Pays, que personne n'y pourra succéder après sa mort, que Guillaume, fils de Jean, Duc de Cleves & de Juliers.

L'Empereur mécontent de cette disposition, s'empara du Duché de Juliers, & obligea par ce moyen le Duc à se désister de ses prétentions sur la Gueldre & le Comté de Zutphen, comme il se désista lui-même de la prise qu'il avoit faite du Duché de Juliers. Leur Traité fut fait le 7 Septembre 1543, & con-

firmé le 12 du même mois par un deuxieme Traité fait à Venlo avec les Etats du Pays, par lequel l'Empereur leur promit de les maintenir dans leurs Privileges, & de les traiter comme ses bons Sujets, pourvu qu'ils gardassent la fidélité qu'ils lui devoient comme à leur Souverain. L'Auteur des Annales de Cleves ajoute que ces dispositions furent confirmées par un Traité fait à Bruxelles le 2 Janvier 1544, que le Duc de Cleves fut ensuite reconnu pour Prince de l'Empire, & qu'il demeura toujours depuis attaché au service de l'Empereur.

La Province de Groeningue & les Ommelandes avoient été agitées de différentes guerres contre les Princes de Saxe, qui les avoient toujours gouvernées; & après avoir cherché long-temps un Prince qui pût les maintenir en paix, & les défendre contre leurs ennemis, elles s'étoient mises sous la protection du Duc de Gueldre & l'avoient reconnu pour leur Souverain: mais ce Prince n'étant pas en état de les soutenir, céda ses droits à l'Empereur Charles-Quint par les mêmes Traités des années 1528 & 1536, moyennant une somme de 35000 florins d'or & une pension de 25000 fl.

Les Etats du Pays reconnurent aussi l'Empereur pour leur Souverain, & se soumirent à sa domination en 1536.

La Province d'Utrecht appartenoit à l'Evêque de ce nom, qui en étoit Seigneur spirituel & temporel, ainsi que de la Province d'Over-Issel. La richesse & la puissance de cet Evêque lui attiroient souvent des querelles avec ses voisins. Le Duc de Gueldre étoit un des plus acharnés contre lui; en sorte que l'Evêque Henri de Baviere se voyant hors d'état de défendre sa souveraineté, eut recours à l'Empereur Charles-Quint; & pour l'engager indispensablement à la défense de ces Provinces, il lui en céda absolument la Souveraineté & la Seigneurie temporelle, en l'année 1528; ce qui fut confirmé depuis par une Bulle du Pape Clément VII, donnée le 20 Août 1529.

C'est ainsi que les dix-sept Provinces se sont trouvées successivement réunies sous différents Princes, & qu'elles sont passées dans la suite du temps sous la domination de la Maison d'Autriche.

I. II. La Flandre avec Malines, en 1333.

III. Artois, en 1382.

IV. Namur, en 1421.

V. VI. VII. Brabant, Limbourg & Anvers, en 1430.

LES XVII PROVINC. BELGIQ.

VIII. IX. X. Hainaut, Hollande & Zélande, en 1436.

XI. Frise, en 1436 & 1515.

XII. Luxembourg, en 1443 & 1462.

XIII. XIV. Gueldre & Zutphen, en 1472 & 1473.

XV. Groeningue, en 1528 & 1536.

XVI. XVII. Utrecht & Over Issel, en 1529.

Marie, fille unique de Charles-le-Hardi, fut recherchée en mariage par plusieurs grands Princes; mais elle préféra Maximilien, Archiduc d'Autriche, qui fut depuis Empereur, à qui elle porta pour dot les Pays-Bas & la Franche-Comté. Philippe I., fils de Maximilien & de Marie de Bourgogne, fut reconnu Prince héréditaire des Pays-Bas. Il épousa Jeanne de Castille, fille de Ferdinand le Catholique, de laquelle il eut deux fils, Charles & Ferdinand. Philippe étant mort avant l'Empereur son pere, Charles fut héritier de ses Etats; & l'an 1519, après la mort de son grand-pere Maximilien, il fut élu Empe-

reur, & connu ſous le nom de *Charles-Quint.*

Son regne fut long & heureux, quoiqu'il eût pluſieurs traverſes par les héréſies de Luther & de Calvin, qui s'éleverent en ce temps-là, & infecterent non-ſeulement l'Allemagne & la France, mais ſe gliſſerent auſſi dans les Pays-Bas, où elles ont donné enſuite occaſion à la révolte de quelques Provinces. Il eut auſſi de longues guerres à ſoutenir contre la France, où il fut preſque toujours victorieux, ayant fait même priſonnier le Roi François I, l'an 1525, à la bataille de Pavie.

Ce Prince dégoûté des grandeurs humaines, & touché du deſir de la retraite, ſe démit volontairement, l'an 1556, de l'Empire, en faveur de Ferdinand ſon frere, & laiſſa l'Eſpagne, les Pays-Bas & ſes autres Etats & Royaumes à ſon fils Philippe. Et comme s'il eût été ſoulagé d'un peſant fardeau, il prit auſſitôt le chemin d'Eſpagne, & ſe renferma dans le Couvent de St. Juſt, de l'Ordre de St. Jerôme, dans l'Eſtramadoure, où il mourut le 22 Septembre 1558, âgé de 58 ans.

Philippe II poſſéda les XVII Provinces

vinces jusqu'à l'an 1580, qu'il en perdit sept par l'établissement de la République de Hollande.

Les XVII Provinc Belgiq.

Après la mort de son Pere, il partit de Flessingue, Port de Zélande, le 8 d'Août 1559, pour retourner en Espagne, laissant le gouvernement général des Pays-Bas à sa sœur naturelle, Marguerite, Dúchesse de Parme. Il nomma en même temps aux nouveaux Evêchés que le Pape, Paul IV, avoit établis à sa sollicitation dans les Pays-Bas.

Origine des troubles des Pays-Bas.

Il avoit formé un Conseil d'Etat, composé du Cardinal de Granvelle, du Comte de Berlaymont, & de Viglius de Aytta, Président du Conseil-Privé, auquel les principaux Seigneurs du Pays, tels que le Prince d'Orange, le Comte d'Egmont & le Comte de Hornes avoient droit d'assister. Mais les trois premiers, & principalement le Cardinal de Granvelle, avoient plus de part que les autres à la confiance intime du Roi & de la Gouvernante.

Antoine Perennot, si connu sous le nom de Cardinal de Granvelle, avoit été d'abord Evêque d'Arras avant que d'être nommé à l'Archevêché de Malines; il n'étoit pas encore Cardinal, lorsque Phi-

lippe II quitta les Pays-Bas; il ne le fut qu'en 1561 : mais la plupart des Historiens, sans faire attention à cette époque, lui en donnent souvent le titre par anticipation. Charles-Quint, qui avoit une haute idée de son mérite, & de sa capacité dans le maniement des affaires, l'avoit particuliérement recommandé à son fils, & celui-ci l'avoit laissé auprès de la Gouvernante comme un Ministre dont elle devoit suivre les avis dans les affaires importantes. Ce choix ne fut pas agréable aux Flamands. Granvelle étoit Franc-Comtois, né à Besançon; & par conséquent étranger dans un Pays où l'on ne voyoit pas volontiers dans les grandes places ceux qui n'y étoient pas nés : & quoique son Pere eût occupé des charges très-considérables à la Cour de Charles-Quint, il n'étoit pas d'une naissance illustre; ainsi les Seigneurs ne voyoient qu'avec peine la principale autorité entre les mains d'un homme qui leur étoit si inférieur du côté de la naissance. Ils ne tarderent pas à s'appercevoir que la Gouvernante ne les appelloit au Conseil que pour la forme; & qu'après avoir entendu leurs avis, elle ne se décidoit jamais que sur ceux du

Cardinal. Le ſujet ordinaire des délibérations du Conſeil rouloit principalement en ce temps-là, ſur les moyens les plus propres pour arrêter le progrès des héréſies de Luther & de Calvin, qui commençoient à ſe répandre dans toutes les Provinces.

Le Roi d'Eſpagne inclinoit toujours pour les voies de rigueur, & le Cardinal approuvoit fort ce ſentiment. Les Seigneurs, au contraire, vouloient qu'on uſât de modération, & que l'on eût égard aux privileges reconnus par le Roi lui-même à ſa *joyeuſe entrée.* La Gouvernante, quoique très-zélée pour le maintien de la Religion Catholique, étoit naturellement portée à modérer la ſévérité des Edits publiés contre les Hérétiques, pourvu que l'on trouvât quelqu'autre moyen de maintenir la Religion Catholique, qu'ils attaquoient ouvertement par leurs diſcours, & quelquefois à main armée.

Il eſt vrai qu'à conſidérer la chaleur qui regnoit alors dans les eſprits, ce milieu n'étoit pas facile à trouver. D'ailleurs elle étoit obligée d'exécuter les ordres qui lui venoient d'Eſpagne, & les Seigneurs étoient perſuadés que ces

ordres étoient dictés par le Cardinal, & par ceux du Conseil qui entroient dans ses vues. Piqués du peu d'égard que l'on avoit pour leurs avis, ils n'oublierent rien pour persuader aux Peuples que toutes les innovations étoient l'effet de l'ambition & de l'humeur impérieuse du Cardinal de Granvelle, que c'étoit lui qui favorisoit le long séjour des Troupes Etrangeres dans les Pays-Bas, l'établissement des nouveaux Evêchés & du Tribunal de l'Inquisition, & qu'il appuyoit toutes les nouveautés qui tendoient à la ruine entiere de leurs Privileges. Ces discours semés de toutes parts par des hommes d'un si grand poids, faisoient beaucoup d'impression sur les esprits.

Après avoir rendu le Cardinal odieux, ils travaillerent à le rendre ridicule; ils ne voulurent plus que leurs gens portassent des habits de la couleur de leurs livrées. Ils leur en donnerent qui étoient tous de la même couleur, comme s'ils n'eussent fait entre eux qu'une seule famille; & ils firent broder sur les manches de ces nouveaux habits la figure de ces petites marottes, qui sont regardées comme le symbole de la folie:

chacune avoit un petit capuchon, semblable, pour la forme, au camail du Cardinal de Granvelle.

Le Roi d'Espagne, qui fut bientôt informé de cette plaisanterie, en fut très-mécontent : il leur fit ordonner en son nom, par la Gouvernante, de supprimer ces ridicules symboles. Ils obéirent; mais ils firent broder à leur place sept fleches liées ensemble, avec ces mots : *Vis unita fortior*.

Ces especes d'emblêmes avoient été imaginés par le Comte d'Egmont; & il est remarquable que ce faisceau de sept fleches, que l'on met aujourd'hui à une des pattes du Lion Belgique dans les Armes des Provinces-Unies, avoit été imaginé par ce Comte long-temps avant qu'aucune des dix-sept Provinces pensât à former une République.

Le Cardinal dut s'appercevoir de l'aversion que la Noblesse avoit pour lui: lorsqu'il alla prendre possession de son Archevêché de Malines, il ne se trouva pas un seul Gentilhomme à cette cérémonie; & la Gouvernante lui ayant demandé, à son retour, pourquoi il ne les avoit pas fait avertir de s'y trouver: *C'est*, dit-il, *Madame, parce que je sa-*

vois qu'ils étoient tous résolus de n'y pas venir. Il appelloit l'union du Prince d'Orange, du Comte d'Egmont, & du Comte de Hornes, *le Triumvirat;* & il prévoyoit que cette union seroit un jour très-funeste à l'autorité du Souverain. L'événement a fait voir qu'il ne se trompoit pas. Il redoutoit particuliérement le génie du Prince d'Orange, qu'il appelloit le *Taciturne*, parce que ce Prince ne parloit guere sans nécessité, & toujours en peu de mots. Et lorsque l'on vint dire au Cardinal, que le Duc d'Albe croyoit avoir fait un grand coup en arrêtant le Comte d'Egmont & le Comte de Hornes, il demanda s'il avoit pris le *Taciturne;* & sur ce que l'on lui dit que non: *Si cela est,* repliqua-t-il, *c'est comme s'il n'avoit rien fait, il n'a point été à la source du mal.*

Ces trois Seigneurs écrivirent une Lettre en Espagne, pour se plaindre du Cardinal de Granvelle, & pour supplier Sa Majesté de le retirer des Pays-Bas. Philippe eut beaucoup de peine à s'y déterminer; mais la Gouvernante lui ayant envoyé un Exprès pour lui dire qu'il n'y avoit que ce moyen-là de pacifier les troubles, il prit enfin le parti

de le rappeller, ſans toutefois lui ôter ſa confiance; car il ne ceſſa point de l'employer à Madrid, à Rome, & au Royaume de Naples, dans les plus grandes charges de l'Etat.

On crut que la Gouvernante ne l'avoit abandonné, que parce qu'il vouloit la gouverner avec trop d'empire, ou parce qu'elle craignoit de partager la haine publique, dont il étoit chargé, ſi elle s'obſtinoit davantage à le ſoutenir.

Le Conſeil-Privé tient préſentem ent ſes Aſſemblées ordinaires dans l'Hôtel que ce Cardinal occupoit autrefois à Bruxelles.

Les Etats du Pays avoient député le Comte d'Egmont en Eſpagne pour ſe plaindre des nouveautés qui donnoient atteinte à leurs privileges; il y fut reçu favorablement, & le Roi lui ayant fait donner ſatisfaction ſur ſes griefs, avec promeſſe de venir lui-même aux Pays-Bas, le mécontentement y ceſſa pour quelque temps: mais les Peuples voyant qu'on leur manquoit de parole, ſe mutinerent, & les principaux Seigneurs firent à Gertruidenberg une Confédération entr'eux, où l'on réſolut de faire

une Députation vers la Ducheſſe de Parme.

Henri, Comte de Bréderode, accompagné de pluſieurs Seigneurs & Gentilshommes, l'alla trouver en leur nom, & lui préſenta, le 5 Avril 1566, une Requête; la Gouvernante les voyant venir, en fut toute interdite, car il étoit accompagné de plus de trois cents Gentilshommes. Le Comte de Berlaymont, qui étoit auprès d'elle, dit, pour la raſſurer, que ce n'étoit qu'un tas de Gueux. Ces paroles de mépris ayant été rapportées aux Confédérés, ils ſe nommerent eux-mêmes *les Gueux*, & ſe mirent enſuite au col une médaille d'or, où d'un côté l'on voyoit l'effigie du Roi, avec ces mots : *Fideles au Roi;* & de l'autre, deux mains jointes tenant une beſace, avec ces mots : *juſqu'à la beſace.* Le Comte de Bréderode fit faire une bouteille d'or en forme de calebaſſe, avec une écuelle de même métal, qu'il portoit attachées à ſa ceinture, avec cette deviſe : *Vive les Gueux.*

Le Roi ayant reçu la Requête de Bréderode, qui lui fut envoyée en Eſpagne, aſſembla inceſſamment ſon Conſeil, qui étoit compoſé de Ferdinand

Alvarez de Tolede, Duc d'Albe, & de Ruy Gomez de Sylva, tous deux de très-grande autorité auprès de lui. Il y avoit aussi le Cardinal Didaco Spinosa, grand Inquisiteur & Président de Castille; Gomez de Figueroa, Duc de Feria; Jean Manriquez de Lara; Antoine Perez de Tolede, grand Prieur de Castille, de l'Ordre de Malte; & le Pere Bernard Fresneda, Evêque de Cuença, & Confesseur du Roi. Quelques-uns d'entr'eux opinerent qu'il falloit agir avec douceur pour ramener les Flamands à leur devoir, & que le Roi devoit lui-même aller aux Pays-Bas. Mais l'avis du Duc d'Albe & du Cardinal Inquisiteur l'emporta. Il fut résolu d'user de la derniere sévérité, & d'y envoyer le Duc d'Albe avec une armée pour soumettre les rebelles.

Arrivée du Duc d'Albe.

Ce Duc s'embarqua au Port de Carthagene, où le Duc Jean Doria l'attendoit avec 37 galeres. Il descendit à Genes, passa par l'Allemagne, & arriva à Bruxelles au mois d'Août 1567. Son armée étoit composée de 8780 Fantassins, & de 1200 Chevaux. Ferdinand de Tolede, son fils naturel, commandoit la Cavalerie; Chiapin Vitelli, Mar-

quis de Cétone, étoit Maréchal-de-Camp; & Gabriel Serbellon, Général de l'Artillerie. Il y avoit aussi Julien Romero, Christophe de Mondragon, Sanche d'Avila, François Verdugo, & plusieurs autres Capitaines de grande réputation.

Les Habitants des Pays-Bas furent tellement alarmés de cette nouvelle, que plus de cent mille personnes quitterent le Pays pour s'établir ailleurs. Les Etats députerent vers le Roi les Marquis de Berghes & de Montigny : mais ils furent arrêtés à Ségovie, où le premier mourut de déplaisir, & l'autre eut la tête tranchée.

Pendant ces troubles, les principaux Seigneurs voyant le Peuple ému, unirent leurs Conseils avec ceux de la Gouvernante pour calmer ces désordres. Ils les assoupirent en quelque façon, & le Peuple commençoit à rentrer dans son devoir; mais la sévérité du Duc d'Albe jetta dans l'esprit des Flamands la frayeur & le désespoir. Marguerite n'étoit pas contente de sa venue, ni de la trop grande autorité que le Roi lui avoit donnée; elle fit sur ce sujet des plaintes à Sa Majesté, demandant d'être rappellée

du Gouvernement des Pays-Bas ; ce que le Roi lui accorda. Elle partit de Bruxelles au mois de Février 1568, au grand regret des Peuples, pour s'en aller en Italie.

Gouvernement du Duc d'Albe.

Le Duc d'Albe commença son Gouvernement, en faisant arrêter, le 9 Septembre 1567, les Comtes d'Egmont & de Hornes, qui furent conduits prisonniers au Château de Gand sous une escorte de 3000 Espagnols. Il établit ensuite un Conseil, dont il se déclara le chef, & qu'il nomma *le Conseil des Troubles ;* mais les Flamands le nommerent *Conseil de sang.* Il étoit composé du Comte de Berlaymont, du Baron de Noircarmes, d'André Vargas, d'Adrien Nicolaï, Chancelier de Gueldres; de Jacques Martens, Président du Conseil de Flandres; de Louis del Rio, Docteur en Théologie; de Pierre Asset, Président du Conseil d'Artois; de Jean de Blasere, Conseiller du grand Conseil; & de Jacques Hessels, Conseiller du Conseil de Flandres. On ajourna d'abord le Prince d'Orange, le Comte Louis son frere, les Comtes de Hooghstrate, de Berghes & de Culembourg, pour comparoître dans le terme de

quinze jours. Mais comme ils avoient pris le parti de se retirer, ils furent déclarés criminels de leze-Majesté. La Grandesse d'Espagne & la Toison d'or furent ôtées au Prince d'Orange; on mit garnison Espagnole dans sa Ville de Bréda; & l'Hôtel de Culembourg, à Bruxelles, fut rasé jusqu'aux fondements.

L'année suivante le même Conseil condamna vingt-un Gentilshommes, qui furent exécutés sur la Place du Sablon à Bruxelles: huit d'entr'eux moururent dans la Religion Catholique, les autres persisterent dans leurs erreurs. Trois jours après, (le 5 Juin 1568) on trancha la tête aux Comtes d'Egmont & de Hornes sur le grand Marché de Bruxelles, vis-à-vis la Maison du Roi. Ils avoient été moins prévoyants que le Prince d'Orange, qui s'étoit retiré en Allemagne, à cause du danger qui le menaçoit. Il avoit exhorté le Comte d'Egmont à le suivre; mais le Comte qui ne se croyoit pas aussi coupable qu'on le jugeoit en Espagne, ne put jamais s'y résoudre. *Adieu, Prince sans terre*, dit-il au Prince d'Orange lorsqu'ils se séparerent. Le Prince lui répondit: *Adieu, Comte sans tête*, & sa prédiction

ne fut que trop vérifiée. Il prit le parti de faire la guerre à l'Efpagne avec les Troupes que lui fourniffoient les Princes Luthériens d'Allemagne & les Flamands Calviniftes, qui fe rangerent fous fes étendards. Il livra divers combats au Duc d'Albe, qui fut toujours victorieux. Le Comte de Hooghftrate de fon côté entra avec des Troupes dans le Pays de Juliers pour pénétrer dans les Duchés de Gueldres & de Brabant. Cocqueville, Capitaine François, entra dans l'Artois avec quelques Troupes Françoifes & Angloifes qu'il avoit ramaffées. Louis & Adolphe, freres du Prince d'Orange, tenterent de fe rendre maîtres de la Frife, où le Prince d'Orange avoit réfolu de les fuivre; mais le Comte de Hooghftrate fut défait par les troupes du Roi entre Dalem & Erkelens, & Cocqueville eut la tête tranchée à Paris, à caufe qu'il avoit levé des troupes fans la permiffion du Roi de France. Il n'y eut que le corps du Comte de Naffau qui eut quelque bonheur; car il battit l'armée du Comte d'Aremberg à Winfchote, dans la Province de Groningue, le 24 Mai 1568. Ce fut là la premiere bataille qui fe donna pour la liberté des

Provinces révoltées : mais ces troupes furent bientôt après battues à leur tour par celles du Roi.

Mort de Dom Carlos, fils de Philippe II.

Ce fut aussi cette année qu'arriva la mort de Dom Carlos, Infant d'Espagne, dont on n'a jamais bien su les véritables circonstances. Il paroît que ce Prince fut non-seulement soupçonné, mais convaincu de correspondance avec les Rebelles des Pays-Bas, & d'avoir eu dessein de partir, à l'insu du Roi son pere, pour se mettre à leur tête.

Les secrets des Souverains sont quelquefois si bien gardés, qu'ils deviennent pour la postérité des mysteres impénétrables. On ne sait point encore qui étoit ce prisonnier de la Bastille, dont le visage étoit toujours couvert d'un masque; quoique l'on sache que ce trait d'histoire, rapporté par M. de Voltaire, n'est point une fable, ni une idée chimérique. On en a des preuves incontestables dans des Registres originaux qui subsistent encore, & qui prouvent que ce prisonnier est réellement arrivé masqué dans ce Château le 18 Septembre 1698, qu'il y étoit encore le 19 Novembre 1703, & qu'il fut enterré le lendemain au Cimetiere de la Paroisse de St. Paul,

ſous le nom, manifeſtement ſuppoſé, de *Marchialy*, qui ſe voit encore ſur le Regiſtre mortuaire. C'eſt tout ce que l'on en ſait, &, ſelon toute apparence, tout ce que l'on en ſaura jamais.

Il en eſt à peu près de même de l'empriſonnement & de la mort de Dom Carlos. Strada prouve aſſez bien qu'il eut deſſein de quitter l'Eſpagne, à l'inſu & contre la volonté du Roi ſon pere, pour venir dans les Pays-Bas, où il étoit diſpoſé à favoriſer la conduite des Rebelles. Ce ſeul projet peut avoir été le motif de ſa détention. Le reſte, quoi qu'on en diſe, eſt abſolument inconnu: les uns prétendent qu'il mourut dans ſa priſon, d'une maladie cauſée par le chagrin; d'autres, qu'il y fut étouffé dans un bain, où on lui ouvrit les veines; d'autres, qu'il eut la tête coupée; d'autres, enfin, qu'il fut étouffé entre deux matelas : mais tout cela ſe dit ſans preuve & ſans connoiſſance. L'hiſtoire qu'en a donné l'Abbé de Saint-Réal, n'eſt qu'un agréable Roman qui a trompé bien des Lecteurs. La vraiſemblance y eſt très-bien gardée, & par-là il eſt très-propre à ſéduire; mais des faits & des circonſtances, qui ne ſont appuyés d'au-

cunes preuves, ne feront jamais propres à persuader.

Sa Majesté Catholique vit dans la suite, que les troubles, au-lieu de diminuer, ne faisoient qu'augmenter par la trop grande sévérité du Duc d'Albe, qui fut rappellé en Espagne sur la fin de l'an 1573, après qu'il eut été six ans Gouverneur des Pays-Bas. On dit qu'il déclara au Comte de Konigstein, qu'il avoit fait mourir dix-huit mille six cents hommes par la main du bourreau. C'étoit un grand Capitaine, mais un Gouverneur trop cruel : il savoit gagner des batailles, mais il ne savoit pas gagner les cœurs.

Il eut pour successeur, l'an 1574, Louis de Requesens, grand Commandeur de l'Ordre de St. Jacques; lequel, en arrivant aux Pays-Bas, trouva la Ville de Middelbourg assiégée par les Rebelles. Il fit ce qu'il put pour la secourir; mais elle se rendit le 20 Février 1574. Pour insinuer aux Peuples qu'il vouloit agir avec douceur, & que la conduite de son prédécesseur avoit été désapprouvée en Espagne, il fit ôter la statue que le Duc d'Albe s'étoit fait ériger dans la Citadelle d'Anvers; il fit publier un pardon

don général : mais il vint mourir à Bruxelles peu de temps après.

Cependant les Provinces ſe voyant expoſées à la fureur des Soldats, appellerent le Prince d'Orange à leur ſecours, & s'unirent pour la défenſe commune. On fit alors le fameux Traité, qu'on appella *la Pacification de Gand*, parce qu'il y fut conclu le 8 Novembre 1576; le Prince d'Orange s'y étoit rendu avec les Députés de Hollande & de Zélande.

Philippe II n'étant pas ſatisfait de ce Traité, envoya aux Pays-Bas Dom Juan d'Autriche, fils naturel de l'Empereur Charles-Quint; & il fut reçu à Louvain l'an 1577 comme Gouverneur-Général du Pays. Les Etats ſe brouillerent d'abord avec lui; mais il ſe fit un Traité d'accommodement à Marche-en-Famine, le 12 Février 1577, qu'on appella l'*Edit perpétuel*, contre lequel le Prince d'Orange & les Etats de Hollande & de Zélande proteſterent.

Dom Juan fit une entrée magnifique à Bruxelles le premier Mai; mais la bonne intelligence entre ce Prince & les Etats du Pays ne dura pas longtemps: car ſous prétexte d'aller ſaluer

Marguerite de Valois, Reine de Navarre, qui prenoit les eaux à Spa, il ſurprit la Ville de Namur. Les Provinces aigries par cette ſurpriſe, refuſerent de nouveau de lui rendre obéïſſance. Elles rappellerent le Prince d'Orange, qui fut reçu par les Etats de Brabant comme Protecteur des Pays-Bas.

On arma de part & d'autre, & la guerre recommença plus vivement que jamais. Philippe de Croy, Duc d'Arſchot, dont la Maiſon avoit toujours été ennemie de celle de Naſſau; Charles, Comte de Lalaing, & quelques autres Seigneurs de la premiere Nobleſſe du Pays, ne pouvant ſouffrir l'autorité du Prince d'Orange, formerent un troiſieme parti, ſous le nom de *Mécontents*. Ils offrirent le Gouvernement à l'Archiduc Mathias, frere de l'Empereur Rodolphe II, qui s'y rendit inceſſamment. Ce Prince, qui n'étoit âgé que de 19 ans, ſans expérience, ſans troupes, ſans argent & ſans appui, fut reçu Gouverneur ſous de certaines conditions, & fit ſon entrée à Bruxelles l'an 1577. La Lieutenance-Générale du Pays fut donnée au Prince d'Orange, qui ſe conſerva toute l'autorité & la diſpoſition des affaires.

Les Etats firent ensuite démolir la citadelle d'Anvers, du côté qui regardoit la Ville; ils firent raser les Châteaux de Gand, d'Utrecht, de Lille, de Valenciennes, d'Aire, de Béthune & de Bapaume; ils prirent à leur service plusieurs vieux corps, qui abandonnerent le parti du Roi; le Duc d'Alençon, frere de Henri III, Roi de France, leur amena un secours de troupes Françoises; & le Prince Casimir, frere de l'Electeur Palatin, y vint avec un corps de troupes Allemandes, qui étoient à la solde d'Elisabeth, Reine d'Angleterre.

Dom Juan d'Autriche, déclaré ennemi du Pays, fit revenir les Soldats Espagnols & Italiens qui étoient sortis des Pays-Bas en conformité de l'Edit perpétuel, & assembla une armée de 20000 hommes, avec laquelle il remporta, le 31 Janvier 1578, une victoire considérable à Gemblours en Brabant; elle fut suivie de la prise de plusieurs Places, tant en Brabant qu'en Hainaut: mais il ne put jouir du fruit de ses conquêtes, parce que la mort le ravit dans son camp de Bouges, près de Namur, la même année 1578.

Alexandre Farnese, Duc de Parme,

qui ſuccéda à ſon oncle dans le Gouvernement des Pays-Bas, donna tous ſes ſoins à faire rentrer au ſervice du Roi les Chefs des Mécontents, & il y réuſſit; car les principaux Seigneurs abandonnerent le parti des Rebelles. Mais ceux-ci voyant qu'on vouloit les déſunir, s'aſſemblerent le 13 Janvier 1579 à Utrecht, où ils firent le fameux Traité, qu'on nomme l'*Union d'Utrecht.*

Les troubles s'augmentant de plus en plus, l'Empereur Rodolphe préſenta ſa médiation : on tint une aſſemblée à Cologne pour les aſſoupir ; mais après que le Congrès eut duré ſept mois, on ſe ſépara ſans rien faire. L'Archiduc Mathias ſe voyant négligé, retourna en Allemagne, où il devint enſuite Empereur.

Le Prince d'Orange ayant perſuadé aux Etats du Pays aſſemblés à Anvers, de déclarer le Roi Philippe II déchu de la Souveraineté des Pays-Bas, ils envoyerent vers le Duc d'Alençon ſept Députés de leur corps, qui traiterent avec lui le 29 Septembre 1580, au Château de Pleſſis-les-Tours. Au commencement de l'an 1582, ce Prince arriva à Fleſſingue, & delà à Anvers,

où il fut proclamé Duc de Brabant, & Protecteur des Pays-Bas, & le Prince d'Orange lui mit le bonnet & le manteau Ducal. Il ne jouit pas long-temps de cette Souveraineté; car voyant que son pouvoir étoit trop limité, il voulut se rendre, l'an 1583, maître de la Ville d'Anvers; mais ses troupes y ayant été repoussées avec beaucoup de perte, il se retira précipitamment en France, à Château-Thierry, Ville de son apanage, où il mourut le 2 Juin 1584.

Le Prince d'Orange, qui avoit été comme le principal Agent de l'élection du Duc d'Alençon, voyant que son parti diminuoit par la vigilance & par l'adresse du Duc de Parme, se retira à Delft, en Hollande, où il fut assassiné le 10 Juillet 1584.

Les Rebelles déconcertés par le mauvais état de leurs affaires, rechercherent la protection de la France & de l'Angleterre. La premiere refusa ses offres à cause des brouilleries de la Ligue, & l'Angleterre ne voulant pas la Souveraineté, s'engagea, par un Traité conclu le 10 Août 1585, de leur envoyer un puissant secours d'hommes & d'argent, & de les prendre sous sa protec-

tion. Les Etats lui livrerent de leur côté pour ôtages les Villes de Flessingue, la Brille, &c.

La Reine Elisabeth fit d'abord passer en Hollande des troupes considérables sous le commandement de Jean Norris. Robert Dudley, Comte de Leycester, y fut ensuite envoyé, & fut reconnu Gouverneur-Général du Pays.

Le Comte de Leycester, Gouverneur des Pays-Bas.

C'étoit le favori d'Elisabeth, & l'on prétend que cette Reine avoit eu quelqu'envie de l'épouser : il est certain qu'il eut un grand crédit sur son esprit. Il fit son entrée à La Haye au commencement de l'année 1586. Il y étoit attendu, & il y fut reçu comme le Libérateur de la République : mais le succès ne répondit pas à de si belles espérances. Il traitoit les Flamands avec hauteur; il donnoit tous les Emplois militaires à des Anglois, & principalement ceux qui étoient les plus lucratifs; il disoit hautement qu'il ne pouvoit pas répondre d'une Place, à moins qu'elle ne fût défendue par un Officier Anglois. Les Flamands se plaignirent à la Cour d'Angleterre. Les Anglois qui étoient avec lui, écrivirent de leur côté pour le justifier, sachant bien que le vrai moyen

de plaire à leur Reine, c'étoit de paroître content de la conduite de ſon Favori. Les Flamands n'eurent pas la même complaiſance ; mais ils ne furent pas écoutés. La Reine l'avoit vanté comme un grand Capitaine, & il parut en tout fort inférieur au Prince Alexandre de Parme, Gouverneur-Général des Pays-Bas pour le Roi d'Eſpagne, qui faiſoit tous les jours de nouvelles conquêtes. Le Comte de Leyceſter retourna en Angleterre, où il fut rappellé pour préſider au Jugement de l'infortunée Marie Stuart, Reine d'Ecoſſe. Il conſerva toujours, malgré ſon abſence, le titre & les fonctions de Gouverneur-Général des Provinces-Unies : il diſpoſoit de toutes les Charges militaires ; & toutes les Ordonnances du Conſeil d'Etat étoient faites en ſon nom, & ſcellées du Sceau de ſes Armes.

Les conquêtes du Prince de Parme, qui augmentoient tous les jours, obligerent les Flamands d'implorer encore une fois le ſecours de la Reine d'Angleterre, & de lui demander de nouveaux renforts. Elle leur en envoya ; mais toujours prévenue pour ſon Favori, elle voulut qu'il retournât dans les Pays-

Bas, pour les commander. Il y consentit avec peine; mais il ne réussit pas mieux à ce second voyage qu'il n'avoit fait au premier. La mésintelligence augmenta entre lui & les Etats. Il vouloit gouverner avec une autorité absolue. On parla de restreindre ses pouvoirs, ce qui lui déplut extrêmement. Il avoit des cabales & des partisans dans toutes les Villes; & il y eut une conjuration formée pour lui livrer celle de Leyde. Ce projet fut découvert, & les Magistrats firent trancher la tête à quelques-uns des conjurés, sans lui demander son avis. Tout étoit plein de troubles & de divisions dans la République. Il obtint de la Reine la permission de retourner en Angleterre, & il se démit sans peine de sa Charge de Gouverneur-Général, qu'il avoit exercée, sans beaucoup de gloire, à la place du Comte Maurice, trop jeune encore pour en faire les fonctions, quoi qu'il en eût le titre. Après le départ du Comte de Leycester, le Comte Maurice de Nassau demeura seul Gouverneur-Général en titre : mais comme on se défioit encore de sa jeunesse & de son peu d'expérience, on lui donna pour Lieute-

nant-Général, le Comte Philippe Hoën-lo, qui fut chargé de le conduire & de l'aider de ses conseils.

Flotte de Philippe II, Roi d'Espagne, appellée faussement *l'Invincible*.

Philippe II, irrité contre la Reine d'Angleterre, à cause du secours qu'elle donnoit à ses Sujets rebelles, résolut de s'en venger. Il fit équiper, pour cet effet, une flotte qu'on nomma *l'Invincible* : elle étoit de 150 voiles, montée de 8000 Matelots, de 20000 Soldats, de 1600 pieces de canon de bronze, & de 1050 de fer; l'on dit qu'elle avoit coûté douze millions de ducats d'or. Le Roi avoit envoyé en même temps ordre au Duc de Parme de tenir les forces navales de son Gouvernement prêtes à favoriser l'exécution d'une si grande entreprise. La flotte partit de Lisbonne vers la fin de Mai 1588; & étant arrivée au mois d'Août dans le Canal, qu'on nomme la Manche d'Angleterre, elle y fut battue par une tempête furieuse. Les Anglois, qui avoient toutes leurs forces en mer, l'attaquerent pendant ce désordre; environ 10000 hommes y périrent, & plus de 30 vaisseaux furent pris, brûlés ou coulés à fond. Alphonse Perez de Gusman, Duc de Médina-Sidonia, qui commandoit cette flotte, fut

contraint de se retirer, & de faire le tour de l'Ecosse & de l'Irlande pour regagner les côtes d'Espagne : à peine resta-t-il 52 ou 53 bâtiments de cette grande flotte.

Si le Roi d'Espagne, au-lieu d'attaquer l'Angleterre, & d'obliger le Duc de Parme à passer en France pour y soutenir les Ligueurs, avoit employé toutes ses forces à soumettre les Pays-Bas, il n'auroit pas perdu ces belles Provinces qu'on nomme aujourd'hui les Provinces-Unies.

Le Duc de Parme, après avoir remis la plupart des Provinces sous l'obéissance du Roi, leur Souverain légitime, mourut à Arras l'an 1592, s'étant acquis la réputation d'un des plus illustres Capitaines de son siecle. Il eut pour successeurs, dans le Gouvernement des Pays-Bas, les Comtes de Mansfeld, l'Archiduc Ernest, le Comte de Fuentes, & l'Archiduc Albert, pour lors Cardinal.

Le Roi Philippe II, souhaitant de jouir de quelque repos en sa vieillesse, maria sa fille Isabelle-Claire-Eugénie à l'Archiduc Albert, & lui donna pour dot les Pays-Bas & la Bourgogne. L'Ar-

chiduc ayant déposé les marques du Cardinalat sur l'autel de Notre-Dame à Halle, partit de Bruxelles le 15 Septembre 1598. Il passa par l'Allemagne & l'Italie, accompagné de Philippe-Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, & de plusieurs autres personnes de qualité, pour chercher son illustre Epouse.

Le Roi Philippe II mourut à l'Escurial le 13 Septembre 1598, à l'âge de 72 ans, dont il avoit regné 42. On dit que Sa Majesté avoua en mourant, que la guerre des Pays-Bas lui avoit coûté cinq cents soixante millions de ducats.

L'Archiduc Albert étant arrivé en Italie, y trouva Marguerite d'Autriche, qui devoit épouser Philippe III. Ils allerent ensemble à Ferrare, où elle reçut la bénédiction nuptiale du Pape Clément VIII. Les Procureurs des absents étoient l'Archiduc Albert pour Philippe, & le Duc de Sessa, Ambassadeur d'Espagne à Rome, pour l'Infante. Les nouveaux mariés s'embarquerent à Genes, & passerent en Espagne, où les noces se firent, dans la Ville de Valence, avec beaucoup d'éclat & de magnificence. L'Archiduc & Isa-

belle arriverent aux Pays-Bas le 5 Septembre 1599, & firent une entrée magnifique à Bruxelles le 24 Novembre, qui se fit ensuite aussi dans les autres Villes.

La premiere action qui se passa entre l'Archiduc & les Etats, fut la bataille de Nieuport, où les Hollandois eurent tout l'avantage. Son Altesse assiégea ensuite la Ville d'Ostende, & donna la direction du siege au Général Ambroise Spinola, qui s'y acquit une grande réputation; la Ville se rendit le 22 Septembre 1604, après trois ans de siege, & pendant ce temps-là plus de cent quarante mille hommes de part & d'autre y perdirent la vie.

Enfin la Treve de douze ans avec les Hollandois fut conclue à la Haye l'an 1609, contre la volonté des Etats de Zélande & du Prince Maurice, Stadthouder de Hollande, qui vouloient continuer la guerre. L'Archiduc la signa & la ratifia à Bruxelles, & les Hollandois en firent de même à Bergue-op-Zoom. En vertu de ce Traité, les Etats furent reconnus comme Peuple libre & indépendant.

Cette Treve expira le 9 Avril 1621,

& les Hollandois recommencerent d'abord les hostilités, qui ne finirent qu'en 1648 par la Paix de Munster. Cependant l'Archiduc Albert étoit mort à Bruxelles le 13 Juillet 1621, au grand regret des Peuples, âgé de 61 ans & huit mois, après en avoir gouverné 25. Son corps fut enterré dans l'Eglise de Ste. Gudule, devant l'Autel du St. Sacrement de Miracles : on ne vit jamais pareille magnificence à celle de son enterrement; tout ce qu'il y avoit de grands Seigneurs, d'Archevêques, d'Evêques & Abbés dans le Pays, y assisterent. Le convoi commença à huit heures du matin, & ne finit qu'à sept heures du soir.

Mort de l'Archid. Albert.

Après la mort de l'Archiduc, l'Infante Isabelle gouverna la Belgique pendant douze années. Cette Princesse étoit d'une piété si solide, que son Palais paroissoit plutôt un Monastere qu'une Cour. Sa douceur, sa prudence & sa justice la rendirent extrêmement chere aux Peuples qu'elle gouvernoit. Elle mourut l'an 1633, & fut enterrée sans aucune pompe.

Louis XIII, Roi de France, animé par les conseils du Cardinal de Riche-

lieu, ſon premier Miniſtre, fit déclarer la guerre à l'Eſpagne l'an 1635. L'enlévement de Pierre-Chriſtophe de Sotern, Electeur de Treves, qui s'étoit mis ſous la protection de la France, & qui avoit été conduit priſonnier à Luxembourg, & delà au Château de Namur, fut le prétexte de cette guerre, par laquelle les François & les Hollandois ſembloient vouloir envahir l'Eſpagne. Elle cauſa bien des maux aux Pays-Bas, où pluſieurs batailles furent données, & pluſieurs Places priſes & repriſes; on ne la termina que par la Paix qui fut conclue le 30 Janvier 1648 à Munſter, avec la Hollande, en vertu de laquelle elle fut reconnue pour une République ſouveraine.

La guerre continua cependant aux Pays-Bas, théatre ordinaire de la guerre entre l'Eſpagne & la France, où il y eut, pendant la minorité du Roi Louis XIV, pluſieurs diviſions, dont les Eſpagnols profiterent. Le Parlement de Paris déclara le Cardinal Mazarin, qui étoit premier Miniſtre, ennemi du Roi & de l'Etat; & par une procédure fort extraordinaire, il avoit mis ſa tête à prix, en promettant 50000 écus à celui qui le

prendroit vif ou mort. Ce Cardinal avoit fait arrêter les Princes de Condé & de Conti, & le Duc de Longueville. La Reine Régente fut obligée de leur rendre la liberté, & le premier se retira dans les Pays-Bas auprès de l'Archiduc Léopold, qui en étoit Gouverneur. Il se mit à la tête des troupes; & si la France n'avoit pas eu à lui opposer un Général accompli dans la personne de Mr. de Turenne, les armées de l'Archiduc auroient été plus heureuses. A la fin la Paix se conclut en 1659 entre la France & l'Espagne, par l'entremise du Cardinal Mazarin & de Dom Louis Mendez de Haro-Gusman, qui la signerent après vingt-quatre conférences dans l'Isle des Faisans aux Pyrenées.

Le mariage du Roi Louis XIV avec la Princesse Marie-Thérese d'Autriche, fille du Roi Philippe IV, en fut la base.

Le Roi Philippe IV mourut à Madrid le 17 Septembre 1664, & Charles II son fils, âgé de quatre ans, lui succéda, & fut inauguré à Bruxelles le 24 Février 1666. Marie-Anne d'Autriche sa mere, fut établie Régente des Royaumes d'Espagne pendant sa minorité. Pendant la même année 1666, la

peſte fit de grands ravages dans les Pays-Bas.

Louis XIV, Roi de France, fit au même temps une irruption dans les Pays-Bas & dans la Franche-Comté, où il prit pluſieurs Places en temps de Paix, ſous prétexte des droits que la Reine Marie-Thérefe d'Autriche ſon épouſe prétendoit avoir ſur le Duché de Brabant. Le Marquis de Caſtel-Rodrigo, Gouverneur des Pays-Bas, n'avoit point de forces ſuffiſantes pour oppoſer à celles de la France ; de ſorte que l'Eſpagne fut obligée de faire la Paix, qui fut concluë à Aix-la-Chapelle le 2 Mai 1668, par la médiation des Etats-Généraux. Lille, Tournay, Douay, Courtray, Oudenarde, Ath, Furnes, Bergue-Saint-Winox, Armentieres, Binche & Charleroi, avec leurs dépendances, Châtellenies, &c. demeurerent à la France, qui rendit à l'Eſpagne la Franche-Comté.

L'an 1672, la guerre ſe ralluma dans les Pays-Bas entre la France & les Etats-Généraux. Louis XIV ſe rendit maître de ſoixante-cinq Places de Hollande en une campagne : l'Empereur & les Eſpagnols ſe liguerent depuis avec les Etats-

Etats-Généraux contre la France. On donna, le 10 Août 1674, la fameuſe bataille de Senef, où les deux partis s'attribuerent la victoire.

La Paix ſe conclut à Nimegue le 10 Août 1678, entre la France & les Etats-Généraux, & le 17 du mois ſuivant entre l'Eſpagne & la France. En vertu de ce Traité, le Roi Très-Chrétien rendit à Sa Majeſté Catholique les Villes de Charleroi, Binche, Ath, Oudenarde, la Ville & le Duché de Limbourg, Gand, Courtray, Saint-Guilain, &c. & Maeſtricht aux Hollandois. Le Roi d'Eſpagne céda de ſon côté à la France toute la Franche-Comté, les Villes de Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambray, Aire, Saint-Omer, Ypre, Caſſel, Bavay & Maubeuge, avec leurs dépendances & Châtellenies.

En 1684, le Roi de France recommença les hoſtilités au ſujet du Comté d'Aloſt, ſur lequel Sa Majeſté avoit formé des prétentions. Ses troupes aſſiégerent la Ville de Luxembourg, & la prirent en peu de temps : mais il ſe conclut à Ratisbonne, en Allemagne, le 15 Août 1684, une Treve pour vingt ans entre l'Eſpagne & la France.

En Novembre 1688, Guillaume, Prince d'Orange, ſe mit en mer avec une flotte très-conſidérable, & une armée de 13000 hommes. Il paſſa en Angleterre, d'où le Roi Jacques II fut obligé de ſe ſauver. En 1689 la guerre recommença entre la France & l'Eſpagne avec ſes Alliés : elle déſola le Pays l'eſpace de huit années, & il ſe donna pluſieurs batailles ſanglantes aux Pays-Bas ; pluſieurs Villes furent priſes & repriſes, & la France eut le plus grand avantage. Guillaume III, Roi d'Angleterre, & Maximilien-Emmanuel, Electeur de Baviere, qui avoit été nommé l'an 1692 Gouverneur des Pays-Bas, y furent les Chefs de l'armée des Alliés.

Cette guerre finit par la Paix qui fut concluë en 1697 au Château de Riſwick, en Hollande ; en vertu de laquelle, Guillaume, Prince d'Orange, fut reconnu, par la France, pour Roi d'Angleterre ; & les Etats-Généraux mirent garniſon dans les Places fortes du Pays-Bas Eſpagnol, ſous prétexte de barriere contre la France.

Louis XIV, Roi de France, Guillaume III, Roi de la Grande-Bretagne,

& les Etats-Généraux des Provinces-Unies conclurent ensuite ensemble à La Haye, le 11 Octobre 1698, un Traité *de Partage* touchant la Monarchie d'Espagne, en cas que le Roi Charles II. mourût sans enfants. La base de ce Traité étoit, que le Prince Electoral de Baviere, fils ainé de l'Electeur de ce nom, succéderoit au Roi d'Espagne: mais ce Traité ne subsista pas long-temps; la mort inopinée de ce jeune Prince, arrivée à Bruxelles le 6 Février 1699, dans la sixieme année de son âge, rompit les mesures qu'on avoit prises jusques alors. On fit un second Traité de partage entre les mêmes Souverains, qui fut signé à Londres le 3 Mars, & à La Haye le 25 Mars 1700: mais la France ne voulut pas s'y tenir dans la suite.

Charles II, Roi d'Espagne, mourut à Madrid le premier Novembre 1700, âgé de 39 ans, sans laisser aucune postérité. Il avoit nommé, par son Testament du 2 Octobre 1700, & par Codicille, signé le 5 suivant, Philippe de France, Duc d'Anjou, second fils du Dauphin, & petit-fils de Louis XIV, pour successeur de tous ses & Etats.

Après la mort de Charles II, on lui fit une Epitaphe ſatyrique, dont voici la copie :

Cy gît Charles II, Roi d'Eſpagne,
Qui de ſes jours ne fit campagne,
Pour qu'on pût le dire vaillant;
Point de conquêtes ni d'enfant.
Qu'a-t-il donc fait, ce très-grand Prince,
Qui poſſédoit tant de Provinces?
Pour vous le dire franchement,
Il n'a fait que ſon Teſtament.

Le Duc d'Anjou arriva en Eſpagne au mois de Février 1701, & cependant les troupes Françoiſes, comme Auxiliaires, prirent en un même jour (6 Janvier 1701) poſſeſſion de toutes les Places fortes des Pays-Bas, dans pluſieurs deſquelles il y avoit garniſon Hollandoiſe, ſous le titre de barriere. Elles entrerent auſſi dans la Ville & Citadelle de Liege, comme troupes du Cercle de Bourgogne, le 22 Novembre 1701.

Philippe V. fut inauguré à Bruxelles le 21 Février 1702, comme Duc de Brabant, & à Gand, le 19 Mars, comme Comte de Flandres; tous les autres

Etats de la Monarchie d'Espagne le reconnurent pour leur Souverain.

La succession lui fut pourtant disputée; l'Empereur Léopold I. soutenoit qu'elle ne pouvoit être aliénée au préjudice de sa Maison. S. M. I. & l'Empire firent un Traité d'Alliance * contre la France & l'Espagne, avec Guillaume III, Roi d'Angleterre, & les Etats-Généraux des Provinces-Unies. Louis XIV arma d'abord de toutes ses forces pour maintenir Philippe V, son petit-fils, sur le Trône. Toute l'Europe prit part à cette guerre; le Roi de Portugal & le Duc de Savoie entrerent dans les intérêts de la Maison d'Autriche; & les Electeurs de Baviere & de Cologne se joignirent à la France.

Jacques II, Roi d'Angleterre, qui avoit été obligé de chercher un asyle en France, vint à mourir à St. Germain-en-Laie le 16 Septembre 1701, &

* Il fut conclu à La Haie le 7 Septembre 1701, & signé par le Comte de Goes & le Comte de Wratislau de la part de l'Empereur, par Milord Marleborough de la part de l'Angleterre, & par sept Députés de la part des Etats-Généraux de chacune des Provinces-Unies.

Louis XIV reconnut d'abord son *fils* pour Roi d'Angleterre, sous le nom de Jacques III. Les Anglois prirent cette reconnoissance pour une infraction au Traité de Riswick, & le Parlement fit un Bil contre ce Prince, qu'il nomma *Prétendant*, par lequel il fut déclaré criminel de haute trahison. Cependant le Roi Guillaume III. mourut le 14 Mars 1702; & la Princesse Anne de Danemarck, sa belle-sœur, fut proclamée Reine de la Grande-Bretagne. Elle prit le même parti, & envoya une puissante armée aux Pays-Bas, sous les ordres du Duc de Marleborough.

La guerre étoit commencée en Italie, où le Prince Eugene de Savoie commandoit les armées Impériales; mais elle s'étendit l'an 1702 aux Pays-Bas & sur le haut Rhin. La premiere entreprise des Alliés fut le siege de Keyserswert, petite Ville de l'Electorat de Cologne, sur le Rhin, qui se rendit le 15 Juin 1702, après un siege de six semaines. Le Duc de Bourgogne & le Maréchal de Boufflers, qui commandoient l'armée de France, penserent à surprendre Nimegue; & les Alliés se rendirent encore maîtres des Duchés de Gueldres

& de Limbourg, de tout l'Electorat de Cologne, & de l'Evêché de Liege. En Allemagne la guerre commença par le siege de Landau, qui fut investi par le Prince Louis de Bade, & pris le 10 Septembre 1702 par Joseph, Roi des Romains.

Les François épouvantés des grands progrès que les Alliés avoient faits la campagne précédente, firent faire des lignes pour couvrir la Province de Brabant contre leurs insultes : mais tous ces frais servirent à peu de chose. Le 30 Juin 1703, il se donna une bataille à Eckeren, près d'Anvers, & les deux partis s'attribuerent la victoire.

L'Electeur de Baviere eut des avantages considérables du côté de la Suabe & de la Franconie, où il battit le Général Schlick, près de Passau, le 11 Mars 1703. Le Maréchal de Villars, pour le soutenir & porter la guerre au cœur de l'Allemagne, avoit surpris le fort de Kell & réparé le pont sur le Rhin devant Strasbourg, pour recevoir par-là les secours de la France. Il joignit l'armée de S. A. E. de Baviere, avec laquelle il prit la Ville de Donawert. Les François ayant ainsi le pied dans

l'Empire, l'Electeur fit marcher ses troupes tout-à-coup vers le Tirol, où il prit la Ville d'Inspruck, & quelques autres. Son dessein étoit de donner les mains au Duc de Vendôme, qui s'avançoit du côté de l'Italie, & d'ouvrir par-là un chemin vers l'Allemagne aux ennemis de l'Empereur; mais les troupes de France ne purent forcer les passages du Trentin; de sorte que l'Electeur fut obligé de regagner le Danube, & de se rejoindre au Maréchal de Villars; ils prirent ensemble la Ville d'Ausbourg. Le Duc de Bourgogne emporta Brisach le 7 Septembre; & le Maréchal de Tallard reprit le 19 Novembre la Ville de Landau, après avoir défait l'armée du Prince de Hesse-Cassel près de Spierback.

Vers la fin de cette année, l'Empereur Léopold déclara son second fils, l'Archiduc Charles, héritier de tous les droits qui lui appartenoient sur la Monarchie d'Espagne. Ce Prince fut reconnu sous le nom de Charles III, & fut transporté par les flottes d'Angleterre & de Hollande au Royaume de Portugal, où il arriva le 9 Mars 1704. Les Anglois s'emparerent vers le même

temps des Villes de Gibraltar & de Port-Mahon, dont ils sont demeurés les maîtres, malgré tous les efforts des Espagnols.

En 1704, le fort de la guerre fut au centre de l'Empire. Il vint un corps considérable de troupes Angloises & Hollandoises, sous les ordres du Duc de Marleborough, au secours de l'Empereur & de l'Empire. L'Electeur de Baviere s'étoit retranché auprès de Donawert, sur la montagne de Schellenberg, où le Prince Louis de Baden & le Duc de Marleborough l'attaquerent le 4 Juillet 1704; ils mirent une partie de ses troupes en déroute, & lui prirent son artillerie & tout son bagage.

L'armée Impériale, sous les ordres du Prince Eugene de Savoie, du Prince Louis de Baden, & du Duc de Marleborough, décampa le 12 Août pour s'avancer jusqu'à Hochstet; mais l'Electeur les ayant prévenus, il fut résolu d'attaquer incessamment les François & les Bavarois. L'action commença le 13 Juillet au matin : les Alliés fondirent avec tant de furie sur leurs ennemis, qu'ils remporterent une victoire complete. Le Maréchal de Tallard fut fait

prisonnier sur le bord du Danube, où une partie des fuyards de son armée se précipita & périt malheureusement en voulant se sauver à la nage ; 12000 hommes qui en restoient, se rendirent prisonniers de guerre.

Cette bataille, si célebre par la déroute entiere du parti Bavarois en Allemagne, fut décisive pour les affaires de l'Electeur : car il fut contraint d'abandonner sa Famille & ses Etats, & de retourner aux Pays-Bas avec le Maréchal de Marsin & les débris de son armée. Il arriva à Bruxelles le premier Octobre ; & Philippe V, pour le consoler des disgraces qu'il venoit d'essuyer à la journée d'Hochstet, lui donna le titre de Vicaire-Général des Pays-Bas.

L'Empereur Léopold mourut à Vienne le 5 Mai 1705, & son fils ainé Joseph, Roi des Romains, succéda à la Couronne Impériale, que son pere avoit portée quarante-huit ans. Le nouvel Empereur mit les Electeurs de Cologne & de Baviere au Ban de l'Empire.

Le Duc de Marleborough, qui étoit retourné aux Pays-Bas, força le 18 Juillet les Lignes que les François avoient

ſait faire par-delà Tirlemont ; ce fut plutôt une fuite précipitée, qu'une bataille ; car il n'y demeura pas beaucoup de monde. L'Electeur, qui étoit à la tête des armées des deux Couronnes, ayant le Maréchal de Villeroi ſous lui, fut contraint de mettre ſon armée derriere Louvain & la Dile, & la campagne finit.

L'an 1706, les armées de part & d'autre vinrent en campagne, ayant les mêmes Chefs à leur tête. Le Maréchal de Villeroi, qui avoit fait paſſer la Dile à ſon armée, s'avança vers Tirlemont, & vint camper le 23 Mai à Ramillies, où l'Electeur arriva le même jour. Quelques heures après, le Duc de Marleborough attaqua l'armée de France avec tant de bravoure, que les troupes de la Maiſon du Roi furent renverſées, & la Cavalerie miſe en déroute ; on ne voyoit plus que confuſion & déſordre parmi les troupes Françoiſes.

Après la perte de la bataille de Ramillies, on vit d'abord une révolution générale par tout le Pays. L'armée victorieuſe s'avança vers Louvain & Bruxelles, où le Duc de Marleborough entra le 28 Mai. Les Magiſtrats vinrent au-devant lui & lui préſenterent les clefs

de la Ville. L'Electeur * & le Maréchal de Villeroi furent obligés d'abandonner la campagne, & de se retirer sous le canon des Places fortes avec les débris de leurs troupes. On établit d'abord à Bruxelles, par ordre de la Reine d'Angleterre & des Etats-Généraux, un Conseil d'Etat, pour gouverner le Pays au nom du Roi Charles III.

Toutes les Villes du Brabant ouvrirent leurs portes aux Alliés, de même que plusieurs Villes de Flandres, où l'on prit encore Ostende, Termonde, Menin & Ath. Les armes des Alliés ne furent pas moins glorieuses en Espagne & en Piémont. Le Roi Philippe ayant sous lui le Maréchal de Tessé, avoit assiégé en personne la Ville de Barcelone,

---

* Maximilien-Emmanuel, Electeur & Duc de Baviere, a été Gouverneur des Pays-Bas depuis l'an 1692, où il s'est attiré l'affection générale des Peuples. En 1706, après les révolutions de ce Pays, il se retira à Mons, à Namur, & enfin à Compiegne; il ne retourna dans ses Etats de Baviere qu'après la Paix de Bade. Il mourut à Munich le 26 Février 1726, âgé de 64 ans. Son fils ainé, Charles-Albert, lui succéda: il étoit né à Bruxelles le 6 Août 1697, & il avoit épousé l'Archiduchesse Marie-Amélie, fille de l'Empereur Joseph I.

qui s'étoit rendue l'année précédente au Roi Charles : mais il fut obligé de lever le ſiege le 11 Mai avec tant de précipitation, qu'il abandonna ſes munitions & ſon artillerie, qui conſiſtoit en 140 pieces de canon.

En Piémont, le Roi de France avoit fait inveſtir, le 15 Mai, la Ville de Turin par le Duc de la Feuillade; mais il fut obligé d'abandonner ſon entrepriſe avec perte de 114 pieces de canon & de 55 mortiers, après que l'armée, commandée par le Duc d'Orléans, eut été entiérement défaite le 7 Septembre, par celle des Alliés, ſous le Duc de Savoie & le Prince Eugene.

En 1707, le ſort des armes fut égal aux Pays-Bas : les François évacuerent l'Italie; les Alliés furent défaits en Eſpagne à la bataille d'Almanza, le 25 Avril; le Maréchal de Berwick, fils naturel du Roi Jacques II, y commandoit les troupes du Roi Philippe, & plus de 7000 hommes des Alliés y furent tués ou faits priſonniers. Le Duc de Savoie avec le Prince Eugene, ayant aſſiégé la Ville de Toulon en Provence, furent contraints auſſi d'abandonner leur entrepriſe le 22 Août.

L'an 1708, le Duc de Bourgogne se mit à la tête de l'armée de France en Flandres, ayant avec lui le Chevalier de Saint-Georges, (ou Jacques III, Roi d'Angleterre,) & le Duc de Vendôme. Le Prince Eugene de Savoie vint aussi aux Pays-Bas, avec un renfort considérable de troupes Impériales, & commanda l'armée des Alliés conjointement avec le Duc de Marleborough : jamais on ne vit de plus belles ni de plus nombreuses troupes des deux côtés. Les François surprirent Gand le 5 Juillet ; mais ils furent battus le 11 suivant près d'Oudenarde : on y fit beaucoup de prisonniers, & cette défaite fut suivie de la prise des Villes de Lille, de Gand, de Bruges, &c.

La campagne étant finie, on commença à parler de Paix. M. de Colbert, Marquis de Torcy, vint faire des propositions à la Haye de la part du Roi de France. On y dressa quelques *Préliminaires*, qui ne furent point acceptés par la Cour de France, & les Conférences n'eurent aucun effet.

Le 6 Janvier 1709, il survint une gelée si rude, que de mémoire d'hommes on n'en avoit vu de pareille. Elle

dura neuf semaines, & fut particuliérement ressentie en France, où la disette de bled & de vin, qui sont les principales richesses de ce Royaume, causa une grande misere. Cette disette fit perdre aux François Tournay, avec sa Citadelle, la Ville de Mons & St. Guilain. La bataille de Malplaquet, la plus sanglante de toute la guerre, où les François eurent le désavantage, les fit songer à chercher de nouveaux moyens pour avoir la Paix. Cette bataille se donna le 11 Septembre; mais les Alliés y perdirent le plus de monde, & les troupes Hollandoises y souffrirent beaucoup.

Milord Townshend, Ambassadeur de la Reine d'Angleterre, & les Députés des Etats-Généraux des Provinces-Unies, firent à La Haye un Traité de *Barriere* le 29 Octobre 1709, contre la France, & toute autre Puissance qui voudroit attaquer les Pays-Bas Espagnols.

Au commencement de l'année 1710, le Roi de France fit faire à La Haie de nouvelles ouvertures pour la paix, & envoya, pour ce sujet, le Maréchal d'Uxelles & l'Abbé de Polignac à Gertruidenberg, Ville du Brabant Hollan-

dois; & les Etats-Généraux nommerent de leur côté deux Plénipotentiaires pour traiter avec eux. Les François y firent des offres fort avantageuses : mais comme on ne put convenir touchant la Monarchie d'Espagne, que les Alliés vouloient ôter au Roi Philippe V, les Conférences furent rompues le 25 Juin.

Les François perdirent encore cette année les Villes de Douay, de Béthune, d'Aire & de Saint-Venant. Le sort des armes fut tout autre en Espagne: Philippe V. y fut premiérement défait à Almenara le 27 Juillet, & à Sarragosse le 20 Août; la Ville de Madrid même se soumit le 20 Octobre au Roi Charles III, qui y fit son entrée. Mais la prise de Brihuega, dont le Duc de Vendôme se rendit maître le 9 Décembre, après un rude combat, fit changer la face des affaires; & la bataille de Villa-Viciosa, qu'il donna le lendemain, fit regagner en peu de temps tout ce que le Roi Philippe avoit perdu.

L'Empereur Joseph, * fils de Léopold

* Il étoit né le 26 Juillet 1678. En 1687 il fut élu Roi de Hongrie, & en 1690 Roi des Romains.

pold I, étant mort à Vienne de la petite-vérole, le 17 Avril 1711, le Roi Charles III, son frere, partit de Barcelone le 17 Septembre pour s'en retourner en Allemagne. Il fut élu Empereur des Romains à Francfort, le 12 Octobre, sous le nom de Charles VI. Les Alliés prirent, pendant la même année, aux Pays-Bas, la Ville de Bouchain, qui se rendit le 13 Septembre, & eurent sur la France d'autres avantages si considérables, qu'on la croyoit perdue sans ressource.

Le commencement de l'année 1712 ne lui fut pas moins fatal; car la Dauphine de France, Marie-Adélaïde de Savoie, mourut à Versailles le 12 Février, âgée de 26 ans, & le Dauphin son époux six jours après, dans la vingt-neuvieme année de son âge. Leurs corps

mains. Il épousa, le 15 Janvier 1699, Wilhelmine-Amélie, fille de Jean-Fréderic de Brunswick, Duc d'Hanovre, & de Bénédictine-Philippe-Henriette, Comtesse Palatine, dont il eut Léopold-Joseph, né le 28 Octobre 1700, mort le 4 Août 1701; Marie-Josephe, née le 8 Décembre 1699, & Marie-Amélie, née le 21 Octobre 1701. La premiere épousa le Prince Electoral de Saxe, & l'autre celui de Baviere.

furent transportés sur un même char à l'Abbaye de St. Denis, au tombeau de la Famille Royale. Louis XIV donna d'abord le titre de Dauphin au Duc de Bretagne, fils ainé du défunt; mais ce jeune Prince n'en jouit pas long-temps; car il mourut âgé de cinq ans; de sorte que le titre de Dauphin passa au jeune Duc d'Anjou, * frere du défunt, qui n'étoit âgé que de deux ans.

L'armée des Alliés aux Pays-Bas, sous les ordres du Prince Eugene de Savoie & de Milord Duc d'Ormond, ** Général des troupes Angloises, y prit la Ville du Quesnoy : mais la Reine d'Angleterre, qui traitoit secrétement avec la France, ordonna à son nouveau Général d'abandonner les Alliés, & on publia le 17 Juillet une suspension d'armes entre les troupes Angloises & celles de France. Le Maréchal de Villars

---

* Né le 15 Février 1710; il est présentement Roi de France, Louis XV.

** Le Gouvernement d'Angleterre ayant changé, & les Thoris ayant prévalu sur les Wicgts, la Reine envoya aux Pays-Bas Jacques Butler, Duc d'Ormond, pour commander ses troupes à la place du Duc de Marleborough, qui étoit du parti contraire.

profita de cette séparation, & remporta, le 24 Juillet, au Bourg de Denain, un avantage si considérable sur une partie de l'Armée des Alliés, commandée par Milord Comte d'Albemarle, que plusieurs mille hommes & beaucoup de Généraux y périrent. Cette victoire rétablit les affaires de la France; car outre que les Alliés furent obligés de lever le siege de Landrecies en Hainaut, les François reprirent en peu de temps Douay, le Quesnoy & Bouchain.

La guerre, dont l'Europe avoit été désolée pendant douze années, fut enfin terminée par la Paix conclue à Utrecht le 11 Avril 1713, entre la France, l'Espagne, l'Angleterre, le Portugal, la Prusse, les Etats-Généraux & la Savoie. Le Congrès avoit été commencé dès le 29 Février 1712, & tous les Princes de l'Europe y envoyerent leurs Ambassadeurs.

En vertu de cette Paix, le Roi Philippe V resta sur le trône d'Espagne, le Duc de Savoie devint Roi de Sicile, & la France remit aux Etats-Généraux, dans les Pays-Bas Espagnols, Ypres, Namur, Furnes, Charleroi & Luxembourg, afin que ces Villes leur servis-

ſent de *Barriere*, & qu'ils les remiſſent enſuite à l'Empereur Charles VI. Les Etats-Généraux y mirent des Commandants Hollandois & des Garniſons de leurs troupes, comme ils avoient déja dans celles de Mons, de Tournay, de Menin, &c. Les belles fortifications de Dunkerque furent raſées, & le Risbanc démoli, pour contenter les Anglois. Le Roi de Pruſſe acquit la Ville de Gueldres avec un territoire conſidérable, &c.

L'Angleterre & la Hollande avoient toujours leurs Députés à Bruxelles, qui formoient un Conſeil, qu'on nomma *la Conférence*, pour veiller à leurs intérêts. Ils obligerent le Conſeil d'Etat à ſigner *la ſubordination aux Puiſſances maritimes :* mais les Conſeillers de ce Conſeil le refuſerent, ſoutenant que le Pays appartenoit uniquement à Sa Majeſté Impériale & Catholique ; & les Miniſtres d'Angleterre & d'Hollande établirent en 1713 un autre Conſeil d'Etat, qui ſe ſoumit à leurs ordres.

La guerre continua cependant en Eſpagne contre les Barcelonois, quoique les troupes Allemandes euſſent quitté la Catalogne dès le 22 Juin 1713. L'Empereur continua la guerre en Allema-

gne, mais foiblement; le Maréchal de Villars y reprit Landau & Fribourg. Enfin la Paix fut conclue à Radſtat, (petite Ville de la Suabe,) le 6 Mars 1714, par l'entremiſe du Prince Eugene de Savoie & du Maréchal de Villars. En exécution de ce Traité, la France rendit à l'Empereur les forteresses de Fribourg, de Briſach & de Kell; & les Electeurs de Cologne & de Baviere furent rétablis dans leurs Etats & Dignités Electorales. Cette Paix fut confirmée à Bade en Suiſſe le 7 Septembre ſuivant, & tout l'Empire y fut compris. Le Pape & tous les Princes de l'Empire y eurent auſſi leurs Miniſtres.

Il arriva dans ce même temps deux choſes remarquables : l'une fut la mort d'Anne Stuart, Reine d'Angleterre, décédée le 10 Août 1714, à l'âge de 45 ans, ſans laiſſer d'enfants : Georges-Louis, Electeur & Duc d'Hanovre, lui ſuccéda en vertu d'un Acte du Parlement, & il fut couronné le 12 Octobre 1714 : l'autre fut la priſe de Barcelone, qui ſe ſoumit, avec toute la Catalogne, au Maréchal Duc de Berwick, Général de l'armée d'Eſpagne, après

un ſiege de deux mois, ſoutenu par les ſeuls habitants, qui ſe défendirent en déſeſpérés.

D'abord après la paix conclue, l'Empereur envoya aux Pays-Bas le Comte de Königſegg, * afin de régler avec les Etats-Généraux les affaires du Pays. On commença à Anvers les Conférences touchant la *Barriere*, le 17 Septembre 1714, & leſdits Etats y envoyerent quatre Députés; le Général Cadogan y aſſiſta de la part de l'Angleterre. Le Traité fut conclu le 15 Novembre 1715, après 48 Conférences. En vertu de ce Traité, les troupes Hollandoiſes ſortirent de Mons, de Luxembourg, d'Ath, de Charleroi, d'Oſtende, de Nieuport, &c. On céda aux Hollandois la Ville de Venlo, le Fort de Stevenſweert, & pluſieurs autres Places & Villages dans le haut quartier de Gueldres, comme

---

* Joſeph-Lothaire, Comte de Königſegg, Chevalier de la Toiſon d'or, Feld-Maréchal des Armées de S. M. Imp. & Cath., Miniſtre Plénipotentiaire de S. M. aux Pays-Bas, enſuite Ambaſſadeur en Eſpagne & en France, Préſident du Conſeil de Guerre, Grand-Maître de la Maiſon de l'Impératrice regnante, &c.

aussi quelques Terres en Flandres : & le Pays fut chargé d'une somme de 500000 écus par an, hypothéquée sur tous les revenus des Pays-Bas Autrichiens. Après l'échange de ce Traité, les Ministres des deux Puissances maritimes remirent l'administration du Pays au Comte de Königsegg, qui s'en chargea par provision.

Louis XIV, * dit *le Grand*, Roi de France, étoit mort à Versailles quelques mois auparavant, ayant laissé la Couronne à son arriere-petit-fils, qui fut nommé Louis XV. Comme ce Prince n'étoit âgé que de cinq ans, Philippe de Bourbon, ** Duc d'Orléans, eut la Régence du Royaume de France pen-

* Il étoit né à Saint-Germain-en-Laie le 5 Septembre 1638 ; il commença à regner le 14 Mai 1643 ; il épousa, le 9 Juin 1660, Marie-Thérese d'Autriche, fille de Philippe IV, Roi d'Espagne, & mourut le premier Septembre 1715, âgé de 77 ans.

** Il étoit fils de Philippe, Duc d'Orléans, frere unique du Roi défunt ; il naquit le 2 Août 1674, & épousa, en 1692, Marie-Françoise, légitimée de France, fille du Roi Louis XIV, nommée Mademoiselle de Blois. Il mourut subitement à Versailles le 2 Décembre 1723.

dant sa minorité. Le Maréchal de Villeroi, & Mgr. André-Hercule de Fleury, ensuite Cardinal & premier Ministre, furent chargés du soin de l'éducation du jeune Roi.

Les Etats des Provinces de Brabant & de Flandres, mécontents du Traité de *Barriere*, envoyerent au commencement de l'an 1716 une Députation * solemnelle à Vienne, pour remontrer leurs griefs à Sa Majesté Imp. & Cath. qui les reçut favorablement, & envoya en Hollande le Marquis de Prié, † avec caractere de Plénipotentiaire, pour le Gouvernement des Pays-Bas, pendant l'absence du Prince Eugene de Savoie, §

* Les Députés étoient Philippe Erard Vander Noot, Évêque de Gand; Pierre-Joseph de Sierstorf, Évêque d'Anvers; le Duc d'Ursel, avec les Bourguemestres & les Pensionnaires d'Anvers, de Gand & de Bruges.

† Hercule-Joseph-Louis de Turinetti, Marquis de Prié, Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, Grand d'Espagne, Conseiller d'Etat de S. M. Imp. & Cath. & ci-devant son Ambassadeur auprès du Pape Clément XI. Il arriva à Bruxelles le 16 Novembre 1716, & retourna à Vienne le 24 Mai 1725, où il mourut le 12 Janvier de l'année suivante, âgé de 73 ans.

§ Eugene-François, Prince de Savoie, Che-

auquel S. M. I. avoit donné ce Gouvernement. Ce Prince ne put se rendre aux Pays-Bas, à cause que sa présence étoit nécessaire en Hongrie. Les Turcs ayant rompu la Treve de Carlowitz, conclue l'an 1699, avoient pris en 1715 toute la Morée sur les Vénitiens. L'Empereur, en vertu de l'alliance faite avec cette République, déclara, en 1716, la guerre aux Infideles, & envoya le Prince Eugene de Savoie avec une puissante armée en Hongrie, où il les défit entiérement, le 5 Août, à la bataille * de Péterwaradin. Il se rendit maître peu de temps après de la Forteresse de **

valier de l'Ordre de la Toison d'or, Président du Conseil de Guerre de S. M. I. & C. & Généralissime de ses Armées, fut nommé en 1716 Gouverneur-Général des Pays-Bas. En 1724, l'Empereur le fit son Vicaire-Général en Italie. Il mourut subitement à Vienne le 21 Avril 1736, âgé de 73 ans, sans avoir été marié. Il étoit, sans contredit, le plus grand Capitaine de son siecle.

* L'armée des Turcs, forte de 200000 hommes, étoit commandée par le Grand-Visir, qui y fut tué avec le Sérasquier, l'Aga des Janissaires, & plus de 25000 Turcs.

** Ville de la haute Hongrie, prise par Soliman II en 1552, reprise par le Prince Eugene le 13 Octobre 1716.

Thémeſwar, que les Turcs avoient ſurnommée *l'Invincible.*

Au commencement de l'an 1717, la France fit à La Haye un Traité d'Alliance avec l'Angleterre & la Hollande, qui fut augmenté enſuite & ratifié à Londres le 2 Août 1718, & fut pareillement ſigné par les Miniſtres de l'Empereur. On le nomma la *Quadruple Alliance*, dont le ſujet étoit la pacification des troubles de l'Europe.

La campagne recommença en Hongrie avec plus de vigueur qu'auparavant. Le Prince Eugene inveſtit le 18 Juin la Ville de * Belgrade. Les Turcs vouloient la ſecourir; mais ils y furent mis en déroute le 16 Août; & deux jours après, cette importante fortereſſe ſe rendit à diſcrétion. Cependant l'Eſpagne, jalouſe des conquêtes de l'Empereur, & gouvernée pour lors par le Cardinal **

* Elle eſt la Capitale de la Servie, & fut priſe par Soliman II l'an 1521; les Turcs en demeurerent les maîtres juſqu'en 1688, lorſque Maximilien-Emmanuel, Electeur de Baviere, commandant l'armée Impériale, la prit ſur eux; mais ils la reprirent en 1690, & les Impériaux l'aſſiégerent inutilement en 1693.

** Jules Alberoni, natif de Borgo-San-Donni-

Albéroni, s'empara du Royaume de Sardaigne, & prit Cagliari, sa Capitale, le 2 Octobre 1717.

Vers la fin de cette année, on fit aux Pays-Bas l'Inauguration de l'Empereur Charles VI, avec beaucoup d'éclat & de magnificence. Le Marquis de Prié reçut le serment de fidélité, à Bruxelles le 11 Octobre, des Etats de Brabant & de Limbourg; & à Gand, le 18 du même mois, des Etats de Flandres; le Prince de Rubempré, Grand-Veneur de Brabant, à Mons, celui des Etats de Hainaut, &c.

L'année suivante 1718, la flotte Espagnole arriva devant Palerme, Capitale du Royaume de Sicile, & y débarqua le Général Marquis de Lede, avec un gros corps de troupes : mais l'Amiral Bing, que le Roi d'Angleterre avoit envoyé, en vertu de la quadruple Alliance, au secours de l'Empereur, battit & dispersa la flotte Espagnole le 11 Août, dans les mers de Syracuse.

---

no, au Duché de Parme, parvint, d'une basse naissance, à la Charge de premier Ministre d'Espagne. Il devint Cardinal l'an 1717; mais il fut disgracié & renvoyé au commencement de l'an 1720; il se retira ensuite à Rome.

L'Empereur fit la Paix avec la Porte Ottomane, & le Traité fut ſigné à Paſſarowitz, en Servie, le 21 Juillet, par la médiation de l'Angleterre & des Etats-Généraux. Sa Majeſté envoya enſuite une armée en Sicile, ſous le Général Comte de Merci, pour arrêter les progrès des Eſpagnols, qui s'étoient déja emparés de Palerme, de Meſſine, & de preſque toutes les Places fortes du Royaume, excepté Syracuſe & Melazzo. Ils aſſiégerent la derniere Place; mais ils furent obligés d'en lever le ſiege.

En 1719, l'armée Impériale s'étant conſidérablement renforcée par le grand nombre de troupes que l'Empereur y avoit envoyées d'Allemagne, aſſiégea à ſon tour la Ville de Meſſine. Le Marquis * de Lede fit tous ſes efforts pour en faire lever le ſiege. Il ſe donna une ſanglante bataille à Francavilla aux environs de Meſſine, le 20 Juin, où les

* Jean-François de Bette, Marquis de Lede, Chevalier de la Toiſon d'or, Grand d'Eſpagne, Capitaine-Général des Armées du Roi, Préſident du Conſeil de Guerre, mort à Madrid le 11 Janvier 1725, âgé de 57 ans.

deux armées s'attribuerent la victoire. Cependant le Général Merci continua ses progrès, & s'étant rendu maître de Messine, il prit la Citadelle le 18 Octobre.

Louis XV, Roi de France, avoit aussi déclaré la guerre à l'Espagne : il fit quelques conquêtes dans la Biscaye & dans la Navarre, sans que les Espagnols lui pussent résister. Ceux-ci se trouvant attaqués par tant d'ennemis, prirent enfin le parti d'accepter les articles, dont on étoit convenu par la quadruple Alliance, pour procurer la Paix à l'Europe. Les Ministres d'Espagne signerent ces articles à la Haye, le 16 Février 1720.

L'Empereur Charles VI, voulant procurer aux Provinces des Pays-Bas tous les avantages de la Paix, accorda, le 19 Décembre 1722, un Octroi pour l'érection d'une Compagnie des Indes à Ostende, avec les mêmes privileges dont jouissent celles des autres Souverains : mais cette Compagnie donna tant d'ombrage aux Hollandois, aux Anglois & aux François, qu'il eût fallu, pour la conserver, entreprendre une nouvelle guerre. Sa Majesté Impériale aima mieux

la ſupprimer, en révoquant ſon Octroi, que de troubler la paix de l'Europe.

Dès l'année 1723, l'Empereur Charles VI avoit fait une *Pragmatique-Sanction*, par laquelle il régloit la ſucceſſion de ſes Etats héréditaires, au cas qu'il n'eût point d'enfants mâles. Suivant cet Acte, les Archiducheſſes, ſes filles, devoient recueillir toute ſa ſucceſſion, en ſuivant l'ordre de la progéniture. Il appelloit, à leur défaut, les filles de l'Empereur Joſeph I, ſon frere, & au défaut de ceux-ci, les Archiducheſſes ſes ſœurs.

Rien n'étoit plus ſage que cet arrangement, qui ne laiſſa pas de ſouffrir de grandes difficultés dans l'exécution.

Cette Sanction fut publiée ſolemnellement à Bruxelles, le 15 Mai de l'année 1725, en préſence des Députés, tant Eccléſiaſtiques que Séculiers, de toutes les Provinces des Pays-Bas Autrichiens: le Comte de Daun, qui avoit convoqué cette Aſſemblée, y préſida.

La même année, Marie-Eliſabeth d'Autriche, ſœur de l'Empereur Charles VI, fut nommée Gouvernante-Générale des Pays-Bas: elle partit de Vienne le 4 Septembre, & fit une entrée magnifique à Bruxelles le 9 Octobre ſui-

vant. Le Prince de Rubempré & d'Everberg, Chevalier de la Toiſon d'or, & Grand-Veneur du Brabant, fut déclaré ſon Grand-Ecuyer ; la Comteſſe d'Ulefeld, ſa Grande-Maîtreſſe ; & en 1732 le Comte Fréderic d'Harrach eut, dans ſa Maiſon, la Charge de Grand-Maître & celle de premier Miniſtre de S. A. S. à la place du Comte Julio Viſconti Borromeo Arreze, qui fut nommé Vice-Roi du Royaume de Naples.

L'Europe jouiſſoit depuis pluſieurs années, des douceurs de la Paix, lorſque ſon repos fut troublé par la mort d'Auguſte, Roi de Pologne, décédé le premier Février 1733.

La Nation choiſit, pour lui ſuccéder, le Roi Staniſlas Leckſzynski, beau-pere du Roi de France; mais dans le temps même de l'élection, il ſe forma un parti contraire, qui choiſit Fréderic-Auguſte, fils du dernier Roi, & comme lui Electeur de Saxe. L'Empereur ſoutint l'élection de Fréderic-Auguſte, & le Roi de France déclara la guerre à l'Empereur, ſur la fin de l'année 1733. La Czarine prit le parti de l'Electeur de Saxe : ſes troupes entrerent en Pologne, & la France n'envoya qu'un foible ſe-

cours au Roi Stanislas, qui fut obligé de céder la Couronne à son concurrent.

Comme on n'envisage ici l'Histoire, qu'autant qu'elle a un rapport direct avec les Pays-Bas, on n'entrera dans aucun détail sur ce qui se passa en Italie & en Allemagne pendant les années 1734 & 1735; il suffira d'observer que les Pays-Bas garderent une exacte neutralité, & que le Roi de France fit déclarer à l'Archiduchesse Gouvernante, qu'elle pouvoit rester à Bruxelles en toute sûreté; & l'Envoyé que la France avoit auprès d'elle, eut ordre d'y demeurer.

Dans le temps que les armées agissoient de part & d'autre en Italie & en Allemagne, avec des succès divers, la Paix se conclut à Vienne lorsqu'on s'y attendoit le moins, par les soins du Cardinal de Fleury, premier Ministre de France, qui eut toujours une aversion naturelle pour la Guerre, & des inclinations très-pacifiques. Les articles préliminaires furent signés le 3 Octobre 1735.

Le Roi Stanislas conserva le titre & les honneurs de Roi de Pologne, & les Duchés de Lorraine & de Bar lui furent

rent donnés en Souveraineté, sa vie durant, à condition qu'après sa mort ils seroient réunis à perpétuité à la Couronne de France. Le grand Duché de Toscane fut donné au Duc de Lorraine, pour l'indemniser des deux Duchés qu'il abandonnoit. Il entra peu de temps après en possession de la Toscane, par la mort du Grand-Duc Jean-Gaston, décédé à Florence le 9 Juillet 1737, sans laisser de postérité. Le Fort de Kell & de Philisbourg, que les François avoient pris au commencement de la guerre, furent rendus à l'Empire.

Par le même Traité, les Royaumes de Naples & de Sicile, & quelques Places des Côtes de Toscane, furent donnés à l'Infant Dom Carlos, aujourd'hui Roi d'Espagne. Le Roi de Sardaigne obtint quelques Places dans la Lombardie; & les Duchés de Milan & de Mantoue demeurerent à l'Empereur.

Le Roi Auguste III fut reconnu Roi de Pologne; & enfin le Roi Très-Chrétien s'engagea très-formellement à garantir, dans la meilleure forme, la Pragmatique-Sanction faite par S. M. I. Tout ceci fut ratifié dans la suite par un Traité définitif de Paix entre l'Empereur

& le Roi de France, conclu à Vienne le 18 Novembre 1738, auquel les Rois d'Espagne, de Sardaigne & de Naples accéderent l'année suivante.

Par la signature des Préliminaires, l'Empereur se croyoit très-assuré que la France ne feroit aucune démarche pour s'opposer à l'exécution de la Pragmatique : dès-lors il ne balança plus à conclure le mariage de l'Archiduchesse, sa fille ainée, à laquelle il destinoit toute sa succession, avec le Prince François-Etienne de Lorraine, Grand-Duc de Toscane. Les noces se firent à Vienne le 12 Février 1736.

L'année suivante, l'Empereur eut une grande guerre à soutenir contre l'Empire Ottoman, où l'on s'apperçut que ses armées n'étoient plus commandées par le Prince Eugene de Savoie, qui étoit mort avant qu'elle fût déclarée. Cette guerre ne fut pas longue ; mais le Traité de Paix, qui fut signé le premier Septembre 1739, fut plus avantageux aux Turcs qu'ils n'avoient lieu de l'espérer, ayant eu à combattre à la fois contre deux puissants Empires, l'Allemagne & la Russie, qui avoit joint ses forces à celles de l'Empereur. On n'en-

trera dans aucun détail ſur les événements de cette guerre, qui n'avoit aucun rapport direct avec les Pays-Bas, dont elle ne pouvoit altérer la tranquillité.

L'Empereur Charles VI mourut à Vienne le 20 Octobre 1740, âgé de 55 ans, dans une juſte eſpérance que par les meſures qu'il avoit priſes, l'Archiducheſſe, ſa fille ainée, hériteroit tranquillement de tous ſes Etats, conformément à la Pragmatique-Sanction, dont la France & la plupart des autres Puiſſances de l'Europe lui avoient garanti l'exécution : mais la Providence en avoit autrement ordonné. A peine ce Prince eut-il les yeux fermés, qu'il s'éleva de tous côtés des difficultés contre cette Sanction. Tout paroiſſoit ſe réunir pour dépouiller cette grande Héritiere, & chacun vouloit avoir quelque partie de cette belle ſucceſſion. Elle prit d'abord le titre de Reine de Hongrie & de Boheme; elle s'aſſocia, comme Co-Régent dans tous ſes Etats & Royaumes, le Prince Grand-Duc de Toſcane, ſon époux, par un Acte publié à Vienne le 21 Novembre 1740. Cette Princeſſe accoucha heureuſement dans cette

Ville, le 13 Mars 1741, d'un Archiduc, qui fut nommé Joseph-Auguste-Benoît. Le Pape Benoît XIV & le Roi de Pologne furent ses parrains.

Elle se fit couronner à Presbourg Reine de Hongrie, le 25 Juin: mais les commencements de son regne furent traversés par plusieurs Princes, qui envahirent d'abord une grande partie des Etats que les droits du Sang & la Pragmatique-Sanction du feu Empereur son pere lui avoient adjugés. Le Roi de Prusse fut son premier agresseur: il venoit de succéder au Trône de son pere, mort le 31 Mai 1740; & au mois de Décembre de la même année, il entra en Silésie avec une puissante armée, qu'il commandoit en personne. Il se rendit maître en fort peu de temps de la Ville de Breslau & de toute la basse Silésie. Le 10 Avril de l'année suivante, il gagna la bataille de Molwitz, contre l'armée Autrichienne, commandée par le Comte de Neiperg; & la conquête du reste de la Silésie fut le prix & la suite de cette victoire.

Pour revenir aux Pays-Bas, qui sont toujours ici notre principal objet, il faut remarquer que l'Archiduchesse

Marie-Elisabeth, sœur de l'Empereur Charles VI, mourut sur ces entrefaites, le 26 Août 1741, au Château de Marimont, âgée de 60 ans & huit mois, universellement regrettée des Peuples qu'elle avoit gouvernés pendant seize ans avec beaucoup de sagesse & de douceur. Elle fut enterrée dans l'Eglise de Ste. Gudule, auprès de l'Archiduc Albert & de l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie. Le Comte de Harrach, Grand-Maître de sa Maison, fit alors les fonctions de Gouverneur & Capitaine-Général, en vertu d'une Lettre de la Reine de Hongrie, qui avoit été déposée au Château d'Anvers, & qui lui en donnoit l'autorité jusqu'à l'arrivée du Duc Charles de Lorraine, à qui Sa Majesté donna le Gouvernement-Général de ses Provinces Belgiques.

Pendant que cette Princesse assuroit le bonheur de ces Provinces, en leur accordant pour Gouverneur le Prince son beau-frere, elle étoit sur le point de perdre tous ses Etats en Allemagne. L'Electeur de Baviere, qui avoit épousé la seconde Archiduchesse, fille de l'Empereur Joseph, ne voulut pas s'en tenir à la Pragmatique-Sanction, quoiqu'il se

fût engagé ſolemnellement à l'obſerver. Il commença par ſurprendre la Ville de Paſſau. Les troupes Françoiſes vinrent à ſon ſecours; une partie, ſous les ordres du Maréchal de Belle-Iſle, commença à paſſer le Rhin, le 16 Août 1741, pour ſe rendre de là en Baviere & dans le haut Palatinat; l'autre, aux ordres du Maréchal de Maillebois, occupa les Duchés de Bergues & de Juliers, l'Electorat de Cologne, les Evêchés de Munſter & d'Oſnabruck, & tout le bas Rhin, où les François prirent leurs quartiers-d'hiver, le 26 Octobre. On commença à Francfort les premieres Conférences pour l'élection d'un nouvel Empereur. Philippe-Charles, Baron d'Eltz, Electeur de Mayence, y préſida comme Archi-Chancelier de l'Empire. Le Pape Benoît XIV y envoya ſon Nonce, Mgr. Charles Doria, Archevêque de Chalcédoine. Le Maréchal de Belle-Iſle s'y trouva comme Ambaſſadeur de France; & le Comte de Montijo, comme Ambaſſadeur d'Eſpagne. L'Electeur de Baviere, avec le ſecours des troupes Françoiſes, entra, au mois d'Octobre, dans la haute Autriche, & s'empara de toutes les Places.

Les François ſe rendirent maîtres de Lintz, qui eſt, pour ainſi dire, aux portes de Vienne, dont on ne doutoit pas qu'ils ne fiſſent bientôt le ſiege. La Reine de Hongrie & le Grand-Duc ſon époux, s'étoient retirés à Presbourg, avec le jeune Archiduc. D'un autre côté, l'Electeur de Saxe, qui avoit épouſé l'Archiducheſſe, fille ainée de l'Empereur Joſeph, forma auſſi des prétentions ſur le Royaume de Boheme. Les troupes Françoiſes, Bavaroiſes & Saxonnes, prirent d'aſſaut la Ville de Prague: la garniſon Autrichienne, au nombre de trois mille hommes, fut faite priſonniere de guerre, & l'Electeur de Baviere s'y fit proclamer Roi de Boheme; ce qui ne s'accordoit pas trop avec les prétentions de l'Electeur de Saxe.

Il ſembloit enfin que les Puiſſances de l'Europe avoient conſpiré pour détruire la Pragmatique-Sanction, & pour anéantir la Maiſon d'Autriche; mais le Dieu des armées lui accorda une protection viſible contre tant d'ennemis. Outre les vieilles troupes Autrichiennes, la Nobleſſe Hongroiſe, qui étoit montée à cheval, les Croates, les Waradins, les Eſclavons, dits *Pandoures*,

& quantité d'autres Peuples, sujets de la Reine de Hongrie, firent des efforts incroyables pour la maintenir dans la possession de son héritage, & ils se distinguerent dans cette occasion critique, par une fidélité & un courage, qui sera un jour l'admiration de la postérité, comme il a fait la nôtre.

Cependant on fit à Francfort l'élection d'un nouvel Empereur. Le choix étoit décidé par les négociations du Maréchal de Belle-Isle, avant que l'on s'assemblât pour en délibérer. Toutes les voix se réunirent en faveur de Charles-Albert-Gaëtan, Electeur de Baviere, qui étoit né à Bruxelles le 6 Août 1697. Les Archevêques-Electeurs de Mayence & de Cologne s'y trouverent en personnes : tous les autres y envoyerent leurs Ambassadeurs Plénipotentiaires. La voix de Boheme demeura suspendue malgré les protestations de la Reine de Hongrie, qui ne voulut pas reconnoître le nouvel Empereur, soutenant que son élection étoit contraire aux Regles fondamentales de la Bulle d'or. Le Prince Clément-Auguste, Electeur de Cologne, fit la cérémonie du Sacre de son frere, le 12 Février; l'Electeur de

Mayence lui ayant cédé cette fonction. Mais il ne suffisoit pas de faire un nouvel Empereur; il falloit encore le défendre & le maintenir dans la possession de ses propres Etats; il fut si vivement attaqué & si mal défendu, qu'après avoir voulu dépouiller la Reine de Hongrie, il se vit dépouillé lui-même des Villes & des Pays qui lui appartenoient.

La Reine songea d'abord à éloigner les François du voisinage de Vienne. *Lintz*, Capitale de la haute Autriche, fut reprise le 23 Janvier 1742, par le Duc Co-Régent, assisté du Comte de Kevenhuller. Le Comte de Ségur, Lieutenant-Général dés armées du Roi de France, qui y commandoit un corps d'environ 8000 François & Bavarois, fut obligé de rendre cette Place, à condition que les troupes de sa garnison ne pourroient servir d'un an contre la Reine de Hongrie.

Ensuite le Comte de Kevenhuller, après avoir remporté plusieurs avantages considérables contre les Bavarois, se rendit maître de la Ville de Munich, & de toute la Baviere, ce qui obligea le nouvel Empereur d'aller tenir sa Cour & la Diete de l'Empire à Francfort-sur-

le-Mein. La Reine reçut encore de nouveaux ſecours des Puiſſances maritimes, au mois de Mai de l'année 1742.

Georges II, Roi de la Grande-Bretagne, fit paſſer dans les Pays-Bas, par Oſtende, un corps de 16000 Anglois, ſous les ordres du Comte de Stairs, qui fut en même-temps revêtu du caractere d'Ambaſſadeur extraordinaire auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies, afin de les engager à prendre les armes pour ſoutenir la Reine de Hongrie; ſeul moyen de maintenir l'équilibre de l'Europe : mais ces premieres tentatives qu'il fit auprès d'eux, n'eurent aucun ſuccès.

Le Roi de la Grande-Bretagne fit plus; il envoya encore dans les Pays-Bas 16000 hommes de ſes troupes Hanoveriennes, & 6000 Heſſois qui étoient à la ſolde de l'Angleterre. La Reine de ſon côté, fit paſſer en Flandres un corps de 8000 Autrichiens.

La Reine de Hongrie avoit tant d'ennemis ſur les bras, que la bonne politique exigeoit qu'elle travaillât à en diminuer le nombre. Le Roi de Pruſſe, jeune, hardi, né avec des talents ſupérieurs pour la guerre & pour le gouvernement, étoit ſans contredit le

plus redoutable dans les circonſtances. Elle fit ſa Paix particuliere avec lui par un Traité qui fut ſigné à Breſlau le 11 Juillet, & ratifié à Vienne le 14 du même mois.

Par ce Traité, la plus grande partie de la Siléſie demeura au Roi de Pruſſe. Le Roi de Pologne ne tarda pas à mettre bas les armes, & il fit de ſon côté un Traité de Paix avec la Reine.

En 1743, la Ville de Prague, bloquée par les troupes de la Reine, étant réduite aux abois, le Maréchal de Belle-Iſle l'abandonna, le 2 Janvier, pendant la nuit. Il faiſoit un froid exceſſif; & après pluſieurs marches forcées, où le Maréchal perdit beaucoup de monde, ſoit par la rigueur du froid, ſoit par les attaques continuelles des Huſſards & des Pandoures, il revint en France avec quinze ou ſeize mille hommes, reſte de deux belles & nombreuſes armées, qui ſembloient devoir donner la loi à toute l'Allemagne.

La Reine fut couronnée à Prague le 12 Mai, comme Reine de Boheme: il ne reſtoit plus aux Ennemis que la fortereſſe d'Egra, dont la garniſon fut faite priſonniere de guerre le 9 Septembre.

Pendant que la Reine prenoit possession de la Boheme, les troupes Autrichiennes, qui s'étoient rassemblées dans les Pays-Bas, se mirent en marche pour se porter sur le Rhin & sur le Mein. Le Roi d'Angleterre vint lui-même se mettre, le 19 Juin, à la tête de cette armée. Il avoit servi sous le Prince Eugene dans la guerre de la succession, & il ne fut pas fâché de donner dans celle-ci de nouvelles preuves de sa valeur. On donnoit à son armée le nom de *Pragmatique*, parce qu'elle étoit destinée à soutenir la *Pragmatique-Sanction* du feu Empereur Charles VI. Le Maréchal de Noailles, qui commandoit l'armée Françoise, vint attaquer celle des Alliés, le 27 Juin, à Ettingen : le combat fut très-vif ; la perte fut plus grande du côté des François, qui furent mis en déroute, & obligés de repasser le Mein. A la fin de Juillet, quelques mille Hollandois se mirent en marche pour se joindre à l'armée *Pragmatique* ; mais ils n'y arriverent que vers le temps qu'elle étoit sur le point de se séparer.

Le 7 Janvier de l'année suivante 1744, le Duc Charles de Lorraine épousa à Vienne l'Archiduchesse Marie-Anne,

fille cadette de l'Empereur Charles VI; & le lendemain elle fut associée au Prince son époux, par Lettres-Patentes, dans le Gouvernement-Général des Pays-Bas. L. A. S. vinrent au mois de Mars prendre possession de leur Gouvernement, & furent reçus par-tout avec autant de joie que de magnificence.

Le 20 du mois suivant, le Duc Charles fit à Bruxelles la cérémonie de l'Inauguration de la Reine, en qualité de Duchesse de Brabant; après quoi il partit le 7 Mai pour aller se mettre à la tête de l'armée de la Reine, en Allemagne. La même Inauguration se fit à Mons, à Menin, à Luxembourg & à Malines, en son absence, par des Députés particuliers.

Jusques-là le Roi de France avoit secouru les Ennemis de la Reine de Hongrie, sans lui déclarer la guerre. Cette déclaration, si long-temps différée, parut enfin au mois d'Avril 1744; & ce Monarque fit déclarer par son Ambassadeur à La Haye, qu'il attaqueroit les Pays-Bas. Les hostilités commencerent le 17 Mai suivant. Les François s'emparerent d'abord de Courtray; ils firent ensuite les sieges de Menin, d'Ypres,

du Fort de Kenoque & de Furnes, dont ils raserent toutes les fortifications. L'armée Françoise étoit commandée par le Roi; celle des Alliés, par le Duc d'Aremberg. Cette armée, couverte par l'Escaut, se tint tranquille entre Gand & Oudenarde, pendant que les Ennemis firent les sieges dont on vient de parler.

Le Duc Charles de Lorraine, qui commandoit l'armée de la Reine sur le Rhin, arrêta la conquête des François dans les Pays-Bas, par une entreprise hardie & heureuse. Après avoir trompé par mille ruses de guerre, la vigilance des Généraux François & Bavarois, il passa ce fleuve le 2 Juillet, s'empara des lignes de Spire, de Germesheim, de Lauterbourg & d'Haguenau, & s'établit au milieu de l'Alsace. Cet événement inattendu obligea le Roi de France de passer en Alsace, & de détacher 30000 hommes de l'armée qu'il avoit dans les Pays-Bas; ce qui la mit dans l'impossibilité de continuer ses conquêtes.

Peu de temps après, le Roi de Prusse, sans égard à la Paix de Breslau, entra dans la Boheme avec une armée de cent mille hommes. Cette diversion obli-

gea le Duc Charles d'abandonner l'Alſace pour voler au ſecours de la Boheme, que le Roi de Pruſſe de ſon côté fut obligé d'abandonner. La marche conduite par le Duc Charles, s'étoit faite avec tout l'ordre & toute la promptitude imaginable.

Pendant ce temps-là, l'Archiducheſſe Marie-Anne, ſon auguſte épouſe, mourut à Bruxelles, le 16 Décembre 1744, des ſuites malheureuſes d'une couche prématurée & précipitée. L'Empereur Charles VII, Electeur de Baviere, mourut peu de temps après elle, au mois de Janvier 1745.

Le Trône Impérial étoit vacant, & il falloit le remplir. Le Grand-Duc, Co-Régent des Pays-Bas héréditaires, y aſpiroit, & il fut élu à Francfort au mois de Septembre, au milieu des armées que la France avoit aſſemblées pour traverſer ſon élection. Le Roi de France refuſa hautement de le reconnoître pour Empereur; il ſe mit à la tête d'une armée de cent mille hommes, commandée, ſous ſes ordres, par le Maréchal de Saxe; & cette armée ouvrit la campagne dans les Pays-Bas, par le ſiege de Tournay. Les Alliés, qui s'é-

toient avancés pour secourir cette Place, furent battus le 11 Mai, auprès du Village de Fontenoy: il n'y eut proprement que les troupes Angloises qui chargerent l'Ennemi, sous les ordres du Duc de Cumberland, second fils du Roi d'Angleterre. Les troupes Hollandoises, commandées par le Prince de Waldeck, demeurerent dans l'inaction. La prise de la Ville & Citadelle de Tournay fut la suite de cette victoire; & le Roi en fit raser les fortifications, qui avoient coûté des sommes immenses au feu Roi Louis XIV, son bisaïeul.

Le 25 Décembre de l'an 1745, l'Impératrice-Reine fit un nouveau Traité avec le Roi de Prusse, dont les dispositions furent à peu près les mêmes que celles du Traité de Breslau.

Au commencement de l'année suivante, le Maréchal de Saxe forma le dessein d'assiéger Bruxelles, où il y avoit une garnison de dix-huit Bataillons & de neuf Escadrons, presque tous Hollandois, sous les ordres du Général Vanderduin. Malgré la rigueur de la saison & la difficulté des transports, la Place fut investie le 29 Janvier 1746, & la tranchée fut ouverte le 7 Février. L'attaque se

ſe fit du côté de la porte de Scarebeck. La Ville capitula le 21 du même mois; toute la garniſon fut faite priſonniere de guerre, avec dix-ſept Officiers-Généraux. Les Soldats Hollandois furent conduits en France; le Comte de Kaunitz-Ritberg, qui, en qualité de Miniſtre Plénipotentiaire, faiſoit, en l'abſence du Duc Charles de Lorraine, les fonctions de Gouverneur-Général, obtint une capitulation particuliere pour le Gouvernement civil & pour le peu de troupes Autrichiennes qui ſe trouvoit dans la Place. Il ſe retira enſuite à Anvers, avec le Conſeil d'Etat, le Conſeil-Privé, celui des Finances, & la Chambre des Comptes; mais le Conſeil de Brabant, le Magiſtrat & les autres Tribunaux furent maintenus dans l'exercice de leurs fonctions, & dans toutes leurs prérogatives

Le Roi Louis XV fit ſon entrée publique à Bruxelles, le 4 Mai ſuivant; & S. M. logea à l'Hôtel d'Egmont, qui eſt préſentement l'Hôtel d'Aremberg.

La campagne de 1746 fut ſignalée par la bataille de Raucoux, que le Maréchal de Saxe gagna contre les Alliés le 11 Octobre. Les François s'empare-

rent ensuite de toute la Flandre Hollandoise & du Fort de la Perle. Les Villes de l'Ecluse, du Sas-de-Gand, de Hulst & d'Axel, furent soumises en moins d'un mois, & se rendirent presque sans résistance. Le Maréchal gagna encore l'année suivante la bataille de Lawfelt, qui se donna le 2 Juillet, près de Tongres. Après cette victoire, le Comte de Lowendal fut détaché, avec une partie de l'armée Françoise, pour faire le siege de Berg-op-Zoom, dont il se rendit maître le 16 Septembre, au grand étonnement de toute l'Europe; car cette Place, déja très-forte par elle-même, étoit défendue par une armée qui pouvoit être secourue & rafraîchie par la mer; les François n'ayant point envoyé de flotte pour bloquer le Port.

Ils ouvrirent la campagne de 1748 par le siege de Maestricht, pendant que les Ministres des Puissances intéressées dans la guerre, étoient déja assemblés à Aix-la-Chapelle, pour traiter de la Paix: elle y fut signée le 16 Septembre 1748, & le Roi de France fut fidele à la parole qu'il avoit donnée, de rendre toutes les conquêtes qu'il avoit faites dans les Pays-Bas.

L'année 1756 fut remarquable par le Traité d'alliance conclu entre la France & la Maiſon d'Autriche : l'accroiſſement de la puiſſance du Roi de Pruſſe en fut l'origine. La guerre s'étant rallumée dans l'Allemagne, la France unit ſes forces à celles de l'Impératrice-Reine; l'Empire ſe déclara pour elle, & l'Impératrice de Ruſſie vint encore à ſon ſecours.

Le Roi de Pruſſe, aidé de la ſeule alliance de l'Angleterre, ſoutint les efforts de ces quatre Puiſſances réunies: il gagna des batailles, & il éprouva quelques revers; mais ſoit habileté, ſoit bonheur, ſoit plutôt l'un & l'autre enſemble, il ſut toujours réparer ſes pertes & ſe mettre en état de réſiſter à ſes ennemis. Les Pays-Bas ne prirent part à cette nouvelle guerre, que par les ſecours abondants & multipliés qu'ils fournirent à l'Impératrice-Reine.

On ſongea ſérieuſement à faire la Paix ſuivant l'uſage, quand tout le monde fut las de la guerre.

Le Roi de Pruſſe garda la Siléſie, & l'alliance de l'Impératrice-Reine avec la France, ſubſiſta toujours : l'on peut dire que cette alliance eſt le gage le

plus assuré que les Peuples des Pays-Bas Autrichiens puissent jamais avoir de leur tranquillité; ils sont délivrés par-là de ces fréquentes incursions des troupes Françoises, qui venoient d'abord les attaquer, dès que la France étoit en guerre avec la Maison d'Autriche. Ces incursions étoient devenues plus faciles & plus dangereuses, depuis que la France, dans la guerre de 1744, avoit détruit les remparts des plus fortes Places, qui ne pouvoient plus servir ni de boulevards aux Flamands, ni de barriere aux Hollandois.

Dès lors les Pays-Bas Autrichiens cesserent d'être, comme ils avoient presque toujours été, le théatre de la guerre; car on peut dire qu'il y a peu de Contrées dans l'Europe dont la terre ait été plus abreuvée de sang, & plus souvent fatiguée par le séjour des armées.

Sans parler d'une multitude innombrable de sieges qui y ont été soutenus, voici la Liste effrayante des plus fameuses batailles qui s'y sont données depuis le XIe siecle jusqu'à nos jours.

Batailles qui se sont données dans les Pays-Bas.

I. En 1015, la bataille de Florines, où Godefroi, Duc de Lorraine, défit,

entre la Sambre & la Meuſe, Lambert, Duc de Brabant.

II. En 1018, la bataille de Meruet, près de Dordrecht, où les Friſons défirent l'armée de Godefroi, Duc de Lorraine.

III. En 1071, la premiere bataille de Caſſel, où Robert le Friſon, uſurpateur du Comté de Flandres, défit l'armée de Philippe I, Roi de France, qui ſoutenoit les intérêts d'Arnould, Comte de Flandres, ſon Vaſſal; ce Comte fut tué dans cette malheureuſe journée.

IV. En 1214, la bataille de Bovines, entre Lille & Tournay, gagnée par Philippe-Auguſte, Roi de France, contre l'Empereur Othon IV & ſes Alliés, dont les principaux étoient Jean ſans Terre, Roi d'Angleterre; Ferrand, Roi de Portugal & Comte de Flandres; Renaud, Comte de Boulogne; ces deux derniers y furent faits priſonniers.

V. En 1288, la bataille de Woringue, où Jean de Brabant défit l'armée de Sifrid, Electeur de Cologne, & le fit priſonnier avec les Comtes de Gueldres & de Naſſau.

VI. En 1297, la bataille de Furnes,

où Robert, Comte d'Artois, qui commandoit les Troupes de Philippe-le-Bel, Roi de France, défit Guy de Flandres, qui s'étoit déclaré pour Edouard premier, Roi d'Angleterre.

VII. En 1302, la bataille de Courtray, où Jean, Comte de Namur, défit l'armée Françoise. Robert d'Artois y fut tué.

VIII. En 1304, le 18 Août, la bataille de Mons-en-Puelle, entre Lille & Douay, où les Flamands furent battus par Philippe-le-Bel, Roi de France.

IX. En 1328, la seconde bataille de Cassel, où Philippe de Valois, Roi de France, défit les Flamands, qui s'étoient révoltés contre Louis de Crécy, Comte de Flandres. Le Connétable Gaucher de Châtillon y combattit à l'âge de quatre-vingts ans.

X. En 1382, la bataille de Rosebecq, entre Ypres & Courtray, où Charles VI, Roi de France, accompagné du Duc de Bourgogne & du Connétable de Clisson, défit les Flamands, commandés par Philippe Artevelle.

On lit dans l'Histoire du Moine de St. Denis, Auteur contemporain, qui a été mise en François par M. le Labou-

reur, que les Flamands étoient conduits par une vieille *Sorciere*, qui les avoit assurés de la victoire, pourvu qu'on lui donnât à porter la banniere de St. Georges. Il ajoute que cette femme fut tuée au commencement du combat. Il y auroit bien des réflexions à faire sur cette particularité, qui n'a pas été assez remarquée par les Historiens modernes.

1°. Il y a lieu de croire que les Flamands la regardoient plutôt comme une personne inspirée de Dieu, que comme un organe du Démon ; puisqu'une armée, ou, pour mieux dire, une Nation entiere ne donne pas sa confiance à une personne reconnue pour Sorciere, que la Religion, qui étoit alors plus respectée qu'elle ne l'est aujourd'hui, nous oblige de regarder avec horreur. 2°. Sans doute que le nom de cette femme courageuse ne seroit pas tombé dans l'oubli, si ses prédictions avoient été suivies d'un succès plus heureux. 3°. Il y a grande apparence que Philippe Artevelle avoit mis en œuvre l'enthousiasme & la réputation de cette femme pour encourager ses Soldats, en leur persuadant qu'ils étoient assurés, par sa présence, de la protection du Ciel.

Pucelle d'Orléans.

4°. La fameuse Pucelle d'Orléans parut en 1429 à la tête des armées Françoises, sous le Regne de Charles VII, quarante-sept ans après la bataille de Rosebecq. La circonstance de la prétendue *Sorciere*, qui avoit porté la banniere de St. Georges, n'étoit pas encore oubliée. 5°. La Pucelle d'Orléans fut pareillement traitée de *Sorciere* par les Anglois, tandis que les François la regardoient comme une personne inspirée du Ciel. 6°. Les prédictions de celle qui conduisit les Flamands à Rosebecq, se trouverent fausses par l'événement, au-lieu que la Pucelle d'Orléans en fit plusieurs, qui furent accomplies à la lettre. 7°. Le peu de succès de la Pucelle Flamande, a fait tomber son nom dans l'oubli, au-lieu que les avantages que les François, conduits par la Pucelle d'Orléans, remporterent sur les Anglois, a fait passer son nom à la postérité. 8°. L'on n'a commencé à douter de la mission divine & miraculeuse de la Pucelle d'Orléans, que sous le regne de François I, du moins à en juger par les monuments qui nous restent. 9°. Plusieurs Ecrivains modernes l'ont attaquée plus ouvertement, en la trai-

tant de fraude & d'imposture. 10°. Le Pere Daniel n'a pas été de leur sentiment; il soutient fortement que la Pucelle d'Orléans étoit divinement inspirée & envoyée du Ciel, pour tirer le Roi & la France du péril dont ils étoient menacés. 11°. Dans cette diversité de jugements, M. Leclerc a pris un sentiment mitoyen, suivant la remarque du Président Hénault. 12°. "Il écarte tout „ à la fois de cet événement la fraude „ & le merveilleux. Une jeune fille se „ présente, elle se croit inspirée; on „ profite de l'impression que son enthou- „ siasme peut faire sur les Soldats; & „ sans rien mettre au hazard, les Gé- „ néraux qui la conduisent ont l'air de „ la suivre : elle n'a point de comman- „ dement, & paroît ordonner de tout; „ son audace, que l'on cherche à entre- „ tenir, se communique à toute l'ar- „ mée, & change la face des affaires.

XI. En 1415, la bataille d'Azincourt, en Artois, dans le Comté de Saint-Pol, où Henri V, Roi d'Angleterre, remporta sur l'armée Françoise une victoire complette. Les Ducs d'Alençon, de Lorraine & de Bar, de Brabant, de Nevers; le Connétable d'Albret, le Ma-

réchal de Boucicault, & l'Amiral de Dampierre y furent tués fur la place.

XII. En 1453, la bataille de Grave, fur l'Efcaut, où Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, défit l'armée des Gantois rebelles.

XIII. En 1476, la bataille de Guinegafte, où Maximilien, Archiduc d'Autriche, défit l'armée de France qui marchoit au fecours de Térouane.

XIV. En 1554, la bataille de Renti, où le Roi Henri II défit une partie de l'armée Impériale, qui marchoit au fecours de Renti, dont il fut cependant obligé de lever le fiege, malgré l'avantage qu'il venoit de remporter fur l'Ennemi.

XV. En 1557, la bataille de Saint-Quentin, que l'on a auffi nommée la bataille de Saint-Laurent, parce qu'elle fe donna le 10 Août, jour de la fête de ce Saint. Emmanuel-Philibert, Duc de Savoie, Gouverneur-Général des Pays-Bas, y défit entiérement l'armée Françoife, commandée par le Connétable de Montmorency.

XVI. En 1558, la bataille de Gravelines, où Lamoral, Comte d'Egmont, Général en chef de l'armée de Phi-

lippe II, Roi d'Eſpagne, défit celle de Henri II, Roi de France, commandée par le Maréchal de Thermes, qui y fut fait priſonnier.

XVII. En 1568, la bataille de Gemmingen, en Friſe, ſur la riviere d'Ems, où le Duc d'Albe, Gouverneur-Général des Pays-Bas, défit l'armée des Rebelles, commandée par le Prince d'Orange.

XVIII. En 1574, la bataille de la Bruyere Moock, près de Nimegue, où Dom Sanche d'Avila, Général des Troupes Eſpagnoles, défit les Rebelles, commandés par Chriſtophe, Prince Palatin, & par les Comtes Ludovic & Henri de Naſſau; ces deux derniers y furent tués.

XIX. En 1578, la Bataille de Gemblours, gagnée contre les Rebelles, par Dom Juan d'Autriche, fils naturel de l'Empereur Charles-Quint.

XX. En 1600, la Bataille de Nieuport, où le Comte Maurice de Naſſau, Stadthouder de la nouvelle République des Provinces-Unies, battit l'Archiduc Albert, Souverain des Pays-Bas Eſpagnols.

XXI. En 1622, la premiere bataille de Fleurus, dans le Comté de Namur,

où le Comte de Tilly, Général des Troupes de l'Empereur Ferdinand II, défit Chriſtian de Brunſwick & le Bâtard de Mansfeld.

XXII. En 1635, le 20 Mai, la bataille d'Avein, gagnée par les Maréchaux de Châtillon & de Brezé, contre l'armée Eſpagnole, commandée par le Prince Thomas de Savoie.

XXIII. En 1642, le 26 Mai, la bataille de Honnecourt, près du Catelet, où Dom Franciſco de Mello, Gouverneur des Pays-Bas, & le Baron de Beck, défirent le Comte de Guiche, depuis Maréchal de Grammont.

XXIV. En 1648, le 20 Août, la bataille de Lens, gagnée par le Prince de Condé, contre l'Archiduc Léopold, qui commandoit l'armée d'Eſpagne.

XXV. En 1654, le 25 Août, le combat d'Arras, aſſiégé par l'Archiduc Léopold & par le Prince de Condé, qui furent forcés dans leurs lignes par M. de Turenne.

XXVI. En 1656, le 16 Juillet, le combat de Valenciennes, aſſiégée par les Maréchaux de Turenne & de la Ferté, qui furent attaqués & forcés dans leurs lignes par Dom Juan d'Autriche, accom-

pagné de Louis de Bourbon, Prince de Condé.

XXVII. En 1658, le 4 Juin, la bataille des Dunes, près de Dunkerque, gagnée par M. de Turenne, contre Dom Juan d'Autriche & le Prince de Condé.

XXVIII. En 1674, le 11 Août, la bataille de Senef, entre Nivelle & Charleroi, où le Prince de Condé battit l'arriere-garde de l'armée des Alliés, & leur prit tout leur bagage. Il attaqua ensuite le corps de bataille qui s'étoit retranché dans le Village de Senef, où il y eut beaucoup de monde tué de part & d'autre. La nuit fit cesser le combat; mais les François prirent un si grand nombre de drapeaux & d'étendards, qu'ils paroissent avoir eu raison de s'attribuer la victoire.

XXIX. En 1677, le 11 Avril, la troisieme bataille de Cassel, où Philippe de France, Duc d'Orléans, frere unique de Louis XIV, accompagné des Maréchaux d'Humieres & de Luxembourg, défit l'armée du Prince d'Orange, qui venoit au secours de St. Omer.

XXX. En 1678, le 14 Août, la bataille de Saint-Denis, près de Mons, où le Prince d'Orange vint attaquer le

Maréchal de Luxembourg, lorſque le Traité de Paix venoit d'être ſigné à Nimegue : il croyoit ſurprendre le Maréchal ; mais M. de Luxembourg eut bientôt rangé ſes troupes en bataille ; elles combattirent avec une extrême valeur, & le Prince d'Orange fut repouſſé avec perte.

XXXI. En 1690, le premier Juillet, la ſeconde bataille de Fleurus, où le Maréchal de Luxembourg battit l'armée des Alliés, commandée par le Prince de Waldeck.

XXXII. En 1691, le 18 Septembre, le combat de Leuſe, ſur les confins du Hainaut & du Brabant, où 28 Eſcadrons de la Maiſon du Roi, commandés par le Maréchal de Luxembourg, en battirent 75 des Troupes ennemies.

XXXIII. En 1692, le 3 Août, la bataille de Steinkerque, où le Maréchal de Luxembourg, qui ne s'attendoit pas à être attaqué, repouſſa l'armée du Prince d'Orange, après un combat ſanglant & opiniâtre.

XXXIV. En 1693, le 29 Juillet, la bataille de Nerwinde, gagnée contre le Prince d'Orange, par le Maréchal de Luxembourg ; le premier y perdit toute

ſon artillerie, environ 12000 hommes tués ſur la place, 2000 priſonniers, 60 étendards & 22 drapeaux.

XXXV. En 1706, le 23 Mai, la bataille de Ramelies ou Ramillies, gagnée par le Duc de Marleborough, contre les François, commandés par le Maréchal de Villeroi.

XXXVI. En 1708, le 11 Juillet, la bataille d'Oudenarde, gagnée par les Alliés, ſous les ordres du Prince Eugene de Savoie & du Duc de Marleborough, contre l'armée Françoiſe, commandée par le Duc de Bourgogne & le Duc de Vendôme, qui ne s'accordoient pas enſemble.

XXXVII. En 1709, le 11 Septembre, la bataille de Malplaquet, où les Alliés, commandés par le Prince Eugene de Savoie & par le Duc de Marleborough, attaquerent les retranchements de l'armée Françoiſe, commandée par le Maréchal de Villars, & vinrent à bout de les forcer, après le plus ſanglant combat que l'on eût vu depuis long-temps.

XXXVIII. En 1712, le 24 Juillet, la bataille de Dénain, où le Maréchal de Villars força le camp des Ennemis,

pendant que le Prince Eugene de Savoie étoit occupé au siege de Landrecies.

XXXIX. En 1745, le 11 Mai, la bataille de Fontenoy, près de Tournay, où Louis XV, Roi de France, accompagné du Maréchal Comte de Saxe, battit les Alliés, commandés par le Duc de Cumberland, fils du Roi d'Angleterre.

XL. En 1746, le 11 Octobre, la bataille de Raucoux, gagnée par les François contre les Alliés.

XLI. En 1747, le 2 Juillet, la bataille de Lawfelt, où l'armée de France, commandée par le Roi en personne, &, sous ses ordres, par le Maréchal Comte de Saxe, défit l'armée des Alliés pour la troisieme fois.



LE



LE DUCHÉ
DE BRABANT.



CETTE Province a le titre de Duché: on lui donne le premier rang parmi les XVII Provinces des Pays-Bas; & ses Députés avoient le premier suffrage dans les Assemblées générales des Etats. Elle est entourée de rivieres, ayant la Meuse à l'Orient & au Nord, la Sambre au Midi, & l'Escaut au Couchant. En outre le Demer coule du Levant au Couchant, & divise le Brabant en deux parties presqu'égales, avec la Dile, lorsqu'elle a reçu ses eaux. Elle a une partie du Duché de Gueldre & de l'Evêché de Liege au Levant; la Flandre & une partie de la Zélande, au Couchant; le Hainaut & le Comté de Namur, au Midi; & au Septentrion,

DUCHÉ DE BRABANT.

la Hollande & l'autre partie du Duché de Gueldre.

Le Brabant a 20 lieues de largeur, 22 de longueur, & environ 80 de circuit : l'air y eſt bon & le terrein fort fertile. Louvain eſt proprement la Capitale; mais la Cour réſide à Bruxelles. Les autres Villes ſont Anvers, Bois-le-Duc, Tirlemont, Liere, Dieſt, Nivelle, Bréda, Berg-op-Zoom, Turnhaut, Hooghſtrate, Vilvorde, Montaigu, Gemblours, Arſchot, Leau, Maeſtricht, Meghem, Raveſtein, &c. faiſant en tout le nombre de 26 Villes, ſans compter quantité de Bourgs auſſi conſidérables que les Villes même.

Il y a outre cela quelques Villes particulieres, ſur leſquelles on diſpute pour ſavoir ſi elles reſſortiſſent du Brabant, de la Hollande ou de la Gueldre, comme Grave, Gertruidenberg, Heuſden, Willemſtadt, &c.

Les Souverains du Brabant prennent encore le titre de Duc de Lothier, & ils s'engagent même à le prendre le jour de leur Inauguration, par l'Article IV *de la joyeuſe Entrée.* C'étoit le titre de l'ancien Duché de la baſſe Lorraine, qui n'eſt plus aujourd'hui d'au-

cune Province distinguée du Brabant.

Duché de Lothier.

Le Château de Genappe, situé à cinq lieues de Bruxelles, est regardé comme le Chef-lieu de ce Duché de Lothier; & il y a encore plusieurs Fiefs qui en relevent, que l'on nomme *Fiefs de Lothier*, qui sont régis par des Coutumes différentes de celles que l'on suit dans les autres Fiefs du Brabant.

Dans le temps que les XVII Provinces Belgiques appartenoient à l'Espagne, le Roi y nommoit un Gouverneur-Général, qui étoit ordinairement un Prince ou une Princesse de son Sang, & qui faisoit sa résidence ordinaire dans la Ville de Bruxelles. Les Patentes de ces Gouverneurs ou Gouvernantes, leur donnoient un pouvoir illimité, mais que le Roi pouvoit restreindre par les instructions particulieres qu'il leur donnoit. Lorsqu'il nommoit à cette Place des Seigneurs qui n'avoient pas la qualité de Princes, leurs pouvoirs étoient plus bornés, & il ne les nommoit que *par provision;* ce qui étoit formellement exprimé dans leurs Patentes; au-lieu que les Princes avoient ce Gouvernement à vie, & ils étoient regardés comme inamovibles, à moins qu'ils ne jugeassent

à propos de donner leur démiſſion, ou de demander leur rappel.

Il n'y a plus que les Provinces ſoumiſes à la Maiſon d'Autriche qui aient un Gouverneur-Général. Quand il eſt Prince, la Cour de Rome entretient toujours auprès de lui un Nonce, qui a le titre d'Archevêque. Elle ne lui envoie qu'un Inter-Nonce quand il n'a pas la qualité de Prince.

Il eſt d'uſage de nommer un Succeſſeur au Gouverneur-Général des Pays-Bas Autrichiens, en cas de mort, par une dépêche cachetée, que les Eſpagnols nommoient *Piéga de Providencia*, laquelle ſe dépoſe au Château d'Anvers.

Fonctions des Miniſtres Plénipotentiaires envoyés dans les Pays-Bas.

Le Gouverneur-Général a auprès de lui un *Miniſtre Plénipotentiaire*, nommé par la Cour de Vienne. Cet Emploi étoit inconnu avant l'année 1716. Il fut créé en faveur du Maréchal de Koniggſegg, alors Lieutenant-Général, qui en prit poſſeſſion dans les Pays-Bas Autrichiens, au nom & par l'autorité de l'Empereur Charles VI. Il fut remplacé, la même année, par le Marquis de Botta, dont le Miniſtere ceſſa au commencement de l'année 1725. Depuis ce temps-là il n'y eut point de Miniſtre Plénipo-

tentiaire jusqu'en 1745, que le Comte de Konigsegg-Erps, neveu du Maréchal, eut le même Emploi, pendant l'absence du Duc Charles de Lorraine. Le Comte, aujourd'hui Prince de Kaunitz-Ritberg, lui succéda en 1745, & il fut remplacé l'année suivante par le Comte de Bathiany. Le Marquis de Botta arriva ensuite à Bruxelles avec la même qualité & avec le droit de représenter le Gouverneur-Général, & d'exercer son autorité pour tous les cas où S. A. R. seroit absente du Pays. Ce Marquis ayant ensuite desiré de retourner en Italie, fut nommé pour y exercer la Charge de Ministre Plénipotentiaire, comme il avoit fait dans les Pays-Bas. Alors le Comte Charles de Cobentzel, Ministre Impérial dans l'Empire, fut nommé à cette importante Place dans les Pays-Bas Autrichiens, par l'Impératrice Marie-Thérese, Reine de Hongrie & de Boheme, avec les mêmes droits & les mêmes prérogatives que ses Prédécesseurs.

Le Souverain n'ordonne aucune imposition dans le Duché de Brabant, sans le consentement des Etats de la Province, & c'est le Chancelier qui en fait la demande au nom & de la part de Sa

Duché de Brabant.

Majesté : on ne doit pas en conclure qu'ils aient une Jurisdiction, proprement dite, ni qu'ils participent aux attributs de la Puissance souveraine ; ils ne sont que les Représentants du corps entier des Sujets. Les tributs qu'ils levent sur les Peuples, quoiqu'imposés en vertu de leur consentement, appartiennent au Souverain, eu égard à la somme qu'ils ont accordée ; & sans le concours de son autorité, nulle espece d'imposition ne peut être légitime. Telle est l'essence & la constitution d'un corps d'Etats en général : il y auroit de grands inconvénients à la détruire ; il n'y en auroit pas moins à étendre leur pouvoir au-delà de ses justes bornes. C'est ce qu'on éprouva dans le temps des troubles, où ils prirent en main les rênes du Gouvernement du Pays, comme s'ils en eussent été les véritables Souverains.

Etats de Brabant.

Les Etats de Brabant sont composés de Nobles, de Prélats, & de Députés des Villes.

Les Prélats qui composent le premier ordre, sont : 1°. l'Archevêque de Malines, comme Abbé d'Afflighem. 2°. L'Evêque d'Anvers, comme Abbé de Saint-Bernard : cette Abbaye avoit été

assignée pour dot aux Evêques d'Anvers, lorsque l'on y établit un Siege Episcopal; mais les Religieux obtinrent dans la suite la permission de se choisir un Abbé, & il se fit à cette occasion un partage égal des biens de l'Abbaye entre l'Evêque & le Monastere. Depuis ce temps-là, l'Evêque & l'Abbé sont également admis aux Etats de Brabant. 3°. L'Abbé d'Ulierbeck; 4°. celui de Villers; 5°. celui de Saint-Bernard, dont on vient de parler; 6°. celui de Saint-Michel; 7°. celui de Grimberghen; 8°. celui de Parc, qui a la qualité d'Aumônier de la Cour des Ducs de Brabant; 9°. celui de Heylessem; 10°. celui d'Everboden; 11°. celui de Tongerloo; 12°. celui d'Ilghem; 13°. celui de Sainte-Gertrude.

Pour entrer aux Etats de Brabant en qualité de Noble, il faut avoir au moins le titre de Baron, ou un autre plus relevé attaché à une Terre Seigneuriale, & située dans la Province. On exige de plus que chaque Baron ait au moins 4000 florins de revenu dans le Brabant. Les Comtes & les Marquis doivent en avoir 12000; & les plus hauts titres, au moins 20000. Leur Noblesse doit être

ancienne de nom & d'armes de quatre côtés, & admiſſible dans les Chapitres, où l'on ne reçoit que des filles d'une naiſſance illuſtre. Les Nobles ne ſont nommés dans les Etats aſſemblés, que par le titre attaché à la Terre qui leur donne droit d'y aſſiſter.

L'Abbé de Gemblours, quoique Chef de la plus ancienne Abbaye de la Province, n'entre pas cependant aux Etats de Brabant comme Eccléſiaſtique, mais comme premier Noble, & il ſe place à la tête de la Nobleſſe. On a propoſé quelques difficultés contre un arrangement ſi bizarre ; il n'eſt fondé, dit-on, que ſur l'uſage, comme ſi le rang que l'on prend dans la plupart des Aſſemblées, & le cérémonial que l'on y obſerve, étoient toujours fondés ſur des titres authentiques, ſans aucun égard à l'uſage & à la coutume. On ajoute que l'on lui donne le titre de Comte de Gemblours, quoiqu'il n'y ait aucun veſtige de l'érection de cette Terre en Comté de Brabant ; c'eſt que le titre primordial en eſt perdu, parce qu'il eſt trop ancien. Cette Abbaye eſt la plus ancienne de la Province : ſes premiers titres ſont donc de la plus haute antiquité, &, par

conſéquent, ils ont dû périr comme une infinité d'autres, par l'injure des temps. Ces anciens Barons, qui ont eu ſéance aux Etats de Brabant de temps immémorial, ſe feroient-ils laiſſés précéder par ce Religieux, s'il n'y avoit pas été autoriſé par un titre ſupérieur à celui de ſimple Baron? Mais voyant que le Comté de Gemblours étoit réuni à ſon Abbaye, ils lui laiſſerent prendre aux Etats la place d'un Comte. Auroient-ils ſouffert qu'il occupât une telle place, s'ils n'avoient pas été ſûrs que la Terre de Gemblours avoit été érigée en Comté par un titre inconteſtable? Il paroît ſingulier que cet Abbé prenne le pas ſur les Ducs & ſur les Princes. On n'en doit pas être ſurpris, ſi l'on fait réflexion que la Terre qu'il poſſede, étoit érigée en Comté avant celle de ces Ducs & de ces Princes, dont le titre eſt plus récent que la fondation des plus anciennes Abbayes du Brabant; car il faut remarquer que les Nobles prennent le rang que leur donne le titre de la Terre du Chef de laquelle ils ont entrée aux Etats; de ſorte qu'un Duc qui y entre à titre de Baronnie, ne prend ſon rang que parmi les Barons. Quant à ceux qui

ont le même titre, leur rang eſt réglé ſuivant l'ancienneté du ſerment que chacun d'eux a prêté aux Etats.

Le Tiers-Etat étoit composé autrefois des Députés de toutes les Villes, & même des Bourgs conſidérables du Brabant ; mais depuis long-temps le droit d'envoyer des Députés du Tiers-Etat a été attaché privativement aux Villes de Louvain, de Bruxelles, d'Anvers, de Bois-le-Duc, que l'on nomme, par cette raiſon, *les quatre Chefs-Villes ;* ce droit a ceſſé à l'égard de la derniere, lorſqu'en 1629 elle paſſa au pouvoir des Etats-Généraux de la République de Hollande. Chacune de ces Chefs-Villes a permiſſion d'envoyer à l'Aſſemblée des Etats, autant de Députés qu'elle juge à propos ; & c'eſt le Magiſtrat de chacune de ces Villes qui a droit de les choiſir : mais depuis long-temps les Villes de Louvain & d'Anvers n'y envoient que leur premier Bourguemeſtre & un Conſeiller-Penſionnaire ; celle de Bruxelles y envoie toujours le premier Bourguemeſtre, le premier Echevin & un Conſeiller-Penſionnaire.

Les Prélats & les Nobles prennent par eux-mêmes leur réſolution ſur les

affaires qui se traitent dans les Etats; mais les Députés des Villes sont obligés de rendre compte à leurs Commettants des propositions que l'on fait, & d'attendre leurs ordres.

Les résolutions des Etats de Brabant ne se prennent que sur les suffrages unanimes des trois ordres, & dans chaque ordre on décide à la pluralité des voix; c'est un usage établi de temps immémorial, qui n'est fondé sur aucun titre primordial que l'on puisse produire. Le consentement est ordinairement plus difficile à former dans l'ordre du Tiers-Etat que dans les deux autres, parce qu'il est composé d'un plus grand nombre de têtes, dont il faut prendre les avis dans les trois Chefs-Villes.

Les Prélats & les Nobles, en prenant une résolution sur-tout en matiere d'Aides & de Subsides, ont toujours soin d'y ajouter cette clause : *A condition que le Tiers-Etat suive, & autrement pas.*

Les Etats de Brabant s'assemblent ordinairement deux fois l'année; savoir, vers le mois de Mars & vers le mois d'Octobre ; ce qui n'empêche pas les Assemblées extraordinaires, lorsque le service du Souverain & les besoins pu-

Duché de Brabant.

blics l'exigent : mais ceux des autres Provinces ne peuvent s'assembler dans aucun cas, sans être spécialement convoqués par le Souverain.

Depuis que les Subsides sont devenus une charge annuelle & permanente, les Etats de Brabant, & ceux des autres Provinces, qui sont chargés de la direction & du recouvrement des impositions, établissent des Députés permanents pour y veiller. La Députation des Etats de Brabant se tient à Bruxelles: elle est composée de deux Prélats & de deux Nobles, qui doivent être renouvellés & confirmés tous les trois ans, auxquels on joint le premier Bourguemestre & un Conseiller-Pensionnaire de Louvain, de Bruxelles & d'Anvers.

Les Etats ont aussi un Receveur principal dans chacune de ces trois Villes, dans la Caisse duquel les Receveurs particuliers des diverses Communautés, versent le produit des impositions. La forme & la composition des Etats est la même dans les autres Provinces, à quelques différences près. Par exemple, ceux de la Province de Limbourg sont composés des Députés de quatre Districts ; & pour y être admis en qualité de Nobles,

Etats des autres Provinces.

il suffit d'être issu d'une ancienne Noblesse, & de posséder dans le District où l'on veut être admis, un bien noble, avec haute, moyenne & basse Justice. Dans ceux du Duché de Luxembourg & du Comté de Chiny, qui y est incorporé depuis l'an 1364, l'unanimité des suffrages n'est point nécessaire pour l'établissement des impositions; il suffit que les trois Ordres consentent à la même somme à la pluralité des voix; & lorsque les trois Ordres consentent à des sommes différentes, on forme un total de ces trois sommes, & le tiers de ce total est regardé comme accordé d'un consentement général des trois Ordres; c'est ce qu'on appelle *tiercer*.

Le Clergé n'est point admis dans les Etats de Gueldre, qui ne sont composés que des Députés de la Ville de Ruremonde. Pour être admis à ces Etats en qualité de Noble, il faut prouver huit quartiers nobles, quatre du côté paternel, & quatre du côté maternel.

Dans les Etats de Flandres, il y a huit voix principales. Le Clergé de Gand y a une voix; celui de Bruges, une voix; la Généralité des Villes, trois voix; la Généralité des Châtellenies,

trois voix. Pour trouver la triple voix de la Généralité des Villes, chaque Ville y eſt compriſe & y a une influence proportionnée au contingent qu'elle paie dans les charges publiques. Pour trouver la triple voix des Châtellenies, chaque Châtellenie, Corps, Métier ou Communauté, y a une influence proportionnée à ſon contingent; il y a toujours huit Députés à l'Aſſemblée; ſavoir un de Gand, un de Bruges, trois de la Généralité des Villes, & trois de la Généralité des Châtellenies.

Dans les Etats du Hainaut, le Corps du Clergé eſt compoſé de 17 Membres; ſavoir ſix Abbés, quatre Députés des Chapitres, & ſept Doyens Ruraux, que l'on appelle dans le Pays, *Doyens de Chrétienté.* Pour y avoir ſéance dans le Corps de la Nobleſſe, il faut être iſſu de pere, d'aïeul, de biſaïeul & de triſaïeul nobles en ligne directe & légitimes, & tenus pour tels, du moins pendant les cent dernieres années; & de plus, vérifier que l'on eſt Seigneur d'une Terre à clocher, ou du moins que l'on eſt propriétaire de ſix bonniers de terre dans le Hainaut, ſoumis à l'Impératrice-Reine.

Dans les Etats de Namur, l'Aſpirant doit prouver ſix générations de Nobleſſe, y compris le premier ennobli : il doit pareillement prouver qu'il poſſede en propre une Seigneurie avec haute Juſtice, ou un bien d'au-moins quatre charrues de labour.

Quant à l'adminiſtration de la Juſtice en général, chaque Ville & chaque Village des Pays-Bas a un corps de Magiſtrature, compoſé de pluſieurs perſonnes, qui ſont les Juges du Diſtrict où ils ſont ſitués. Il y a auſſi un Officier de Juſtice & de Police, connu ſous le titre *de Mayeur*, *d'Aptman*, *de Droſſard*, *de Bailli ou d'Ecoutette*, ou autre ſemblable : cet Officier eſt chargé, par ſon Emploi, du maintien, de l'ordre & de la tranquillité publique, & c'eſt à ſa pourſuite que les Juges ſtatuent ſur la punition des crimes. Dans quelques-unes des Provinces, on appelle des Jugements rendus par les Juges de chaque Bourg ou Village, au Magiſtrat de la Ville principale du Canton où ils ſont ſitués; dans d'autres, les appels ſont portés au Conſeil de la Province, ainſi que celui des Sentences rendues par les Magiſtrats des Villes. Un uſage particulier

de la Province du Hainaut, c'eſt que l'on n'y pourſuit point, par contumace, un accuſé fugitif, où tellement caché que l'on ignore le lieu de ſa retraite.

Du Conseil de Brabant.

Il eſt composé du Chancelier & de quinze Conſeillers, d'un Conſeiller-Fiſcal, d'un Procureur-Général, de deux Greffiers & de ſix Secretaires; il eſt diſtribué en deux Chambres, dont le Chancelier change la compoſition comme il le juge à propos. Celle où le Chancelier préſide, eſt compoſée de huit Juges, & l'autre Chambre de ſept. Quoique, en général, les Emplois du Brabant ne puiſſent être poſſédés que par des Brabançons, cependant le Souverain eſt en droit de diſpoſer de deux Places de Conſeillers & de deux Places de Secretaires, en faveur des Etrangers. Ces Charges, non plus que celles des autres Conſeillers, dans quelque Tribunal que ce ſoit, ne ſont point vénales, & n'entrent point dans le commerce comme dans d'autres Pays, où les Charges de Judicature, achetées à prix d'argent, ſe tranſmettent aux héritiers comme un bien de famille.

mille. La Juriſdiction & les prérogatives du Conſeil de Brabant ſont fort étendues ; aucune Ordonnance ne peut être exécutée dans les Provinces de Brabant & de Limbourg, que de ſon avis, ſigné par un Secretaire Brabançon, & ſous le Sceau particulier de cette Province, dont le Chancelier a la garde.

Outre le Duché de Brabant, ſa Juriſdiction s'étend ſur celui de Lothier & ſur le Marquiſat du Saint-Empire, incorporés dans le Brabant ; ſur toute la Province de Limbourg, qui comprend auſſi le Duché de ce nom ; les Pays de Fauquemont, de Dalem & de Rolduc, nommés Pays *d'outre-Meuſe*.

Ce Conſeil fut établi à Cottenberg, entre Bruxelles & Louvain, en 1312, par le Duc Jean II ; mais Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, le fixa à Bruxelles l'an 1463.

Il y a dans le Brabant quatre grands Officiers héréditaires ; 1°. *le Chambellan*, 2°. *le Sénéchal ;* c'eſt le Duc d'Aremberg qui poſſede ces deux charges : la premiere, comme Baron de Rotſelaer ; la ſeconde, comme Baron de Héverle. 3°. Le Duc d'Urſel a celle de *Maréchal*, comme Baron de Wéſemael. 4°. Le

Marquis de Wemmel a celle de *Guidon*, comme Seigneur d'Asſche ; celui-ci porte l'étendart à l'Inauguration du Souverain, & le Duc d'Urſel porte l'épée. Le Prince de Rubenpré avoit la Charge de grand *Veneur* du Brabant ; & le Prince Everberg de Rubenpré, celle de grand *Fauconnier*.

Il y a auſſi dans le Brabant un grand *Droſſart*, un grand *Foreſtier*, un grand *Gruyer* & un grand *Louvetier*.

On a déja remarqué que les Flamands ſont extrêmement attachés à leurs Privileges. Il y en a qui ſont communs à toutes les Provinces, & d'autres qui ſont particuliers aux Duchés de Brabant & de Limbourg.

PRIVILEGES COMMUNS À TOUTES LES PROVINCES.

En général, les Peuples ne peuvent être chargés d'Impôts, ſans le conſentement des Etats des Provinces.

Chacun doit être jugé par ſon Juge compétent, établi d'ancienneté pour adminiſtrer la Juſtice.

Perſonne ne peut être évoqué en Juſtice hors du Pays, nommément pas à la Cour de Rome.

PRIVILEG. DES PAYS-BAS.

Ces Privileges ſont communs à toutes les Provinces. Il eſt à remarquer néanmoins que la partie de la Flandre, cédée à la France par les Traités d'Aix-la-Chapelle & de Nimegue, & rétrocédée à la Maiſon d'Autriche par ceux d'Utrecht, de Raſtadt & de Bade, eſt régie, par rapport aux Subſides, ſur le pied qu'elle étoit ſous le Gouvernement François.

Les Subſides annuels & ordinaires y ſont impoſés par la ſeule autorité de Sa Majeſté, & ce n'eſt que pour les Subſides extraordinaires qu'on demande le conſentement des Adminiſtrations de ce Pays, dont on ſe paſſeroit même, ſi elles s'opiniâtroient à ne pas condeſcendre aux demandes du Gouvernement: auſſi l'Empereur Charles VI & ſon auguſte Héritiere n'ont fait à leur Inauguration aucuns ſerments aux Peuples de la Flandre rétrocédée; & cette cérémonie n'a conſiſté qu'à recevoir dans la Ville d'Ypres, le ſerment de fidélité des Peuples.

Dans toutes les Provinces, le Souverain reçoit, lors de ſon Inauguration, le ſerment des Peuples, repréſentés par les Etats, & leur en prête un de ſon

côté, par lequel il leur promet, en général, qu'il les gouvernera comme bon & léal Seigneur, & qu'il conservera leurs Privileges, Coutumes & Usages. Ce n'est que dans les Provinces de Brabant & de Limbourg que le serment du Souverain porte sur des Privileges exprimés en détail, ainsi qu'on va le voir.

Privileges particuliers des Duchés de Brabant & de Limbourg, que le Souverain fait serment de maintenir lorsqu'il prend possession de sa Souveraineté, & que l'on nomme, par cette raison, la Joyeuse Entrée.

La Joyeuse Entrée consiste aujourd'hui dans un Recueil de LIX Articles d'anciens Privileges, dont le Souverain, lors de son Inauguration, promet, sous serment, l'observation aux Etats de Brabant & de Limbourg. Cette derniere Province est unie au Brabant depuis la conquête qu'en fit Jean I, Duc de Brabant, en 1288; & en conséquence de cette union, confirmée irrévocablement par un Traité du 4 Novembre 1415, les dispositions de la Joyeuse Entrée sont communes aux habitants des deux Provinces.

Les Etats de Brabant aſſiſtent en corps à la cérémonie de l'Inauguration, & ceux de Limbourg par Députés. Depuis 150 ans elle s'eſt faite conſtamment à Bruxelles, nonobſtant les proteſtations de la Ville de Louvain, où les Inaugurations ſe célébroient autrefois. Voici les principaux Articles de la Joyeuſe Entrée, tels qu'ils ont été déclarés par l'Impératrice-Reine, le 20 Avril 1744, aux Etats de Brabant & de Limbourg, & jurés, au nom de S. M., par S. A. R. le Duc Charles de Lorraine, Gouverneur-Général des Pays-Bas.

PRIVILEG. DU BRABANT.

I. Sa Majeſté leur ſera bonne, équitable & léale Dame : elle ne les gouvernera pas par la force, ni par volonté, ni autrement que par Droit & Sentence, & devant les Juges ordinaires.

III. Sa Majeſté n'entreprendra pas de guerre pour cauſes concernant les Pays de Brabant & de Limbourg, que du conſentement des Villes & Pays de Brabant; elle ne prendra pas d'engagement tendant à retrécir les limites ou à diminuer les droits, libertés ou privileges des mêmes Pays.

IV. Sa Majeſté prendra le titre & les

Armes de Lothier, de Brabant, de Limbourg & du Marquifat du Saint-Empire ; d'après ces titres & armes, elle fera graver un Sceau diftingué de fes autres, par une marque notable, lequel devra toujours demeurer dans le Brabant, & dont on fcellera toutes chofes concernant les Pays de Brabant & d'outre-Meufe, fans en fceller d'autres ; de plus, ces Actes feront dépêchés par l'un des Secretaires de Sa Majefté, ordonné pour les affaires de Brabant.

V. Sa Majefté compofera fon Confeil de Brabant de fept perfonnes, dont l'un fera Chancelier & Scelléur, natif de Brabant, fachant les langues Latine, Wallonne & Flamande, qui gardera le Sceau de Brabant ; quatre autres feront Brabançons, ou devront poffèder une Baronnie d'Eftocq par eux-mêmes, ou du chef de leurs femmes ; & les deux autres pourront être Etrangers, au choix de Sa Majefté, pourvu qu'ils fachent le Flamand.

Par ce Confeil, ainfi compofé, & par les autres perfonnes que Sa Majefté trouvera bon d'y ajouter, elle fera traiter & expédier toutes les affaires du Pays de Brabant & d'outre-Meufe, con-

cernant la Justice & ce qui en dépend, soit Provisions ordinaires de Justice, Statuts, Edits, Ordonnances ou Mandements; & ne sera ledit Conseil soumis à d'autres ordres que ceux de Sa Majesté ou de son Gouverneur-Général, ou Gouvernante-Générale.

Les Conseillers & Secretaires avant que de prendre possession de leurs Places, jureront aux Etats qu'ils ne concourront jamais à aucun Acte tendant à aliéner ou à engager aucune partie des Pays de Brabant ou de Limbourg, sans le consentement des Etats.

Sa Majesté fera corriger par le Conseil des Nobles & des bonnes Villes de son Pays de Brabant, les prévarications que les Conseillers, le Scelleur ou les Secretaires, pourroient commettre au fait de leur Office.

VI. Les Membres du Conseil de Brabant devront être Brabançons, & nés de légitime mariage, ou possédant une Baronnie d'Estocq, à la réserve de deux Conseillers exceptés par l'Article V.

VII. Le Conseil se tiendra dans le lieu où Sa Majesté résidera en Brabant; & pendant les absences de Sa Majesté, dans un lieu commode de la Province.

PRIVILEG. DU BRABANT.

La Chambre des Comptes ſera tenue ainſi qu'elle a été juſqu'à préſent.

VIII. Les Lettres-Patentes ou Cloſes, qui s'expédieront au Conſeil de Brabant, ſeront conçues dans la langue que l'on parle aux lieux pour leſquels elles ſont deſtinées.

IX. Le Chancelier ou Scelleur du Conſeil de Brabant, devra être né de légitime mariage & Brabançon, ou poſſédant une Baronnie d'Eſtocq, ſachant les trois langues énoncées à l'Article V, & fera le ſerment rappellé au même Article.

Les Secretaires de S. M. en Brabant, & le Clerc du Regiſtre de ſes Fiefs, c'eſt-à-dire le Greffier de la Cour Féodale, ſeront nés Brabançons, ſauf que S. M. pourra établir au Conſeil de Brabant deux Secretaires qui ne ſont pas Brabançons.

X. Les Chanceliers & Gens du Conſeil; les Secretaires & les Gens de la Chambre des Comptes en Brabant; les Clercs, Droſſards, Gruyers, & tous autres Officiers, même ceux du plat Pays; les Bourguemeſtres & Echevins des Villes, & tous autres qui adminiſtrent la Juſtice, ſoit de la part de S. M. ou

de ſes Vaſſaux, jureront l'obſervation de la Joyeuſe Entrée.

PRIVILEG. DU BRABANT.

XI. Les Pays de Limbourg & d'outre-Meuſe demeureront unis à jamais au Brabant.

XII. Ceux qui prendront en ferme les Thonlieux de Sa Majeſté, ou qui y auront part, ne pourront, pendant la durée de cette ferme, être reçus dans les Magiſtrats des Villes, non plus que ceux qui ont part aux monnoies.

XVI. Si quelqu'un ſe trouve appréhendé dans les Pays de Brabant ou d'outre-Meuſe, S. M. ne le fera ni ne le laiſſera conduire priſonnier hors des mêmes Pays.

XVII. Sa Majeſté ne fera battre aucun denier en Brabant, ſinon de l'avis & du conſentement des Etats, & ce denier ne pourra être altéré.

XVIII. Tous Officiers, en Brabant, devront être nés en légitime mariage.

XIX. Sa Majeſté ne fera grace d'un homicide à perſonne, à moins qu'auparavant il n'ait ſatisfait les parents du défunt.

XXI. Sa Majeſté ne ſouffrira pas qu'un Brabançon puiſſe faire ſaiſir ou aſtreindre en Juſtice un autre Brabançon hors

PRIVILEG. DU BRABANT.

de la Province, & les contrevenants feront condamnés à 200 marcs d'or, ou autrement corrigés à l'arbitrage du Confeil de Brabant.

XXIV. Ceux qui trahiront, contre Sa Majefté, fes Pays de Brabant ou d'outre-Meufe, ou qui donneront des fecours aux Ennemis des mêmes Pays, encourront confifcation de corps & & de biens, & Sa Majefté ne leur fera grace, à l'effet de demeurer dans les mêmes Pays, que fur le confentement des Etats.

XXIX. Les Villes & Terres que Sa Majefté ajoutera à fon Pays de Brabant, par droit de conquêtes, avec les armes des Brabançons, y feront unies, & jouiront des privileges de Brabant.

XXX. Si quelqu'un defire qu'il foit procédé à l'abornement de fes Terres avec celles de S. M., elle y confentira.

XXXIII, XXXIV & XXXV. Ces articles établiffent la liberté de la chaffe *

* Cette liberté de la chaffe confifte à pouvoir chaffer toutes fortes de gibiers, *poil contre poil*, & *plume contre plume* ; c'eft-à-dire avec des chiens ou avec des oifeaux de proie, fans armes à feu.

par tout le Brabant, à la réserve des bois de Soigne, de Zaveuterloo, de Grootheuyst, de Merdacle, de Grootenhout & des franches Garennes, reconnues pour telles depuis l'an 1367.

XXXVII. Le Bailli du Wallon-Brabant devra être Brabançon, ainsi que ses Officiers subalternes.

XXXVIII. Les Officiers subalternes de S. M. & Receveurs particuliers, devront être Brabançons, de même que les Châtelains des Châteaux du Brabant, à moins qu'ils ne possedent des biens d'Estocq dans ledit Pays de Brabant, soit de leur chef ou par mariage.

XLI. La Ville d'Anvers, ses appartenances & dépendances, demeureront unies à toujours au Brabant, de même que la Ville de Nivelles.

XLII. Lorsque S. M. fera convoquer les Etats de Brabant & d'outre-Meuse, cette convocation se fera toujours quinze jours avant celui désigné pour l'Assemblée, à moins que l'objet de l'Assemblée ne requiere une grande célérité, pour éviter quelqu'inconvénient; & ces Assemblées se tiendront dans un lieu commode, où les Etats puissent aller avec sûreté, & s'en retour-

PRIVILEG. DU BRABANT.

ner de même. Chacun pourra y dire librement ſon opinion, ſans pour cela encourir l'indignation ou la diſgrace de S. M. ou de quelqu'autre en aucune façon.

XLIII. Sa Majeſté tiendra ſa Cour Féodale dans le lieu où elle réſidera dans ſon Pays de Brabant; & en cas d'abſence, elle autoriſera un homme de bien, qualifié à être Conſeiller en Brabant, lequel, en ſon abſence, recevra les hommages de Fiefs, & tiendra les Plaids dans le lieu où ſera la réſidence du Conſeil de Brabant.

XLVI. Sa Majeſté n'accordera aucuns privileges aux Nations tenant leur ſtation dans ſon Pays de Flandres, qui pourroient redonder au déſavantage de ſon Pays ou habitants de Brabant.

XLVIII. Sa Majeſté tiendra unis à ſon Pays de Brabant, les Pays & Villes de Heuſden & de Gertruidenberg, ſi avant qu'elle peut le faire en droit & raiſon.

L. Sa Majeſté promet que les Pays & Villes de Grave, les Pays de Cuyck, Keſſel & Oyen demeureront toujours annexés au Brabant, ſi avant qu'en droit il ſe pourra faire.

LVII. Aucune Abbaye, Prélature ou Dignité, ne fera donnée en commande, & Sa Majesté s'employera pour obtenir du Siege de Rome une réduction des Annates, moyennant que les Prélats & Monasteres se chargent de la dépense nécessaire pour cette réduction.

LVIII. Sa Majesté confirme en général aux Prélats, Nobles, Villes, & à tous ses Sujets du Pays de Brabant & d'outre-Meuse, tous les droits, franchises, privileges, chartres, coutumes, usages & autres droits qu'ils ont, & qui leur ont été donnés par les Ducs & Duchesses de Brabant, ainsi que ceux dont ils ont joui & usé, nommément les additions à la Joyeuse Entrée du Duc Philippe-le-Bon, du 20 Septembre 1451, & du 28 Novembre 1457, ainsi que les additions de l'Empereur Charles V, des 12 & 26 Avril 1515.

LIX. Sa Majesté n'alléguera pas qu'elle n'est pas tenue d'observer lesdits droits, privileges & usages confirmés en général, par la raison qu'elle ne les auroit pas accordés ou promis en particulier.

S'il arrivoit que Sa Majesté cessât d'observer les Privileges, en tout ou en

partie, elle consent qu'en ce cas ses Sujets cessent de lui faire service jusqu'à ce que les contraventions aient été réparées.

Les Officiers établis contre la disposition de la *Joyeuse Entrée*, seront incontinent destitués.

Outre les Articles de la *Joyeuse Entrée*, le Souverain promet aussi en particulier l'observation des Additions de Philippe-le-Bon & de Charles V, rappellés à l'Article LVIII; mais ces Additions n'ont guere pour objet que des arrangements passagers, dont il ne s'agit plus aujourd'hui, ou des dispositions qui ont été insérées dans les Joyeuses Entrées postérieures; il n'y a que les Articles suivants qui méritent d'être remarqués.

Par l'Article II de l'Addition de Philippe-le-Bon, de 1451, le Souverain promet de garantir ses Sujets contre tout exercice indû de la Jurisdiction Ecclésiastique; & par un autre Article, il proscrit l'acquisition des biens immeubles par les mains-mortes.

Par la seconde Addition de Charles V, du 26 Avril 1515, accordée à la demande des Députés des Villes, fran-

chiſes, & du plat-Pays de Brabant, le Souverain promet que les Cours ſpirituelles pour le Brabant, ſeront établies dans la Province.

Article V. Qu'il n'accordera à aucun Particulier, de quelqu'état, Nation, Pays ou condition qu'il ſoit, des Lettres de répit, ſinon *in formâ Juris*, ſous caution à mettre en Brabant, & que ces Lettres ne ſeront accordées qu'une fois.

Article VI. Que les ſoi-diſants Egyptiens, entrant dans le Brabant, ſeront punis de mort.

Article XIII, XIV & XV. Que les mains-mortes ne pourront acquérir des biens immeubles dans les Pays de Brabant & de Limbourg, ſans le conſentement du Souverain & des Gens de Loi des Chefs-Villes, ſous leſquelles les biens ſont ſitués.

Il faut voir préſentement la ſuite des Ducs de Brabant, qui nous ſont connus depuis le commencement du ſeptieme ſiecle.

Ducs de Brabant.

I. Pepin * de *Landen*, Prince de Hasbaie & de Tongres, fils du Duc Carloman, & Maire du Palais d'Austrasie, est reconnu pour premier Duc de Brabant. Il épousa Idubergue, femme de sainte vie, de laquelle il eut Grimoald, & deux filles, Ste. Gertrude & Ste. Begghe; il mourut en 647.

II. Grimoald, fils de Pepin, ne regna pas long-temps; car ses Sujets se révolterent contre lui, & le menerent au Roi Clovis II, qui le fit mourir l'an 658. Il eut un fils nommé Hildebert, qui fut tué dans une bataille avant la mort de son pere.

III. Ste. Begghe, sœur de Grimoald, gouverna ensuite avec son mari Ansegise, Duc & Comte Palatin, fils de St. Arnould, depuis Evêque de Metz. Anse-

---

* Plusieurs Auteurs rapportent encore d'autres Ducs de Brabant avant ceux-ci; savoir, I. Taxandre. II. Ansegise. III. Charles-le-Bel. IV. Lando. V. Austrasius. VI. Charles Naso. VII. Charles Hasbanius. VIII. Carloman, & enfin Pepin de Landen.

Ansegise ayant été assassiné l'an 685, Ste. Begghe se retira au Bourg d'Andenne, où elle finit ses jours, après y avoir fondé un Chapitre de Chanoines & de Chanoinesses.

IV. Pepin II, surnommé *de Herstal*, fils d'Ansegise & de Ste. Begghe, épousa Plectrude, laquelle est morte à Cologne en odeur de sainteté ; il en eut trois fils & une fille. Dreux fut Duc de Champagne ; Grimoald mourut pour la foi ; Sylvin se fit Moine, & leur sœur Norberge vécut saintement. Pepin mourut en 714 au Château de Jupille-sur-Meuse, laissant pour héritier de ses Etats, Charles *Martel*, fils d'Alpaïde, sa concubine.

V. Charles *Martel*, Prince courageux, vainquit tout ce qui s'opposoit à ses armes ; il se rendit si redoutable, que les François lui présenterent la Couronne, après la mort de Chilperic II ; mais il la refusa, & éleva sur le Trône Thierry, fils de Dagobert. Il mourut en 741, & fut inhumé à St. Denis parmi les Rois.

VI. Pepin III, dit *le Bref*, fils de Charles *Martel*, fut couronné Roi de France en 751. Ce Prince, plein de

zele pour la Foi, a ſouvent ſecouru le Saint-Siege contre ſes ennemis. Il mourut en 768, & fut enterré à Saint-Denis.

VII. Charles, ſon fils, fut nommé *le Grand* ou *Charlemagne*, par rapport à ſa taille & à ſes faits héroïques. Après avoir gouverné l'eſpace de trente-deux ans, il fut couronné Empereur des Romains par le Pape Leon III. Il mourut à Aix-la-Chapelle, l'an 814, en opinion de Sainteté.

VIII. Louis I, ſon fils, ſurnommé *le Débonnaire*, lui ſuccéda en tous ſes Royaumes. Il mourut en 840, âgé de 64 ans, & fut enterré à Metz en Lorraine.

IX. Lothaire ſuccéda à l'Empire & aux autres Etats de ſon pere. Il ſe fit Moine à l'Abbaye de Prum, l'an 855, après avoir partagé ſes Etats entre ſes trois fils : il donna l'Empire à Louis ſon ainé, le Royaume de Lorraine & le Duché de Brabant à Lothaire, & le Royaume de France à Charles *le Chauve*.

X. Lothaire II ne laiſſa point d'enfants légitimes, & mourut à Plaiſance en 869.

XI. Charles, dit *le Chauve*, Empereur & Roi de France, hérita de la Lorraine & du Brabant, par la mort de ſon frere Lothaire II, mais il n'en jouit que peu de temps; car il mourut empoiſonné l'an 877.

XII. Louis II, dit *le Begue*, Empereur & Roi de France, Duc de Lorraine & de Bourgogne, fils du précédent, mourut à Compiegne l'an 879.

XIII. Louis III, & Carloman, enfants du précédent, n'ont regné que cinq années; le premier mourut en 883, & l'autre en 884.

XIV. Charles *le Simple*, Roi de France & de Lorraine, fils poſthume de Louis *le Begue* & d'Adélaïde, mourut en priſon à Péronne, en 929, où Héribert, Comte de Vermandois, l'avoit fait enfermer.

XV. Louis IV, Roi de France, fut ſurnommé *d'Outremer*, parce qu'il avoit demeuré en Angleterre avec ſa mere Ogine, femme de Charles *le Simple*, & fille du Roi Edouard. Ayant été rappellé en France, il gouverna paiſiblement, & mourut à Rheims l'an 954.

XVI. Lothaire III, Roi de France, céda à Charles, ſon frere puiné, la poſ-

ſeſſion de la Lorraine & du Brabant, en 979, & mourut en 986.

XVII. Charles *le Gros*, Duc de Lorraine & de Brabant, fut exclus de la Couronne de France par Hugues Capet, Comte de Paris, qui le retint priſonnier à Orléans, où il mourut miſérablement, en 991 ou 994.

XVIII. Othon, fils de Charles, dernier Prince mâle de la race de Charlemagne, mourut en 1005, ſans poſtérité.

XIX. Lambert, Comte de Mons & de Louvain, qui avoit épouſé Gerberge, fille de Charles *le Gros*, devint enſuite Duc de Brabant. Il fut tué l'an 1014 à la bataille de Florines, qu'il livra à Godefroi, Comte d'Ardenne, auquel l'Empereur Henri II avoit donné l'inveſtiture du Duché de Lorraine.

XX. Henri I, ſurnommé *le Vieux*, ſuccéda à Lambert ſon pere; mais il fut aſſaſſiné à Louvain l'an 1038, laiſſant un fils nommé Othon, qui mourut fort jeune, & trois filles.

XXI. Lambert, dit *Balderic*, ſuccéda à ſon frere Henri *le Vieux*, & fut tué l'an 1054 dans une bataille près de Tournay.

XXII. Henri II, fils & ſucceſſeur de

Lambert, fut aſſaſſiné dans ſon lit par un Gentilhomme, l'an 1068.

XXIII. Henri III ayant gouverné 22 ans, fut tué l'an 1096 à Tournay, dans un carouſel, & ne laiſſa point d'enfants mâles.

XXIV. Godefroi ſuccéda à ſon frere, à l'excluſion de ſes nieces. On lui donna le ſurnom de *Barbu*, parce qu'il avoit, dit-on, promis à ſon pere de ne point ſe faire raſer la barbe, à moins qu'il n'eût reconquis une grande partie des Duchés de Brabant & de Lothier, qui étoit entre les mains du Comte d'Ardenne. L'Empereur Henri V lui en donna l'Inveſtiture, après l'avoir ôté à Henri, Duc de Limbourg. Ce Prince mourut en 1140, & fut enterré à l'Abbaye d'Affligen, qu'il avoit fondée.

XXV. Godefroi II, ſon fils, ne gouverna que deux ans. Il mourut en 1142, & fut enterré à Louvain dans l'Egliſe de St. Pierre.

XXVI. Godefroi III ſuccéda à ſon pere, & fut nommé *au Berceau*, à cauſe que n'ayant qu'un an, il fut porté dans un berceau * au milieu de l'armée, lorſ-

---

* Butkens, dans ſes *Trophées de Brabant*, nie ce fait.

que ſes troupes étoient prêtes à combattre contre leurs Ennemis, près de Grimbergue. Elles furent ſi animées à la vue de leur jeune Prince, qu'elles défirent leurs Ennemis, quoiqu'à forces inégales. Ce Prince épouſa en premieres noces Marguerite de Limbourg, de laquelle il eut Henri IV, & St. Albert, Evêque de Liege, Cardinal & Martyr; & en ſecondes noces, Imaïne de Los, laquelle, après la mort de ſon mari, devint Abbeſſe de Munſter-Bilſen. Godefroi III mourut en 1186, & fut enterré auprès de ſon pere.

XXVII. Henri IV fut nommé, par ſon pere, en 1172, pour gouverner les Provinces, de concert avec lui; il fit mettre le premier aux armes de Brabant, le Lion d'or ſur un fond noir. Il mourut à Cologne l'an 1235, & fut enterré à St. Pierre à Louvain.

XXVIII. Henri V, ſon fils, refuſa la Couronne Impériale, que le Pape Innocent IV lui avoit offerte. Etant décédé l'an 1247, il fut enterré à l'Abbaye de Villers.

XXIX. Henri VI fut aſſaſſiné par quelques Gentilshommes l'an 1260, & enterré à Louvain aux Dominicains, qu'il avoit fondés.

XXX. Aleide ou Alix, ſon épouſe, lui ayant ſurvécu, gouverna cette Province l'eſpace de ſept ans, pendant la minorité de ſes fils, dont l'ainé Henri ſe fit Religieux dans l'Abbaye de St. Bénigne à Dijon, en 1269, & céda ſes Etats à Jean, ſon frere puiné : Godefroi, leur cadet, fut Comte d'Arſchot.

XXXI. Jean I fut ſurnommé *le Victorieux*, à cauſe de l'heureux ſuccès de ſes armes. Il gagna, l'an 1288, la fameuſe bataille de Woeringhe, près de Cologne. Il mourut l'an 1294 d'une bleſſure qu'il avoit reçue à la main dans un carouſel, qu'on fit à Anvers à l'occaſion du mariage de Jean ſon fils, avec Marguerite, fille d'Edouard, Roi d'Angleterre. Il fut enterré à Bruxelles dans l'Egliſe des Récollets.

XXXII. Jean II, ſurnommé *le Pacifique*, mourut au Château de Tervuren, l'an 1312, & fut enterré à Bruxelles au milieu du Chœur de l'Egliſe de Ste. Gudule.

XXXIII. Jean III, dit *le Triomphant*, lui ſuccéda à l'âge de 12 ans. Il eut trois fils, Jean, Henri & Godefroi, qui moururent ſans poſtérité avant leur

pere, mort en 1355, & enterré dans l'Abbaye de Villers.

XXXIV. Jeanne, sa fille ainée, lui succéda dans ses Etats. Elle épousa premiérement Guillaume II, Comte de Hainaut & de Hollande, qui fut tué l'an 1345 par les Frisons : puis elle épousa Wenceslas, fils de Jean, Roi de Boheme, & premier Duc de Luxembourg, qui mourut en 1383, sans laisser de postérité. Elle mourut l'an 1406, & fut enterrée aux grands Carmes à Bruxelles, & son mari dans l'Abbaye d'Orval, au Pays de Luxembourg.

XXXV. Antoine, fils de Philippe, Duc de Bourgogne, & petit-fils de Marguerite, sœur de la Duchesse Jeanne, succéda à sa tante, & fut inauguré Duc de Brabant à Bruxelles, le 28 Décembre 1406. Ce Prince avoit épousé premiérement Jeanne, fille de Walerand, Comte de Saint-Pol, de laquelle il eut Jean IV, qui suit; elle mourut l'an 1407. Deux ans après, il épousa Elisabeth de Gorlitz, Duchesse de Luxembourg, dont il ne laissa point d'enfants. Il fut tué l'an 1415, avec son frere Philippe, à la bataille d'Azincourt, en Artois, & fut enterré

à Tervuren, dans la Forêt de Soigne.

XXXVI. Jean IV fut inauguré Duc de Brabant l'an 1415, à l'âge de 13 ans. Il épousa Jacqueline de Baviere, Comtesse héritiere de Hollande & de Hainaut, de laquelle il se sépara, & mourut en 1426, sans laisser de postérité. Peu de temps avant sa mort, il avoit établi l'Université de Louvain; il fut enterré à Tervuren, près de son pere.

XXXVII. Philippe, son frere, fut inauguré Duc de Brabant l'an 1427. Ce Prince étoit fiancé à Jolande, fille de Louis, Roi de Sicile; mais il mourut au Château de Louvain, l'an 1430, avant que de l'épouser, & fut enterré auprès de son frere.

XXXVIII. Philippe, surnommé *le Bon*, Duc de Bourgogne, Comte de Flandres & d'Artois, & Seigneur de Malines, ayant hérité de Philippe I, son cousin germain, des Provinces de Brabant, Lothier & Limbourg, &c. fut inauguré en 1430. Il augmenta ses Domaines, en y ajoutant les Provinces de Luxembourg, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Frise & de Namur. Il institua à Bruges, la même année, à l'occasion de ses noces avec Isa-

belle de Portugal, l'Ordre de la Toison d'or : il mourut en 1467, âgé de 72 ans; son corps fut transporté à Dijon, en Bourgogne.

XXXIX. Charles, son fils, dit *le Hardi, le Terrible & le Téméraire*, fut inauguré en 1467. Ce Prince étoit d'un courage invincible ; car après s'être trouvé à plusieurs batailles, & ayant pris la Lorraine, qui lui étoit nécessaire pour joindre les Pays-Bas avec les Duché & Comté de Bourgogne, il voulut aussi soumettre les Suisses; mais il perdit presque toute son Infanterie à Granson, le 2 Mars 1476, & le 22 Juin suivant, 18000 hommes de ses troupes périrent devant Morat. Malgré ses défaites, il osa attaquer Nanci avec 3000 hommes seulement; mais il fut défait par Réné, Duc de Lorraine, le 5 Janvier 1477, & luimême tué, à l'âge de 44 ans: son corps fut mis en dépôt à Nanci, puis transporté à Bruges, où il fut enterré sous une tombe magnifique dans l'Eglise de Notre-Dame.

XL. Marie, fille de Charles *le Hardi* & d'Elisabeth de Bourgogne, sa seconde femme, succéda à son pere, sous la tutele des Etats du Pays. Elle épousa

Maximilien, Archiduc d'Autriche, fils de l'Empereur Fréderic III, lequel fut inauguré à Bruxelles en 1479, comme mari & tuteur de sa femme. Elle aimoit fort la chasse, mais ce divertissement lui fut fatal ; car se trouvant un jour à la chasse du héron, elle tomba de son cheval dans un fossé qu'elle voulut sauter. Cette chûte lui causa la mort à Bruges, l'an 1482 ; elle y fut enterrée dans l'Eglise de Notre-Dame, auprès de son pere, n'ayant été mariée que cinq années, & laissant deux enfants, Philippe & Marguerite.

Maximilien continua de gouverner après la mort de sa femme, pendant la minorité de son fils ; il fut élu Roi des Romains l'an 1486, & couronné ensuite à Aix-la-Chapelle en 1494 : il devint Empereur, & mourut en 1519, à Neustadt, en Autriche, où il fut enterré.

XLI. Philippe, surnommé *le Bel*, fils de Marie de Bourgogne & de Maximilien, naquit à Bruges en 1478 ; il épousa, en 1496, Jeanne, fille & héritiere de Ferdinand V, Roi d'Arragon, & d'Isabelle, Reine de Castille.

La Maison d'Autriche acquit par ces deux mariages, la possession des Pays-

DUCS DE BRABANT.

Bas, & les Couronnes de Castille & d'Arragon ; c'est ce qui donna lieu de faire ce fameux Distique, que tout le monde sait :

Bella gerant alii, tu, felix, Austria, nube:
Nam, quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus.

En voici une traduction, ou plutôt une imitation en Vers François, que tout le monde ne sait pas.

D'autres, par le Dieu Mars, par le droit de la guerre,
Ont acquis des Etats, en effrayant la terre.
Pour vous, heureuse Autriche, en donnant des époux,
Vous regnerez par des moyens plus doux.
N'implorez point le secours de Bellone;
Allez au Dieu d'Hymen, c'est lui qui vous couronne.

Philippe *le Bel* mourut à Burgos, en Espagne, l'an 1506, où il a été enterré dans l'Eglise des Chartreux.

XLII. Charles-Quint, son fils, nâquit à Gand en 1500, & lui succéda en 1506: il fut inauguré, en 1515, Duc de Brabant; élevé à l'Empire, après la mort de Maximilien son aïeul, en 1519, &

couronné à Boulogne par le Pape Clément VII, l'an 1530. Il avoit épousé à Seville, en 1526, Isabelle de Portugal. Son mariage avoit encore été projetté avec cinq autres Princesses; savoir, en 1501, avec Claude de France, fille de Louis XII; en 1507, avec Marie d'Angleterre, fille de Henri VII; en 1515, avec Renée, autre fille de Louis XII; en 1516, avec Louise de France, fille de François I, laquelle étoit encore au berceau; & enfin, en 1522, avec Marie d'Angleterre, fille de Henri VIII, laquelle n'avoit que sept ans. Ce grand Prince a réduit par ses armes les Royaumes de Naples & de Sicile, & le Duché de Milan. Il a porté ses conquêtes jusques en Asie, en Afrique & en Amérique. On compte qu'il a fait neuf voyages en Allemagne, six en Espagne, sept en Italie, dix au Pays-Bas, quatre en France, deux en Angleterre, deux en Afrique, huit sur la Méditerranée, & trois sur l'Océan; en tout 51. Après avoir cédé volontairement, en 1555, l'Empire & ses Etats d'Allemagne à Ferdinand son frere, & l'Espagne, les Pays-Bas & ses autres Etats d'Italie à Philippe II, son fils, il se retira en Espagne

au Couvent de St. Juſt, ne s'étant réſervé que douze perſonnes pour le ſervir, & cent mille ducats pour ſon entretien. Il y mourut le 21 Septembre 1558, & fut enterré à Grenade.

XLIII. Philippe II, ſon fils, qui naquit l'an 1527, fut inauguré Duc de Brabant à Louvain, le 5 Juillet 1549, en préſence de ſon pere & de ſes tantes, Eléonore & Marie. Il mourut le 13 Septembre 1598, & fut enterré au Couvent de St. Jérôme, à l'Eſcurial, qu'il avoit bâti. Ce Prince a eu quatre femmes; Marie, fille de Jean III, Roi de Portugal, qu'il épouſa en 1544, & qui mourut en couche l'année ſuivante, ne laiſſant qu'un fils, l'infortuné Dom Carlos. Il ſe remaria, l'an 1554, à Marie, Reine d'Angleterre, fille & héritiere du Roi Henri VIII, laquelle mourut quatre ans après, ſans laiſſer de poſtérité. En troiſiemes noces, l'an 1566, il épouſa Iſabelle, fille de Henri II, Roi de France, qui mourut huit ans après, laiſſant deux filles, Iſabelle-Claire-Eugenie, & Catherine, mariée à Charles-Emmanuel, Duc de Savoie. Sa quatrieme femme fut Anne d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien II.

C'est d'elle que naquit Philippe III, Roi d'Espagne. Elle mourut en 1580, après dix ans de mariage.

XLIV. Isabelle-Claire-Eugénie, Infante d'Espagne, à qui Philippe II, son pere, donna pour dot les XVII Provinces des Pays-Bas, épousa, l'an 1598, Albert, Archiduc d'Autriche : elle avoit alors 32 ans. Philippe lui céda la Souveraineté de ces Provinces, avec droit de réversion à sa Couronne, en cas qu'elle ne laissât point de postérité. Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, qui avoit épousé, en 1585, l'Infante Catherine, sœur cadette d'Isabelle, se plaignit amérement de ce que sa belle-sœur avoit un si beau partage. Il disoit que sa femme n'avoit eu en dot qu'un Crucifix & une Image de la Vierge, tandis que l'on donnoit à Isabelle les Pays-Bas & la Franche-Comté, qui valoient mieux que le Portugal & les deux Castilles. L'Archiduc Albert & l'Infante Isabelle furent inaugurés à Louvain, Ducs de Brabant, de Lothier & Limbourg : ils n'eurent point d'enfants; & lorsqu'ils n'eurent plus aucune espérance d'en avoir, Philippe III, Roi d'Espagne, voulut se faire inaugurer, par an-

ticipation, Prince souverain des Pays-Bas. L'Archiduc Albert ayant reçu, pour cet effet, sa procuration, fit convoquer les Etats des Provinces, dans la Ville de Binche, en Hainaut; mais s'étant trouvé incommodé à Marimont, le 12 Mai 1616, il fut obligé d'y recevoir l'hommage des Etats de Hainaut, de Namur, de Furnes, du Tournaisis, de Mortagne, de Saint-Amand, de Cambray & du Cambresis.

Les Etats de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres & de Malines, le firent le 26 du même mois; & ceux des quatre Membres de Flandres & des Châtellenies de Lille, de Douay & d'Orchies, le 19 de Juin: les Etats de Brabant ayant refusé de sortir de leur Province, firent cette cérémonie à Bruxelles, le 18 Juillet. L'Archiduc n'ayant pu se transporter à Gand, y envoya Nicolas de Montmorency, Chef des Finances, avec une procuration, pour recevoir l'hommage des Villes & Châtellenies subalternes de Flandres. Philippe III s'assura ainsi la Souveraineté des Pays-Bas; mais il n'eut pas le temps d'en jouir, car il mourut le 30 Mars 1621, lorsque l'Archiduc Albert

vivoit

vivoit encore. Celui-ci ne mourut que le 13 Juillet ſuivant, & Iſabelle, qui lui ſurvécut, continua de gouverner en Souveraine, juſqu'au 8 Décembre 1633, qu'elle finit ſes jours. Ils furent inhumés à Bruxelles dans l'Egliſe de Sainte-Gudule, dans la Chapelle du St. Sacrement, vis-à-vis l'Autel.

XLV. Les Pays-Bas étant dévolus à Philippe IV, Roi d'Eſpagne, par la mort de l'Archiduc, qui n'avoit point laiſſé de poſtérité, Sa Majeſté fut inaugurée Duc de Brabant à Bruxelles, le 2 Avril 1623. Ce Prince épouſa, l'an 1615, Iſabelle de Bourbon, fille de Henri IV, Roi de France, de laquelle il eut Charles-Balthazar, mort en 1646, à l'âge de 17 ans; Marie-Thérèſe, épouſe de Louis XIV, Roi de France; & quatre autres filles, mortes en bas-âge. Il épouſa en ſecondes noces Marie-Anne d'Autriche, fille de l'Empereur Ferdinand III, de laquelle il eut Marguerite-Thérèſe, mariée à Léopold I, Empereur; Charles II, né en 1661, deux autres Princes & une Princeſſe morts au berceau. Ce Prince mourut à Madrid le 17 Septembre 1665, âgé de 60 ans.

XLVI. Charles II fut un Prince doux

DUCS DE BRABANT.

& vertueux : il avoit épousé, en premieres noces, Marie-Louise d'Orléans, qui mourut le 12 Février 1689; & en secondes, l'an 1690, Marie-Anne, Princesse Palatine de Neubourg; mais il mourut à Madrid, au grand regret de toute l'Europe, le premier Novembre 1700, à l'âge de 39 ans, sans laisser aucune postérité.

Philippe V, Duc d'Anjou, second fils de Louis Dauphin de France, & petit-fils du Roi Louis XIV, succéda au Trône d'Espagne, en vertu d'un Testament, que le Roi Charles II avoit fait en sa faveur, le 2 Octobre 1700. Ce Prince fut inauguré à Bruxelles, le 21 Février 1702, Duc de Lothier, de Brabant & de Limbourg. Il épousa, en 1701, en premieres noces, Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, qui mourut le 14 Janvier 1714, laissant trois Princes; & en secondes, le 16 Septembre de la même année, Elisabeth Farnese, Princesse de Parme, dont il a eu plusieurs enfants. Ce Roi abdiqua volontairement la Couronne, le 10 Janvier 1724, en faveur de son fils ainé, Louis, Prince des Asturies, qui étoit âgé alors d'environ 17 ans, & il se retira

avec la Reine son épouse, au Palais de Saint-Ildephonse, près de Ségovie; mais le jeune Roi étant venu à mourir, le 30 Août suivant, de la petite-vérole, Philippe V reprit la Couronne.

XLVII. Après la mort de Charles II, Charles, Archiduc d'Autriche, & depuis Empereur, sous le nom de Charles VI, avoit pris le titre de Roi d'Espagne, sous le nom de Charles III; & lorsque la longue & sanglante guerre de la succession eut été terminée par la Paix d'Utrecht, il fut inauguré à Bruxelles Duc de Brabant, le 11 Octobre 1717.

XLVIII. Marie-Thérese, Archiduchesse d'Autriche, Reine de Hongrie & de Boheme, fille ainée de l'Empereur Charles VI, succéda à son pere dans tous ses Etats héréditaires, malgré les Puissances armées pour partager cette belle succession. Elle épousa, le 12 Février 1736, François-Etienne, Duc de Toscane, qui fut ensuite élu Empereur des Romains, & reconnu Co-Régent de tous les Pays héréditaires.

On a cru devoir placer à la suite des Ducs de Brabant, celle des Gouverneurs-Généraux choisis pour y représenter la Personne du Souverain.

GOUVERNEURS DU BRABANT ET DES PAYS-BAS AUTRICHIENS.

I. Marguerite d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien, Gouvernante des Pays-Bas, mourut à Malines, l'an 1532.

II. Marie d'Autriche, Reine de Hongrie, sa niece, fille de l'Empereur Charles V, fut nommée après elle Gouvernante des Pays-Bas : elle fit un Traité avec le Pays de Liege, en 1548, concernant la Jurisdiction & le Droit de Tonlieu, sur les Rivieres de Meuse & de Sambre.

III. Marguerite, Duchesse de Parme, fille naturelle de l'Empereur Charles V, fut nommée Gouvernante des Pays-Bas en 1559 : elle retourna en Italie en 1568, quelques mois après l'arrivée du Duc d'Albe.

IV. Dom Ferdinand-Alvarez de Tolede, Duc d'Albe, fut nommé Gouverneur des Pays-Bas en 1568, & rappellé en Espagne en 1573.

V. Dom Louis de Requesens, grand Commandeur de l'Ordre de St. Jacques, en Castille, succéda au Duc d'Albe dans

GOUVERN. GÉN. DES PAYS-BAS.

le Gouvernement des Pays-Bas: il avoit été Gouverneur du Milanois, lorſque St. Charles-Borromée étoit Archevêque de Milan, & il eut de grands démêlés avec ce ſaint Prélat, dont il eſtimoit la vertu, mais dont il n'approuvoit pas toujours la conduite, qui lui paroiſſoit trop ſévere. Il ſe réconcilia cependant avec lui avant que de quitter le Milanois. Il mourut dans les Pays-Bas, l'an 1576.

VI. Dom Juan d'Autriche, fils naturel de l'Empereur Charles V, déja célebre par la victoire de Lépante, arriva dans les Pays-Bas avec la qualité de Gouverneur-Général, lorſque la plupart des Provinces étoient révoltées: il n'y en eut d'abord que deux qui le reconnurent. Les Etats, dans les autres Provinces, avoient pris en main les rênes du Gouvernement: ils demanderent qu'il renvoyât les troupes Eſpagnoles; il y conſentit; mais il s'apperçut bientôt que ſans le ſecours de ces troupes, il ne ſeroit Gouverneur que de nom: il les fit revenir, & gagna contre les Rebelles la bataille de Gemblours. Il mourut en 1578, près de Namur, au Village de Bouge, qu'il faiſoit fortifier: ſon corps fut mis en dépôt dans l'Egliſe Cathé-

GOUVERN. GÉN. DES PAÏS-BAS.

drale de Namur, & ensuite transporté en Espagne.

VII. Alexandre Farnese, Prince de Parme, fils de Marguerite, Duchesse de Parme, & Gouvernante des Pays-Bas, l'un des plus grands hommes & des plus fameux Capitaines de son siecle, fut nommé Gouverneur des Pays-Bas après la mort de Dom Juan d'Autriche. Son gouvernement ne fut qu'une suite continuelle de prospérités & de victoires. Si Philippe II avoit toujours suivi les conseils de ce Héros, il n'y auroit jamais eu de République de Hollande. Il mourut à Arras, en 1592; son corps fut mis en dépôt dans l'Abbaye de Saint-Wast, & ensuite transporté en Italie.

VIII. Le Comte Ernest de Mansfeld eut après lui le Gouvernement des Pays-Bas, qu'il quitta en 1594.

IX. L'Archiduc Ernest, frere de l'Empereur Rodolphe, fit son entrée à Bruxelles, avec la qualité de Gouverneur-Général, le 30 Janvier 1594, & mourut au mois de Février de l'année suivante.

X. Le Comte de Fuentes eut après lui la qualité de Gouverneur-Général, par provision.

GOUVERN. GÉN. DES PAYS-BAS.

XI. L'Archiduc Albert & l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie furent ensuite déclarés Souverains des Pays-Bas. L'Archiduc mourut le 13 Juillet 1621, & l'Infante Isabelle, qui lui survécut de plusieurs années, conserva la Souveraineté, & continua de gouverner jusqu'à sa mort, qui arriva en 1633.

XII. Le Marquis d'Aytonne fut nommé par le Roi Philippe IV, Gouverneur-Général, par *interim*.

XIII. Le Cardinal Infant d'Espagne, Archevêque de Tolede, succéda, en 1634, au Marquis d'Aytonne, & mourut à Bruxelles en 1641.

XIV. Dom Francisco de Mello lui succéda, & fut chargé du Gouvernement jusqu'en 1644.

XV. Le Marquis de Castel-Rodrigo eut après lui le Gouvernement des Pays-Bas, qu'il conserva jusqu'en 1647.

XVI. L'Archiduc Léopold-Guillaume, fils de l'Empereur Ferdinand II, fut Gouverneur des Pays-Bas, depuis l'an 1647 jusques à l'an 1656, qu'il retourna à Vienne, où il mourut peu de temps après.

XVII. Dom Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, Roi d'Espagne,

GOUVERN. GÉN. DES PAYS-BAS.

fut Gouverneur des Pays-Bas, après la retraite de l'Archiduc Léopold Guillaume. Dom Juan retourna en Espagne au mois de Mars 1659.

XVIII. Le Marquis de Caracene, qui lui succéda, fut rappellé en Espagne peu de temps après.

XIX. Le Marquis de Castel-Rodrigo, fils de celui qui avoit déja été Gouverneur-Général des Pays-Bas, remplaça le Marquis de Caracene dans ce Gouvernement, qu'il quitta en 1663.

XX. Dom Inigo de Velasco, Connétable de Castille, succéda, en 1663, au Marquis de Castel-Rodrigo, dans le Gouvernement des Pays-Bas, qu'il conserva sept ans.

XXI. Le Comte de Monterey lui succéda en 1670. Ce fut lui qui déclara la guerre à la France, pour empêcher qu'elle n'ajoutât la conquête des Pays-Bas Autrichiens à celle des Provinces-Unies; après avoir gouverné les Pays-Bas pendant cinq ans, il retourna en Espagne, où il embrassa l'état Ecclésiastique, & mourut dans un âge très-avancé.

XXII. Le Duc de Villa-Hermosa prit possession du Gouvernement-Général

des Pays-Bas Espagnols en 1675, & fut rappellé en Espagne en 1680.

XXIII. Alexandre Farnese, Prince de Parme, arriere-petit-fils du Prince de ce nom, qui avoit gouverné les Pays-Bas du temps de Philippe II, avec tant de gloire, fut fait Gouverneur des Pays-Bas en 1680, & se démit ensuite de cette Charge, le 3 Avril 1682.

XXIV. Le Marquis de Grana en fut pourvu la même année, & mourut au Château de Marimont, en 1685.

XXV. Le Marquis de Castanaga lui succéda la même année dans le Gouvernement des Pays-Bas, qu'il conserva jusques à l'an 1692.

XXVI. Maximilien-Emmanuel, Electeur de Baviere, fut déclaré Gouverneur-Général en 1692; & par les révolutions qui arriverent pendant la guerre de la Succession, les Etats-Généraux des Provinces-Unies, qui avoient gouverné le Brabant & les autres Provinces, par un Conseil d'Etat, en remirent l'administration au Comte de Königsegg, Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale, qui fut chargé par provision de ce Gouvernement.

XXVII. Le Prince Eugene de Savoie

GOUVERN. GÉN. DES PAYS-BAS.

fut nommé Gouverneur-Général des Pays-Bas en 1716; mais comme il ne pouvoit quitter Vienne, à cause des grands Emplois dont il étoit chargé, l'Administration générale du Gouvernement fut confiée, en son absence, à Hercule-Joseph-Louis de Turinetti, Marquis de Prié, Grand d'Espagne & Chevalier de la Toison d'or, qui fut rappellé à Vienne en 1725; il y mourut le 12 Février de l'année suivante, âgé de 73 ans.

XXVIII. Le Comte de Daun fut Gouverneur-Général après lui, jusqu'à l'arrivée de l'Archiduchesse Marie-Elisabeth-Lucie d'Autriche, sœur de l'Empereur Charles VI.

XXIX. Cette Princesse fit son entrée à Bruxelles, le 9 Octobre 1726; & après avoir gouverné pendant 16 ans, elle mourut à Marimont, le 26 Août 1741.

XXX. Le Comte Frédéric de Harrach fut fait Gouverneur-Général, en 1742.

XXXI. L'Archiduchesse Marie-Anne, fille de l'Empereur Charles VI, épouse du Duc Charles de Lorraine, fut déclarée, en 1744, Gouvernante-

Générale des Pays-Bas, conjointement avec le Duc ſon époux : elle mourut à Bruxelles le 16 Décembre de la même année.

Après ſa mort, le Prince Charles, Duc de Lorraine & de Bar, conſerva le Gouvernement-Général, qu'il remplit encore aujourd'hui à la ſatisfaction univerſelle des Provinces Belgiques.

La Place de Chancelier de Brabant eſt une des plus conſidérables de la Province. Voici la liſte de ceux qui l'ont occupée depuis l'an 1326.

CHANCELIERS DE BRABANT.

I. Roger de Leefdael, l'an 1326, ſous le Duc Jean II.

II. Jean Van Loon, Seigneur d'Agimont, Walhein, &c. l'an 1372, ſous le Duc Wenceſlas.

III. Pierre de Camdonck, qui vivoit vers l'an 1407, ſous Antoine, Duc de Brabant.

IV. Jean de Bont, Chantre de l'Egliſe de Ste. Gudule à Bruxelles, Tréſorier de Cambray, & Archidiacre de Famene à Liege ; il demanda ſa démiſſion en 1429, & mourut en 1453. Il

a fondé l'Hôpital des XII Apôtres à Bruxelles.

CHANCEL. DE BRABANT.

V. Jean Guilain de Sart, Chanoine de la Cathédrale, & Prévôt de la Collégiale de St. Denis à Liege; le Duc Philippe-le-Bon le fit Chancelier en 1429, & il mourut en 1443.

VI. Goſwin de Ryt, fut fait Chancelier l'an 1445, & mourut en 1462.

VII. Jean l'Orphevre, Préſident du Conſeil de Luxembourg, fut fait Chancelier, & mourut ſubitement en 1465.

VIII. Geldolphe Vander Noot, après avoir été Conſeiller du Conſeil de Brabant, fut fait Chancelier en 1465; mais à cauſe de ſon grand âge, il quitta la Charge l'an 1481, & mourut en 1492.

IX. Charles de Groot fut nommé à cette Charge en 1483, & mourut la même année.

X. Jean, Baron de Houthem, en 1485, & mourut en 1498.

XI. Guillaume Stradio en 1499, & mourut en 1503.

XII. Jean Vander Vorſt; Philippe-le-Bel, Duc de Brabant, l'éleva à cette Charge en 1504; il mourut en 1508.

XIII. Jean Sauvage, Préſident du Conſeil de Flandres, fut fait Chancelier

en 1509, & mourut en Eſpagne en 1518, étant grand Chancelier de Bourgogne.

XIV. Jérôme Vander Noot fut fait Chancelier en 1514, & mourut en 1540.

XV. Adolphe Vander Noot, Chancelier en 1531, devint Préſident de la Cour Féodale à Bruxelles, l'an 1540, & mourut trois ans après.

XVI. Engelbert Van Dale, Conſeiller du grand Conſeil, fut fait Chancelier en 1540, & mourut en 1557.

XVII. Jean Schyf; le Roi Philippe II le fit Chancelier en 1557, & puis ſon Ambaſſadeur en Angleterre; il mourut en 1581, dans le temps des révolutions.

XVIII. Didier t'Seſtigh, Conſeiller du Conſeil de Brabant, devint Chancelier en 1580, & mourut en 1585. *

XIX. Nicolas Damant, Vicomte de Bruxelles, Préſident du Conſeil de Flan-

* Strada, dans ſon *Hiſtoire des Guerres de Flandres*, *Liv. V.* dit que Théodore de Lieſvelt étoit Chancelier de Brabant l'an 1584, & qu'il fut appellé d'Anvers à Bruxelles pour aller en Ambaſſade en France. Néanmoins, ceux qui ont écrit des Chanceliers de Brabant, n'en font aucune mention, parce qu'il avoit été fait Chancelier par les Mécontents, du temps des révolutions des Pays-Bas.

dres; le Roi le fit Chancelier en 1585, & il mourut en 1616.

XX. Pierre Peckius, Conseiller du grand Conseil & du Conseil-Privé, fut fait Chancelier en 1616, & mourut en 1625. Il avoit été Ambassadeur auprès de l'Empereur Rodolphe, auprès de Henri IV & des Etats-Généraux des Provinces-Unies.

XXI. Ferdinand de Boisschot, Comte d'Erps, Conseiller du Conseil-Privé, fut fait Chancelier en 1626, & mourut en 1649. Il avoit été Ambassadeur à la Cour de Louis XIII, Roi de France, & à celle de Jacques I, Roi d'Angleterre.

XXII. François de Kinschot, Conseiller du Conseil Suprême auprès du Roi Philippe IV, à Madrid, fut fait Chancelier en 1653, & mourut en 1654.

XXIII. Robert Asseliers fut fait Chancelier en 1654, & mourut en 1661, à l'âge de 85 ans. Il avoit été Conseiller du Conseil de Brabant, & du Conseil Suprême auprès du Roi à Madrid.

XXIV. Philippe-Guillaume de Steenhuys, Baron de Poederlé, Conseiller du grand Conseil, fut fait Chancelier en 1661, & mourut en 1668.

XXV. Simon de Fierlant, Conseiller

du grand Conseil, & puis du Suprême à Madrid, mourut Chancelier en 1686.

CHANCEL. DE BRABANT.

XXVI. Jean-Antoine Locquet, auparavant Président du grand Conseil, mourut en 1687.

XXVII. Jean-Baptiste Christyn, Baron de Meerbeeck, Conseiller du Conseil-Privé, fut fait Chancelier en 1688, & mourut en 1690. Il avoit été Ambassadeur à la Paix de Nimegue.

XXVIII. Guillaume-Philippe, Marquis d'Herzelles, auparavant Président du grand Conseil, mourut en 1698.

XXIX. Guillaume-Albert de Grispere, Baron de Goick, Président du grand Conseil, fut fait Chancelier l'an 1698, & mourut le 20 Janvier 1725, âgé de 87 ans.

XXX. Honorius-Henri, Vicomte de Haegen, successivement Conseiller du grand Conseil, du Conseil d'Etat, & du Conseil des Pays-Bas à Vienne, prit possession le premier Octobre 1725. Il mourut le premier Juin 1739, âgé de près de 78 ans.

XXXI. Jean-Daniel-Antoine Stockaert, d'abord Conseiller au Conseil souverain de Brabant, & ensuite au Conseil-Privé, fut nommé Chancelier par

CHANCEL. DE BRABANT.

l'Archiducheſſe Gouvernante, le 24 Décembre 1739.

XXXII. Le Comte de Robiano, qui lui ſuccéda, fut nommé en 1756, & mourut le 26 Février 1763.

LA VILLE DE BRUXELLES.

L'Origine de ſon nom eſt fort incertaine: les uns prétendent que c'eſt le nom d'un marais voiſin qu'on nomme Brockſel; d'autres diſent qu'il vient du mot de *Brouſſailles*, parce qu'elle fut bâtie dans un lieu qui en étoit couvert. Sa fondation remonte à l'an 900. Il y avoit dès-lors un Château & un Bourg vers la porte de Halle. Elle ne commença à porter le nom de Ville, que l'an 1040.

On l'augmenta ſucceſſivement, tant ſur les hauteurs que dans la plaine où elle eſt ſituée; & quoique cette inégalité de terrein donne quelqu'incommodité à ceux qui doivent traverſer la Ville, la quantité de carroſſes qu'on y trouve, les fontaines d'eau vive que ſa ſituation fournit, & la belle vue, qui préſente


LA VILLE
DE
BRUSSELLE.

sente une espece d'amphithéatre, suppléent assez à ces inconvénients.

BRUXELLES.

On commença d'en agrandir le circuit en 1357 : il fut achevé au bout de quatorze ans; il est de 26600 pas géométriques, ayant au-dehors des fossés & quelques fortifications. Ce circuit, qui est embelli de rangées d'arbres, a plusieurs tours, dont celle des Drapiers ou grosse tour, (appellée vulgairement *Wollendries*,) est la plus remarquable. Il y a à 200 pas de la porte de Halle, un petit Fort, que le Comte de Monterey, Gouverneur-Général des Pays-Bas, y fit construire en 1672, pour empêcher le petit Peuple de se révolter.

Il semble que dès le commencement on ait arrêté sur un même nombre tout ce qui dépend de cette Ville; car au rapport du fameux Historien Erice Puteanus, tout est septénaire à Bruxelles. Elle eut anciennement sept différents Seigneurs à la fois, qui avoient chacun leur Château, & produisirent les sept Familles patriciennes, dont on forme annuellement le Magistrat. Ce sont les Familles de Steenweghe, Sleeuws, Serhuyghs, Coudenberg, Serroelofs, Sweerts & Rodenbeeck.

BRUXELLES.

Il y a fept grandes Places, qui font, 1°. le grand Marché; 2°. le Sablon ou le Marché aux Chevaux; 3°. le Marché aux Poiffons; 4°. celui aux Grains; 5°. celui aux Bois; 6°. la Place de Louvain & le Marché aux Bœufs; 7°. le vieux Marché, outre plufieurs autres moins confidérables. On y compte vingt-une Fontaines publiques, la plupart de pierre bleue, & ornées de ftatues.

Les Portes font pareillement au nombre de fept; favoir de Louvain, de Namur, de Halle, d'Anderlecht, de Flandres, de Laecken, & celle de Scarebeeck, dite autrefois la Porte de Cologne. On y compte environ 14000 maifons, & plus de 100000 habitants.

La Riviere *de Senne*, qui prend fa fource à fept lieues de Bruxelles, près de Soignies, entre, après plufieurs détours, dans la Ville; en la traverfant, elle y forme une Ifle près de l'Eglife de St. Géry; & bien que le lit n'en foit pas large, fes eaux ne laiffent pas d'être d'une grande utilité à plufieurs métiers, & en hiver elles y caufent des inondations très-confidérables.

A quelques pas de la Senne, il y a un beau Canal, de la longueur de cinq

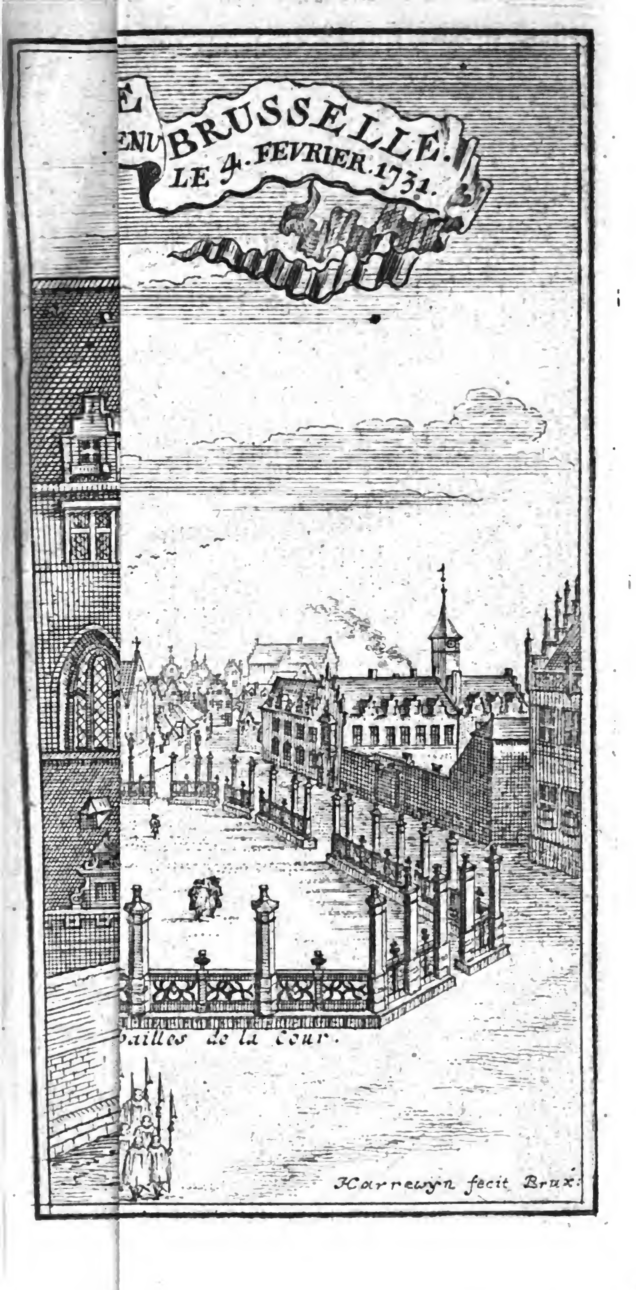
lieues, depuis Bruxelles jusqu'au Village de Willebroeck ; les eaux y sont retenues par cinq Ecluses, parce que le terrein de Bruxelles est près de 50 pieds plus élevé que ce Village. On s'y embarque pour Anvers, sur la Riviere de Rupel, dans laquelle se décharge ce Canal ; mais elle perd son nom à quelque distance de là, & prend celui de l'Escaut. Jean de Loquenghien, en ce temps-là Amptman ou Lieutenant-Civil & Criminel de Bruxelles, mit la premiere main à ce Canal, le 11 Juin 1550, en qualité de Surintendant, & le rendit navigable le 11 Octobre 1561, par la direction du fameux Architecte Georges Rinaldy. On dit qu'il a coûté dix-huit cents mille florins. Il est d'une très-grande commodité aux Voyageurs ; on s'embarque en cette Ville deux fois par jour pour Anvers, à l'heure réglée selon la marée ; & les bateaux marchands partent pour les autres Villes du Pays & pour la Hollande, selon que leur charge est prête.

Ce Canal est bordé de chaque côté de quatre belles rangées d'arbres, sous lesquelles on voit tous les jours un grand concours de Noblesse. On acheva l'an

BRUXELLES.

1667, le bel Escalier que le Magistrat avoit fait poser à la porte du Canal, pour l'embellissement de la Ville.

Marie-Elisabeth, Archiduchesse d'Autriche, sœur ainée de l'Empereur Charles VI, & Gouvernante des Pays-Bas, a tenu sa Cour à Bruxelles depuis l'an 1725. Elle y fut reçue aux acclamations des Peuples ; & l'on peut dire, sans la flatter, qu'elle étoit un exemple de vertu, de piété & de charité. On lui rendoit les mêmes honneurs qu'on rendoit à Vienne à l'Empereur ; elle avoit une Cour nombreuse, & prenoit connoissance de toutes les affaires du Pays, auxquelles elle donnoit toute l'attention possible pour le bien public. Sa premiere demeure fut au Palais de la Cour, résidence ordinaire des anciens Souverains, & ensuite des Gouverneurs-Généraux des Pays-Bas. Ce bâtiment fut commencé en 1300, par Jean II, Duc de Brabant; en 1452, Philippe-le-Bon le fit agrandir, & il fut achevé par ses Successeurs. On a vu demeurer autrefois dans ce Palais, en un même-temps, sept Têtes couronnées; savoir, l'Empereur Charles-Quint, son fils Philippe II, pour lors Roi de Naples;



E
ENU BRUSSELLE.
LE 4. FEVRIER. 1731.
ailles de la Cour.
Harrewyn fecit Brux.

BRUXELLES.

Maximilien, Roi de Boheme, avec la Reine de Hongrie, Gouvernante des Pays-Bas; le Roi de Tunis, en Afrique, nommé Muley-Hafen; le Duc de Savoie, Roi de Chypre, & la Ducheffe de Lorraine, Reine de Jérufalem.

A l'entrée du Palais, on voyoit une falle d'une grandeur extraordinaire, d'où l'on paffoit à la Chapelle, qui eft d'une très-belle architecture, & d'une fymmétrie admirable: c'eft le feul bâtiment qui foit refté, depuis le malheur arrivé le 3 Février 1731, lorfque le feu y prit vers minuit, avec tant de violence & de rapidité, qu'avant les quatre heures du matin, tout y fut confumé. On dit que ce malheur arriva par l'imprudence d'une Camérifte de l'Archiducheffe. Cette Princeffe fe fauva comme par miracle; elle n'eut le temps que de mettre fa robe & un bas. Le plancher brûloit déja, & enfonça dans le temps qu'elle fortit de fa chambre. Tous fes habits, fa vaiffelle & fes joyaux y furent confumés avec tous les meubles; & la jeune Comteffe d'Ulefeld, une de fes Dames d'honneur, eut le malheur d'y périr dans les flammes. Depuis ce temps-là, la Séréniffime Gouvernante alla demeurer au Pa-

Incendie du Palais à Bruxelles.

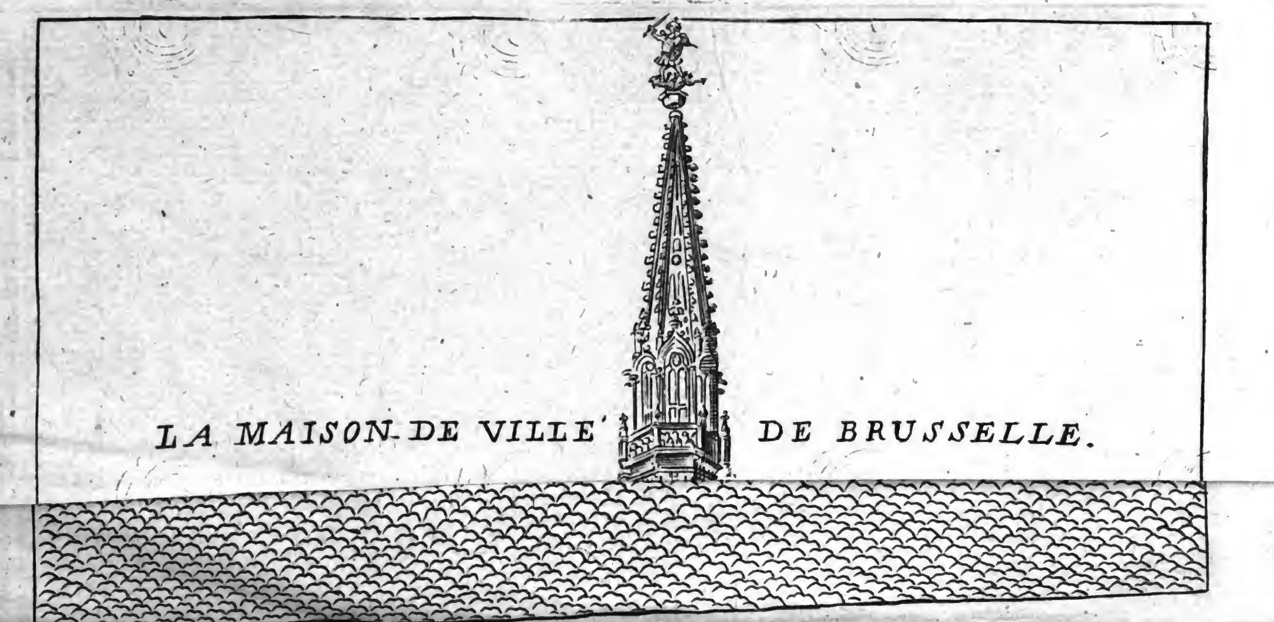
BRUXELLES.

lais d'Orange, appartenant à la Maiſon de Naſſau. *

Derriere le vieux Palais, il y a un grand Parc, où les habitants prennent le divertiſſement de la promenade, & les grands Seigneurs quelquefois celui de la chaſſe. A l'extrémité de ce Parc, du côté de la Porte de Louvain, il y a une jolie maiſon, que l'Empereur Charles-Quint fit bâtir après ſon abdication.

Entre les bâtiments publics, l'Hôtel-de-Ville, qui eſt ſur la grande Place, eſt le plus remarquable; on commença en 1380, d'abattre les maiſons dans l'endroit où on vouloit l'élever; mais on n'entreprit l'ouvrage qu'en 1400, & il ne fut achevé qu'en 1442 : c'eſt un bâtiment quarré. La tour, qui a 364 pieds de hauteur, eſt d'une ſtructure admirable, bâtie à la Gothique. On y dreſſa, l'an 1445, ſur le ſommet, une ſtatue de cuivre doré, de la hauteur de 17 pieds, laquelle tourne au vent; elle repréſente St. Michel, Archange, Patron de la Ville.

* Ce Palais d'Orange a été depuis rebâti & embelli par les ſoins du Duc Charles de Lorraine, Gouverneur-Général.


LA MAISON DE VILLE DE BRUSSELLE.

L'an 1440, on bâtit ſur la grande Place ſix belles maiſons, des pierres qui reſterent après que l'Hôtel-de-Ville fut achevé.

BRUXELLES.

A l'oppoſite de l'Hôtel-de-Ville, on voit la maiſon du Roi, qu'on nomme *Broot-huys*, qui fut bâtie en 1618, par ordre de l'Archiduc Albert & d'Iſabelle; mais ſes plus beaux ornements ont été gâtés au bombardement.

Il y a encore pluſieurs autres Places publiques, qui ſont belles & ſpacieuſes. On y voit grand nombre d'Hôtels des principaux Seigneurs du Pays, entre leſquels on diſtingue ceux de Naſſau ou d'Orange, d'Aremberg, de Berghes, de la Tour-Taxis, de Ligne, d'Epinoy, de Rubempré; celui d'Egmont, celui de Bournonville, où il y a de beaux jardins; ceux de Croy, de Hornes, de Weſterloo, d'Urſel, & quantité d'autres. Le Théatre de l'Opéra, qui a été bâti en 1700, par ordre de l'Electeur de Baviere, Gouverneur du Pays, mérite auſſi la curioſité des Etrangers, tant pour ſa grandeur, que pour ſes décorations. L'Arſenal, qui eſt vis-à-vis l'Abbaye de Caubergue, mérite encore d'être vu, pour l'arrangement de toutes ſor-

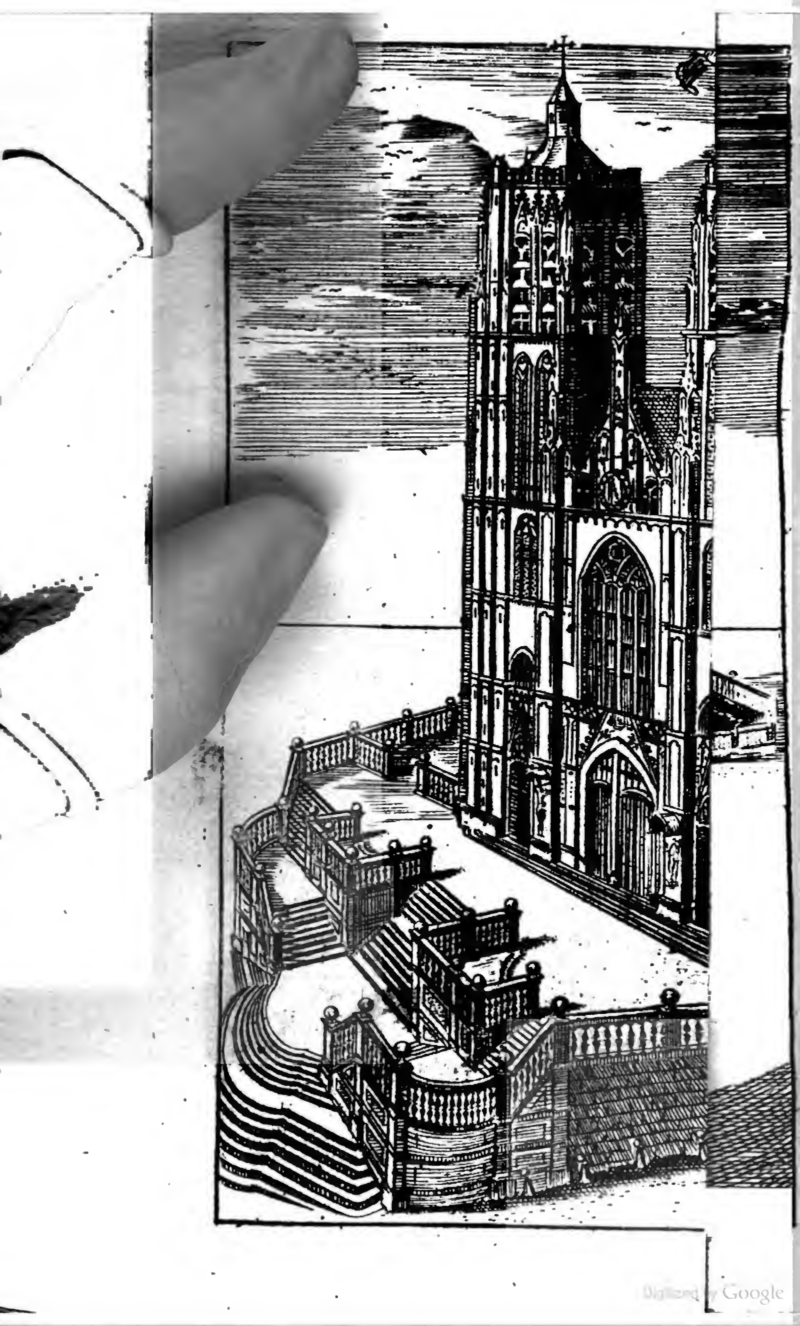
BRUXELLES.

tes d'anciennes armes, cuiraſſes, boucliers, drapeaux, &c. qu'on y conſerve.

On voit au milieu de la Place du Sablon, une fontaine ornée d'un grouppe de pluſieurs Statues de marbre blanc, très-bien travaillées par un Sculpteur de Bruxelles, nommé Bergé. C'eſt une eſpece de Trophée élevé à la gloire de l'Empereur François, de Marie-Théreſe d'Autriche, ſon auguſte épouſe, & du Duc Charles de Lorraine, Gouverneur-Général des Pays-Bas.

Milord Thomas Bruce, Comte d'Aylesburi, Pair de la Grande-Bretagne, obligé de quitter l'Angleterre, à cauſe de ſon attachement au Roi Jacques II, étoit venu s'établir à Bruxelles, où il fut chéri & reſpecté de tout le monde pendant l'eſpace de quarante ans; & pour témoigner ſa reconnoiſſance aux Souverains & aux habitants, il légua, par ſon teſtament, une ſomme conſidérable, pour être employée à la conſtruction de ce magnifique monument; ce qui fut fidélement exécuté par Milord Thomas Bruce, ſon héritier.

La magnificence des Egliſes n'eſt pas moins grande; il y en a ſept principales, qui ſont autant de Paroiſſes; ſavoir,



BRUXELLES.

1°. l'Eglise de Ste. Gudule; 2°. Notre-Dame-de-la-Chapelle; 3°. St. Gery; 4°. St. Nicolas, Paroisse du Magistrat; 5°. Ste. Catherine; * 6°. St. Jacques de Caubergue, † Paroisse de la Cour; & 7°. Notre-Dame de *Finis Terræ*, depuis l'an 1650 desservie par des Peres de l'Oratoire; elle fut rebâtie magnifiquement l'an 1712.

Il y eut dans la Paroisse de la Cha-

---

* C'est dans la Paroisse de Ste. Catherine qu'est enterré le fameux Antoine Arnaud, Docteur de Sorbonne.

† Il y a dans l'Eglise de St. Jacques-de-Caubergue, une Chapelle, qu'on nomme *la Chapelle de Toulouse*, & que l'on prétend avoir été fondée par un Comte de Toulouse, Capitale de la Province de Languedoc, en France. On n'a aucun titre certain de cette tradition, qui paroît destituée de toute vraisemblance, quoique l'on dise que ce Comte de Toulouse est enterré dans cette Chapelle. Il y a bien plus d'apparence qu'elle a été fondée par le Sieur *de Toulouse*, qui fut Commissaire des Guerres du temps de l'Empereur Charles-Quint, & un des trois Ambassadeurs que ce Prince envoya en Angleterre, sur la fin du regne d'Edouard VI, pour y soutenir les intérêts de la Princesse Marie, fille de Henri VIII. Cet Ambassadeur étoit un personnage assez considérable, pour avoir une Chapelle dans l'Eglise de Caubergue. Il se nommoit *Jacques de Marnix, Sieur de Toulouse.*

BRUXELLES.

pelle, le Vendredi-ſaint de l'an 1405, un embraſement ſi effroyable, que plus de 1400 maiſons furent dévorées par les flammes, avec 400 métiers de drapiers.

La tour de l'Egliſe de St. Nicolas tomba en 1367, ſans cauſer aucun malheur, & fut rétablie en 1380. On y mit en 1662 un carillon, qui étoit un des plus harmonieux du Pays; mais il fut détruit en 1695 par le bombardement. On rehauſſa enſuite cette tour, & on y mit, en 1714, un carillon nouveau; mais elle fut bouleverſée le 29 Juillet de la même année par ſon grand poids, & il y eut pluſieurs maiſons voiſines renverſées, & quelques perſonnes écraſées ſous les ruines.

Egliſe de Ste. Gudule.

L'Egliſe de Ste. Gudule, qui eſt la Collégiale & la plus magnifique, eſt ſituée dans le haut quartier de la Ville; elle a un frontiſpice rehauſſé de deux grandes tours quarrées. Le 8 Juillet 1518, on démonta les cloches de l'ancienne tour, que l'on commença à démolir le 26 Septembre ſuivant, pour y bâtir les deux tours qu'on voit à préſent, qui auroient dû être plus élevées, ſelon le modele qui en avoit été fait. On em-

bellit encore considérablement la meme Eglise en 1720 & 1735, à l'occasion des deux derniers Jubilés du St. Sacrement de miracles.

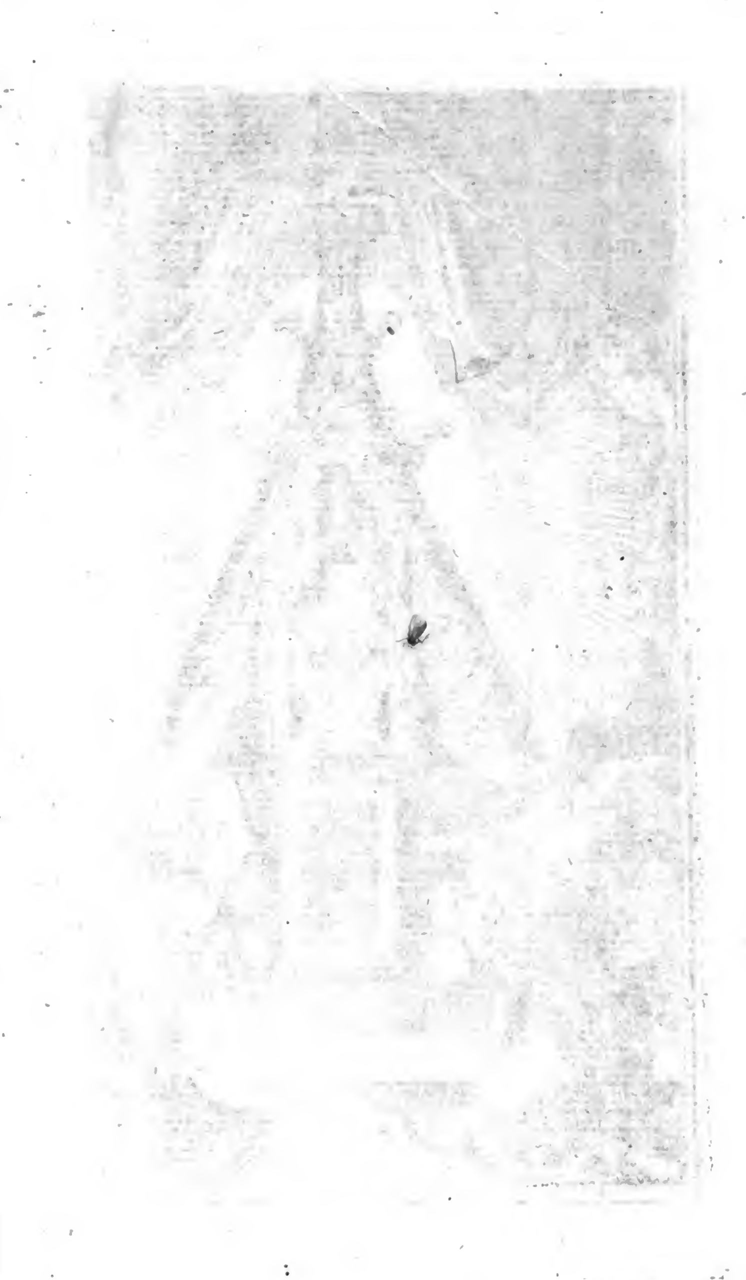
BRUXELLES.

Lambert, surnommé *Balderic*, Duc de Brabant, fit bâtir cette Eglise vers l'an 1047, & y fit transférer de celle de St. Gery, le corps de Ste. Gudule, de concert avec Gérard, Evêque de Cambray. Les miracles fréquents ont rendu le culte de cette Sainte très-célebre à Bruxelles. Elle naquit d'une famille également sainte & illustre; son pere, le Comte Witger; sa mere, Amelbergue, sœur de Pepin de Landen; son frere & ses sœurs, sont tous dans le Catalogue des Saints de Brabant; elle eut pour marraine & pour maîtresse de son éducation, Ste. Gertrude, laquelle étant décédée à Nivelle, Gudule alla demeurer au Château de ses parents, qui étoit au Village de Mortzel, près d'Alost, où elle remplit tous les devoirs d'une Vierge vraiment Chrétienne; elle fit plusieurs miracles pendant sa vie, & mourut le 8 Janvier de l'an 715, au Château de Ham, près de Vilvorde, d'où son corps fut transporté dans l'Eglise de St. Sauveur à Mortzel, lieu de

BRUXELLES.

son ancienne demeure, où il y eut aussi autrefois un Monastere de Religieuses. Charles, Duc de Lorraine, fit transporter, vers l'an 980, les Reliques de sainte Gudule, sa parente, de Mortzel à Bruxelles, afin qu'elles ne fussent pas exposées aux insultes des Soldats, & les plaça dans l'Eglise de St. Gery, près de son Palais, qui étoit bâti dans l'Isle que la riviere de Senne y forme. Depuis la translation de ces Reliques, la grande Eglise, quoique dédiée à St. Michel, fut appellée plus communément du nom de Ste. Gudule, à l'honneur de laquelle Lambert *Balderic*, Duc de Brabant, fonda, en 1043, un Chapitre de douze Chanoines, avec un Doyen, un Chantre, un Trésorier, un Ecolâtre, &c. Il y a outre cela une seconde fondation pour dix Chanoines, qui a été faite l'an 1226, par Henri IV, Duc de Brabant.

On y remarque la Chapelle du saint Sacrement, qui ne fut pas d'abord aussi grande & aussi ornée qu'elle l'est aujourd'hui. L'ancienne Chapelle, qui étoit plus petite, fut démolie en 1533; les vitrages de celle-ci sont peints par le fameux Rogiers, & les portraits sont tirés sur les originaux des Rois & des





Princes, qui en ont fait la dépense.

Bruxelles.

Le premier, qui est derriere l'Autel, fut donné par l'Empereur Charles V. Le second, par Ferdinand, son frere, Empereur des Romains. Le troisieme, par François I, Roi de France. Le quatrieme, par Marie, Reine de Hongrie; & le cinquieme, par Jean, Roi de Portugal.

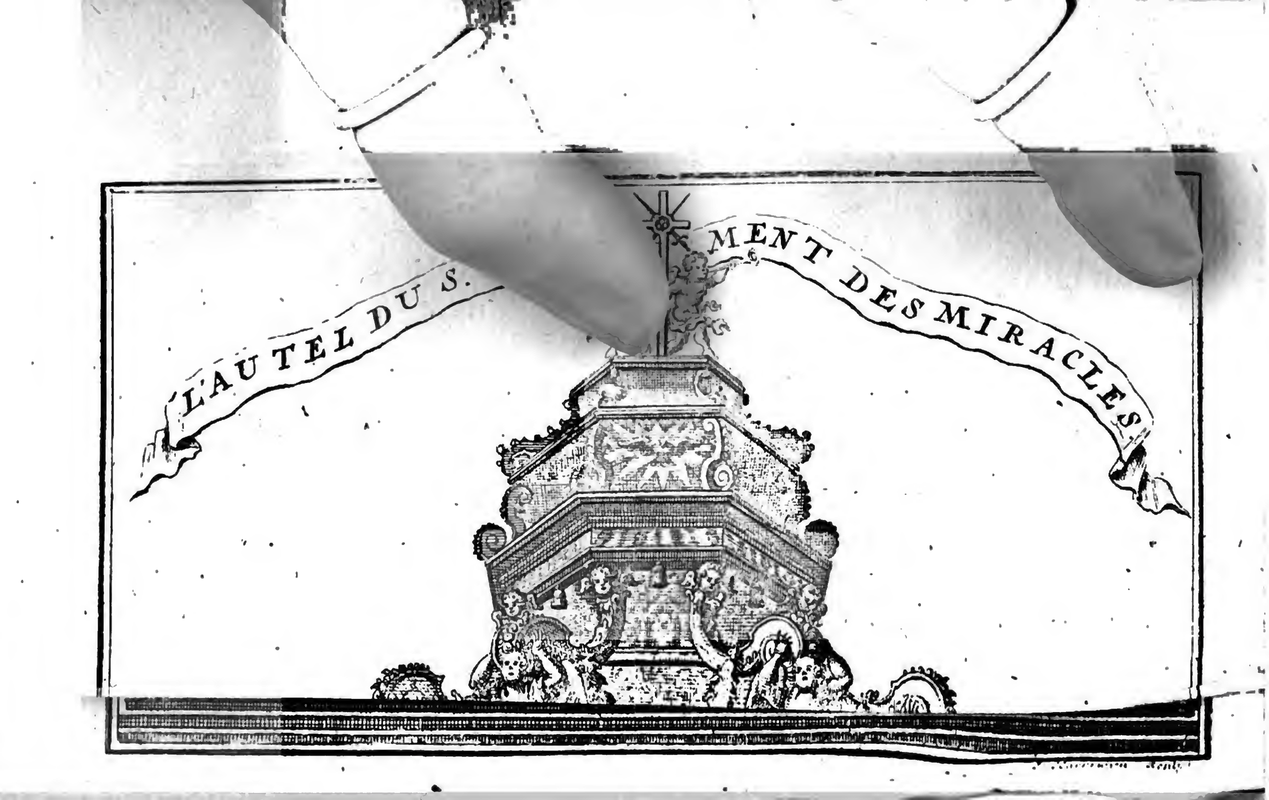
C'est dans cette Chapelle que l'on conserve trois Hosties miraculeuses, qui ayant été percées à coups de couteaux par des Juifs, jetterent des gouttes de sang, & qu'on nomme, par cette raison, le très-saint Sacrement de miracles.

Histoire d'un sacrilege commis par les Juifs.

Ce sacrilege énorme fut commis du temps de Wenceslas, Duc de Brabant, l'an 1369. Un Juif fort riche, nommé Jonathas, habitant d'Enghien, gagna, par argent, un autre Juif, nommé Jean de Louvain, qui s'étoit fait Chrétien, pour lui livrer quelques Hosties consacrées; ce qu'il promit de faire. Après s'être arrêté en plusieurs Eglises, il jugea celle de Sainte-Catherine la plus commode pour favoriser son entreprise. Ce Juif y étant entré de nuit, brisa le Tabernacle, où il prit un Ciboire avec seize Hosties consacrées, & les porta à

BRUXELLES.

Enghien à Jonathas : celui-ci ravi d'avoir entre ses mains le Dieu des Chrétiens, appella sa femme, son fils & les autres Juifs, qui renverserent le Ciboire avec ces Hosties sur une table, se moquant de la présence réelle du vrai Dieu; mais peu de temps après, Jonathas fut tué dans son jardin par des gens inconnus. Sa veuve & son fils porterent les saintes Hosties à Bruxelles, & les mirent entre les mains des Juifs qui y demeuroient, lesquels s'étant assemblés le jour du Vendredi-Saint en leur Synagogue, qui est à présent la Chapelle dite du Comte de Salazar, verserent les Hosties sur une table, & les percerent indignement de plusieurs coups de couteaux; il en coula d'abord beaucoup de sang, ce qui les mit en telle épouvante, qu'ils chercherent le moyen de s'en défaire. Ils s'aviserent donc de traiter avec une femme de leur nation, qui s'étoit faite Chrétienne, afin qu'elle les portât à Cologne, pour les mettre entre les mains des Juifs de cette Ville; mais elle eut la nuit des craintes & des scrupules, qui l'obligerent d'aller de grand matin déclarer à son Curé, qui étoit celui de la Chapelle, tout ce qui venoit d'arriver.



L'AUTEL DU S.
MENT DES MIRACLES

Le Duc Wenceſlas informé de cet horrible ſacrilege, fit prendre tous ces ſcélérats, & les fit brûler vifs près de la groſſe tour, après les avoir fait tenailler à tous les carrefours de la Ville; ce qui fut exécuté la veille de l'Aſcenſion, l'an 1370. Il inſtitua, pour éterniſer la mémoire de ce grand miracle, une Proceſſion annuelle, qu'on fait encore tous les ans avec grande ſolemnité, le Dimanche d'après le 13 Juillet. On y porte trois de ces Hoſties, qu'on a conſervées, en une Remontrance garnie de perles & de pierreries d'un prix ineſtimable, dont pluſieurs Souverains & Princes ont fait préſent. Le Clergé Séculier & Régulier, les Corps de Métiers, le Magiſtrat, les Conſeils & le Gouverneur-Général du Pays, aſſiſtent à cette Proceſſion. On dreſſe tous les ans pour cette Fête, devant le Chœur de Ste. Gudule, un magnifique Autel, doré de tous côtés, avec une baluſtrade d'argent maſſif.

Le Tréſor des Reliques de Ste. Gudule, qui eſt très-conſidérable, mérite la vue des Etrangers : l'Infante Iſabelle, qui les avoit recueillies, en a fait préſent au Chapitre, comme un monu-

ment perpétuel de sa dévotion exemplaire.

Plusieurs Princes souverains sont enterrés dans la même Eglise ; entr'autres l'Archiduc Albert, Souverain des Pays-Bas ; sa femme, Isabelle-Claire-Eugénie, Infante d'Espagne ; & le Prince Electoral de Baviere, mort en 1699. On voit au milieu du grand Chœur les tombeaux de quelques Ducs de Brabant ; savoir, de Jean II, qui y est enterré avec sa femme Marguerite, fille d'Edouard, Roi d'Angleterre, & celui d'Antoine, fils de Philippe-le-Bon. Il y a du côté de l'Autel le tombeau d'Ernest, Archiduc d'Autriche, Gouverneur des Pays-Bas, que l'Archiduc Albert, son frere, lui a fait dresser.

C'est dans le même Chœur qu'on a tenu autrefois deux Chapitres de l'Ordre de la Toison d'or ; l'un en 1435, & l'autre en 1516. Charles-Quint y conféra cet Ordre à François I, Roi de France.

La Chapelle de St. Jean, sur le Marais, est des plus anciennes, ayant été consacrée l'an 1131 par le Pape Innocent II, lorsqu'il fut obligé d'abandonner l'Italie pour le schisme d'Anaclet II, Anti-

Anti-Pape. Près de cette Chapelle eſt le grand Hôpital : il y en a encore pluſieurs autres moins conſidérables pour les pélerins & paſſagers, comme auſſi pluſieurs Hôtels-Dieu & fondations pieuſes pour des habitants incapables de gagner leur vie, à cauſe de leur vieilleſſe. On y diſtingue entr'autres la Maiſon de correction, bâtie l'an 1734 par les ſoins & libéralités de S. A. S. Marie-Eliſabeth, Gouvernante des Pays-Bas; & la fondation de Dom Auguſtin Pacheco, & de Marie-Iſabelle, Baronne Des-Marez, l'an 1713, pour des Demoiſelles Nobles, réduites à la pauvreté.

L'Egliſe de Notre-Dame du Sablon ne cede en beauté à aucune autre. Jean I, Duc de Brabant, la fit bâtir l'an 1288, en mémoire de la célebre victoire qu'il avoit remportée à Woeringue, par laquelle le Duché de Limbourg a été réuni au Brabant.

La Chapelle de N. D. de Bon-Secours, bâtie en forme de dôme, eſt auſſi très-fréquentée; on y honore l'image de la Ste. Vierge, célebre par pluſieurs miracles, depuis l'an 1625.

Il y a deux anciennes Prévôtés; celle de St. Jacques-de-Caubergue, Chanoi-

BRUXELLES.

nes Réguliers de St. Auguſtin, dont le Prévôt eſt mitré, & premier Chapelain de la Cour; il porte le titre d'Abbé depuis l'an 1731 : l'autre eſt celle de N. D. de la Chapelle, dont l'Abbé du Saint-Sépulcre à Cambray eſt le Collateur, & la confere à un de ſes Religieux. Ces deux Prévôtés ont été fondées en 1140 par Godefroi *le Barbu*, Duc de Brabant.

Les autres Couvents d'hommes ſont: les Récollets, admis l'an 1359; les grands Carmes, reçus l'an 1292; les Dominicains, l'an 1455; la Chapelle bâtie par les Eſpagnols joignant cette Egliſe, mérite d'être vue; les Bogards du Tiers-Ordre de St. François, fondés l'an 1359; les Chartreux, qui furent fondés l'an 1454, près de la Chapelle de N. D. de *Scheut*, d'où ils ſe retirerent en Ville l'an 1594; les Capucins, reçus l'an 1587; les Carmes déchauſſés, l'an 1610; * les Minimes,

* Le Couvent des Carmes déchauſſés a été autrefois l'Hôtel de Culembourg, qui fut raſé par ordre du Duc d'Albe. Jean-Baptiſte Rouſſeau, fameux Poëte François, eſt enterré dans leur Egliſe. Il mourut à Bruxelles le 17 Mars 1741, âgé de 72 ans. Il avoit été banni du Royaume de France à perpétuité en 1712, par un Ar-

l'an 1616 ; les Freres Alexiens, l'an 1368 ; les Auguſtins, reçus l'an 1406 ; ceux-ci enſeignent les humanités depuis l'an 1602, comme les Peres Jéſuites l'ont fait depuis l'an 1604 ; ils avoient été reçus à Bruxelles dès l'an 1586 ; * les PP. de l'Oratoire furent admis l'an 1633.

BRUXELLES.

Les Monaſteres de Filles ſont : les Religieuſes de St. Pierre, de Ste. Eliſabeth, de Jéricho, (qui a une Juriſdiction fort ample dans la Ville,) le Couvent de Berlaymont, ſous la regle de St. Auguſtin, fondé l'an 1626 ; les Clariſtes-Urbaniſtes, (auparavant Sœurs-griſes, qui ont demeuré hors de la Porte de Halle ; leur Couvent d'à-préſent étoit occupé par des Freres de St. Jérôme, qui enſeignoient les humanités ;) les pauvres Claires, les Annonciades, & les Capucines, ſous la Regle de St. François ; les Brigittines, les Religieuſes de ſainte

---

rêt du Parlement de Paris, pour avoir compoſé des Couplets infames & ſatyriques, dont il a ſoutenu juſqu'à la mort qu'il n'étoit point l'Auteur.

* Le College des Jéſuites fut autrefois le Palais de l'Archevêque de Cambray : leur Egliſe fut bâtie en 1621, aux dépens de l'Archiduc Albert.

BRUXELLES.

Gertrude, les Carmélites, les Repenties, les Urſulines, les Religieuſes de la fondation de Lorraine, celles de la Viſitation, l'Abbaye des Bénédictines Angloiſes, les Dominicaines Angloiſes, les Sœurs noires, les Hôpitalieres, les Apoſtolines & les Marolles.

Les Chapelles ſont : Sainte-Madelaine, (laquelle appartenoit autrefois aux Templiers, qui y avoient une Maiſon,) Ste. Anne, la Ste. Trinité, la Ste. Croix, St. Michel, St. Corneille, St. Antoine, St. Guilain, St. Eloy, les douze Apôtres, de Salazar; N. D. *Ter-Arcken*, St. Roch, St. Laurent, St. Georges, St. Chriſtophe & les Marolles, outre le grand & le petit Béguinage, la fondation de Deinſe, &c.

Le grand Béguinage reſſemble à une petite Ville; il eſt entouré de murailles, avec un foſſé. On y voit pluſieurs belles rues, où chaque Béguine a ſa demeure; leur nombre ordinaire eſt de 7 à 800, & quelquefois plus; chacune y gouverne ſon bien: elles font vœu de chaſteté pour le temps de leur demeure; & en quittant la maiſon, elles peuvent ſe marier. Elles ſont gouvernées par quatre Supérieures qu'elles choiſiſ-

fent de leur Corps, & par un Curé qui eſt à la nomination de l'Evêque d'Anvers.

BRUXELLES.

Leur Egliſe mérite d'être vue pour ſa belle Architecture; on commença à la bâtir en 1657. On les appelle Béguines, à cauſe qu'elles ont pour Fondatrice Ste. Begghe, fille de Pepin de *Landen;* quoique d'autres ſoutiennent qu'elles ont été fondées par Lambert *le Begue*, qui mourut en 1177, duquel elles peuvent avoir tiré leur nom. * Ce Béguinage fut premiérement fondé à *Molenbeeck*, près de cette Ville, en 1250, par un Eccléſiaſtique nommé Regnier Breeteycken; mais en 1303 il fut transféré dans la Ville.

En 1617, l'Archiduc Albert & l'Infante Iſabelle firent bâtir le Mont de Piété à Bruxelles, dont ils mirent la

* Fiſen, Hiſtorien de Liege, rapporte que l'an 1176, Lambert *le Begue*, Liégois, fonda le Béguinage de St. Chriſtophe, lez Liege, & qu'il fut le premier Auteur ou certainement Reſtaurateur des Béguines; & Foulon, *Tom.* 1, *pag.* 282, *de ſon Hiſtoire de Liege*, cite un Manuſcrit dans lequel on lit cette Epitaphe à St. Chriſtophe: *L'an* 1187, *mourut Lambert le Begue, Fondateur du Béguinage de St. Chriſtophe.*

premiere pierre, & établirent pour Surintendant-Général, Wenceslas Coebergher, leur Architecte. Ce bâtiment ayant été achevé l'année suivante, on fit l'ouverture du Mont de Piété le 28 Septembre de la même année.

Afin que ce Mont fût bien administré, Leurs Altesses lui donnerent pour Protecteurs & Conservateurs, Matthias Hovius, Archevêque de Malines, & Pierre Peckius, Chancelier de Brabant.

Outre le Conseil de Brabant, dont on a fait mention, *pag.* 144, plusieurs Corps & Tribunaux résident en cette Ville.

Le Conseil d'Etat tient le premier rang, puisque le Souverain ou le Gouverneur-Général des Pays-Bas y préside. Il est composé ordinairement de l'Archevêque de Malines, Primat des Pays-Bas, du Chef-Président, du Trésorier-Général, du Chancelier de Brabant, du Président du grand Conseil, & de quelques autres Seigneurs au choix du Prince, d'un Audiencier, & des Secretaires d'Etat & de Guerre.

En 1702, il parut un Décret de Philippe V, donné à Naples le 2 Juin, en

vertu duquel le Conſeil d'Etat, le Conſeil-Privé & celui des Finances, furent réunis en un ſeul Conſeil Royal. Les Puiſſances maritimes, alliées avec le Roi Charles III, rétablirent le Conſeil d'Etat, l'an 1706; & le même Prince ayant été élu Empereur, y nomma de nouveaux Conſeillers après ſon Inauguration, comme Souverain des Pays-Bas.

BRUXELLES.

Le Conſeil-Privé eſt compoſé du Chef-Préſident, & de cinq ou ſix Conſeillers, que le Souverain choiſit. Ce Conſeil, dans ſes commencements, faiſoit un même corps avec le grand Conſeil de Malines juſqu'à l'an 1504, lorſque Philippe-le-Bel fixa une partie des Conſeillers à Malines, & retint les autres auprès de ſa Perſonne, ou de celle du Gouverneur du Pays, en l'abſence du Souverain. Charles-Quint confirma l'inſtitution du Conſeil-Privé, par ſes Lettres-Patentes, l'an 1517 & 1531. Philippe V l'abrogea l'an 1702; mais l'Empereur Charles VI le rétablit le 19 Septembre 1725.

BRUXELLES.

CHEFS-PRÉSIDENTS.

I. Jean Carondelet, Bourguignon, Archevêque de Palerme, Primat de Sicile, Prévôt de l'Eglise de St. Donat à Bruges, Grand-Doyen de Besançon, Prévôt de Furnes & de Seclin, &c. fut nommé premier Chef du Conseil-Privé l'an 1544. On dit que Pierre Taispil fut Président de ce Conseil vers le même temps, & qu'il mourut en 1541.

II. Louis de Schore, de Louvain, Docteur en Droit dans cette Université, & Conseiller du Parlement de Malines, devint Chef-Président en 1540, & mourut en 1548.

III. Viglius Aytta de Zuichem, Frison, Docteur en Droit, Prévôt mitré de la Cathédrale de St. Bavon à Gand, Chancelier de l'Ordre de la Toison d'or, Chef-Président depuis l'an 1549, ensuite Président du Conseil d'Etat en 1569, décéda l'an 1577.

IV. Charles Tisnac, ci-devant Conseiller Fiscal au Conseil de Brabant, Trésorier de la Toison d'or, & Garde-des-Sceaux en Espagne, fut nommé Chef-Président l'an 1569, & mourut en 1572.

V. Arnould Sasbout, Hollandois, Chancelier du Conseil de Gueldres, lui succéda l'an 1572. Il mourut l'an 1583, à La Haye, où il s'étoit retiré pendant les troubles du Pays.

BRUXELLES.

VI. Guillaume de Pamele, Conseiller aux grand Conseil & Privé, succéda l'an 1581, & mourut en 1592.

VII. Jean Vander Burch, passa de la Présidence du grand Conseil à celle du Conseil-Privé, & décéda l'an 1595.

VIII. Jean Richardot, succéda l'an 1597, & mourut en 1609.

IX. Engelbert Maes, succéda l'an 1614, & mourut l'an 1630.

X. Pierre Roose, Conseiller aux Conseil de Brabant & Privé, &c. devint Chef-Président l'an 1632. Il se démit de cette charge l'an 1653, & mourut en 1673.

XI. Charles d'Hovine, Chef-Président depuis l'an 1653, mourut en 1671.

XII. Leon-Jean de Pape, autrefois Conseiller-Fiscal au Conseil de Brabant, devint Chef-Président l'an 1672, & mourut en 1685.

XIII. Pierre-François Blondel, Conseiller aux grand Conseil & Privé, fut nommé Chef-Président l'an 1684, par adjonction, avec droit de succé-

der. Il décéda le 22 Septembre 1694.

XIV. Albert de Coxie, de Malines, Conſeiller aux grand Conſeil & Privé, devint Préſident l'an 1694; il fut remercié l'an 1701, & mourut le 13 Novembre 1709.

XV. Chriſtophe-Erneſt, Comte de Baillet, Luxembourgeois, auparavant Préſident du grand Conſeil, fut déclaré Chef-Préſident le 19 Septembre 1725, lorſque Sa Majeſté Impériale & Catholique rétablit le Conſeil-Privé. Il mourut le 3 Juin 1732.

XVI. Jean-Alphonſe, Comte de Coloma, d'Anvers, Conſeiller du grand Conſeil, & enſuite du Conſeil Suprême à Vienne, revint en qualité de Chef-Préſident l'an 1733, & mourut le 7 Janvier 1739.

XVII. Auguſtin de Steenhault, de Bruxelles, Conſeiller aux grand Conſeil & Privé, fut déclaré Chef-Préſident le 13 Mai 1739, & mourut le 3 Janvier 1758.

XVIII. Le Comte de Neny fut nommé pour le remplacer, le 13 Mai de la même année.

Le Conſeil des Finances gouverne les Domaines du Roi & donne les Ré-

glements pour tout ce qui concerne les droits d'entrée & ſortie ſur toutes les marchandiſes. Il y avoit autrefois un Chef des Finances, dont le dernier a été le Comte d'Iſenbourg, mort en 1664; à préſent c'eſt le Tréſorier-Général qui les gouverne, avec quelques Conſeillers & Commis des Domaines & Finances du Roi. Il y a deux Greffiers, un Conſeiller-Député pour les affaires du Commerce, & un Fiſcal.

BRUXELLES.

Philippe *le Hardi*, Duc de Bourgogne, a établi la Chambre des Comptes du Roi, étant à Lille, en 1385. Les Provinces de Flandres, de Haïnaut, d'Artois, de Namur, le Tourneſis & la Seigneurie de Malines, étoient de ſon reſſort. Cette Chambre n'a eu dans ſon commencement, qu'un Préſident, quatre Maîtres des Comptes, deux Auditeurs, un Clerc ordinaire & un extraordinaire. Elle eſt compoſée à préſent d'un Préſident, de pluſieurs Maîtres des Comptes, d'Auditeurs ordinaires & extraordinaires & d'un Greffier. Louis XIV, Roi de France, ayant pris la Ville de Lille en 1667, les Officiers de cette Chambre ſe retirerent d'abord à Bruges, d'où ils ſont venus, en 1681, s'é-

Tribunaux établis à Bruxelles.

BRUXELLES.

tablir à Bruxelles ; mais toutes les anciennes Chartres sont restées à Lille.

La Chambre des Comptes du Roi, en Brabant, est composée d'un Président, de quelques Maîtres des Comptes & Auditeurs, & de deux Greffiers. C'est devant ce Tribunal que tous les Receveurs des Duchés de Brabant, de Limbourg & de Luxembourg, comme aussi du Pays d'outre-Meuse, sont comptables : ces deux Chambres ont été réunies en 1734.

La Cour souveraine Féodale de Brabant est composée d'un Lieutenant de Roi, qui en est le Chef, de quelques Hommes de Fief ou Jurisconsultes qu'il choisit lorsqu'il y a des procès à juger en matiere de Fief, & d'un Greffier. Elle a ses Coutumes particulieres, & l'on y enrégistre les ventes, les aliénations & les engagements des Terres & Seigneuries des Duchés de Brabant & de Limbourg, & du Pays d'outre-Meuse.

Les autres Tribunaux sont, celui de la Foresterie, ceux de la Chasse & de la Pêche ; la Chambre de Tonlieu ; la Justice ou l'Audience militaire ; la Justice de la Cour, dont le Chef est nommé *Alcalde ;* la Chambre d'Uccle, où il y a

fept Echevins & un Greffier, dont la Jurifdiction s'étend fur plus de cent Bourgs & Villages.

BRUXELLES.

Le Magiftrat de Bruxelles eft compofé de l'*Amptman* ou Lieutenant Civil & Criminel, d'un Bourguemeftre, de fept Echevins, de deux Tréforiers, d'un Penfionnaire, de trois Secretaires, de trois Greffiers & de deux Receveurs. Il y a encore un Lieutenant-*Amptman*, un Sous-Bourguemeftre & neuf Confeillers choifis hors de la Bourgeoifie, un Surintendant, un Receveur du Canal, & un Greffier de la Tréforerie.

Les defcendants des fept anciennes Familles patriciennes choififfent, le 13 Juin, trois perfonnes de chaque claffe, qu'ils préfentent au Gouverneur-Général, dont il forme le Magiftrat, ordinairement la veille de la St. Jean. Le fecond Bourguemeftre & les neuf Confeillers, avec les Receveurs, font nommés par le premier Bourguemeftre. Les Bourgeois font jufticiables devant le Magiftrat en premiere inftançe; & par appel, au Confeil fouverain de Brabant.

La Bourgeoifie eft divifée en neuf claffes, qu'on nomme *Nations*; qui furent formées en 1321 des principaux

BRUXELLES.

Artisans de la Ville : ils sont, en quelque maniere, comme *les Communes en* Angleterre. Chaque Classe comprend plusieurs Corps de Métiers, qui ont chacun leur Doyen, avec leur arriere-Conseil. Ils s'assemblent au son de la cloche, soit pour accorder quelques subsides au Souverain, ou pour consentir au nom de la Ville aux propositions que le Bourguemestre leur fait.

Entre plusieurs Privileges que les Ducs de Brabant ont accordés aux habitants de cette Ville, il y en a un qui concerne la Bourgeoisie, dont les enfants acquierent le droit par leur naissance, quand même leur pere ne seroit pas Bourgeois, pourvu que la mere le soit; il faut néanmoins qu'ils soient nés dans la Ville, ou dans un de ses Fauxbourgs, qu'on nomme *la Banlieue* ou *District de Bruxelles*.

Le commerce de camelots, de dentelles & de tapisseries fines, qu'on transporte par toute l'Europe, y fleurit plus que dans aucun autre endroit. Le langage ordinaire est le Flamand ou le François. La Ville est repartie en quarante quartiers, dont chacun comprend plusieurs rues; la Bourgeoisie est divisée

en dix Compagnies, qui ont chacune leur Capitaine, &c. Il y a outre cela cinq Compagnies, qu'on appelle *les Serments;* & en Flamand, *de Guldens.* Elles sont choisies entre les Bourgeois, & suivoient autrefois le Prince quand il étoit obligé d'aller à la guerre; on leur confie encore la garde des deux principales Portes, & les clefs des autres, qu'on conserve à l'Hôtel-de-Ville.

La Compagnie du grand Serment a été instituée sous la protection de la Ste. Vierge, l'an 1213; le Serment de l'Arbalête, sous celle de saint Georges, en 1422; celui de l'Arc, sous celle de saint Sébastien & de saint Antoine, en 1428; le Serment de l'Arquebuse, sous celle de saint Christophe & de sainte Barbe, en 1477; & celui des Escrimeurs, sous celle de saint Michel, en 1480.

Autrefois il y avoit des Tournois, & on y tiroit l'oiseau tous les ans. On rendoit de grands honneurs à celui qui l'abattoit, & on lui mettoit un collier d'or, avec lequel il paroissoit aux processions & aux fonctions publiques. Plusieurs Souverains & autres principaux Seigneurs du Pays prenoient plaisir de

BRUXELLES.

tirer avec les Bourgeois, & ont eu l'adresse d'abattre l'oiseau. Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, l'abattit en 1466; l'Empereur Maximilien en 1510; Charles-Quint, en 1512; Marguerite d'Autriche, en 1518; Lamoral, Comte d'Egmont, en 1551; Guillaume, Prince d'Orange, en 1564; le Duc d'Albe, en 1568; Alexandre Farnese, Duc de Parme, en 1587; le Comte de Mansfelt, en 1592; l'Infante Isabelle, en 1615; Charles, Duc de Lorraine, en 1649; l'Archiduc Léopold, en 1651; & Maximilien-Emmanuel, Electeur de Baviere, en 1698, au Serment de l'Arquebuse. Ce Prince donna à cette occasion plusieurs fêtes aux Bourgeois, & revêtit tous ceux du Serment d'habits neufs, aux couleurs de Baviere.

L'an 1695, l'armée de France, sous le Maréchal de Villeroi, marcha vers Bruxelles, pour obliger les Alliés à lever le siege de Namur. On commença à bombarder cette Ville le 13 Août, sur les cinq heures après-midi; le feu continua pendant 48 heures avec tant de furie, qu'il se communiqua de toutes parts par une infinité de bombes & de boulets rouges, & réduisit en cendres

dres quatorze belles Eglises, & plus de 4000 hôtels & maisons, y compris l'Hôtel-de-Ville. Le dommage inestimable que les François firent à Bruxelles, sans en tirer aucun profit, n'a servi qu'à faire connoître la puissance de cette Ville, qui fut rebâtie plus somptueusement en moins de quatre ans, ayant reçu une nouvelle beauté de ses propres ruines.

BRUXELLES.

Après la bataille de Ramillies, l'Electeur de Baviere & tout le parti du Roi Philippe V, abandonnerent la Ville de Bruxelles, dont les Alliés s'emparerent le 27 Mai 1706. Le Magistrat porta les clefs au Duc de Marleborough, Commandant de l'armée des Alliés. On y forma, au nom du Roi Charles III, un Conseil d'Etat, pour gouverner le Pays; & le Général Churchil, frere de Milord Marleborough, y fut fait Gouverneur de la Ville.

Le 22 Novembre 1708, elle fut assiégée par l'Electeur de Baviere; mais le Duc de Marleborough, qui faisoit le siege de Lille avec le Prince Eugene de Savoie, passa aussi-tôt l'Escaut avec une partie de l'armée alliée, pour venir au secours; & S. A. E. fut obligée d'abandonner son entreprise avec l'artillerie le

BRUXELLES.

27 du même mois, après avoir été repoussée dans un rude assaut à la contrescarpe, entre les portes de Namur & de Louvain.

LE QUARTIER DE BRUXELLES.

Le Souverain & les Etats de Brabant y ont chacun leur Receveur. Outre neuf Fauxbourgs, qui forment les beaux environs de Bruxelles, son territoire contient plusieurs Mairies, dont celle de Vilvorde a 19 Villages; Merchtem 21; Campenhout 18; le Marquisat d'Assche 8; Capelle-op-den-Bosch 10; Rode 29; la Baronnie de Grimberghe en contient 12, & celle de Gaesbeeck 15.

La Mairie de Nivelle, sous le Wallon-Brabant, en contient 16, y compris ladite Ville; Genappe 39; la Hulpe 12; Mont-Saint-Wibert 38; Grez 8; outre 9 Villages du Territoire d'Enghien, qui sont du Chef-lieu de Bruxelles.

Anderlecht est un de ses Fauxbourgs, où il y a un Chapitre de 18 Chanoines, avec un Doyen, un Chantre & un Trésorier. Il a été fondé vers le dixieme siecle, & richement doté dans la suite, par Wautier & Léon, Châtelains de

Bruxelles, Seigneurs d'Aa, &c. La collation d'onze Prébendes appartient à M. de Man, Seigneur d'Aa & de Walcourt : le Souverain en confere quatre, & le Magiſtrat de Bruxelles les trois autres. L'Egliſe, dédiée à ſaint Pierre, eſt d'une ſtructure ancienne & aſſez belle ; les Reliques de ſaint Guidon y ſont en grande vénération. Il étoit natif d'Anderlecht ; & après avoir été Laboureur, Clerc de l'Egliſe de N. D. à Laecken, & pélerin dans la Terre-Sainte, il mourut ſaintement dans ſon lieu natal, l'an 1012, dans la maiſon où ſont maintenant les Minimes, qui y furent fondés l'an 1615, par le Duc d'Aumale.

BRUXELLES.

Au Village de Laecken, autre Fauxbourg de Bruxelles, il y a, depuis pluſieurs ſiecles, une Image miraculeuſe de la ſainte Vierge. L'Infante Iſabelle & l'Archiducheſſe Marie-Eliſabeth, Gouvernantes des Pays-Bas, n'ont jamais ceſſé de fréquenter ce lieu, & y ont laiſſé la mémoire de leur dévotion exemplaire. Les Prêtres de l'Oratoire y ont une Maiſon, & deſſervent la Cure.

La belle Forêt de Soigne, qui s'étend juſqu'aux portes de Bruxelles, contient 16526 arpents. Il y a en abondance du

BRUXELLES.

Forêt de Soigne.

gibier, & les Princes y prennent souvent leur divertissement; d'ailleurs, elle fournit du bois en quantité, tant pour la charpente que pour le chauffage. On y fait ordinairement une coupe de plus de cent bonniers par an, en continuant ainsi jusqu'à cent ans, depuis une extrémité de la Forêt jusqu'à l'autre. On compte dans cette Forêt trois Prieurés de Chanoines Réguliers, de l'Ordre de saint Augustin. 1°. *Groenendael*, à deux lieues de Bruxelles, qui fut érigé en Monastere l'an 1383, par deux Chanoines de Ste. Gudule, & par les soins de Jean Rusbrock, Chapelain de la même Eglise, & fameux Auteur mystique, qui se retiroit souvent dans la Forêt, pour y vaquer à la contemplation : il embrassa ensuite la vie religieuse dans ce Couvent, où il est mort en odeur de sainteté.

2°. Le Prieuré de Rougecloître, à une lieue & demie de Bruxelles, fut commencé l'an 1369, par un autre Chapelain de Ste. Gudule, & par un Prêtre qui y vivoit en Hermite, dans un endroit que l'on nommoit l'Hermitage. Jeanne, Duchesse de Brabant, contribua aussi à cette fondation. Il y a dans

la Bibliotheque de ce Prieuré, une collection considérable d'anciens Manuscrits.

BRUXELLES.

3°. Le Prieuré de *Sept-Fontaines* doit son origine à Gilles Brédeyck, Prêtre & Chapelain d'Anderlecht, à qui Jeanne, Duchesse de Brabant, accorda le terrein pour bâtir ce Monastere, l'an 1380.

Trevuren, ancien Château, bâti par les Ducs de Brabant, dans la Forêt de Soigne, est à deux lieues & demie de Bruxelles : on voit à l'entrée une salle d'une grandeur immense, & d'une largeur extraordinaire, dont on admire la charpente qui est à découvert. Il est assez difficile de savoir à quoi cette salle étoit employée. Le bâtiment du Château n'a rien d'ailleurs de fort remarquable ; mais le parc en est fort agréable, par les embellissements que le Duc Charles de Lorraine y a fait faire.

Château de Trevuren.

A une demi-lieue du Château, l'on trouve un Couvent de Capucins, dont les avenues, pratiquées dans la Forêt, forment de très-belles promenades : on montre, à l'extrémité de leur jardin, un petit corps-de-logis, dans lequel l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, Souve-

BRUXELLES.

raine des Pays-Bas, se retiroit souvent pour y méditer à loisir sur les vérités du salut; on y voit la petite cellule où elle étoit logée, qui est aussi étroite que la cellule d'un Capucin; le lit où elle couchoit, qui est aussi dur, s'il ne l'est plus, & dont le chevet est un gros morceau de bois; vis-à-vis est une tête de mort, que l'on dit être celle d'une de ses femmes-de-chambre, qui étoit morte à la fleur de son âge; à côté de la chambre est une petite Chapelle où l'on lui disoit la Messe. Il y a aussi à une lieue de Bruxelles, dans un endroit de la Forêt, qu'on nomme *Bootendael*, un Couvent de Récollets.

Le territoire de Bruxelles renferme quantité d'Abbayes de divers Ordres; savoir, Affligem, Villers, Grimberghe, Diligem, Wautier-Braine, Aiwieres, Forest, Cortemberghe, le grand Bigard, le petit Bigard, la Cambre & les Dominicaines d'Auwerghem. Tous ces Monasteres ont été rebâtis magnifiquement depuis quelques années, & leurs Eglises sont très-belles.

L'Abbaye d'Affligem, de l'Ordre de saint Benoît, fut fondée vers l'an 1083, par Godefroi *le Barbu*, Duc de Bra-

bant, qui y a été enterré. L'Archevêque de Malines en eſt Abbé, en vertu de l'union faite à l'Archevêché, pour lui ſervir de dot; & il jouit de la moitié des revenus. En 1629, ces Religieux ſe ſont ſoumis à l'étroite obſervance de la Regle de ſaint Benoît.

BRUXELLES.

L'Abbaye de Grimberghe a été fondée par les Seigneurs du lieu, qui y mirent premiérement des Chanoines Réguliers de St. Auguſtin, au-lieu de Bénédictins qu'il y avoit eu anciennement; enfin, les Religieux de l'Ordre de Prémontré s'y ſont établis en 1128; ils ſont ordinairement au nombre de 60 Religieux, & deſſervent pluſieurs Cures.

La Terre de Grimbergue eſt une Principauté, dont le titre avoit été accordé le 18 Mai 1729, à Louis-Joſeph de Luynes, Envoyé de l'Electeur de Baviere à la Cour de France. Ce Seigneur qui avoit beaucoup de goût, a fort embelli le Château & les jardins; cependant la Terre ne lui appartenoit qu'en partie; l'autre eſt du Domaine du Prince d'Orange, Stathouder héréditaire de Friſe.

L'Abbaye de Diligem, du même Or-

BRUXELLES.

dre, a été fondée environ l'an 1140, par Onulphe, Seigneur de Wolverthem ; il y avoit eu auparavant une Communauté de Moines Bénédictins. De ce Monastere dépendent plusieurs Cures, que les Religieux desservent.

L'Abbaye de Forest, de Dames nobles, de l'Ordre de saint Benoît, a été fondée vers l'an 1090, par Gilbert, Comte d'Alost.

L'Abbaye de Cortemberghe, de Religieuses du même Ordre, a été fondée par les Ducs de Brabant, avant l'an 1105.

La belle Abbaye du grand Bigard, que l'on voit à deux lieues de Bruxelles, n'étoit dans ses commencements qu'un simple Prieuré, qui fut fondé l'an 1137, par sainte Vittine, dont on y conserve le corps dans une magnifique chasse d'argent, & dont on y célebre la Fête le 17 Décembre. La fondation fut confirmée par Godefroi, Duc de Brabant, en 1548. Le Pape Paul III érigea ce Monastere en Abbaye. Les Religieuses ne peuvent y être admises sans faire preuves de Noblesse.

La Terre du grand Bigard, qui n'appartient pas à l'Abbaye, fut érigée en Marquisat l'an 1742, en faveur du




Banck
Yser
R.
R.
R.
LA VILLE DE
LOUVAIN.

Comte de Königſegg-Erps, qui avoit épouſé l'héritiere de la Famille de Boiſſchot.

Le Prieuré du petit Bigard, de Religieuſes de l'Ordre de ſaint Benoît, fut fondé l'an 1234 par Sire van den Berghe.

L'Abbaye de la Cambre, de Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, a été fondée par Henri, Duc de Brabant, & Mathilde ſa femme, environ l'an 1201.

Le Couvent d'Auwerghem, de Religieuſes Dominicaines, eſt à une lieue de Bruxelles, dans la Forêt de Soigne; il fut fondé l'an 1262, par la Ducheſſe Aleïde, veuve de Henri III, Duc de Brabant.

LA VILLE DE LOUVAIN.

QUoique Bruxelles ſoit la réſidence des Souverains & des Gouverneurs des Pays-Bas, Louvain ſe vante d'être la Capitale du Duché de Brabant. C'eſt un ancien Comté, qui appartenoit, l'an 977, à Charles, Duc de Lorraine; enſuite à ſon gendre, Lambert, Comte de Mons, qui devint, l'an 1005, Duc

LOUVAIN.

de Brabant. Ce Comté comprenoit alors Louvain, Bruxelles, Nivelle, Vilvorde, Tervuren & la Forêt de Soigne. Les Ducs de Brabant avoient coutume de se faire inaugurer à Louvain, Ville très-ancienne; quelques-uns soutiennent que Jules-César en est le Fondateur: ce qu'il y a de certain, c'est que Louvain étoit déja connu l'an 885, lorsque Godefroi, Duc des Normands, ayant ravagé une grande partie du Pays, vint camper sur la Dile, dans la plaine de Louvain, où ses troupes se retrancherent, & bâtirent des cabanes pour mettre leur pillage à couvert.

L'Empereur Arnould y a fait bâtir un Château, pour garantir le Pays des insultes des Normands; & c'est celui qu'on nomme encore aujourd'hui le *Château de César*. Ces brigands furent défaits par le même Empereur, en 891, près de la Dile. C'est l'opinion de Juste-Lipse, que ce fut là le commencement du Bourg de Louvain, qui a été entouré de murailles en 1165, & agrandi dans la suite, principalement en 1361, du temps de Wenceslas & de Jeanne, Duc de Brabant.

Le Château a été long-temps la de-

meure ordinaire des Ducs de Brabant. Henri I y a été aſſaſſiné l'an 1038. Thierri, Comte de Hollande, y fut priſonnier l'an 1200. L'Empereur Charles-Quint y a été élevé avec ſes ſœurs vers l'an 1510, & autrefois les Aſſemblées des Etats s'y ſont ſouvent tenues; mais il tombe préſentement en ruine.

LOUVAIN.

Louvain eſt ſitué ſur la riviere de Dile, environ à quatre lieues de Bruxelles & de Malines, & à trois de Tirlemont. Il eſt maintenant ſous le Dioceſe de Malines, après avoir été de celui de Liege, dont l'Evêque avoit un Official à Louvain.

Le commerce qu'on y fait n'eſt pas fort conſidérable; car il ne conſiſte que dans la bierre, qu'on tranſporte dans les autres Villes, principalement à Bruxelles, par le moyen du pavé qui a été fait l'an 1710; à Malines & à Anvers, par la riviere de Dile, & par le pavé fait en 1731; à Tirlemont & à Liege, par celui qu'on a commencé en 1716.

On n'y compte à préſent qu'environ 12000 habitants, parmi leſquels il y a près de 2000 Etudiants; autrefois il y en avoit beaucoup davantage; car le célebre Juſte-Lipſe, qui y vivoit au com-

LOUVAIN.

mencement du siecle précédent, rapporte qu'il y en avoit plus de 4000.

Louvain étoit autrefois la plus grande, la plus riche & la plus marchande de tout le Pays; son principal commerce, consistant en draps & en laines, étoit si florissant, qu'on y a vu au commencement du quatorzieme siecle, sous Jean III, Duc de Brabant, plus de quatre mille maisons de Drapiers, & plus de cent cinquante mille Ouvriers.

Le Magistrat y est aussi plus nombreux que par-tout ailleurs: outre deux Bourguemestres & sept Echevins, deux Pensionnaires, six Secretaires, & deux Receveurs, il y a encore vingt-un Conseillers de l'arriere-Conseil, dont onze sont de la Noblesse, & les dix autres sont les Doyens des Métiers. Ces dix choisissent le premier Bourguemestre; les autres onze nomment celui des Bourgeois, & le Souverain nomme les Echevins. Cette élection se fait presque tous les ans, vers la St. Jean, en vertu du Privilege accordé aux Bourgeois, l'an 1379, par Wenceslas, Duc de Brabant.

Il y avoit autrefois sept Familles patriciennes, dont on tiroit ceux qui composoient le Magistrat, comme l'on fait

encore aujourd'hui à Bruxelles ; mais ces recherches ne se font plus.

LOUVAIN.

En 1382, les gens de Métiers se révolterent contre Wenceslas, Duc de Brabant, & jetterent par les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, dix-sept, tant Echevins que Conseillers du Magistrat. Ils prirent ensuite les armes contre leur Prince, & désolerent le Brabant; étant enfin assiégés & pressés, ils implorerent sa clémence, & obtinrent leur pardon à l'instance d'Arnould de Hornes, Evêque de Liege. Les plus coupables furent néanmoins punis, & les Tisserands, premiers auteurs de la révolte, furent exilés : ils se retirerent pour la plupart en Angleterre, où ils ont introduit les fabriques de draps.

Louvain étant ainsi presque dépeuplé, faute de commerce & d'habitants, Jean IV, Duc de Brabant, y fonda, l'an 1426, du consentement du Pape Martin V, une Université, qui est devenue dans la suite très-célebre. Les premiers Docteurs y furent envoyés des Universités de Paris & de Cologne. Elle a éte enrichie depuis de plusieurs beaux privileges par les Papes & par les Souverains du Pays ; on y donna la premiere

Université de Louvain.

LOUVAIN. leçon le premier Septembre 1426. Cinq ans après, le Pape Eugene IV permit d'y enseigner la Théologie, ce qui n'avoit pas été accordé dans sa premiere institution. En 1726, on y célébra solemnellement le troisieme Jubilé de son établissement, & Mgr. de Smet, Evêque d'Ypres, (anciennement Professeur à Louvain,) y officia.

Parmi plus de quarante Colleges tenus par des Etudiants en diverses Sciences, il y en a quatre où l'on enseigne la Philosophie, nommés *Pédagogis*; qui sont *le Lis*, *le Château*, *le Faucon* & *le Porc;* ils ont été fondés tous quatre au commencement de l'Université, & retiennent encore le nom de l'enseigne des maisons où ils ont été établis. C'est d'un de ces quatre Colleges qu'on déclare annuellement le Premier de la promotion, à la mi-Octobre : on a coutume de le reconduire en triomphe en son lieu natal, où il est reçu avec beaucoup d'honneur, & par une cavalcade d'Etudiants.

La Théologie, l'un & l'autre Droit, la Médecine & les Mathématiques, s'enseignent aux Halles, qui ont été bâties en 1317, pour l'usage des Drapiers, &

qui ont été cédées depuis pour y enseigner ces Sciences. On les a rebâties magnifiquement l'an 1685, & augmentées l'an 1724 d'un superbe bâtiment pour y placer la belle Bibliotheque, qui a été léguée par M. Dominique Snellaert, autrefois Professeur en Philosophie, & Chanoine d'Anvers. Ces places méritent la vue des Etrangers.

LOUVAIN.

Les Langues Hébraïque & Grecque, l'Histoire & la Langue Françoise s'enseignent au College des Trois-Langues, qui a été fondé l'an 1517, par Jérôme de Busleyde, Prévôt d'Aire, Chanoine de Malines, & Conseiller de l'Empereur Charles-Quint.

Le Recteur-Magnifique est le Chef de l'Université; il possede cette dignité trois mois de suite, lesquels étant écoulés, on le continue ordinairement pour trois autres. On le choisit par tour dans les cinq Facultés. Son Tribunal étend sa Jurisdiction sur tous ceux qui dépendent de l'Université. Outre la Charge de Recteur, il y en a deux autres fort honorables; celle de Conservateur des Privileges de l'Université, & celle de Chancelier, qui est élective, & attachée à la Prévôté de l'Eglise de St. Pierre.

Colleges de Louvain.

I. Le grand College, dit du St. Eſprit, a été fondé l'an 1432, par Louis de Rycke, pour des Théologiens; il s'eſt accru enſuite conſidérablement par le grand nombre de fondations qu'on y a ajoutées. On y a conſtruit, l'an 1720, une Chapelle magnifique, & enſuite d'autres beaux bâtiments.

II. Le petit College des Théologiens fut bâti l'an 1560, parce qu'il fallut ſéparer les Etudiants, qui étoient en trop grand nombre dans le premier College. Il a été rebâti l'an 1719.

III. Le College du Pape Adrien VI, fut commencé l'an 1512, lorſque ce Pape n'étoit encore que Doyen de ſaint Pierre à Louvain, & fut achevé lorſqu'il étoit élevé au Pontificat.

IV. Le College du Roi fut fondé l'an 1579, par le Roi Philippe II, qui voulant donner de bons Paſteurs à ſon Pays, infecté par les héréſies, fonda deux Colleges, celui-ci à Louvain, & un autre à Douay : quelques Abbayes furent obligées de contribuer à leur entretien.

V. Le Séminaire de Liege, pour des Théologiens, doit ſes commencements au Prince Erneſt de Baviere, Electeur

de

de Cologne, & Prince de Liege, l'an 1605.

Colleges de Louvain.

VI. Le College de Bay fut fondé l'an 1614, par Jacques de Bay, Docteur en Théologie, & Doyen de Saint-Pierre, qui laissa ses revenus & ceux de son oncle, Michel de Bay, aussi Docteur, pour l'entretien de quelques Théologiens.

VII. Le College Malderi fut fondé pour des Théologiens, l'an 1633, par Jean Malderus, Docteur en Théologie & Evêque d'Anvers.

VIII. Le College de Saint-Willebrord ou de Bois-le-Duc, a été fondé l'an 1625, par Nicolas Zoesius, Evêque de Bois-le-Duc.

IX. Le College Divæi doit ses commencements à Grégoire Divæus, natif de Louvain, qui laissa, en 1575, sa maison & ses revenus pour l'entretien des Théologiens.

X. Le College de Hollande fut érigé l'an 1616, pour l'entretien des Théologiens de cette Mission.

XI. Le College des Hibernois fut établi l'an 1623 par les soins d'Eugene Mattheus, Archevêque de Dublin, pour des Théologiens de ce Pays; il reçoit

ses appointements de la Congrégation *de Propagandâ fide* à Rome.

Colleges de Louvain.

XII. Le College de Viglius, qui est pour des Théologiens, a été fondé l'an 1569 par Viglius Zuichemius, Chef-Président, Chancelier de l'Ordre de la Toison d'or, & Prévôt mitré de Saint-Bavon à Gand.

XIII. Le College d'Arras a été fondé l'an 1519 pour des Théologiens, par Nicolas de Ruistre, Evêque d'Arras & Prévôt de St. Pierre à Louvain.

XIV. Le College de Saint-Yve ou des Bacheliers, fut fondé l'an 1483, par Robert de Lacu, Docteur en Droit, pour des Etudiants de la même Faculté. Il y a une Bibliotheque publique.

XV. Le College Van-Daele fut fondé l'an 1569 par Pierre Van-Daele, Docteur en Droit & Doyen de Saint-Martin à Alost.

XVI. Le College de Savoie a été fondé l'an 1551 par Eustache Chapuys, natif d'Annecy, Conseiller de l'Empereur Charles-Quint, qui mourut, laissant tous ses biens pour des Savoyards qui viendroient étudier à Louvain.

XVII. Le College de Saint-Donat eut pour fondateur, l'an 1488, Antoine Ha-

neron, & enſuite Jean Carondelet, Prévôts de Saint-Donat à Bruges : ce dernier fut auſſi Archevêque de Palerme, en Sicile, & Chef-Préſident du Conſeil-Privé.

COLLEGES DE LOUVAIN.

XVIII. Le College de Luxembourg a été fondé l'an 1619, par Jean Mylius, Luxembourgeois, Docteur en Droit : ce College a été rebâti & achevé en 1757.

XIX. Le College de Winckelius fut fondé l'an 1554, pour des Etudiants en Droit, par Jean de Winckel, Docteur en Médecine.

XX. Le College de Breugel a été érigé l'an 1577 par Pierre Breugel, Docteur en Médecine, pour de jeunes Médecins.

XXI. Celui de Jean Pels a été fondé l'an 1584.

XXII. Celui de Ste. Anne, l'an 1559, par Nicolas Goblet, Prévôt de Dinant.

XXIII. Le College de Driutius a été fondé l'an 1559 par Michel Driutius, Docteur en Droit, & Doyen de Saint-Pierre.

XXIV. Celui de Marcel Craendonc a été commencé l'an 1574.

XXV. Celui de Mons, par Jean de

Colleges de Louvain.

Béviene, Docteur en Droit, l'an 1596.

XXVI. Le College de Henri de Hauterlé, Ecolâtre de St. Pierre, fondé l'an 1499.

XXVII. Le College, dit le Patrimoine de Christ, a été fondé l'an 1633 par François Hovius, Pasteur de Sainte-Walburge à Anvers.

XXVIII. Le College de l'Ordre Teutonique, l'an 1621, par le Commandeur-Provincial du Bailliage des Vieux-Joncs.

XXIX. Le College dit *Alticollense*, y a été transféré de l'Université de Cologne l'an 1686, par Jean Neercassel, Evêque de Castorie, & Vicaire-Apostolique des Provinces-Unies, pour des Théologiens de sa Mission.

XXX. Le College de Standonck a été fondé vers l'an 1490, par Jean Standonck, Malinois, Docteur de l'Université de Paris, pour des pauvres Etudiants en Philosophie, qui portent un habillement distingué. *

XXXI. Le College de la Sainte-Tri-

* Ils ne le portent plus.

nité, ou le nouveau College, eſt celui où l'on enſeigne les Humanités. Il a été commencé l'an 1657; c'eſt un double bâtiment, vaſte & magnifique, ayant une belle façade.

COLLEGES DE LOUVAIN.

XXXII. Le College de St. Michel a été fondé l'an 1670, par Laurent Zoénius, Licencié en Théologie.

XXXIII. Le College de Malines a été rétabli vers l'an 1675, par le Magiſtrat de cette Ville.

XXXIV. Le C[illegible] de l'Ordre de Prémontré fut for[illegible] [illegible] 1571, par les Abbés de Grimbergue, de Tongerlo, d'Everbode, de Parcq & de Ninove, pour leurs Religieux: il a été rebâti magnifiquement l'an 1752, aux fraix de ces Abbayes.

XXXV. Le College des Chanoines Réguliers a eu pour fondateurs, l'an 1618, les Prieurs de Groenendael, Bethléem & autres, pour des Chanoines de leur Ordre.

XXXVI. Le College d'Alne fut fondé l'an 1629, par Dom Edme Jouvent, Abbé d'Alne, de l'Ordre de Cîteaux.

XXXVII. Le College de Villers a été fondé l'an 1660, par l'Abbé de Villers, du même Ordre.

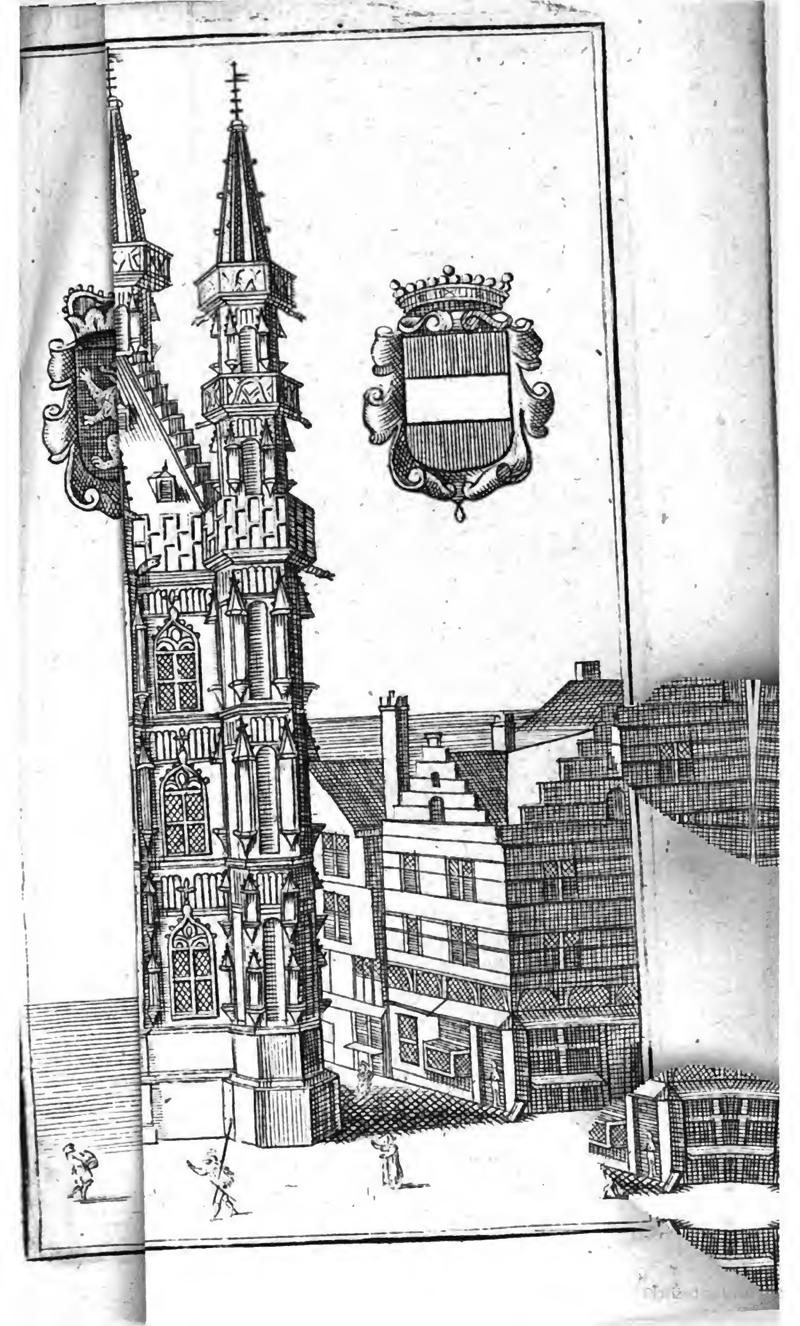
LOUVAIN.

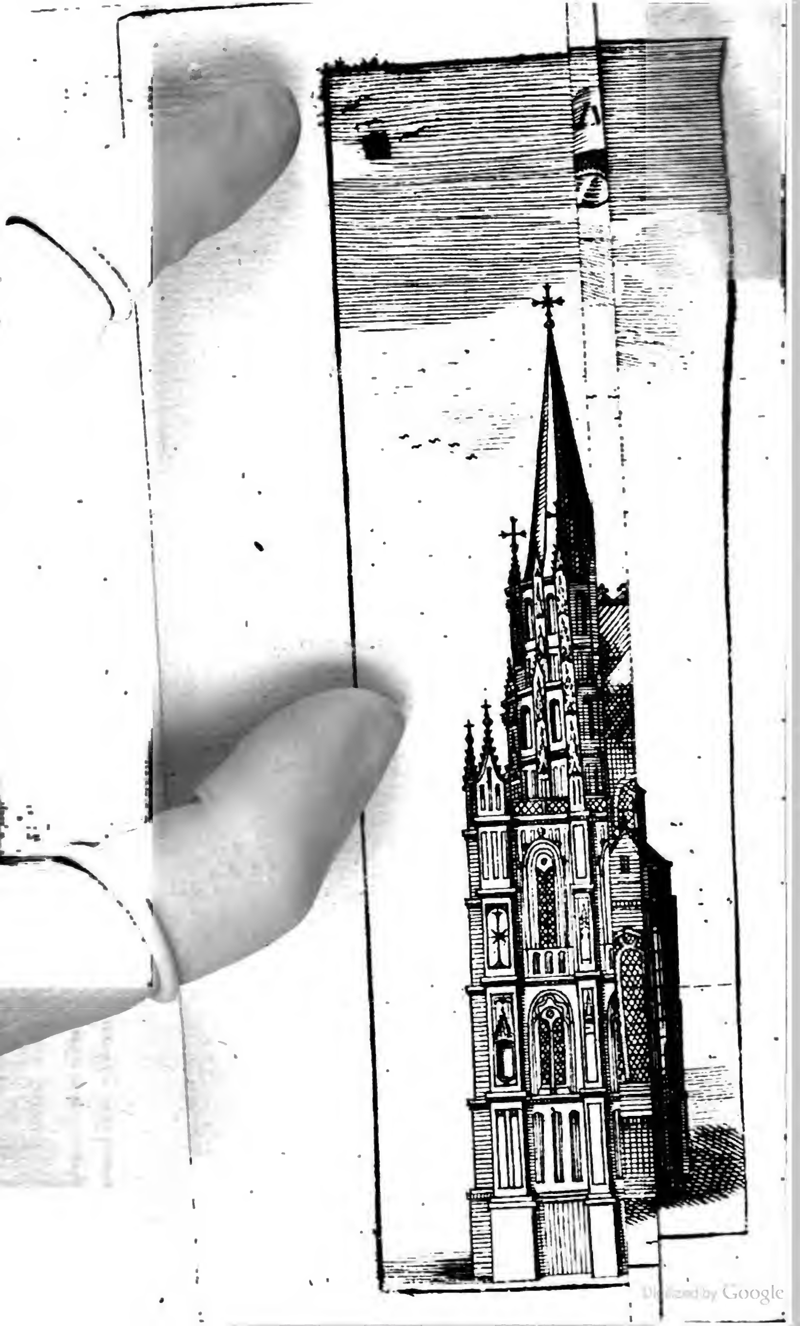
Parmi les autres bâtiments publics, est l'Hôtel-de-Ville, qui se fait admirer par sa belle architecture, & le grand nombre de figures dont elle est ornée. La premiere pierre y fut mise l'an 1440, & le bâtiment fut achevé dix ans après. On l'a fort embellie en-dedans depuis l'an 1710.

Parmi les Eglises, la principale est la Collégiale de Saint-Pierre, qui est une des plus magnifiques du Pays. Il ne manque rien à sa symmétrie, comme on pourra voir par le plan ci-joint, auquel on a ajouté la tour, telle qu'elle étoit avant l'an 1604, lorsqu'un gros vent la fit tomber au mois de Janvier. Elle passoit pour un chef-d'œuvre, ayant 533 pieds de hauteur, avec deux latérales, qui en avoient chacune 430.

Lambert, Duc de Brabant, qui a fait bâtir cette Eglise, environ l'an 1045, y a aussi fondé dix-huit Prébendes, qui ont pour Dignités un Prévôt, un Doyen & un Chantre. Ces Canonicats sont, pour la plupart, annexés à des Professeurs, tant en Théologie qu'en Droit, & autres Sciences. Il y a encore dix autres Canonicats d'une seconde fondation.

Au milieu du Chœur de cette Egli-





ſe, eſt le tombeau d'Henri IV, Duc de Brabant, enterré l'an 1235. Il y a auſſi une Image miraculeuſe du Sauveur, dont on voit un bras détaché de la Croix: on dit qu'il arrêta autrefois un voleur, qui s'étoit laiſſé enfermer de nuit pour prendre les ornements de cette Image. Derriere le Chœur, il y a une Chapelle où repoſent les Reliques de la Bienheureuſe Vierge Marguerite de Louvain, qui fut aſſaſſinée l'an 1225.

LOUVAIN.

Les autres Paroiſſes ſont, St. Michel, bâtie l'an 1165. Saint-Jacques eſt une Collégiale, avec un Doyen & onze Chanoines; ils s'y établirent l'an 1454, ayant été premiérement fondés l'an 1036 au Village d'Aincourt, dans le Wallon Brabant. Sainte-Gertrude eſt une Abbaye Ducale de Chanoines Réguliers de ſaint Auguſtin, fondée l'an 1206, par Henri I, Duc de Brabant; avant l'an 1449, ce ne fut qu'une Prévôté. Ses Religieux doivent, avant que d'y entrer, faire preuves de huit quartiers de Nobleſſe. Celle de Saint-Quentin eſt la cinquieme Paroiſſe.

Les autres Egliſes les plus remarquables ſont, celle des Peres Jéſuites, qui eſt une des plus belles du Pays, bâtie

LOUVAIN.

à la moderne, & consacrée le 24 Février 1666. La Chaire du Prédicateur est d'une structure admirable : ces Peres y sont depuis l'an 1562. Les Dominicains y ont trois Couvents; le premier fondé l'an 1256, par Henri VI, Duc de Brabant; les Récollets y sont venus s'établir en 1231; les grands Carmes y sont depuis l'an 1531; les Chartreux, depuis l'an 1489; ces Peres ont un très-beau Cloître, où il y a des vitres parfaitement bien peintes; les Augustins y sont depuis l'an 1280; ces Peres conservent dans leur Eglise le précieux dépôt d'une sainte Hostie, miraculeusement convertie, l'an 1374, en forme de viande, à Middelbourg, en Zélande. En voici l'histoire, telle que l'on la raconte dans le Pays.

Un Valet ayant été menacé par sa maîtresse d'être chassé, s'il n'alloit à la Communion, il hazarda d'y aller sans s'être confessé; mais aussi-tôt qu'il eut reçu la sainte Hostie, elle fut changée dans sa bouche en un morceau de chair. Le Prêtre qui distribuoit la Communion, la retira de la bouche de ce scélérat. La sainte Hostie fut transportée à Cologne, où elle a été en grande vénération; mais

quelque temps après, l'Archevêque de Cologne ayant accordé au Pere Jean van der Geeſt, Religieux Auguſtin, qui étoit ſon Confeſſeur, de tranſporter une partie de cette Hoſtie à Louvain, il arriva, par un nouveau miracle, qu'elle ſe ſépara en deux parties, dont l'une ſe conſerve encore dans l'Egliſe des Auguſtins à Cologne, & l'autre à Louvain.

On y voit encore le Prieuré de Saint-Martin, de Chanoines Réguliers, fondé l'an 1433; des Capucins, deux Couvents de Carmes déchauſſés, des Minimes, des Prêtres de l'Oratoire, & des Alexiens.

Les Monaſteres de Religieuſes ſont, l'Abbaye de la Vignette, de l'Ordre de Cîteaux; les Dames Blanches, de l'Ordre de ſaint Auguſtin, dites ſur *la Half-Straete*, & les Dames Angloiſes; les Annonciades, les Clariſſes, les Dominicaines, les Carmélites chauſſées & déchauſſées; les Pénitentes, les Sœurs Noires, les Hoſpitalieres, les Urſulines, & deux Béguinages, outre un grand nombre de Chapelles.

L'Univerſité de Louvain a toujours été féconde en Hommes de Lettres & en célebres Profeſſeurs : on n'entre-

Celebres Docteurs de Louvain.

prendra point ici de les nommer tous; on en peut voir les noms & souvent les portraits, dans le Livre intitulé : *Bibliotheca Belgica*, & dans l'*Histoire des Hommes de Lettres des Pays-Bas*, dont M. l'Abbé Paco a déja donné plus d'un volume : il y en a cependant quelques-uns que l'on ne peut se résoudre à passer sous silence. Celui de tous ces Docteurs, à qui sa réputation & sa science ont procuré de plus grands avantages, a été, sans contredit, le Pape Adrien VI, natif d'Utrecht, qui fut reçu Docteur en Théologie à Louvain, l'an 1491. Il se nommoit *Adrien-Florent Boyens;* il fut Précepteur de Charles V, qui après lui avoir fait donner le Chapeau de Cardinal, le fit ensuite élever au souverain Pontificat. On peut dire que jamais Précepteur n'a été si bien récompensé de ses services. Il faut avouer aussi que Charles V étoit le seul éleve qui fût assez puissant pour procurer à son Précepteur une pareille récompense.

On doit encore compter parmi les illustres Professeurs de Louvain, le fameux Juste-Lipse, si savant dans les antiquités Romaines, quoiqu'il n'ait pas fait une aussi grande fortune. Il étoit né

dans un Bourg ſitué à trois lieues de Bruxelles, que l'on nomme *Overiſque*, ou, pour abréger, *Iſque*, où l'on voit encore ſa maiſon & ſon portrait : l'on y a ajouté à ſon nom le titre de *Conſeiller de l'Empereur Charles V*. On raconte que l'Archiduc Albert & l'Infante Iſabelle-Claire-Eugénie lui firent un jour l'honneur d'aſſiſter à une de ſes Leçons.

Les anciens Docteurs de Louvain ont donné une édition des Ouvrages de ſaint Auguſtin, faite ſur un grand nombre de vieux Manuſcrits qu'ils avoient raſſemblés. Cette édition eſt encore conſultée par les Savants, ſans que celle que les Bénédictins de la Congrégation de St. Maur ont publiée en France, ait entiérement effacé ſa réputation. Les différentes manieres d'entendre & d'expliquer la Doctrine de ce Pere, ont donné lieu aux diſputes ſur la grace, qui ont tant agité l'Egliſe de France, & qui ſont nées dans l'Univerſité de Louvain. Michel de Bay, plus connu ſous le nom de Baïus, crut avoir ſaiſi les vrais ſentiments de ſaint Auguſtin ſur ces matieres abſtraites & difficiles à pénétrer. Ses opinions furent vivement attaquées par le Jéſuite Leſſius, qui demeuroit

LOUVAIN.

alors à Louvain, & par des Docteurs de l'Université, qui pensoient différemment. Elles furent censurées à Rome, & ensuite renouvellées par Cornélius Jansénius, Evêque d'Ypres, qui avoit été Disciple de Baïus: il crut donner un nouveau jour à la Doctrine de son Maître, par son Livre intitulé : *Augustinus*, qui ne parut qu'après sa mort, & dont on fit trois éditions; l'une à Louvain, l'autre à Paris, & la troisieme à Rouen.

Baïus étoit né dans un Village du Territoire d'Ath; & il fut du nombre des quatre Inquisiteurs, nommés dans le Placard de Philippe II, par lequel ce Prince prétendoit établir dans les Pays-Bas le Tribunal de l'Inquisition. Il fut dans la suite Professeur en Théologie à Louvain, & il se soumit à la Censure prononcée contre sa Doctrine. Quant à l'Evêque d'Ypres, il avoit protesté dans son Testament, qu'il soumettoit la sienne au Jugement du St. Siege; mais l'un & l'autre laisserent après eux de zélés défenseurs de leurs opinions, dont plusieurs ont été des Ecrivains très-célebres, quoique plus recommandables par leurs talents que par leur docilité.

Les disputes occasionnées par les Cen-

ſures prononcées contre Baïus, & contre les cinq Propoſitions, extraites, quant au ſens, du Livre de Janſénius, ſont fort ralenties dans les Pays-Bas; mais elles ſubſiſtent encore dans le Royaume de France, & dans la Province d'Utrecht.

Il y a eu dans ces derniers temps, un Docteur très-célebre à Louvain ; c'eſt le fameux Van-Eſpen, homme très-verſé dans le Droit civil & canonique, qui ſe fit une grande réputation par ſes Ouvrages, quoique tous ſes ſentiments particuliers ne ſoient pas généralement approuvés. Son attachement à la Doctrine de Janſénius lui attira de fâcheuſes affaires, qui l'obligerent, ſur la fin de ſes jours, à quitter Louvain.

Il y a dans l'Univerſité une Bibliotheque nombreuſe, que l'on a placée dans un magnifique bâtiment, qui fut conſtruit en 1724. Les fonds deſtinés à l'entretien de cette Bibliotheque, ont été conſidérablement augmentés par une ſomme modique, impoſée ſur les Grades Académiques. Malheureuſement pluſieurs des Manuſcrits qui ont autrefois ſervi aux éditions données par les anciens Docteurs de Louvain, ne s'y trou-

LOUVAIN.

vent pas ; ils appartenoient autrefois aux différents Colleges, dont les Présidents n'ont pas toujours été assez attentifs à les conserver : s'ils eussent été tous réunis dans cette Bibliotheque, elle seroit sans contredit très-riche & très-précieuse.

L'Université de Louvain a de grands Privileges. Le Pape Sixte V lui accorda, l'an 1583, le droit de nomination à plusieurs Bénéfices des Pays-Bas; c'est en vertu de ce droit que les Professeurs & les Etudiants obtiennent les Bénéfices du Pays. Le même Privilege fut accordé l'an 1513, à la Faculté des Arts en particulier, par le Pape Léon X, qui l'étendit encore sur les Prébendes & autres Bénéfices du Diocese de Tournay & du Pays de Liege. Les Papes Adrien VI, Clément VII, Grégoire XIII & Paul V, ont confirmé tous ces Privileges; & les Souverains du Pays-Bas les ont toujours maintenus.

A la fin du cours de Philosophie, on propose aux Etudiants diverses questions difficiles à résoudre, & celui qui en donne la solution dans un très-court espace de temps, est déclaré le *Premier* de sa Licence ; on en donne aussi-tôt avis à la Ville où il est né, & il y fait

ensuite son entrée avec une pompe extraordinaire.

Louvain.

Par un Edit de Sa Majesté l'Impératrice-Reine, donné le 22 Décembre 1755, il est défendu à tous les Sujets de Sa Majesté Impériale, de quelque état ou condition qu'ils soient, d'aller faire des cours de Philosophie ailleurs que dans l'Université de Louvain, ou dans d'autres Universités soumises à sa domination, sans une permission spéciale, & par écrit du Gouvernement.

Louvain se glorifie de n'avoir jamais été pris par les armes. En 1542, Martin Rossem, Général des Gueldrois, l'attaqua inutilement. En 1572, Guillaume, Prince d'Orange, fut obligé d'en lever le siege, par la vigoureuse résistance des Bourgeois, secondés des Etudiants. On y célebre tous les ans, le premier Dimanche de Juillet, la Fête de sa Délivrance. En 1635, les Hollandois & les François y mirent le siege, qu'ils furent obligés de lever peu de temps après, à cause de la famine, qui détruisoit leur armée.

Le 5 Août 1710, des François, conduits par le Partisan Du Moulin, y entrerent par surprise; mais ils furent re-

LOUVAIN. poussés par les Bourgeois, & obligés de se retirer avec perte. Cette bravoure leur fit mériter une clef d'or, qui leur fut envoyée de la part de l'Empereur Charles VI, en reconnoissance de leur fidélité; on la conserve à l'Hôtel-de-Ville.

LE QUARTIER DE LOUVAIN.

Il consiste en dix-sept Mairies, en y comprenant aussi quelques petites Villes; Heverlé, Herent, Arschot, Lubeeck, Sainte-Aghtenrode, Cacchevin, Sichem, Haelem, Tirlemont, Leau, la Gheete, Cumptich, Gest-à-Gerompont, Judogne, Orp-le-grand, Aincourt, Jeandrain & Hannut. Il y a un Receveur du Roi, & un de la part des Etats de Brabant. Les Abbayes de Parc, de Vlierbeeck, de Valduc, de Florival & du Parc-des-Dames; les Prieurés de Heverlé, de Bethléem & de Terbanc, & la Prévôté de Ghempe, sont toutes assez près de la Ville.

L'Abbaye de Parc, de l'Ordre de Prémontré, fut fondée par Godefroi *le Barbu*, Duc de Brabant, qui convertit, l'an 1129, son parc, où il nourrissoit des bêtes

bêtes fauves, en un Monaſtere, qui en porte le nom. L'Abbé a le titre d'Archi-Chapelain du Duc, & confere quantité de Cures à ſes Religieux.

Vlierbeeck fut premiérement une Prévôté, fondée par le même Duc Godefroi, environ l'an 1125, & annexée à l'Abbaye d'Affligem; juſqu'à ce que les Religieux euſſent obtenu, l'an 1259, du Pape Alexandre IV, un Abbé particulier de leur Maiſon.

Le Prieuré de Terbanc, Religieuſes de l'Ordre de ſaint Auguſtin, fut fondé par Henri IV, Duc de Brabant, l'an 1216.

L'Abbaye de Valduc, de l'Ordre de Cîteaux, a auſſi été fondée l'an 1230, par Henri IV, Duc de Brabant, & ſa fille Marguerite y fut Abbeſſe.

L'Abbaye du Parc-des-Dames, du même Ordre, fut fondée au Village de Weſemael, l'an 1215, par le même Duc, & par les anciens Barons de Rotzelaer.

Celle de Florival fut fondée l'an 1200, pour des Religieuſes de l'Ordre de St. Benoît, qui prirent, l'an 1218, la Regle de St. Bernard.

La Prévôté de Ghempe, Religieuſes

LOUVAIN.

de l'Ordre de Prémontré, qu'on nomme aussi l'Isle-du-Duc, a été fondée l'an 1219, par Regnier d'Udechem.

Le Prieuré des Céléstins, à Heverle, joignant la Dile, a été fondé l'an 1521, par Guillaume de Croy, Seigneur de Chievres, & Marguerite de Hamal son épouse; c'est l'unique Monastere de cet Ordre qui se trouve aux Pays-Bas. Les tombeaux magnifiques des illustres Maisons de Croy & d'Arschot sont dans cette Eglise, ainsi que leur Généalogie, depuis Adam : on n'en a jamais fait aucune qui remonte si haut. Près de ce Monastere, il y a un beau Château appartenant au Duc d'Aremberg.

Le Prieuré de Bethléem, situé au Village de Hérent, est de Chanoines Réguliers, fondé l'an 1407, par Godefroi de Curia, Curé d'Osterheym. Il est contigu à la montagne, dite Roesselberg, qui a été coupée l'an 1731, par ceux de Malines, lorsqu'ils ont fait le pavé vers Louvain.





LE MARQUISAT

DU SAINT-EMPIRE.



LE Marquiſat du Saint-Empire fait une des XVII Provinces des Pays-Bas; mais il comprend ſeulement la Ville d'Anvers & ſon Territoire, connu en Latin ſous le nom de *Marchionatus Sacri Romani Imperii.* L'Empereur Othon II l'inſtitua en faveur de Gerberge, ſa tante, veuve de Louis d'Outremer, Roi de France. Quelques Hiſtoriens néanmoins rapportent ſon inſtitution aux ancêtres de Pepin de Landen. Charles, fils de Gerberge, prit la qualité de Marquis du Saint-Empire, comme héritier de ſa mere. Après la mort d'Othon, ce Marquiſat paſſa ſous la domination de Godefroi d'Ardenne, avec la baſſe Lorraine. Enſuite l'Empereur Henri IV le

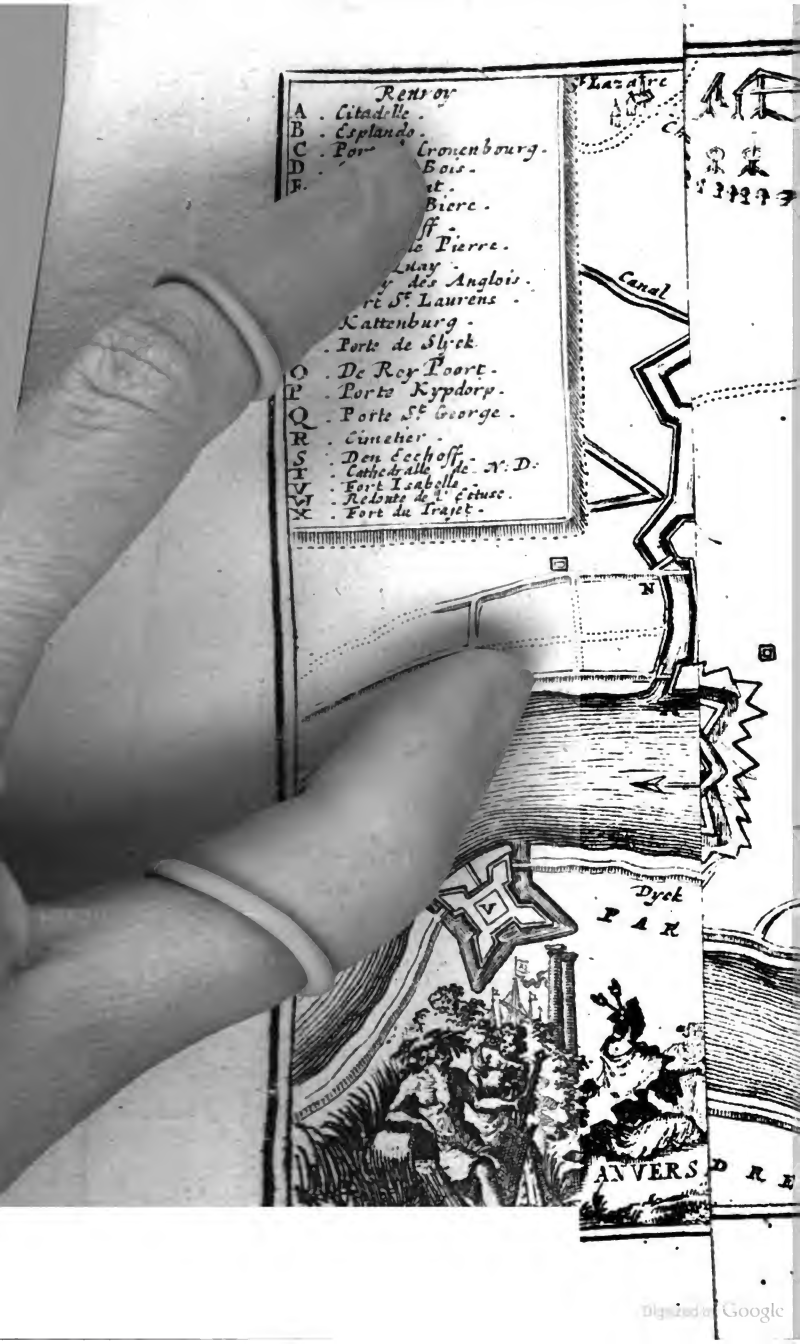
Marquisat du St. Empire.

donna au célebre Godefroi de Bouillon, depuis Roi de Jérusalem, en lui accordant aussi l'Investiture de la basse Lorraine. Ils passerent ensuite l'un & l'autre aux Ducs de Brabant.

Ce Marquisat étoit autrefois d'une plus grande étendue, puisque du temps de Charlemagne, il ne comprenoit pas seulement la Ville d'Anvers, mais aussi celles de Gand, de Termonde; de Tournay, de Valenciennes, & les Châteaux qui étoient sur l'Escaut. Il est à présent composé des Quartiers de Liere, Ryen, Santhoven, Arckel, Herentals, Ghele, Hooghstrate, Turnhaut, Bréda & Berg-op-Zoom; mais les deux derniers sont sous la domination des Hollandois. *

* Les armes de cette Province sont d'argent à trois tours de gueules, entretenues par trois murs de même, les deux du chef surmontées par deux mains appaumées de carnation, posées l'une en bande, & l'autre en barre au chef de l'Empire.




Renvoy
A . Citadelle .
B . Esplando .
C . Por Cronenbourg .
D . Bois .
O . De Rey Poort .
P . Porte Kypdorp .
Q . Porte St. George .
R . Cimetier .
S . Den Eechoff .
T . Cathedralle de N: D .
V . Fort Isabelle .
W . Redonte de l' Ecluse .
X . Fort du Trajet .
Lazare
Canal
N
V
Dyck
PAR
ANVERS

LA VILLE D'ANVERS.

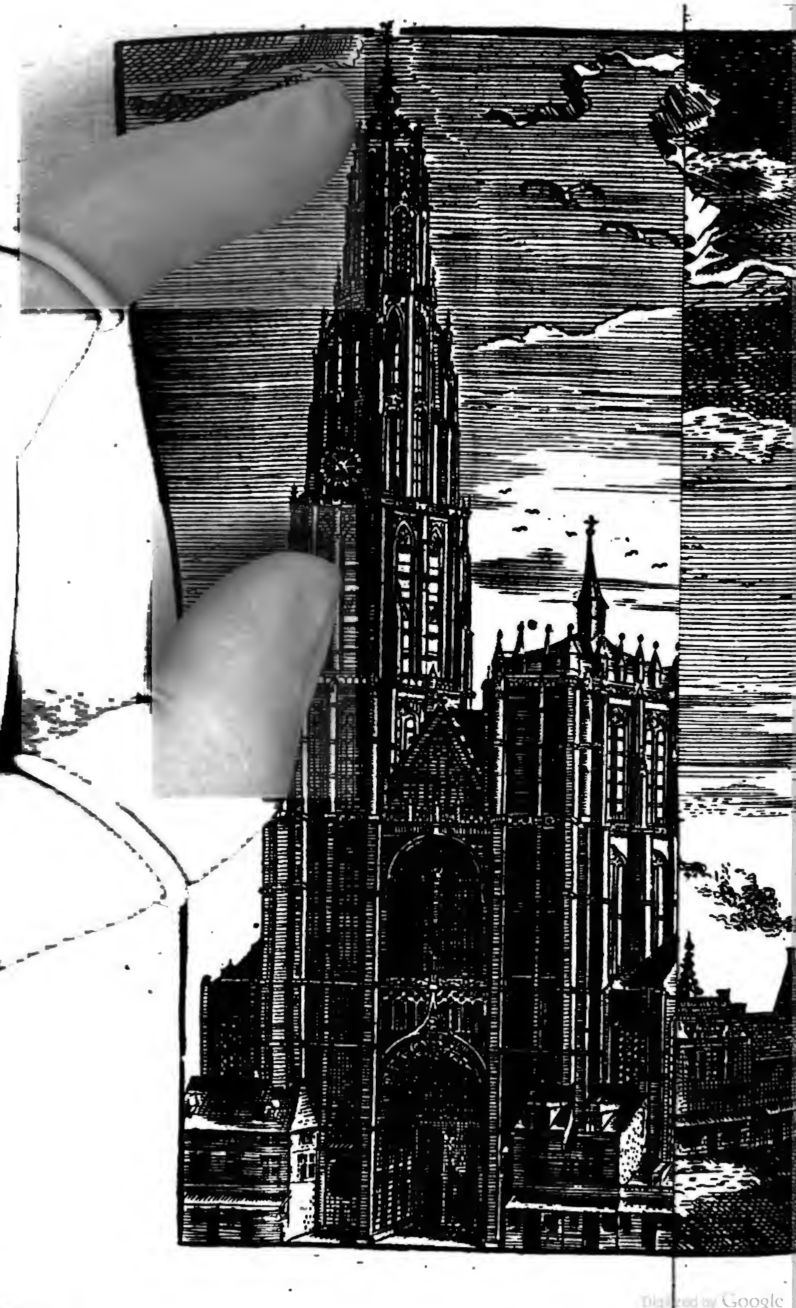
SOn origine eſt fabuleuſe, comme l'eſt ordinairement celle des grandes Villes; on prétend qu'elle a tiré ſon nom de la main, jettée dans l'Eſcaut, que Salvius Brabon avoit coupée au Géant Antigone, qui demeuroit ſur les bords de cette riviere. En Langage du Pays, *Handt* ſignifie main, & *werpen*, jetter; d'où l'on dit que le nom d'*Antwerpen* a tiré ſon origine. Dans certaines Fêtes, & particuliérement celle de l'*Ommeganck*, on voit des repréſentations de Châteaux, & la figure d'un Géant; & même les armes de cette Ville ſont un Château triangulaire; & les deux mains qu'on y a ajoutées depuis, ſont des pieces parlantes, rapportées à cette fable.

Cette Ville, qui eſt une des plus riches & des plus belles du monde, eſt ſituée dans une plaine à la droite de l'Eſcaut, où cette riviere ſépare le Duché de Brabant du Comté de Flandres. Les Ducs de Brabant, Jean I, Jean III & Char-

Anvers. les-Quint, la firent agrandir. Elle a deux cents douze rues, vingt-deux Places publiques, des maiſons propres & magnifiques, & des édifices ſacrés & profanes d'une beauté merveilleuſe.

Elle eſt environ à dix-ſept lieues de la mer, entre Bruxelles, Malines, Louvain & Gand ; elle a communication avec la premiere par le moyen d'un Canal, qui aboutit à la riviere de Rupel, & ſe jette dans l'Eſcaut près du Village de Willebroeck, où il arrive chaque jour deux barques qui tranſportent les paſſagers. Son Port, formé par l'Eſcaut, eſt très-beau & très-commode ; il y a encore huit Canaux principaux, par où les vaiſſeaux peuvent entrer dans la Ville : le plus grand en peut contenir juſqu'à cent.

Toutes ces commodités rendoient cette Ville autrefois la plus marchande des Pays-Bas, & les bateaux y abordoient en ſi grande quantité, que pour arriver au lieu de décharge, ils devoient attendre pluſieurs ſemaines avant que d'avoir leur tour. On y comptoit avant l'an 1550, deux cents mille habitants ; mais depuis la ſéparation des Provinces-Unies, la Ville d'Amſterdam a attiré



presque tout son commerce, en recevant quantité de Marchands, qui en avoient été chassés pour la Religion.

ANVERS.

L'Eglise Cathédrale de Notre-Dame est un ouvrage fort vaste & d'une architecture merveilleuse : sa longueur est de plus cinq cents pieds, sa largeur de deux cents trente, & sa hauteur de trois cents soixante ; elle contient grand nombre de Chapelles, enrichies de colonnes de marbre toutes différentes, & ornées des plus belles peintures de différents Maîtres, qui ont excellé à Anvers plus que dans aucune autre Ville des Pays-Bas.

Philippe II, Roi d'Espagne, y a tenu, le 21 Janvier 1555, un Chapitre de l'Ordre de la Toison d'or, où il créa dix-neuf nouveaux Chevaliers. On comptoit alors parmi ses Chevaliers, outre l'Empereur & Philippe II, Henri VIII, Roi d'Angleterre ; François I, Roi de France ; Ferdinand, Roi des Romains ; Chrétien, Roi de Danemarck ; Maximilien, Roi de Boheme ; Sigismond, Roi de Pologne ; Jean, Roi de Portugal, sans y comprendre d'autres grands Princes & Seigneurs, dont on voit encore les armoiries au Chœur de cette Eglise.

ANVERS.

La tour, qui fut achevée l'an 1518, est des plus hautes & des plus belles du Pays; elle a 466 pieds de hauteur, y compris la croix, qui en a quinze; son cadran a 30 pieds de diametre, & 90 de circonférence. Elle a 33 grosses cloches & deux carillons. On a travaillé à bâtir l'Eglise avec la tour durant quatre-vingts-quatre ans: elle a deux collatérales, trois portes principales de marbre & dorées, 230 arcades voûtées, soutenues par 125 colonnes; & on y voit trente-deux Autels. Les richesses & nommément l'argenterie qui sert au Service divin, sont d'un prix inestimable. Le grand Chœur fut commencé en 1124, & Buichard, Evêque de Cambray, le consacra. Ce fut en cette année que les Chanoines s'y établirent au nombre de douze. Ils avoient été fondés auparavant dans l'Eglise Collégiale de Saint-Michel, par Godefroi de Bouillon, dans le temps qu'il se préparoit pour l'expédition de la Terre-Sainte; mais ils céderent leur Eglise, en 1124, à saint Norbert, Fondateur des Chanoines Réguliers de Prémontré, qu'ils avoient fait venir de France, pour combattre *Tanchelin* ou *Tanquelin*, Héréſiarque du

Histoire de Tanchelin, Héréſiarque du douzieme ſiecle.

douzieme ſiecle, dont on raconte des choſes ſi étonnantes, que l'on ne pourroit croire qu'il ait ſéduit les Peuples à ce point-là, ſi l'on ne ſavoit qu'il y a des temps & des circonſtances où le Fanatiſme s'empare tellement des eſprits, qu'il y éteint en quelque ſorte toutes les lumieres de la raiſon. Cet Héréſiarque étoit d'Anvers; quoique Laïc, il prêchoit publiquement dans les Villes & dans les campagnes ; il enſeignoit que les Sacrements de l'Egliſe Catholique étoient des inventions du Diable ; que les Prêtres, les Evêques & les Papes, n'avoient rien de plus que les Laïcs, & qu'il ne falloit pas payer la Dixme. Il eut bientôt des Diſciples : on accouroit en foule à ſes Sermons ; & comme il avoit le talent de la parole, il fut regardé comme un Prophete envoyé de Dieu, pour éclairer le monde : il acquit un ſi grand crédit ſur l'eſprit du Peuple, qu'il étoit obéi & reſpecté comme un Souverain, & l'on prétend qu'il profitoit de cet aſcendant pour commettre impunément les crimes les plus honteux. Il paroiſſoit en Public, eſcorté de 3000 hommes armés, qui le ſuivoient par-tout : il étoit vêtu ſuperbement, & il marchoit

ANVERS.

avec la pompe & l'équipage d'un Roi. Quand il alloit prêcher, on portoit son étendard devant lui, & ses Gardes avoient l'épée nue à la main. Cet appareil frappoit les yeux du petit Peuple, qui l'écoutoit comme si c'eût été un Ange descendu du Ciel. Il faisoit en même-temps une dépense royale; & pour y subvenir, voici, dit-on, le moyen qu'il employa.

Prêchant un jour devant une grande multitude de Peuple, il fit placer à côté de lui un tableau de la sainte Vierge; & mettant sa main sur cette Image, il lui adressa ces paroles : *Vierge Marie, je vous prends aujourd'hui pour mon épouse.* Puis se tournant vers ses Auditeurs: *Voilà*, dit-il, *que j'ai épousé la sainte Vierge, c'est à vous présentement à fournir aux fraix des fiançailles & des noces.* Ensuite il fit mettre deux troncs à côté de l'Image, l'un à droite, & l'autre à gauche. *Que les hommes*, dit-il, *mettent dans l'un, & les femmes dans l'autre, ce qu'ils veulent me donner; je connoîtrai par-là lequel des deux sexes a le plus d'amitié pour moi, & pour ma nouvelle Epouse.*

Aussi-tôt chacun s'empressa de porter

ſon argent au tronc; & les femmes s'arracherent juſqu'à leurs colliers & leurs pendants d'oreilles, pour y mettre plus que les hommes.

On auroit peine à croire que le fanatiſme & la ſéduction puiſſent aller juſques-là, ſi l'hiſtoire n'en fourniſſoit pas d'autres exemples, ne fût-ce que celui de Jean de Leyde, ce fameux chef des premiers Anabaptiſtes, Tailleur de ſon métier, qui fit autrefois tant de bruit en Allemagne par ſon éloquence naturelle, jointe à une audace & une impoſture à peu près ſemblable à celle de *Tanchelin*.

Saint Norbert & ſes Compagnons, appellés dans les Pays-Bas pour combattre les erreurs & les extravagances de ce fanatique, eurent toutes les peines du monde à détromper les Peuples qu'il avoit ſéduits; ils l'obligerent enfin à quitter le Pays, & il prit le parti de ſe retirer en Italie, habillé en Moine, afin de n'être pas connu pour ce qu'il étoit : il n'y demeura pas long-temps; & à ſon retour, il fut arrêté & mis en priſon, par ordre de Fréderic, Archevêque de Cologne; mais il trouva le moyen de s'évader, & l'on prétend qu'un

ANVERS. Prêtre, conduit par un faux zele, le tua de sa propre main en 1125.

Quoique les Héréfiarques qui ont paru dans la suite, tels que Wiclef, Jean Hus, Jérôme de Prague, Luther & Calvin, n'aient pas donné dans les mêmes excès que ce fanatique séducteur du douzieme siecle, il est pourtant vrai qu'il a été leur précurseur à certains égards, puisqu'ils ont enseigné la même Doctrine que lui sur la plupart de nos Sacrements, & sur la puissance spirituelle de l'Eglise.

Le Diocese d'Anvers est divisé en sept Doyennés, qui sont l'Archiprêtré de la Ville, & les Doyennés d'Anvers, de Liere, de Hérentals, de Bréda, de Berg-op-Zoom & de Hooghstrate, qui contiennent environ 180 Villages, six Chapitres de Chanoines, & quatre Abbayes.

Philippe de Nigri, Doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles, Conseiller Ecclésiastique du Conseil-Privé, & Chancelier de l'Ordre de la Toison d'or, avoit été nommé premier Evêque; mais il mourut l'an 1562, avant d'être sacré.

Evêques d'Anvers. I. François Sonnius, Docteur en Théologie dans l'Université de Louvain,

& premier Evêque de Bois-le-Duc, fut transféré à Anvers l'an 1570: il mourut en 1576; ensuite le siege vaqua douze années, à cause des troubles du Pays.

Evêques d'Anvers.

II. Livin Torrentius, Chanoine-Tréfoncier, Archidiacre & Grand-Vicaire de l'Evêché de Liege, fut sacré l'an 1587, & mourut l'an 1595, après avoir été nommé à l'Archevêché de Malines.

III. Guillaume de Berghes, Grand-Doyen de l'Eglise de Saint-Lambert à Liege, fut sacré l'an 1598 : en 1601, il devint Archevêque de Cambray.

IV. Jean le Mire, Pasteur de l'Eglise de Caubergue, & Chanoine de Sainte-Gudule à Bruxelles, fut sacré l'an 1604: il tint un Synode l'an 1610, & mourut l'année suivante.

V. Jean Malderus, Docteur en Théologie dans l'Université de Louvain, fut sacré en 1611, & mourut en 1633.

VI. Gaspar Nemius, Docteur en Théologie dans l'Université de Douay, fut sacré en 1634; en 1652 il devint Archevêque de Cambray.

VII. Marius-Ambroise Capello, de l'Ordre de St. Dominique, Docteur en Théologie dans l'Université de Louvain, auparavant nommé à l'Evêché

ÉVÊQUES D'ANVERS.

d'Ypres, fut ſacré l'an 1654, & mourut en 1676.

VIII. Aubert van den Eede, Archidiacre d'Anvers, fut ſacré l'an 1677, & mourut en 1678.

IX. Jean-Ferdinand de Beughem, Doyen de l'Egliſe de Sainte-Gudule à Bruxelles, fut ſacré en 1679, & mourut en 1699.

X. Réginald Cools, de l'Ordre de ſaint Dominique, Evêque de Ruremonde, paſſa à l'Evêché d'Anvers l'an 1700, & mourut le 2 Décembre 1706, âgé de près de 90 ans.

XI. Pierre-Joſeph Francken-Sierſtorf, Chanoine-Tréfoncier de l'Egliſe Métropolitaine de Cologne, & Préſident du Séminaire de Saint-Laurent, fut nommé par l'Empereur Charles VI, & fut ſacré à Cologne le 24 Octobre 1711: il mourut à Anvers le 19 Octobre 1727.

XII. Charles d'Eſpinoſa, Religieux de l'Ordre des Capucins, Suffragant du Cardinal d'Alſace, Archevêque de Malines, depuis l'an 1723, fut fait Evêque d'Anvers en 1728 : il y mourut, âgé de 84 ans.

XIII. Guillaume-Philippe de Herzelles, natif de Nivelle, Abbé de Sainte-

Gertrude à Louvain, fut sacré à Malines Evêque d'Anvers, le 19 Mai 1733; il y mourut le 2 Septembre de l'année suivante, à l'âge de 61 ans.

XIV. Joseph-François-Anselme Werbrouck, né à Ypres, passa de l'Evéché de Ruremonde à celui d'Anvers, le 10 Août 1746 : il mourut subitement la veille de Noël, âgé de 55 ans. On doit remarquer ici que le Roi de France, qui étoit alors maître de la Ville d'Anvers, nomma à cet Evêché l'Abbé de Raigecourt, un de ses Aumôniers, qui étoit Chanoine-Tréfoncier de Liege; mais cette nomination n'eut pas lieu.

XV. Dominique de Gentis, Religieux Dominicain, Docteur en Théologie de l'Université de Cologne, fut sacré à Rome Evêque d'Anvers, sur la nomination de l'Impératrice-Reine.

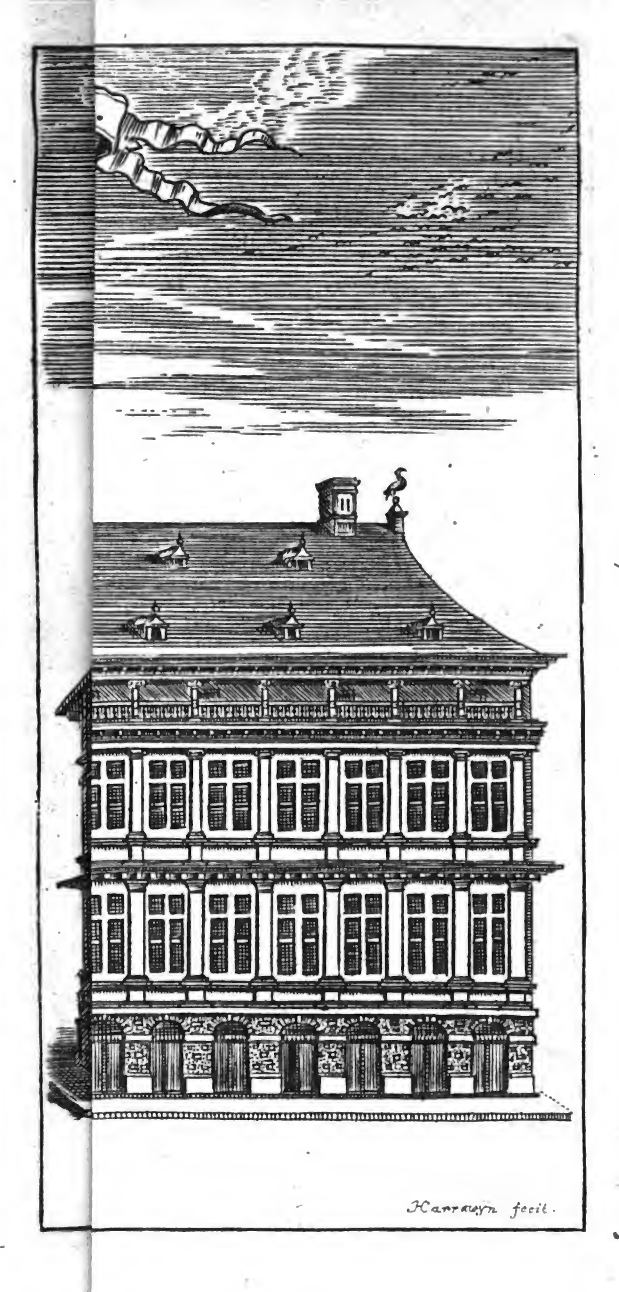
On compte quatre Paroisses dans la Ville d'Anvers. L'Eglise de celle de Saint-Jacques est très-belle : c'est une Collégiale où il y a trente Chanoines, dont les Prébendes ont été fondées par deux Particuliers. Les autres Paroisses sont St. Georges, Saint-André, Sainte-Walburge, dite du *Bourg*, qu'on dit

avoir été bâtie du temps des Gentils, & dédiée à l'Idole Woden, Dieu de la Guerre : comme elle menaçoit ruine à cause de son ancienneté, on y a fait des réparations considérables l'an 1739.

Il y a une grande Place fort large & fort longue, qu'on appelle *la Meire*, où il y a plusieurs belles maisons, & au milieu un beau & grand Crucifix de bronze, de la hauteur de trente-trois pieds, sur un piédestal de marbre : il y fut placé l'an 1635.

L'Hôtel-de-Ville est d'une très-belle architecture, ayant quatre grands corps-de-logis, tous de pierres de taille, & un très-beau frontispice, orné de diverses statues, & surmonté d'un aigle. On commença à le bâtir l'an 1560 : en 1576 il fut brûlé ; mais en 1581, on le rebâtit tel qu'il est à présent. En 1713, le Magistrat fit abattre 29 maisons sur cette grande Place, pour la rendre plus belle & plus spacieuse.

La Place quarrée, qu'on appelle *la Bourse*, mérite d'être vue : les Marchands, tant de la Ville que les étrangers, s'y assemblent journellement vers l'heure de midi. Elle pourroit aller de pair avec les Bourses de Londres & d'Amster-


Harrewyn fecit.

d'Amſterdam, ſi le commerce y étoit égal. Le Magiſtrat la fit bâtir en 1531 pour favoriſer le commerce public : elle eſt ſoutenue par quarante-trois pilliers de pierre bleue, qui forment une galerie tout autour de la Place; ſa longueur eſt de 180 pieds, & ſa largeur de 140. On dit que ce bâtiment a coûté trois cents mille écus. Il y auſſi pluſieurs voûtes ſouterraines qui ſervent de magaſins aux marchandiſes; il y a au-deſſus une grande ſalle, qu'on appelle l'Académie, où l'on enſeigne les principes de Peinture, de Sculpture, d'Architecture, des Mathématiques, &c.

La Maiſon des *Ooſterlingues*, bâtie en 1568, mérite d'être vue; elle eſt faite pour la commodité des Marchands étrangers, ayant 300 chambres à leur ſervice; ſa longueur eſt de 230 pieds, & ſa largeur un peu moins. On y a logé très-ſouvent les Soldats de la garniſon.

La Citadelle eſt des plus régulieres & des plus fortes, ſelon l'ancienne maniere de fortifier; elle eſt de figure pentagone, ayant cinq baſtions qui ſe défendent bien l'un & l'autre, bien terraſſés & contreminés, avec leurs foſſés larges & profonds, qui en rendent les ap-

proches difficiles. Elle a servi de modele à presque toutes celles qui ont été bâties depuis ce temps-là; elle renferme une belle Place d'armes, plusieurs puits, & ses remparts sont bordés de quantité de beaux arbres. Le Duc d'Albe la fit bâtir en 1568, & l'ouvrage fut conduit par Paciotti, fameux Ingénieur, & Architecte d'Urbin, qui en donna le dessein; & par le Colonel Serbelloni, qui employerent aux travaux les Pionniers aussi-bien que les Soldats; ainsi elle fut bientôt en sa perfection. Il n'y a qu'une seule porte; elle a 2500 pas de circuit.

Anvers souffrit beaucoup durant le seizieme siecle, & les guerres civiles, pour la Religion. En 1566, les Protestants pillerent les Eglises & Couvents avec une fureur extrême. Les maux qu'elle souffrit en 1576, surpassent tout ce qu'on pourroit exprimer de cruel & de barbare. Ce furent les Soldats Espagnols qui, s'étant mutinés faute de paiement, se rangerent du côté des Rebelles, surprirent la Ville, & firent un horrible carnage des habitants. Cinq ou six mille Espagnols, qui étoient dans la Citadelle, forcerent le retranchement des Bourgeois, & firent la même chose que



les autres. Plus de 600 maiſons furent brûlées, & près de 10000 hommes y furent tués ou noyés. L'Hôtel-de-Ville & d'autres bâtiments magnifiques furent réduits en cendres, & les richeſſes d'une Ville ſi marchande & ſi puiſſante furent enlevées par des ſcélérats; ce malheur arriva le 4 Novembre, & le pillage dura trois jours.

ANVERS.

François de Valois, Duc d'Alençon, frere de Henri III, Roi de France, avoit été inauguré Duc de Brabant à Anvers l'an 1582; mais il fut obligé d'en ſortir en 1583, le conſeil qu'on lui avoit donné de ſe rendre maître de la Ville ayant été mal exécuté. Ce Prince voyant ſon autorité trop bornée, avoit réſolu de la ſurprendre : il y fit entrer le 17 Janvier 1583, dix-ſept Compagnies d'Infanterie, & il étoit avec ſon armée près des murailles, ſous prétexte de la faire paſſer en revue. Les Bourgeois s'étant apperçus de cette ſurpriſe, commencerent à ſe défendre ſi courageuſement, que les François furent repouſſés juſques hors de la Ville. Plus de 1500 y furent tués, parmi leſquels il y avoit 300 Gentilshommes, & plus de 2000 furent faits priſonniers. Les

ANVERS.

Bourgeois n'y perdirent de leur côté qu'environ 80 hommes. Le Duc d'Alençon après avoir manqué ſon coup, tâcha en vain de s'excuſer & de ſe réconcilier avec les Etats; il ſe retira enſuite en France, où il mourut de déplaiſir.

Siege d'Anvers en 1585.

Le Prince de Parme reprit la Ville d'Anvers le 17 Août 1585, après un ſiege d'un an, qui fut un des plus fameux dont parle l'Hiſtoire. La Ville étoit alors le boulevard du Calviniſme, & de la révolte aux Pays-Bas; elle ne ſe rendit qu'après avoir eſſuyé tous les maux que ſouffre une Place réduite aux dernieres extrémités. Philippe de Marnix, Baron de Sainte-Aldegonde, y commandoit: il avoit été dans la confidence du Prince d'Orange; & depuis ſa mort les Confédérés avoient confiance en lui. Jamais Place ne fut mieux attaquée ni mieux défendue. Le pont que le Prince de Parme fit jetter ſur l'Eſcaut, cette digue fameuſe, ces grandes machines dont il ſe ſervit, ſont des prodiges. Georges Rinaldy, Architecte du Prince de Parme, avoit inventé & dreſſé ce pont, qui fut emporté le 5 Juin, par le moyen de quelques bâteaux chargés de

feu d'artifice, que les Affiégés firent defcendre fur l'Efcaut; l'un creva devant le pont, & en emporta la plus grande partie; 800 hommes furent tués, & un plus grand nombre fut bleffé; le Prince de Parme y courut rifque de la vie. Ce grand Capitaine avoit ofé attaquer Anvers contre le fentiment des Chefs les plus expérimentés, avec une armée de 12000 hommes; même en l'affiégeant, il étoit affiégé par les garnifons des Mécontents de Bruxelles & de Malines.

La Paix ayant été conclue à Munfter, l'an 1648, entre le Roi d'Efpagne, Philippe IV, & les Etats-Généraux, il a été réglé par ce Traité, que nul gros vaiffeau ne pourroit plus venir en droiture à Anvers fans décharger premiérement fes marchandifes en Hollande, d'où elles viennent dans le Pays par des bateaux de tranfport. Cet Article n'a pas peu contribué à la ruine du commerce de cette Ville.

Un foulevement qui furvint l'an 1659 au fujet des Poftes qu'on y vouloit établir, & le châtiment de plufieurs des mutins, l'a auffi fort diminué; car plufieurs furent chaffés, & d'autres qui fe fentoient coupables, fe retirerent ail-

leurs avec leurs familles. Certaine maladie contagieuse, qui s'y fit ressentir l'an 1678, a fort dépeuplé la Ville; de sorte qu'en un même temps on y trouva 1200 maisons vuides.

Il y arriva aussi l'an 1684, une chose fort remarquable : il survint, au mois de Janvier, une gelée si forte, que l'Escaut en fut pris & fermé pendant quelques semaines devant la Ville; de sorte qu'on passa cette riviere en carrosses & charriots, & qu'on tint une espece de foire sur la glace, où l'on avoit construit plusieurs maisons de bois, dans lesquelles on vendit toutes sortes de denrées.

Les Familles Patriciennes de cette Ville étoient Olins, Hoboken, Bode, Volcker, Impegem, Pape & Wilmar. Autrefois tous ceux du Magistrat devoient être issus d'une de ces Familles, mais cela n'est plus en usage. Le Magistrat d'Anvers est composé de deux Bourguemestres & de dix-huit Echevins; outre deux Trésoriers, un Receveur, deux Pensionnaires, quatre Greffiers, quatre Secretaires, & douze Conseillers qui composent le Magistrat inférieur.

ANVERS.

Le Souverain y met aussi deux Officiers; l'un pour l'exécution de la Justice criminelle, qui porte le titre de *Margrave d'Anvers*, ayant sous lui un Lieutenant, dit l'*Escoutette;* l'autre pour l'exécution de la Justice civile, qu'on appelle *l'Amptman.* La Bourgeoisie y jouit de quantité de privileges considérables. Ils ont cinquante-quatre Doyens de l'arriere-Conseil, choisis des vingt-sept Métiers de la Ville; il y a aussi vingt-six Capitaines de Compagnies Bourgeoises, qu'on prend hors des treize Quartiers de la même Ville. Le soin des pauvres y est confié à certaines personnes des plus honorables de la Ville, qu'on nomme *Aumôniers;* mais les grosses avances d'argent qu'ils doivent faire, & les difficultés de cette Charge sont cause qu'elle n'est pas fort ambitionnée. On avoit bâti dans ces derniers temps un très-beau Théatre pour l'Opéra, dont tout le profit revenoit aux Pauvres.

Hommes illustres d'Anvers.

Anvers a produit un si grand nombre d'hommes illustres en toutes sortes de genres, qu'il seroit impossible de les nommer tous. Elle peut se glorifier d'avoir été la Patrie d'Abraham Ortelius,

fameux Géographe; d'Emmanuel Schélestrade, un des Bibliothécaires du Vatican; de Jean-Baptiste Gramaye, célebre Historien; d'Aubert le Mire, en Latin *Miræus;* de Jacques Tirin, de Martin Del Rio, de Daniel Papebrock, de Christophe Butkens, d'Emmanuel Metterens, de François Haræus, de Jean Gruter, & d'une infinité d'autres Savants dans l'histoire sacrée & profane.

On doit encore compter parmi les hommes illustres de la Ville d'Anvers, Christophe Plantin, & Balthazar Moretus, fameux Libraires, dont l'Imprimerie subsiste encore, & dont les Presses sont aujourd'hui principalement employées à donner des Missels ou Bréviaires Romains, & d'autres Livres semblables à l'usage des Gens d'Eglise.

Mais rien ne fait plus d'honneur à la Ville d'Anvers, que les fameux Peintres qu'elle a produits, parmi lesquels Paul Rubens & Jean-Baptiste Vandeick tiennent incontestablement le premier rang.

Fameux Peintres d'Anvers.

Rubens n'étoit pas né à Anvers: il naquit à Cologne, où son pere s'étoit retiré pendant les troubles des Pays-Bas; ce qui n'empêche pas qu'il ne regar-

dât lui-même la Ville d'Anvers comme sa Patrie, parce que sa famille y étoit établie depuis très-long-temps; que son pere y avoit toujours vécu; qu'il y possédoit la dignité d'Echevin, place très-considérable en ce temps-là, & qu'il n'en étoit sorti que dans la circonstance des Troubles.

Jamais homme ne naquit avec des dispositions plus heureuses que celles de Rubens, pour exceller dans la Peinture. Il réunissoit en quelque sorte tous les talents; un esprit vif; une imagination riche & féconde; une main hardie, légere, & toujours heureuse; une parfaite connoissance de l'Histoire & de la Fable; une science du coloris portée au plus haut degré : il travailloit avec une facilité prodigieuse. Cependant il ne faut pas croire que tous les tableaux que l'on débite sous son nom, soient en entier de sa main; il en traçoit ordinairement le dessein, & il le faisoit ensuite remplir par ses Eleves, dont il retouchoit l'ouvrage quand il y remarquoit quelque défaut. Dans les grandes pieces, il faisoït peindre les paysages par *Widen* & par *Vanuden*; *Synders* en peignoit les animaux. On raconte qu'un

jour ces trois Eleves étant à table, dirent entr'eux que ce Rubens, dont on faisoit tant de cas, ne pouvoit cependant se passer d'eux, quand il falloit peindre des paysages ou des animaux, qui faisoient souvent le plus grand mérite de ses ouvrages. Rubens qui le sut, peignit aussi-tôt de sa main un grand tableau, où il représenta divers animaux, avec de très-beaux paysages qu'il leur fit voir, & qu'ils ne purent s'empêcher d'admirer. *Allez*, leur dit-il ensuite, *vous n'êtes que des ignorants ; quand je me sers de vous, c'est pour aller plus vîte ; vous voyez que je puis m'en passer, & que je suis votre maître en tout.*

Si l'on avoit ce tableau, on pourroit dire qu'il est tout entier de la main de Rubens ; mais qui est-ce qui nous dira dans les autres ce qu'il a peint lui-même, ou ce qu'il a fait peindre par les trois Eleves que l'on vient de nommer? Ce grand Peintre avoit demeuré sept ans en Italie, où il a laissé quantité de tableaux, que l'on y conserve précieusement. Aucun Peintre n'en a fait un aussi grand nombre ; la Ville d'Anvers en est remplie : on admire sur-tout la descente de Croix qui est à la Cathédra-

le, & que l'on regarde, avec raiſon, comme un de ſes chefs-d'œuvres. Il y a beaucoup d'autres Villes qui ſe vantent de poſſéder des tableaux de Rubens : il excelloit dans tous les genres; l'hiſtoire, l'allégorie, le payſage, le portrait, tout étoit peint avec la même force & le même coloris. Il fit en deux ans les vingt-deux tableaux que tout Paris admire dans la galerie du Luxembourg, où il a peint l'hiſtoire de Marie de Médicis, Reine de France. La joie qui éclate ſur le viſage de cette Princeſſe, au même inſtant qu'il paroît abattu par les douleurs de l'enfantement, prouve qu'il étoit capable d'égaler, quand il vouloit, la fineſſe du pinceau des plus grands maîtres d'Italie.

On ſe plaint, en général, de ce que ſes figures ſont trop lourdes & trop maſſives; mais, à cela près, ſes carnations ſont preſque toujours admirables.

Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que ce Peintre infatigable étoit encore un habile négociateur : il fut Ambaſſadeur en Angleterre, & député en Hollande par la Ville d'Anvers, pour y traiter des affaires du commerce. Cependant il n'a vécu que 63 ans, & il a laiſſé un ſi grand

ANVERS

nombre d'ouvrages, qu'ils auroient suffi pour remplir la vie de trois ou quatre Peintres, dont le travail eût été soutenu & prolongé jusques à l'âge de 80 ans. Il étoit né à Cologne en 1577, & il mourut à Anvers en 1640.

Le plus illustre de ses Eleves a été, sans contredit, Jean-Baptiste Vandeick, né à Anvers en 1599, fils d'un Marchand de toiles, & d'une mere qui peignoit le paysage, & qui lui voyant de la disposition pour le dessein, lui mit de bonne heure le crayon à la main. *Van Balen*, Peintre Flamand, qui avoit passé plusieurs années en Italie, fut son premier maître. Il entra ensuite dans l'Ecole de Rubens, & plusieurs croient qu'il a surpassé son Maître, non pour la fécondité du génie, mais pour la douceur & la délicatesse du pinceau, jointe à la correction du dessin. Il excella particuliérement dans le portrait, non qu'il ne fût capable de réussir parfaitement dans les tableaux d'histoire; mais ceux-ci n'étoient pas payés aussi cher de son temps qu'ils le sont aujourd'hui, au-lieu que les portraits des Princes & Princesses & des grands Seigneurs, lui rapportoient davantage; & comme il ai-

moit à faire de la dépense, il s'adonna au genre qui étoit pour lui le plus lucratif. Les portraits de sa main sont aujourd'hui l'ornement des plus riches cabinets de l'Europe, & ils coûtent beaucoup plus qu'ils ne lui ont jamais valu. Il y en a un grand nombre en Angleterre, où il fut appellé par le Roi Charles I.

Au reste, Rubens & Vandeick ne sont pas les seules Peintres célebres qui soient nés à Anvers. Martin de Vos y naquit en 1524; Barthelemi Spranges, en 1546; Paul Bril, en 1554; Jacques Fouquiers, en 1580; David Teniers, en 1582; Synders, en 1591; Jacques Jordans, en 1594; Jean Miel, en 1599; Jacques Quellinus, en 1607: on ne doit pas oublier dans cette liste *Quintin Messeys*, qui étant fils d'un Maréchal, & ne sachant que le Métier de son pere, voulut épouser la fille d'un Peintre, qui la lui refusa, parce qu'il ne savoit pas manier le pinceau. Il alla en Italie pour y apprendre à dessiner & à peindre, & il en revint si habile en assez peu de temps, que le Peintre ne fit plus aucune difficulté de lui donner sa fille en mariage. On l'appelle ordinairement *le Maréchal*

ANVERS.

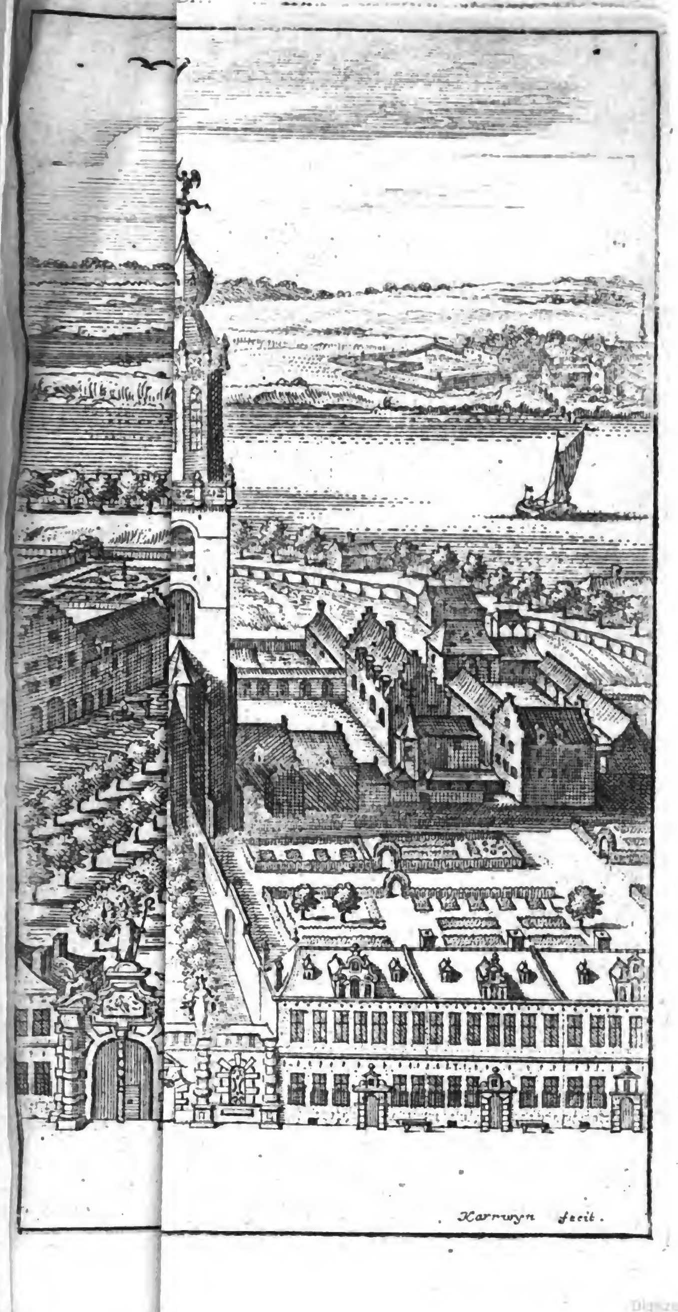
d'Anvers : il y a dans cette Ville plusieurs ouvrages de sa façon : il y mourut en 1529, & il fut enterré à l'entrée de l'Eglise Cathédrale, où l'on mit son buste, avec cette inscription :

Connubialis amor de Mulcibre fecit Apellem.

L'amour conjugal d'un Forgeron en a fait un Apelle.

Comme il y a très-peu de personnes qui se connoissent assez en Peinture pour discerner, avec certitude, les excellentes copies d'avec les originaux, & pour juger sûrement de la touche propre des différents Maîtres, on ne craindra pas de se tromper, en disant qu'il y a plusieurs tableaux achetés & vendus pour originaux, qui ne sont que des copies, & beaucoup d'originaux attribués à différents Peintres, qui n'y ont jamais mis la main. C'est dans cette espece de commerce que les Charlatans, dont le nombre est, comme l'on sait, très-considérable en tout genre, débitent leur marchandise avec le plus d'avantage, par la disette où l'on est de connoisseurs assez éclairés pour découvrir leurs impostures.

La célebre Abbaye de Saint-Michel


Harrewyn fecit.

eſt ſituée à Anvers auprès des remparts. Les Princes ſouverains & les Gouverneurs y logent ordinairement quand ils ſont dans cette Ville. Saint Norbert, Fondateur de l'Ordre des Prémontrés, fonda cette Abbaye lorſqu'il eut été appellé à Anvers, l'an 1124, pour y combattre les erreurs de Tanchelin. En reconnoiſſance, il reçut pluſieurs biens des Chanoines Séculiers, qui étoient alors dans l'Egliſe de Saint-Michel, qu'ils laiſſerent aux Compagnons de ſaint Norbert, & ils ſe retirerent à celle de Notre-Dame, qui n'étoit en ce temps-là qu'une Chapelle.

La ſeconde Abbaye eſt celle de Saint-Sauveur, de l'Ordre de Cîteaux, fondée l'an 1444 par Pierre Potz : avant l'an 1654, ce n'étoit qu'un Prieuré.

Tous les Ordres, ſoit de Religieux ou de Religieuſes, y ont leurs Monaſteres; les Jéſuites, qui y vinrent l'an 1562, y ont trois Colleges; dans le premier, ils enſeignent les Humanités à la jeuneſſe, & la Philoſophie à leurs jeunes Religieux; le ſecond eſt leur Maiſon-Profeſſe; le troiſieme eſt nommé *le Conviƈt*, où ils tiennent des Penſionnaires.

L'Egliſe de la Maiſon-Profeſſe, qui

ANVERS.

eſt très-magnifique, a été commencée en 1614, & achevée ſept ans après; elle a été pavée de marbre; les galeries intérieures qui l'entourent pourroient paſſer ailleurs pour deux belles Egliſes, ſoutenues autrefois par un grand nombre de colonnes de marbre; les quatre voûtes ont été ornées de trente-huit grands tableaux à bordures dorées; & les murs percés de quarante croiſées, ſont revêtus de marbre. La grande voûte étoit d'une ſculpture délicate, très-bien pratiquée & dorée de tous côtés. Le maître-Autel eſt de marbre, de jaſpe, de porphire & d'or. Les Chapelles de la Ste. Vierge & de St. Ignace ne ſont pas moins riches, les côtés & la voûte ſont de marbre avec ſix ſtatues d'albâtres, qui repréſentent leurs Fondatrices, qui étoient des filles dévotes. Le Frontiſpice, la Maiſon-Profeſſe des Jéſuites & leurs deux Bibliotheques, l'une pour l'uſage des Peres de la Maiſon, l'autre pour ceux qui y travaillent depuis près de cent ans à la collection des Actes & Vies des Saints, mériteroient une deſcription particuliere. Preſque toutes les peintures qu'on a vues étoient de la main du fameux Rubens; l'on y admire encore

principalement le tableau de l'Aſſomption de la ſainte Vierge, qui eſt dans une Chapelle, & que ce Peintre nommoit ſa piece favorite.

Cette belle Egliſe eut le malheur d'être brûlée par la foudre, le 18 Juillet 1718, qui dévora en moins de trois heures de temps tous les beaux ornements de marbre, les belles peintures de Rubens, les Reliquaires, & toute la ſculpture : de ſorte que l'Egliſe fut bientôt réduite en un monceau de pierres, excepté la tour, le frontiſpice, la Sacriſtie, & les Chapelles collatérales de Notre-Dame & de St. Ignace. Elle fut rebâtie l'année ſuivante; elle eſt aujourd'hui plus claire, mais moins riche en précieux ouvrages de l'Art, qu'elle n'étoit avant l'incendie.

Les Chartreux furent fondés premiérement au Village de Kiel, près du Château, l'an 1320; leur Couvent ayant été détruit en 1542, par Martin van Roſſem, Général des Gueldrois, ils s'établirent en 1550 à Liere; mais les Chartreux qui ſont maintenant à Anvers, y vinrent de Bois-le-Duc en 1632, après ſa réduction. Les Récollets ſont établis à Anvers depuis l'an 1449; les Carmes,

ANVERS.

depuis l'an 1485; les Augustins, depuis l'an 1607 : ils y enseignent les Humanités & la Théologie; les Dominicains, depuis l'an 1243: leur Eglise fut brûlée par la foudre l'an 1679, ainsi que la tour; les Bogards, depuis l'an 1228; les Capucins, en 1586; les Minimes, en 1614; les Carmes déchaussés, en 1618, & les Alexiens, en 1460. Les Sœurs-Noires y vinrent l'an 1506; les Clarisses, l'an 1455; les Annonciades, en 1608; les Sœurs-Blanches, dès l'an 1312; les Dominicaines, en 1621 : les Carmélites déchaussées y ont deux Couvents; l'un, dit des Espagnoles, commencé l'an 1611, par la vénérable Mere Anne de St. Barthelemi, qui y est morte en odeur de sainteté l'an 1626 : l'on travaille actuellement à Rome à sa béatification; l'autre est des Carmélites Angloises, depuis l'an 1619; les Capucines vinrent en 1644; les Norbertines, depuis l'an 1655; les Ursulines, en 1682; les Hospitalieres, en 1238. Les Sœurs du Tiers-Ordre de St. François y ont deux Monasteres, & les Religieuses de l'Ordre de St. Augustin en ont cinq; savoir Oostmal, fondé au Village de ce nom, & transféré à Anvers en

1621; Facuwez, fondé vers l'an 1350; *Ter-Nonnen*, fondé en 1280; *Ter-Sieckken*, fondé vers l'an 1235; & celles de Waelewyck, sorties depuis peu d'années de la Mairie de Bois-le-Duc. Il y a aussi un beau Béguinage, avec une riche Eglise.

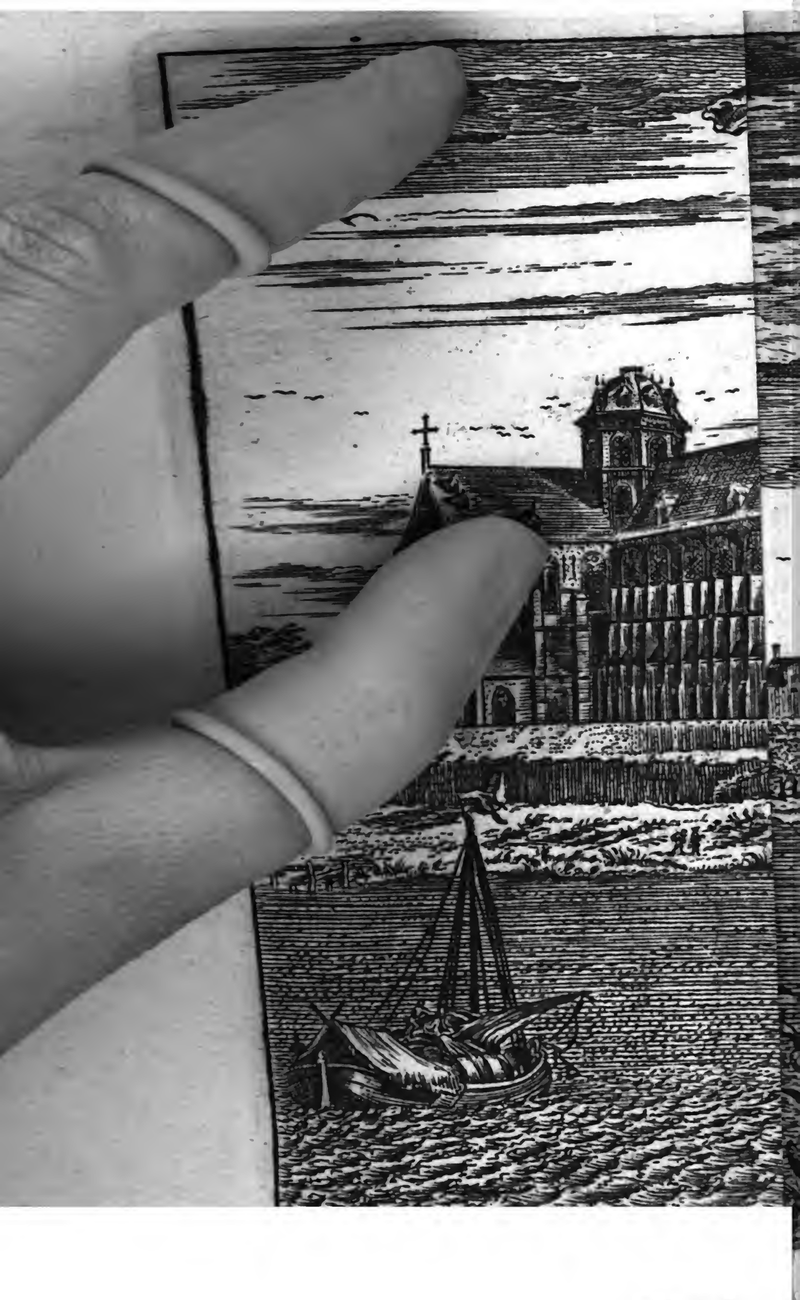
En 1706, après la réduction de Bruxelles, le Duc de Marleborough, Général de l'armée Alliée, envoya un détachement pour soumettre Anvers, où il y avoit six Bataillons François, & six d'Espagnols. Le Marquis de Taraçena, Gouverneur de la Citadelle, se déclara d'abord pour le Roi Charles III, & il y resta avec quelques Troupes Espagnoles; mais on permit aux François de se retirer, avec quatre pieces de canon & deux mortiers.

Anvers fut choisi, après la Paix de Rastadt & de Bade, pour tenir le Congrès entre quatre Députés des Etats-Généraux, afin d'y régler le fameux Traité *de Barriere*, qui fut conclu le 15 Novembre 1715, après quarante-huit Conférences, tenues à l'Hôtel-de-Ville. Ce fut aussi, l'an 1738, le lieu du Congrès entre les Députés de S. M. Imp. & Cath., & ceux d'Angleterre &

ANVERS.

d'Hollande, pour régler le Tarif du commerce & d'autres difficultés, qui ne furent pas pourtant applanies.

En 1746, après la prise de Malines, le Feld-Maréchal, Comte de Bathiany, abandonna aussi la Ville d'Anvers, & se retira avec l'armée Alliée du côté de Bréda. Le Roi Louis XV suivit de près, & prit son quartier au Château de Bouchaut, pendant que le Maréchal Comte de Saxe s'avançoit avec l'armée de France. Il prit possession de cette Ville le 20 Mai. La garnison Autrichienne s'étoit retirée, au nombre de 2000 hommes, au Château, qui fut d'abord investi par le Comte de Clermont. On étoit convenu de ne l'attaquer que par les dehors; il se rendit le premier Juin, à condition que la garnison sortiroit avec tous les honneurs militaires, & que tous les Forts des environs seroient rendus en même-temps. Le Roi de France y fit son entrée le 4 suivant, & prit son logement à l'Abbaye de Saint-Michel. Sa Majesté accompagna ensuite la grande Procession de la Cathédrale, le 9, jour de la Fête-Dieu, & retourna le lendemain à Malines.



Le Quartier d'Anvers.

On voit à deux lieues d'Anvers la belle & riche Abbaye de Saint-Bernard, Religieux de l'Ordre de Cîteaux, ſituée ſur le bord de l'Eſcaut ; elle a été fondée l'an 1233, par Henri IV, Duc de Brabant. Elle a été annexée à l'Evêché d'Anvers, pour l'entretien de l'Evêque ; mais elle en fut ſéparée l'an 1649, en vertu d'une tranſaction entamée dès l'an 1636, ſous l'Evêque Némius, par laquelle les biens fut partagés. Quoique cette Abbaye ait été brûlée pendant les anciennes guerres, & par malheur en 1672, elle eſt beaucoup plus belle qu'elle n'a été autrefois ; de même que ſon Egliſe, dont l'Autel eſt ſuperbe.

La Campine fait auſſi partie du Quartier d'Anvers ; en Flamand on dit *Kempen*, & en Latin *Taxandria*, dont les plus anciens Géographes ont fait mention. On diſtingue cette Contrée, de la Campine Liégeoiſe, qui fait partie du Pays de Liege.

Quoique ce Pays ſoit rempli de bruyeres, la vigilance & l'induſtrie des habitants, en réduit journellement quel-

ques parties en culture & en pâturages : elle produit quantité de beurre, qu'on transporte dans les Villes voisines; l'on y tire des tourbes, qui est une terre qu'on fait sécher, & dont on se chauffe commodément pendant l'hiver. Cette Contrée est arrosée de plusieurs rivieres, & contient quantité de gros Bourgs, qui sont pour la plupart autant de franchises; & quoiqu'il y en ait qui soient ouverts, ils méritent cependant de porter le nom de Villes, par rapport au grand nombre d'Eglises, de maisons & d'habitants qu'ils contiennent. Ceux de la Campine aiment naturellement le travail & les études; il y a presque dans tous les Bourgs & Villages des Ecoles Latines.

HERENTALS, petite Ville située sur la riviere de Nethe, à six lieues d'Anvers, & à trois de Liere. Henri IV, Duc de Brabant, l'a bâtie l'an 1209, & l'annexa à son Domaine ; on l'entoura de murailles vers l'an 1400. Son Eglise principale est dédiée à Ste. Waudru ; elle fut bâtie l'an 1417. Il y avoit autrefois un Chapitre de Chanoines, fondé l'an 1366, par Wenceslas, Duc de Brabant : il ne subsiste plus. Il y a encore

des Récollets, des Auguſtins, qui enſeignent les Humanités; un Béguinage & une Prévôté de Religieuſes de l'Ordre de Prémontré, fondée l'an 1411, par Arnould de Craeynheim, Seigneur de Grobendonck, & par Jeanne de Steynvoort, ſa femme.

HOOGSTRATE, petite Ville & Comté dépendant du Marquiſat d'Anvers, dont elle eſt éloignée de ſix lieues, ainſi que de Berg-op-Zoom, a été bâtie vers l'an 1212, par Henri IV, Duc de Brabant. Il y a dans l'Egliſe Collégiale, dédiée à Ste. Catherine, un Chapitre de huit Chanoines, avec un Doyen, fondé l'an 1531. Les Récollets y ont auſſi un Couvent, & enſeignent les Humanités. Le Comté d'Hoogſtrate a appartenu ci-devant à la Maiſon de Lalaing; mais à préſent elle eſt au Rhingrave Prince de Salm. On y celebre tous les ans une Fête ſolemnelle, avec un grand concours de monde, le Dimanche de la Sainte-Trinité, à l'occaſion d'un miracle qui arriva l'an 1280 au Bourg de Boxtel, dans la Mairie de Bois-le-Duc. Un Prêtre, y célébrant la Meſſe, vint à douter ſi le vrai Sang de N. S. Jeſus-Chriſt étoit dans ſon Calice

après la Confécration ; il le renverfa fur le Corporal & fur les linges de l'Autel, qui au même inftant devinrent tout enfanglantés. Le Prêtre les plia d'abord, & voulut les laver après la Meffe, pour en ôter les taches; mais ce fut en vain. Ces linges fe montrent encore tous les ans avec grande vénération, dans l'Eglife d'Hooghftrate, où ils ont été tranfférés vers l'an 1645, depuis que le Bourg de Boxtel eft fous la domination des Hollandois.

TURNHOUT, petite Ville de la Campine, a été bâtie pareillement par Henri IV, Duc de Brabant, vers l'an 1212. Il y a une Eglife Collégiale dédiée à faint Pierre, dont le Chapitre fut fondé l'an 1398, par Marie de Brabant, Ducheffe de Gueldres; il eft compofé d'un Doyen & de douze Chanoines. On y bâtit une nouvelle Eglife l'an 1739. Il y a un Couvent de Récollets & de Sépulchrines, un Béguinage, & un College public, où les Chanoines Réguliers de Corffendonck enfeignent les Humanités depuis l'an 1644.

L'Empereur Charles-Quint donna la Seigneurie de cette Ville, l'an 1545,

à sa sœur Marie, Reine de Hongrie, pour en jouir sa vie durant. En 1648, après la Paix de Munster, le Roi Philippe IV la donna à la Princesse Amélie de Solms, veuve de Fréderic-Henri de Nassau; &, par cette raison, elle entra dans la Maison d'Orange. Guillaume III, Roi d'Angleterre, étant décédé l'an 1702 sans enfants, la possession de cette Seigneurie, en vertu du testament de ladite Princesse, a été adjugée par Arrêt de la Cour Féodale de Brabant, du 26 Mai 1708, au Roi de Prusse, moyennant 100000 florins, qu'il a dû donner à Jean-Guillaume, Prince d'Orange, Stadhouder de Frise, &c.

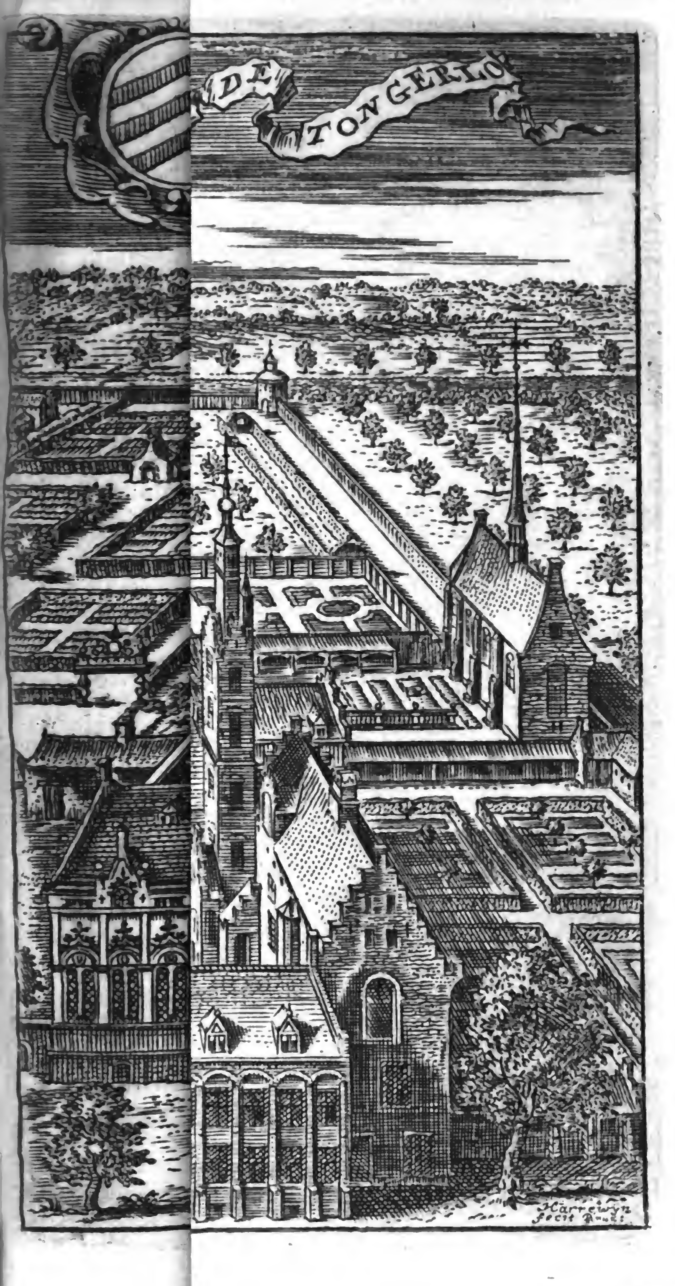
Le Quartier de Turnhout est de la dépendance de la Ville d'Anvers, & comprend quinze Villages. Le Prieuré de Corssendonck, Chanoines-Réguliers de saint Augustin, en dépend. Il a été fondé l'an 1393 par Marie, fille de Jean III, Duc de Brabant. A deux lieues de là, on voit l'Abbaye de Postel, fondée l'an 1173, pour des Religieuses de l'Ordre de Prémontré, depuis changée l'an 1270 en un Prieuré d'hommes, qui fut érigé en Abbaye l'an 1622.

La Franchise de GEEL est une des

ANVERS.

huit anciennes Baronnies du Brabant. Il y a une belle Eglise, dédiée à St. Martin & à Ste. Dymphne, Vierge & Martyre, qui souffrit la mort par les mains de son propre pere. Il y a dans cette Eglise un Chapitre de huit Chanoines, & un Doyen, fondé l'an 1562 par Jean de Merode, dont la collation appartient au Marquis de Westerloo, de la même Maison. La Paroisse est dédiée à saint Amand. Il y a des Ecoles Latines célebres par tout le Pays, sous la direction de Prêtres Séculiers; l'on y voit aussi un Couvent de Religieuses Hospitalieres. Le Quartier de Geel dépend, pour le Spirituel, du Diocese de Bois-le-Duc.

Il y a aussi les Franchises de Moll, d'Arendonck, Desschel & Rhéty, avec les célebres & magnifiques Abbayes de Tongerloo & d'Everbode; toutes deux de l'Ordre de Prémontré. Tongerloo est situé à trois lieues de la Ville d'Arschot, & doit son origine à quelques Religieux de l'Abbaye de Saint-Michel à Anvers, qui s'y établirent l'an 1130, & furent dotés par un homme riche, nommé Giselbert. On y a vu souvent jusqu'à trois cents Religieux, qui sont


DE TONGERLO
J. Harrewyn fecit Brux.

réduits maintenant à la moitié par les guerres; une grande partie exerce les fonctions pastorales, même sous la domination des Etats-Généraux. Le Pape Pie IV l'unit, en 1560, à l'Evêché de Bois-le-Duc, tellement que les deux premiers Evêques en furent Abbés; mais l'an 1590, du temps de l'Evêque Crabeels, l'Abbaye fut séparée de l'Evêché, en lui laissant certains revenus annuels. La Bibliotheque y est magnifique, soit pour le nombre de bons Livres, soit pour le bâtiment. Environ l'an 1630, les Religieux de Tongerloo acquirent un beau College à Rome, où ils ont un Président, avec huit ou dix Religieux de cette Abbaye, qui y vont achever le cours de leur Théologie.

L'Abbaye d'Everbode, qui est située à deux lieues d'Arschot, n'est pas moins considérable; elle a été fondée l'an 1128 par Arnould, Comte de Lôz, qui y fit venir pareillement des Religieux de Saint-Michel à Anvers. Son Eglise, qui est remarquable par sa grandeur & par sa beauté, a été achevée l'an 1673, & on est occupé à rebâtir toute l'Abbaye.

Elle est en partie sous les Dioceses de Malines & de Liege. Son Abbé en-

ANVERS.

tre aux Etats de Brabant & de Liege; il a ſous ſa Juriſdiction la Prévôté de Keyſersboſch, Religieuſes du même Ordre, dans la Gueldres. Il confere à ſes Religieux vingt-ſix Cures paſtorales; on voyoit près de Maſeyck le Prieuré du Mont Saint-Jean-Baptiſte, dépendant de la ſuſdite Abbaye, & fondé l'an 1133; mais il a été ruiné dans la ſuite du temps.



LA VILLE DE TIRLEMONT.

CEux du Pays l'appellent *Thienen*, en Latin *Thenæ*; elle eſt ſituée ſur la riviere de Geete, à trois lieues de Louvain & de Saint-Trond, avec leſquelles elle a communication par un beau pavé, commencé l'an 1715, par ordre des Etats de Brabant & de Liege. Elle faiſoit anciennement le quatrieme Quartier du Duché de Brabant dans l'aſſemblée des Etats; mais cette préſéance a été donnée depuis à la Ville de Bois-le-Duc. Il faut qu'elle ait été floriſſante & bien peuplée autrefois, à en juger par l'étendue de l'enceinte de ſes murailles; mais outre les paſſages conti-

nuels & les dégâts causés par les guerres, plusieurs malheurs l'ont fort endommagée. Le premier lui arriva lorsque les François & les Hollandois la prirent en 1635, le 9 Juin : il n'y a point de brutalité ni de sacrilege qui n'y fut commis alors : les saintes Hosties profanées, les Autels, Images & Vases sacrés, pillés ou brisés; les Ecclésiastiques dépouillés, & quelques-uns assommés; les Religieuses, femmes mariées & jeunes filles, violées impunément. La honte d'une si cruelle barbarie, obligea les François à en rejetter la faute sur les Hollandois; & ceux-ci la mirent sur le compte des Calvinistes François. On peut voir une ample description de toutes ces horreurs, dans le Livre du fameux *Cornélius Jansénius*, Evêque d'Ypres, qu'il a intitulé : *Mars Gallicus.*

En 1704, il y arriva un grand embrasement par la négligence d'un Ouvrier. La plupart des maisons furent réduites en cendres, avec la principale Eglise, dédiée à saint Germain, dans laquelle il y a un Chapitre de douze Chanoines, avec un Doyen, fondé en 1221 par Henri IV, Duc de Brabant. La collation de ces Prébendes ap-

TIRLEMONT.

partient au Chapitre de Saint-Jean à Liege.

L'Eglise de Notre-Dame est sur la grande Place; il y a un Chapitre, ou plutôt une fondation ancienne de douze Chanoines Séculiers, des plus notables Bourgeois, même gens mariés, qui chantent très-réguliérement l'Office divin, & qui se choisissent entr'eux pour ces Prébendes. On les nomme par raillerie *Hinne-Priesters*, & l'on fait plusieurs contes sur leur sujet: par exemple, que sous serment ils s'obligent à ne pas déclarer leurs revenus.

Il y a aussi six Couvents de Religieux: les Augustins, qui enseignent les Humanités; les Récollets, les Carmes, les Capucins, les Bogards & les Alexiens. Sept Couvents de Filles, qui sont: *Barberendael*, *Cabbeck*, qu'on nomme aussi *St. Agneten-berg*, *Danebroeck*, fondé pour les Lépreux, & les Dames Blanches, tous quatre de l'Ordre de St. Augustin: outre des Sœurs-Grises, des Annonciades, des Hospitalieres, & un Béguinage.

En sortant de Tirlemont pour aller vers Saint-Trond, on rencontre trois grands monceaux de Terre qui s'élevent

en forme de montagnes. Il s'en trouve plusieurs semblables vers Tongres, Maestricht & Aix-la-Chapelle; quelques-uns prétendent que ce sont des tombeaux dressés par les anciens Romains, pour ceux de leurs Généraux qui venoient à mourir loin de l'Italie, dans les Provinces où ils commandoient; mais cette opinion n'est qu'une vaine conjecture, qui ne paroît pas fondée sur des preuves solides; car nous ne voyons point dans les Auteurs qui ont le mieux éclairci les antiquités Romaines, que l'on élevât des montagnes factices, semblables à celles dont on parle ici, sur les tombeaux des Généraux de l'ancienne Rome. Il y a beaucoup plus d'apparence que ces sortes de monuments sont l'ouvrage de ces Peuples barbares venus du Nord, qui porterent les derniers coups à l'Empire Romain, dans le temps de sa décadence. Lorsqu'ils avoient remporté quelque grande victoire, ils bâtissoient une espece de trophée informe & grossier, par un amas de pierres & de terre amoncelées qu'ils laissoient sur le champ de bataille, où ils avoient été les vainqueurs, comme un monument de leur victoire, & c'est

TIRLE-MONT.

par-là que l'on peut expliquer ce fameux cri de guerre des anciens François, que nous voyons si souvent répété dans les vieilles chroniques : *Montjoie*, *Saint-Denis ; Montjoie* est le nom qu'ils donnoient à ces montagnes factices, qui étoient le signe de la victoire, comme à des marques de joie d'alégresse & de triomphe : ainsi ce cri ne vouloit dire autre chose que *trophée*, *victoire*, *triomphe*, *par la protection de saint Denis*, Patron de la France, dont on portoit la banniere dans les armées Françoises.

Le Quartier de Tirlemont a été de tout temps le théatre des guerres des Pays-Bas : il contient, outre Tirlemont, trois petites Villes; savoir : Leuw, Landen & Halen, avec 72 Villages, lesquels sont divisés par les trois Mairies de Cumptich, Geete & Halen; la derniere comprend une grande partie de Haegelande, qui est un Pays entrecoupé de haies & de broussailles, autrefois de mauvaise renommée pour les brigandages qui s'y commettoient.

On voit dans ses environs deux Abbayes de Religieuses de l'Ordre de Cîteaux ; l'une à Oplinter, surnommée Maeghdendael, a été fondée l'an 1215 par

TIRLE-MONT.

par Barthelemi de Vleeſchouwer, riche & dévot Bourgeois; l'autre, dite Rotthem, eſt entre Tirlemont & Diéſt, fondée l'an 1235, par Arnould, Seigneur de Dieſt. L'Abbaye de Heyliſſem, de l'Ordre de Prémontré, eſt à deux lieues de Tirlemont; elle fut fondée l'an 1130, par Regnier de Zetru, Chevalier, qui y établit des Religieux de l'Abbaye de Floreff, près de Namur.

Le Bourg de Hougarde eſt du Pays de Liege, mais enclavé dans le Brabant, à une lieue de Tirlemont; il eſt renommé par la bonne bierre blanche qu'on y braſſe, & qu'on tranſporte par tout le Pays de Liege, le Brabant, le Namurois, & la Flandre. Son Egliſe de Saint-Gorgon a un ancien Chapitre de douze Chanoines, avec un Prévôt, fondé au huitieme ſiecle, par Alpaïde, femme de Pepin de Herſtal, Duc de Brabant; mais ils ne réſident pas. Le Prévôt de Saint-Géreon à Cologne, poſſede la Prévôté de Hougarde, & en confere tous les Canonicats. Les Peres Bogards, du Tiers-Ordre de ſaint François, y ont auſſi un Couvent.

Le Village de Hoxem, auſſi du Pays de Liege, n'eſt pas loin de Hougarde;

TIRLEMONT.

il y a un Chapitre de Chanoines non résidents, avec un Prévôt, qui est toujours le Grand-Ecolâtre de Cologne.

LANDEN, la plus ancienne Ville du Brabant, est à une lieue au-delà de Tirlemont; mais ce n'est plus maintenant qu'un Village. Pepin, premier Duc de Brabant, y a demeuré, & il y est mort & enterré en 647. Il se donna en ce lieu, le 29 Juillet 1693, une sanglante bataille entre les Alliés & la France. Guillaume III, Roi d'Angleterre, & Maximilien-Emmanuel, Electeur de Baviere, commandoient l'armée des Alliés, & le Maréchal de Luxembourg celle de France. Les François profitant de l'éloignement de quelques mille hommes, détachés pour Maestricht, Liege, & pour la Flandre, s'approcherent avec 80000 hommes vers l'armée des Alliés, qui n'étoit que de 40000. Les François furent repoussés avec vigueur par trois fois, & perdirent un grand nombre d'Officiers & de Soldats; mais enfin retournant à la charge avec des troupes fraîches, ils rompirent l'armée des Alliés, & l'obligerent à se retirer vers Louvain & Namur. Le champ de bataille demeura aux François; mais ils

acheterent cher cette victoire, puisqu'ils y eurent plus de 15000 hommes tués, & 9 à 10000 blessés. On la nomma la bataille de *Landen* ou de *Nerwinde*.

TIRLEMONT.

Bataille de Nerwinde en 1693.



LA VILLE DE LIERE.

Elle est située au confluent de la grande & de la petite riviere de Nethe, éloignée également de trois lieues de Malines & d'Anvers : il y a un pavé qui a été fait en 1714, & qui conduit vers la derniere. On la comptoit dès l'an 1212, parmi les Villes de Brabant. Henri I & Jean I, Ducs de Brabant, lui ont accordé plusieurs privileges, entre autres, l'an 1309, celui d'un marché de bêtes à cornes, un jour de chaque semaine, depuis la Saint-Jean jusqu'à la Saint-Martin. On y brasse aussi de la bierre excellente pour l'Eté, qu'on nomme communément *Cavesse*, & on la débite par tout le Pays.

La grande Eglise est très-belle; la tour fut brûlée par la foudre l'an 1702. Son Patron est saint Gommaire, riche Seigneur du Pays, qui mourut en 794,

LIERE.

après y avoir fondé un Monaſtere de Clercs, vivants en commun, qui fut depuis changé en Chapitre, composé de douze Chanoines, avec un Doyen, & richement doté par Henri IV, Duc de Brabant. La collation des Prébendes appartient au Duc de Brabant.

Les Couvents de la Ville ſont, des Dominicains, fondés l'an 1612, qui y enſeignent les Humanités ; des Capucins, admis l'an 1623; des Jéſuites, reçus l'an 1615, qui y font leur troiſieme an de Noviciat; des Carmes, reçus l'an 1715; & des Freres Alexiens: un Prieuré de Religieuſes de ſaint Auguſtin, dit *Vredenberg*, qui y vinrent de Bréda l'an 1611; des Carmélites déchauſſées Angloiſes; des Religieuſes de Sion, du tiers-Ordre; un Béguinage, dont l'Egliſe a été bâtie l'an 1669; & une Chartreuſe, qui y fut transférée d'Anvers l'an 1543, & qui eſt la plus belle & la plus riche de tout le Pays: ſa nouvelle Egliſe, bâtie environ l'an 1735, mérite d'être vue.

Le Colonel Charles de Héraugieres ſurprit la Ville de Liere par eſcalade, avec quelques Soldats Hollandois, le 24 Octobre 1595; mais le Gouverneur

Eſpagnol, Dom Alonze de Luna, ayant obtenu d'abord du ſecours de la garniſon d'Anvers & de la Bourgeoiſie de Malines, ſe défendit ſi bien, que les Hollandois furent obligés d'abandonner leur entrepriſe, avec perte de 600 hommes, dont pluſieurs furent noyés, étant obligés de ſauter les remparts, pour ſe ſauver à la nage.

On voit près de Liere l'Abbaye de Nazareth, Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, fondée l'an 1220; elle eſt fort belle, & agréablement ſituée ſur la riviere de Nethe.

Le Magiſtrat eſt compoſé d'un Bourguemeſtre, de ſept Echevins, d'un Penſionnaire, & d'un Secretaire : c'eſt un Conſeiller du Conſeil de Brabant, qui le vient renouveller annuellement. Le Quartier de Liere, qu'on nomme *Byvanck*, dépend de la Ville, ainſi que du Dioceſe d'Anvers; il contient ſept Villages. *

* Les Armes de la Ville de Liere ſont d'argent, à trois chevrons de gueules.



LA VILLE DE DIEST.

CEtte Ville, appellée en Latin *Diestemium* ou *Diesta*, est située sur la riviere de Démer, à trois lieues de Tirlemont, & à quatre de Louvain. Elle est connue par les draps, les bas, & autres marchandises, & par la bonne bierre qu'on y brasse & qu'on transporte dans tous les environs.

Il y a deux Chapitres de Chanoines, l'un dans l'Eglise de Saint-Jean-Baptiste, fondé l'an 1297, par Gerard, Châtelain de Diest, pour douze Chanoines ; l'autre, dans l'Eglise de Saint-Sulpice, pour treize Chanoines & un Prévôt, fondé l'an 1456, par Henri de Voren, Abbé de Tongerlo. Le Prévôt est Religieux de Tongerlo, & Curé principal de la Ville, quoiqu'il y ait encore la Paroisse de Notre-Dame.

Le Béguinage de Diest fut institué dès l'an 1252, & les statuts y sont plus rigides qu'ailleurs. Nicolas Esschius, Prêtre, en fut le Réformateur & le Curé, & mourut en opinion de sainteté,

l'an 1578. Les Couvents des Bogards & des Alexiens sont très-anciens; celui des Récollets dès l'an 1270, & les Augustins depuis l'an 1614. Ils y enseignent les Humanités, de même que les Prêtres séculiers, dans un College érigé par le Magistrat.

Le Prieuré des Religieuses de *Mariendael*, de l'Ordre de saint Augustin, fut fondé l'an 1419; les Sœurs-Grises avant l'an 1366, & l'Abbaye des Religieuses de saint Bernard a été instituée l'an 1235, par Arnould, Seigneur de Diest.

Diest porte le titre de Baronnie, à laquelle est annexé le droit d'y établir le Magistrat; elle étoit échue avec le titre de Bourgrave ou Vicomte d'Anvers, & les Terres de Sichem & de Zeelhem, à Jeanne de Diest, épouse de Jean de Nassau; leur fille unique, Elisabeth, les porta en mariage à Guillaume, Duc de Juliers. Celui-ci les remit, l'an 1504, par échange, à Engelbert, Comte de Nassau. Ses Successeurs en ont retenu le Domaine, jusqu'à Guillaume III, Prince d'Orange & Roi d'Angleterre, qui mourut sans postérité, l'an 1702. Après de longs procès pardevant la

DIEST.

Cour Féodale de Bruxelles, entre le Roi de Prusse & le Prince de Nassau, Stadthouder de Frise, la Baronnie de Dieſt, & les Terres de Sichem, Montaigu, &c. furent adjugées, l'an 1708, au Prince de Naſſau.

Les Alliés s'en emparerent l'an 1705, après avoir forcé les lignes qu'on avoit faites pour la défenſe du Pays, & mirent quelques Bataillons & Eſcadrons de Dragons dans Dieſt; mais le 24 Octobre, la Ville fut emportée en une ſeule nuit par un détachement de l'armée des deux Couronnes, & la garniſon fut priſonniere de guerre.

Au Village de Zélem, près de Dieſt, il y a une Chartreuſe, dite le *Mont de Saint-Jean-Baptiſte*, que Gerard, Châtelain de Dieſt, a fondée l'an 1333, & où il a été enterré : elle eſt du Dioceſe de Liege.




La Ville de LEEUW.
Harrewyn fecit
Maraïs
Prairie

LA VILLE DE LEAU.

ELle eſt connue en Flamand ſous le nom de *Sout-Leeuw*, & eſt ſituée au milieu des marais, à une lieue de Saint-Trond, & deux de Tirlemont. C'eſt une Mairie, avec ſix Villages, & un des Doyennés Ruraux de l'Archevêché de Malines, appellé *Decanatus Leeuwenſis S. Leonardi*.

La riviere de Geete paſſe dans ſes environs; on l'a élargie & approfondie l'an 1721, afin de la rendre capable de porter bateaux, qui entrent enſuite dans le Démer, de là dans la Dile, pour le tranſport des marchandiſes du Pays de Liege juſqu'à Malines. L'air y eſt ſi fort & ſi mal-ſain, que perſonne n'y demeure long-temps ſans devenir malade.

C'étoit autrefois l'endroit où les Souverains avoient coutume d'envoyer en exil les perſonnes qu'on vouloit punir. C'eſt pour ce ſujet qu'on y changeoit ſouvent la garniſon, qui étoit conſidérable, à cauſe de l'importance de la Place, qui eſt forte, tant par ſa ſituation,

Leau.

que par quelques ouvrages qu'on y a faits. Il y a un Château fortifié, qui étoit un Monaſtere de Chanoines Réguliers. Lorſque les François étoient maîtres de Leau, ils occuperent cet endroit, qu'ils jugeoient très-propre pour être mis en état de défenſe.

Il y a dans la grande Egliſe, qui eſt dédiée à ſaint Léonard, un petit Chapitre de huit Chanoines, avec un Doyen; il fut érigé l'an 1308, par Adolphe de la Marck, Evêque de Liege. Il y a encore, dès l'an 1297, une fondation de douze Chanoines, qui peuvent être mariés, comme ceux de Tirlemont. Ils font maintenant leur Office dans l'Egliſe de Saint-Léonard, à cauſe que leur Chapelle particuliere de Notre-Dame a été détruite entiérement.

Il y a un Prieuré de Chanoines Réguliers de l'Ordre de ſaint Auguſtin, de la Congrégation du Val des Ecoliers, maintenant de ſainte Genevieve, qui s'y établirent l'an 1242; le Prieur eſt triennal; les Religieux du tiers-Ordre de ſaint François; les Sœurs-Griſes, & les Religieuſes, dites de *Béthanie*, ſous la Regle de ſaint Auguſtin, y ſont auſſi, ainſi que les Béguines.

Leau.

Les François, de la garnison de Maestricht, s'en rendirent maîtres l'an 1678, par surprise : car elle étoit alors bien fortifiée. Les Espagnols y rentrerent par la Paix de Nimegue.

En 1705, les Alliés ayant forcé les lignes des François au-delà de Louvain, la firent assiéger par le Général Dédem; il y avoit environ 300 hommes, qui furent faits prisonniers le 5 Septembre. *



LA VILLE DE MONTAIGU.

SA situation, sur le haut d'une montagne, l'a fait appeller *Montaigue*, & en Latin *Mons acutus*. Le grand nombre de miracles que Dieu y a opérés, par l'intercession de la sainte Vierge, y a attiré beaucoup de monde; & l'Archiduc Albert & Isabelle, Souverains des Pays-Bas, en ont fait une petite Ville.

L'Image miraculeuse de la Ste. Vier-

* Les Armes de Leau sont de sable au lion d'or, armé & lampassé de gueules, au chef de gueules.

MONTAIGU.

ge, qu'on y honore, avoit été mise par des Bergers, l'an 1580, dans une petite niche, & attachée à un chêne. Il y vint d'abord de tous côtés une si grande foule de monde pour visiter cette Image, que l'an 1602 elle fut placée dans une petite Chapelle de bois, deux ans après dans une de pierre, & enfin l'an 1621, dans une belle Eglise, bâtie aux dépens de l'Archiduc Albert & Isabelle, & consacrée par Matthias Hovius, Archevêque de Malines. L'Eglise est ronde, & il y a une tour, d'où l'on découvre plusieurs Villes.

L'Archiduc & l'Archiduchesse avoient coutume d'y aller tous les ans pour y faire leurs dévotions. A leur exemple, S. A. S. Marie-Elisabeth, Archiduchesse d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas, y alla avec toute sa Cour, le 15 Juin 1738, afin d'y visiter cette Image miraculeuse, & elle y offrit une lampe d'argent de 600 onces.

Le trésor de cette Eglise est riche & magnifique; on y voit grand nombre de calices & de lampes d'or & d'argent, que plusieurs Princes y ont données. Ceux de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, & de plusieurs endroits du Brabant, de

la Gueldres, du Pays de Liege & de l'Allemagne, y viennent chaque année processionnellement, pour honorer la sainte Vierge, & y faire leurs dévotions.

Le Pape Alexandre VII y envoya, l'an 1663, par l'Abbé Jérome de Vecchiis, son Inter-Nonce aux Pays-Bas, un précieux tapis, pour servir de mémoire de ce qu'il avoit visité cette Image miraculeuse, lorsqu'il étoit encore Fabio Chigi, Nonce à Cologne, & Ministre du Pape Innocent X à la Paix de Munster.

L'Eglise est sous la direction des Peres de l'Oratoire, de l'Institut de saint Philippe de Néry; ils y ont un beau logement, d'où ils se rendent à l'Eglise par une longue galerie, dont une partie est sous terre. Jacques Boonen, Archevêque de Malines, les a établis l'an 1624. Le fameux Juste-Lipse a écrit en Latin les miracles arrivés en ce lieu par l'intercession de la sainte Vierge. *

---

* Montaigu porte pour ses armes, la sainte Vierge dans une niche, qui est placée sur un arbre sous des rameaux.

LA VILLE D'ARSCHOT.

LA Riviere de Démer traverſe cette Ville, qui eſt à trois lieues de Louvain & de Dieſt, & à quatre de Malines & de Liere. Elle dépend, pour le ſpirituel, de l'Archevêché de Malines. C'étoit autrefois une Baronnie, dont il y a eu des Seigneurs illuſtres, portant le nom même d'Arſchot dès l'an 1125. Ceux de la Maiſon de Croy l'acquirent enſuite; elle fut honorée, l'an 1507, du titre de Marquiſat; & l'an 1533, l'Empereur Charles-Quint l'érigea en Duché, en faveur de Philippe, Duc de Croy.

L'Egliſe Paroiſſiale eſt dédiée à Notre-Dame; ayant un Chapitre de douze Chanoines Séculiers, dont le Prévôt, le Pléban ou Doyen, & le Chantre, ſont des Religieux de l'Abbaye noble de Sainte-Gertrude à Louvain. Antoine de Croy, Comte de Porcean, Sire d'Arſchot, & ſon épouſe Marguerite de Lorraine, fonderent ce Chapitre l'an 1462. La tour de l'Egliſe étoit autrefois ſi belle

& si élevée, qu'elle égaloit la tour de Saint-Rombaut à Malines ; mais une tempête la renversa le 29 Octobre 1572. Il y a aussi les Couvents des Capucins, depuis l'an 1685, & des Bogards ; le Prieuré *du Mont Saint-Nicolas*, de Religieuses de saint Augustin ; des Sœurs-Grises, & un Béguinage établi dès l'an 1259.

ARSCHOT.

Le Quartier d'Arschot est gouverné par un Drossard ; il contient dix-sept Villages, avec les Baronnies de Rotzelaer, de Heverlé & de Bierbeeck. *



LA VILLE DE VILVORDE.

ELle est située sur la riviere de Senne, entre Bruxelles & Malines, & à deux lieues de ces deux Villles : elle a été fortifiée autrefois, ce qui lui fit donner le nom de *Ville-forte*. Wenceslas, Duc de Brabant, y a fait bâtir, l'an 1375, le Château, où l'on gardoit les prisonniers d'Etat. Du temps des trou-

* Les Armes d'Arschot sont d'argent, à une fleur de Lis de sable, au pied coupé.

VILVORDE.

bles des Pays-Bas, plusieurs Chefs de Rebelles y ont été exécutés par ordre du Duc d'Albe; mais à présent ce Château est presque ruiné.

La grande Eglise est dédiée à Notre-Dame. Il y a un grand nombre de Couvents pour une si petite Ville. Les Dominicains y enseignent les Humanités. Le Monastere des Carmélites chaussées, dit *Ten-Troost*, a été fondé l'an 1468, par Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, qui y plaça des Religieuses, réfugiées de Liege. On y conserve l'Image miraculeuse de la sainte Vierge, qui fut donnée à cette Eglise dès l'an 1260, par Sophie de Hesse, épouse d'Henri VI, Duc de Brabant, & fille de sainte Elisabeth, au même temps qu'elle en donna une pareille à la Ville de Halle.

Le Béguinage y est le plus ancien de tous les Pays-Bas; outre un riche Hôpital, un Couvent de Religieuses de l'Ordre de saint Augustin, qui s'y réfugierent après la prise de la Ville de Bois-le-Duc, & l'Abbaye ou Refuge de Berne, de l'Ordre de Prémontré, dont les Religieux ont eu autrefois un beau Monastere près de Bois-le-Duc.

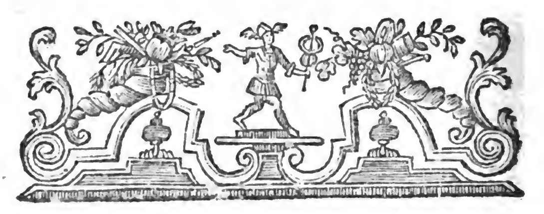
Le Canal que le Magistrat de Bruxelles

VILVORDE.

les a fait creuser pour aller à Anvers, passe au pied de Vilvorde, ce qui lui est d'un grand avantage. On offrit autrefois à ceux de Vilvorde de le faire passer par la Ville, pour en tirer ensuite un autre sur Malines; mais ils eurent l'imprudence de refuser cette offre avantageuse.

Jamais Vilvorde ne fut si célebre que l'an 1745, lorsque le Duc de Cumberlan, fils du Roi d'Angleterre, & Généralissime des Troupes Alliées, y établit le Quartier général de toute l'armée, se tenant derriere le Canal, depuis le 12 Juillet jusqu'à la fin d'Octobre. On y fit des Fortifications considérables, aussi-bien qu'au Château. Les François le prirent le 7 Février 1746, durant le siege de Bruxelles, & ils y firent deux cents Hollandois prisonniers de guerre.





LE BRABANT
WALLON.



LE Brabant ſe diviſe en trois parties : dans la plus conſidérable on parle flamand, dans l'autre le langage wallon, qui eſt un françois corrompu ; d'où on lui a donné le nom de Brabant Wallon. Autrefois on l'appelloit *Romandua*, & maintenant *Gallo-Brabantia*, dont le Baron Le Roi nous a donné une belle deſcription topographique. La troiſieme eſt le Brabant Hollandois.

Il y a dans cette Contrée pluſieurs Forêts propres pour la chaſſe, & ſon terrein eſt plus montagneux qu'uni. La riviere de la Dile y prend ſa ſource ; celle de la Geete l'arroſe, ainſi que la Sambre, d'un côté ; de l'autre côté il

confine à la Forêt de Soigne & au Comté de Hainaut.

LE BRABANT WALLON.

On y compte cinq petites Villes; Nivelle, Gemblours, Judoigne, Wavre & Hannut. On le partage en quinze Mairies; Nivelle, Genappe, Mont-Saint-Wibert, la Hulpe, Grez, Aincourt, Gemblours, Dongelberghe, Mellin, St. Jean-Geſt, Geſtagerompont, Jeauche, d'Orp-le-Grand, Jeandrin & Hannut. Une partie de ces Mairies eſt ſous le Chef-Quartier de Louvain, & l'autre ſous celui de Bruxelles; elles ſuivent les Coutumes de leurs Chef-Villes. Le Souverain nomme le Grand-Bailli du Brabant Wallon, qui eſt toujours un Seigneur du Pays.



LA VILLE DE NIVELLE.

CEtte Capitale du Brabant Wallon, autrefois ſous le Dioceſe de Liege, maintenant ſous celui de Namur, eſt ſituée à cinq lieues de Bruxelles, à ſept de Namur, & à neuf de Louvain. On l'entoura de murailles l'an 1220, & on y fit ſix Portes.

NIVELLE.

On y a vu autrefois une si grande quantité d'habitants, qu'outre les Eglises Collégiales de Sainte-Gertrude & de Saint-Paul, il y a eu onze Paroisses établies l'an 1228; savoir, Notre-Dame, Saint-Jacques, Saint-André, Saint-Nicolas, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Jean l'Evangéliste, Saint-Georges, St. Maurice & Saint-Sépulcre, Saint-Cyr & Sainte-Gothalie dans les Fauxbourgs. Depuis l'an 1586 il n'y resta que les cinq premieres Paroisses; l'Eglise de Saint-Maurice a été donnée, l'an 1608, aux Annonciades; & celle de Saint-Georges, en l'an 1614, aux Jésuites, qui y enseignent les Humanités. En 1721, on réduisit le nombre susdit à deux Paroisses seulement. Il y a encore des Récollets, des Carmes, des Religieuses de la Conception, & des Hospitalieres. Autrefois il y a eu un Béguinage, où l'on comptoit plus de mille Béguines; celui-ci ayant été ruiné par les anciennes guerres, quelques Béguines de Louvain sont venues à Nivelle vers l'an 1710 pour le rétablir. Il y a aussi un Séminaire d'Etudiants, que François Buisseret, Evêque de Namur, y a établi l'an 1608.

Jean de Nivelle, dont on parle tant,

n'est autre chose qu'un homme de bronze, qui est au-dehors de la Tour de l'Eglise Collégiale, auprès de l'Horloge de la Ville, qui répond sur la grande Place, lequel sonne les heures par les coups de son marteau sur la grande cloche.

NIVELLE.

Itte ou Idubergue, veuve de Pepin de Landen, premier Duc de Brabant, & Maire du Palais des Rois d'Austrasie, y jetta les fondements d'un Monastere vers l'an 645, où elle prit le voile des mains de St. Amand, Evêque de Maestricht. Elle en confia le gouvernement à sa fille Gertrude, pour lors âgée de vingt-un ans. L'Eglise fut dédiée à saint Pierre, & Pepin & Idubergue y furent enterrés. Après la mort de sainte Gertrude, arrivée le 17 Mars 657, (jour qu'on célebre sa Fête,) Dieu opéra tant de miracles à son tombeau, que l'Eglise l'a reconnue pour Sainte.

Chanoinesses de Nivelle.

Ce Monastere a été changé, long-temps après, en un double Chapitre de quarante-deux nobles Chanoinesses, & de trente Chanoines. Il a pour Dignités l'Abbesse, les Prévôte & Doyenne; les Prévôt, Doyen, Chantre, &c. Les Chanoines chantent l'Office dans l'Eglise de

NIVELLE.

St. Paul, hormis à quelques Fêtes, qu'*ils* le font, conjointement avec les Chanoinesses, dans l'Eglise de Ste. Gertrude. On ne reçoit au Chapitre des Chanoinesses que des Filles de Princes, Comtes, ou d'anciennes Noblesses de quatre générations, tant du côté paternel que du côté maternel. Leur Abbesse a le titre de Princesse : la nomination appartient au Souverain; mais les Chanoinesses lui présentent trois de leur Corps. Elle est Dame pour le spirituel & le temporel de la Ville & de ses dépendances. Elle avoit autrefois le droit de battre monnoie. Les réglements des Chanoinesses sont semblables à ceux de Maubeuge & de Mons; elles s'habillent en Chanoinesses pour aller au Chœur, le reste du temps elles sont en séculieres, & peuvent même se marier, n'étant obligées à aucun vœu.

On voit aux environs de cette Ville un Prieuré de Guillelmites, & un de Trinitaires, dit Orival; l'Abbaye de Nizelle en est à une lieue; elle fut commencée vers l'an 1425, par quelques Religieux de l'Ordre de Cîteaux, envoyés de l'Abbaye de Moulins, au Comté de Namur.

Les Abbayes de Wautier-Braine & d'Aiwieres, Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, n'en ſont auſſi guere éloignées.

A deux petites lieues de Nivelle, il y a le Village de Seneffe, où ſe donna, le 11 Août 1674, une bataille ſanglante entre l'armée de France, commandée par le Prince de Condé, & celle des Hollandois & de leurs Alliés, ſous Guillaume, Prince d'Orange, depuis Roi d'Angleterre. Les Eſpagnols y étoient commandés par le Comte de Monterey, & les Allemands par Louis, Comte de Souches, & ils faiſoient enſemble une armée de 60000 hommes. Le combat dura plus de huit heures de jour, & deux à la clarté de la lune, & ne ceſſa que par l'obſcurité. Les François s'en attribuerent la victoire, à cauſe qu'ils avoient le plus grand nombre de priſonniers, & qu'ils prirent tous les équipages de l'armée des Alliés avec cent drapeaux ou étendards: il y eut de part & d'autre environ quatorze mille hommes de tués.



LA VILLE DE GEMBLOURS.

A Quatre lieues de Namur, en allant vers Nivelle, & à ſix de Louvain & de Bruxelles, on voit la petite Ville de Gemblours, (en patois *Giblou*,) ſituée au pied d'une côte, ſur la riviere d'Orneau ou d'Ornu, qui ſe jette enſuite dans la Sambre. Elle n'eſt conſidérable que par une Abbaye de l'Ordre de ſaint Benoît, dédiée à ſaint Pierre, qui a été fondée l'an 912, par ſaint Guibert, Seigneur de Gemblours, qui fit un Monaſtere de ſon Château, nommé *Gemmelaus*, duquel la Ville a tiré le nom.

L'Abbaye, quoique du Diocèſe de Namur, dépend néanmoins du Brabant. Son Abbé en eſt le premier Noble, & porte le titre de Comte de Gemblours, comme Seigneur temporel : en cette qualité, il y a la premiere voix à l'aſſemblée des Etats. On y honore dans l'Egliſe l'Image de Notre-Seigneur ſouffrant, & attaché à la colonne, laquelle eſt célebre depuis l'an 1653, par pluſieurs miracles.

Le Comté de Gemblours a été démembré de l'ancien Comté de Darnue, dans lequel Gemblours étoit situé. L'Empereur Othon, par ses Lettres-Patentes de l'an 983, exempta l'Abbaye de toute Jurisdiction spirituelle & temporelle; c'est pourquoi elle dépend immédiatement du St. Siege.

GEMBLOURS.

Il y a eu autrefois une célebre Ecole, & une Bibliotheque enrichie de quantité de vieux Manuscrits, comme aussi plusieurs Ecrivains très-renommés, entre lesquels est le Moine Sigebert, Auteur des Chroniques de Gemblours, si connues parmi les Savants; il y mourut l'an 1112, & l'Abbé Anselme les a continuées jusqu'à l'an 1137.

On trouve aussi que les anciens Abbés y ont eu le droit de faire battre monnoie, & qu'en 1153 l'Abbé Arnoul l'a fait entourer de murailles. Cette Ville avec l'Abbaye ont été brulées deux fois par accident, savoir le 6 Août 1678, & le 17 Août 1712.

Gemblours est fameux dans l'histoire par la bataille que Dom Juan d'Autriche, Gouverneur-Général des Pays-Bas, y gagna, le 31 Janvier 1578, sur l'armée des Etats-Généraux, commandée

GEMBLOURS.

par Antoine de Goignies. Celui-ci perdit tout ſon canon; trente drapeaux & quatre étendards, & lui-même fut fait priſonnier. On attribua cette défaite à l'abſence des principaux Chefs des Mécontents, & à la jalouſie de quelques-uns contre le Prince d'Orange.

A deux lieues de Gemblours, en allant vers Nivelle, on voit la belle Abbaye de Villers, de l'Ordre de Cîteaux, ſituée entre des montagnes, dans un bois dont elle porte le nom. Elle fut commencée l'an 1137, par ſaint Bernard même, qui y envoya douze Moines & cinq Freres Convers de Clairvaux : elle s'eſt tellement agrandie depuis, que les Abbayes de Grandpré & de Saint-Bernard-ſur-l'Eſcaut en ont tiré leur origine. L'Egliſe eſt une des plus belles de tout le Pays : on y conſerve dans une Chapelle les oſſements de dix Bienheureux de cet Ordre, qui y furent ſolemnellement placés l'an 1590. Les bâtiments de l'Abbaye, les jardins, les allées d'arbres, & ſa belle ſituation, ne peuvent être aſſez admirés. La riviere de Dile paſſe ſous le Réfectoire. On voit auſſi à une lieue de Gemblours, en allant vers Namur, l'Abbaye d'Ar-

genton, Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, fondée l'an 1230. *

GEMBLOURS.



LA VILLE DE JUDOIGNE.

C'Eſt une petite Ville, mais très-ancienne, du Brabant Wallon, & du Dioceſe de Namur, ſur la riviere de Geete, entre Louvain & Namur. On la nomme en latin *Geldonia*, & en flamand *Geldenaeken*.

On y voit les ruines d'un ancien Château, où les Ducs de Brabant faiſoient élever autrefois leurs enfants, à cauſe de la bonté de l'air.

Il y a un Hôpital & un Couvent de Religieuſes de l'Ordre de ſaint François; mais l'Egliſe Paroiſſiale, dédiée à ſaint Médard, eſt ſituée hors de la Ville. Elle dépend de l'Ordre de Malthe; & l'an 1175, Gilles, Comte de Duraz, y fonda un Chapitre de dix

* Les Armes de l'Abbaye de Gemblours ſont de ſable à deux clefs d'argent en ſautoir. Celles de la Ville ſont de ſable à trois clefs d'argent.

Chanoines, qui fut éteint dans la ſuite par la perte des revenus.

Le Prieuré de Lerines, de Religieux Trinitaires, & l'Abbaye de la Ramée, Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, laquelle fut fondée l'an 1200, par ſainte Ide, ſont dans les environs de Judoigne.



LA VILLE DE WAVRE.

AVant les dernieres guerres, Wavre contenoit plus de 2000 maiſons, & avoit juſqu'à 6000 Communiants. Elle eſt du Brabant Wallon, ſituée ſur la Dile, dans un endroit aſſez agréable, éloignée d'environ trois lieues de Louvain, de cinq de Bruxelles & Nivelle, & de ſept de Namur.

Henri, Duc de Brabant, lui a donné, en 1222, pluſieurs privileges; le Duc Jean lui donna le nom de Ville & Franchiſe en 1293.

Wavre a eu enſuite le malheur d'être brûlée juſqu'à quatre fois, en 1594, en 1604, & principalement le 28 Avril 1695, lorſque le feu s'y étant mis, par accident, dans la maiſon d'un Boulanger,

WAVRE.

réduisit, en l'espace d'une heure, plus de 300 maisons en cendres, avec l'Eglise Paroissiale & le Couvent des Carmes. Le même accident lui arriva le 17 Juillet 1715, lorsque le feu y consuma 200 maisons, avec le Couvent des Récollets.

Son principal commerce consiste en grains, bestiaux, & en bierre. Ses Seigneurs ont été autrefois illustres par leur naissance. Jean II, Duc de Brabant, donna, en 1303, les Terres de Dongelberg & de Wavre à son frere bâtard, Jean, surnommé *le Meeuwe.* Celui-ci épousa Marguerite, Dame de Pamele, dont il eut Guillaume, qui laissa une fille, nommée Marguerite comme sa mere. Celle-ci porta la Terre de Wavre dans la Maison de Lardinois, Seigneur de Spontin, où elle resta jusqu'au 15 Octobre 1501, lorsque Jean, Seigneur de Spontin, la vendit à Jean, Seigneur de Berghes, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, dont la fille Mencie épousa Jean de Merode, qui laisserent Marguerite de Merode, femme de Jean de Witthem, Seigneur de Beersele. Elle est entrée de là dans la Maison de Cusance, d'où elle a passé au Prince de Vaudemont, qui la vendit.

WAVRE.

Outre la Paroiſſe, dédiée à ſaint Jean-Baptiſte, deſſervie par des Bénédictins, il y a un Couvent de Récollets, admis en 1629, qui enſeignent les Humanités, & un Couvent de Carmes, qui y vinrent en 1655, fondés par le Prince de Vaudemont. Le Prieuré de *Baſſe-Wavre* eſt dans le Fauxbourg; il eſt de l'Ordre de ſaint Benoît : les Religieux, au nombre de ſix, avec un Prieur, dépendent de l'Abbaye d'Affligem. On y honore une Image miraculeuſe de la ſainte Vierge, & une belle chaſſe d'argent remplie de pluſieurs Reliques de Saints.

Fin du Tome premier.

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce premier Volume.

A

ABbés qui ont voix & séances aux Etats de Brabant, 134 & 135. Remarque sur la séance de l'Abbé de Gemblours, *Page* 136

Abbayes situées dans le Territoire de Bruxelles, 230 & 231

Abbayes & Prieurés situés dans le Territoire de Louvain, 256

Abbayes & Prieurés situés dans le Territoire de Nivelle, 326 & 327

Abbaye de Villers, située à deux lieues de Gemblours, 330

Archiduc (l') Albert & l'Infante Isabelle sont inaugurés Ducs de Brabant, 175. Philippe III, Roi d'Espagne, est inauguré, par anticipation, avant la mort de l'Archiduc Albert, 176

Anvers, Marquisat du Saint-Empire, 259

Anvers, Ville; sa description, 262; sa Cathédrale, 263. Hôtel-de-Ville d'Anvers, 272. La Bourse d'Anvers, 272 & 273. Sa Citadelle, 274. Entreprise du Duc d'Alençon sur Anvers en 1583, 275. Fameux siege d'Anvers, par le Duc de Parme, 276.

Hommes illuftres d'Anvers, 279. Abbayes & Couvents dans la Ville d'Anvers, 287 & 290. Noms des Evêques d'Anvers, depuis l'an 1662, 268. Villes fituées dans le Territoire d'Anvers, 294 & *fuiv.* Anvers pris par les Alliés en 1706, 291; & par les François en 1746, 292.

Arfchot, Ville du Brabant, & Duché, 318

B.

BAtailles qui fe font données dans les Pays-Bas, depuis l'onzieme fiecle jufqu'à nos jours, 116 & *fuiv.*

Brabant, (Duché de) 129. Etats de ce Duché, 134. Ses Privileges particuliers, 148. Ses Ducs depuis l'an 600, 160 & *fuiv.* Gouverneurs du Brabant, avant & après la révolution, 180. Confeil de Brabant, 144. Grands Officiers du Brabant, 145. Miniftres Plénipotentiaires au Gouvernement des Pays-Bas, 132

Brabant Wallon, 322

Bruxelles; defcription de cette Ville, 192. Ses Eglifes, 201. Defcription de celle de Sainte-Gudule, 202 & *fuiv.* Couvents établis à Bruxelles, 210. Confeil d'Etat établi à Bruxelles, 214. Confeil-Privé, 215. Noms des Chefs-Préfidents, depuis l'an 1544, 216. Magiftrat de Bruxelles, 221. Bombardement de Bruxelles, 224. Bruxelles occupée par les Alliés en 1706, 225; affiégée en 1708, *ibid*; prife par les Fran-

François en 1746, 113. Chambre des Comptes établie à Bruxelles, 219

C.

CArlos, (Dom) Infant d'Espagne, fils de Philippe II; Remarques particulieres sur la mort de ce jeune Prince, 46 & 47.

Charles II, (mort de) Roi d'Espagne; Epitaphe satyrique de ce Prince, 68

Chanceliers de Brabant, depuis l'an 1326, 187

Conseil des Troubles établi par le Duc d'Albe. Noms de ceux qui le composoient, 43

D.

DIest, Ville du Brabant. Couvents qui y sont établis, 311. Chapitre de Chanoines établi à Diest, 310; adjugée au Prince d'Orange, 312; prise par les Alliés en 1705, *ibid.*

E.

ETats des différentes Provinces, 134 & *suiv.*

G.

GEmblours. Abbaye célebre, 328. Bataille donnée près de Gemblours, en 1578, 329

Granvelle, Cardinal, Ministre dans les Pays-Bas, est rappellé par le Roi. Causes de son rappel, 34, 35, 36 & *suiv.* Circonstance particuliere de sa prise de possession de l'Archevêché de Malines, 38

J.

JUdoigne, petite Ville très-ancienne du Brabant Wallon, 331

L.

LEau, Ville du Brabant. Prieuré de Leau, 314. Cette Ville prise par les François en 1678, 315; & par les Alliés en 1705, *ibid.*

Landen; fameuse Bataille gagnée par le Maréchal de Luxembourg, en 1693, auprès de Landen: on l'a aussi nommée la bataille de Nerwinde, 306

Liere, Ville du Brabant, 307; ses Eglises & Couvents, 308; prise par les Hollandois en 1595, 308

Louvain, ancienne Capitale du Duché de Brabant, 233. Ses Magistrats, 236. Université de Louvain, 237; ses Colleges, 240 *& suiv.* Ses Eglises, 247. Docteurs de l'Université de Louvain, 250. Sieges de Louvain, 255

Leycester, (le Comte de) envoyé au secours des Pays-Bas par la Reine d'Angleterre, 54

M.

MOntaigu, Ville du Brabant. Son Eglise, célebre par les pélerinages de plusieurs Princesses, 316

N.

NIvelle, Ville du Brabant-Wallon, 323. Chapitre de Chanoinesses établi à Nivelle, 325

P.

PRagmatique Sanction de l'Empereur

Charles VI, 94. Attaquée après sa mort par diverses Puissances, 103 & suiv.

Noms des XVII Provinces-Belgiques, 10 & 11. Histoire abrégée des XVII Provinces-Belgiques, 12 & suiv.

Provinces-Belgiques; description générale de ces Provinces, 1. Caractere & industrie des Peuples des Pays-Bas, 3 & 4. Epoque de la réunion des XVII Provinces des Pays-Bas, 30 & 31

Pucelle d'Orléans; remarques particulieres sur sa vie & sur ses actions, 119 & 120

R.

RUbens, fameux Peintre; son éloge, 281. Autres Peintres illustres d'Anvers, 285

S.

SEneff: Bataille de Seneff en 1693, 327

Soigne; Forêt de Soigne, 228. Prieurés situés dans cette Forêt, *ibid.*

T.

TAnchelin, Hérésiarque du douzieme siecle: son histoire, 264

Tirlemont, Ville du Brabant; saccagée par les François & par les Hollandois en 1635, 301. Villes, Bourgs & Abbayes, situés dans le Territoire d'Anvers, 304 & suiv.

Trevuren, Château des anciens Ducs de Brabant, 229

V.

VAndeick, fameux Peintre; son éloge, 284

Vilvorde, Ville du

Brabant. Couvents qui y sont établis, 320. Canal de Vilvorde, 321. Place d'armes des Anglois en 1745, 321. Prise par les François en 1746, *ibid.*

Wavre, Ville du Brabant Wallon, 332; possédée successivement par différents Seigneurs, 333. Prieuré de Wavre, 334

Fin de la Table du Tome premier.

ERRATA du Tome I.

Page 53, *ligne* 23, refusa ses offres, *lisez* leurs offres.

70, *ligne* 6, Bil, *lisez* Bill.

Ibid. ligne 27, penserent à surprendre Nimegue, *effacez* à.

155, *ligne* 6, Wallon-Brabant, *lisez* Brabant Wallon.

187, *ligne* 26, il demanda sa démission, *lisez* il donna sa démission de la charge de Chancelier.

226, *ligne* 16, Wallon-Brabant, *lisez* Brabant Wallon.

238, *ligne* 13, *Pédagogis*, lisez *Pédagogies.*

310, *ligne* 6, & autres marchandises, *ajoutez* que l'on y fabrique.

Coustdeert in 5. loman

d. ch sbre 1806 gecocht = f 4,, 9,, 6

